



SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

DOCUMENT DE REFERENCE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 21/09/2023 sous la référence EN/EM/020/2023.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de CD

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt est composée de :

- Du présent document de référence
- De la note relative au programme de certificats de dépôt enregistrée par l'AMMC en date du 25/01/2021 sous la référence EN/EM/005/2021 et disponible sur le lien suivant :
https://www.ammc.ma/sites/default/files/Note_CD_005_2021_0.pdf

AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.



SOMMAIRE

ABREVIATIONS	4
DEFINITION	7
PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES.....	8
I. Le Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques.....	9
II. Les Commissaires aux Comptes de Société Générale Marocaine de Banques	10
III. L'Organisme Conseil	11
IV. Le responsable de l'information et de la communication financière de Société Générale Marocaine de Banques.....	13
V. Coordonnées de l'agence de notation.....	13
PARTIE II. INFORMATIONS RELATIVES A SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	14
I. Présentation générale de Société Générale Marocaine de Banques	15
II. Gouvernance de Société Générale Marocaine de Banques	29
PARTIE III. ACTIVITES DE SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	53
I. Historique et faits marquants de Société Générale Marocaine de Banques	54
II. Appartenance au Groupe Société Générale	58
III. Principales participations de Société Générale Marocaine de Banques	71
IV. Activité	165
V. Informations environnementales et sociales	194
VI. Organisation commerciale	213
VII. Moyens informatiques	214
VIII. Stratégie et politique d'investissement	217
IX. Partenariats Stratégiques	217
PARTIE IV. SITUATION FINANCIERE : COMPTES DE SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	219
I. Informations financières consolidées sélectionnées entre 2020 et 2022.....	220
II. Rapport des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux et consolidés des exercices 2020, 2021 et 2022	221
III. Périmètre de consolidation des exercices 2020, 2021, et 2022	239
IV. Impact de la norme IFRS 16 et IFRIC 23 sur la situation financière de SGMB	241
V. Compte de résultat consolidé aux normes IFRS	242
VI. Bilan consolidé IFRS.....	261
VII. Tableaux de flux de trésorerie consolidés IFRS	278
VIII. Etats financiers au 31/03/2023	282
IX. Etats financiers au T2-2023	284
PARTIE V. PERSPECTIVES	286
PARTIE VI. FAITS EXCEPTIONNEL	289
PARTIE VII. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES.....	291
PARTIE VIII. FACTEURS DE RISQUES.....	293
I. Risque de liquidité	295
II. Risque de financement	296
III. Risque de solvabilité	296
IV. Risques structurels	297
V. Risque de concentration	298
VI. Risque de crédit	298
VII. Risque de concentration	300
VIII. Risque de contrepartie lié aux opérations de marchés	300
IX. Risque pays	300
X. Risque de marché	300
XI. Risque de contrepartie lié aux opérations de marchés	301
XII. Risques opérationnels	301
XIII. Risque lié à l'environnement et aux changements climatiques.....	303
PARTIE IX. ANNEXES.....	305



ABREVIATIONS

ACP	Agences de Clientèle Patrimoniale
AIMR	Association for Investment Management and Research
ALM	Asset Liability Management
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
BAM	Bank Al-Maghrib
BCP	Banque Centrale Populaire
Bdt	Bons du trésor
BMCI	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Economique
BOA	Bank Of Africa
CA	Chiffre d'Affaires
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CBAO	Compagnie Bancaire d'Afrique Occidentale
CBI	Crédit-Bail Immobilier
CCD	Compte courant débiteur
CCH	Compte chèques
CD	Certificat de dépôt
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDM	Crédit Du Maroc
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CGI	Code Général des Impôts
CIB	Corporate and Investment Banking
CIC	Crédit Industriel et Commercial
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CLICOM	Clientèle commerciale (clientèle entreprise)
CLIPRI	Clientèle privée (particulier)
CLIPRO	Clientèle composée de professions libérales et de très petites et moyennes entreprises



CLT	Crédit à Long Terme
CNIA	Compagnie Nord-Africaine et Intercontinentale d'Assurances
CNRO	Coût Net du Risque Opérationnel
CMT	Crédit à Moyen Terme
CRM	Customer Relationship Management
CT	Court Terme
CVAR	Conditional Value At Risk
DAB	Distributeur Automatique de Billets
DAP	Dotations aux amortissements et provisions
DAT	Dépôt à terme
DCF	Discounted Cash-Flow
DEA	Diplôme d'Etudes Approfondies
Dh	Dirhams
ECS	Europe Computer Systems
EGP	Espace de Gestion de Patrimoine
ESSEC	Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales
ETIC	Etat des Informations Complémentaires
EUR	Euro
FPCT	Fonds de Placement Collectif en Titrisation
GLT	Global Leaders for Tomorrow
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
HB	Hors Bilan
HEC	Hautes Etudes Commerciales
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
K	Millier
KRI	Key Risk Indicators
LMV	La Marocaine Vie
LT	Long Terme



M	Millions
MAD	Dirham Marocain
Md	Milliards
MLT	Moyen et Long Terme
MRE	Marocains Résidents à l'Etranger
MT	Moyen Terme
NDOD	Nouvelle Définition du Défaut « NDOD »
OCE	Office de Commercialisation et d'Exportation
ONA	Omnium Nord-Africain
OPA	Offre Publique d'Achat
OPCR	Organisme de Placement en Capital Risque
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
P/B	Price to Book
P/E	Price to Earnings
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNB	Produit Net Bancaire
PPI	Prêt Personnel Immobilier
PPO	Prêt Personnel Ordinaire
PRC	Provision pour risques et charges
RCAR	Régime Collectif d'allocation Retraite
RH	Ressources Humaines
RO	Risque Opérationnel
ROA	Return On Assets (résultat net de l'exercice n / total bilan moyen des exercices n, n-1)
ROE	Return On Equity (résultat net de l'exercice n / fonds propres moyens des exercices n, n-1)
S.A	Société Anonyme
SCR	Société Centrale de Réassurance
SF	Société de Financement
SG	Société Générale
SGF	Sogefinancement



SGCIB	Société Générale Corporate and Investment Banking
SGMB ou SGMA	Société Générale Marocaine de Banques
SNI	Société Nationale d'Investissement
SP	Surveillance Permanente
TVA	Taxe sur Valeur Ajoutée
US\$	Dollar américain
Var	Variation
Vs	Versus

DEFINITION

Notation	correspond à la note de crédit qu'une agence de notation financière attribue à SGMB après avoir évalué sa capacité à rembourser le capital et les intérêts d'une ou de l'ensemble de ses dettes (à court comme à long terme).
-----------------	---





PARTIE I. Attestations et coordonnées



I. Le Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques

Dénomination ou raison sociale	Société Générale Marocaine de Banques
Représentant légal	Ahmed EL YACOUBI
Fonction	Président du Directoire
Adresse	55, Bd Abdelmoumen. 20 100 Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.43.88.88
Numéro de télécopieur	05.22.29.88.09
Adresse électronique	ahmed.elyacoubi@socgen.com

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2022 de Société Générale Marocaine de Banques.

Attestation

Le Président du Directoire atteste que les données du présent document de référence, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Société Générale Marocaine de Banques. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Ahmed EL YACOUBI
Président du Directoire



II. Les Commissaires aux Comptes de Société Générale Marocaine de Banques

Coordonnées des Commissaires aux Comptes

Dénomination ou raison sociale	PWC Maroc	Deloitte Audit	Fidaroc Grant Thornton
Représentant légal	Mohamed RQIBATE Associé	Sakina BENSOUDA KORACHI Associée	Ghali GUESSOUS Associé
Adresse	Lot 57, Tour CFC, 19ème étage Casa Anfa, Hay Hassani, Casablanca	Bd Sidi Mohammed Benabdellah Batiment C, Ivoire 3, La Marina - Casablanca	47, Rue Allal Ben Abdellah - Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.99.98.02	05.22.22.47.34	05.22.54.48.00
Numéro de télécopieur	05.22.23.88.70	05.22.22.47.59	05.22.29.66.70
Adresse électronique	Mohamed.rqibate@pwc.com	s.bensouda@deloitte.com	ghali.guessous@ma.gt.com
Date du 1 ^{er} exercice soumis au contrôle	2023	2014	2017
Date de renouvellement du mandat / désignation	AGO du 30/05/2023	AGO du 31/08/2020	AGO du 31/08/2020
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025

Attestation de concordance des Commissaires aux Comptes relative aux comptes annuels sociaux et consolidés de Société Générale Marocaine de Banques pour les exercices clos au 31 décembre 2020, 2021 et 2022 :

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2022.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les soins des Co-commissaires aux comptes Deloitte Audit et Fidaroc Grant Thornton au titre des exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- Les états financiers annuels consolidés en normes IFRS tels qu'audités par les soins des Co-commissaires aux comptes Deloitte Audit et Fidaroc Grant Thornton au titre des exercices 2020, 2021 et 2022.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états précités.

PWC MAROC

Mohamed RQIBATE

Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

Ghali GUESSOUS

Associé



III. L'Organisme Conseil

Coordonnées de l'Organisme Conseil

Organisme conseil	Société Générale Marocaine de Banques
Représentant légal	Abdelhaq BENSARI
Fonction	Directeur du Conseil
Adresse	55, Bd Abdelemouen 20100 Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.02.00.60
Numéro de télécopieur	05.22.43.10.55
Adresse électronique	abdelhaq.bensari@socgen.com

Objet : Document de référence de la Société Générale Marocaine de Banques relatif à l'exercice 2022.

Attestation de l'Organisme Conseil

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient. Ces diligences ont notamment concerné l'analyse des éléments juridiques, comptables, fiscaux et financiers ainsi que l'analyse de l'environnement économique de Société Générale Marocaine de Banques à travers :

- Les commentaires, les analyses et les statistiques fournis par le management de Société Générale Marocaine de Banques et recueillis lors des diligences effectuées auprès de la société selon les standards de la profession, afin de nous assurer de la sincérité des informations contenues dans le présent document de référence ;
- Les liasses comptables et fiscales de Société Générale Marocaine de Banques pour les exercices clos aux 31 décembre 2020, 2021 et 2022 ;
- Les comptes consolidés de Société Générale Marocaine de Banques pour les exercices clos aux 31 décembre 2020, 2021 et 2022 (comptes consolidés IFRS) ;
- Les indicateurs au titre du premier et du deuxième trimestre 2023 ;
- Les procès-verbaux des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, pour les exercices clos aux 31 décembre 2020, 2021 et 2022 ainsi que pour l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement ;
- Les procès-verbaux des Conseils de surveillance pour les exercices clos aux 31 décembre 2020, 2021 et 2022 ainsi que pour l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement ;
- Les procès-verbaux des réunions du Directoire pour les exercices clos aux 31 décembre 2020, 2021 et 2022 ainsi que pour l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement ;
- Les rapports de gestion et les rapports annuels pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes pour les exercices clos aux 31 décembre 2020, 2021 et 2022 (comptes sociaux et consolidés IFRS) ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos aux 31 décembre 2020, 2021 et 2022 ;
- Les rapports de contrôle interne relatifs à la période étudiée ;
- Les rapports de l'agence de notation ;
- Les rapports et statistiques du GPBM.



A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Société Générale Marocaine de Banques. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

La Direction du Conseil fait partie de Société Générale Marocaine de Banques. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Abdelhaq Naji BENSARI
Directeur du Conseil
Société Générale Marocaine de Banques



IV. Le responsable de l'information et de la communication financière de Société Générale Marocaine de Banques

Pour toute information et communication financières, prière de contacter :

Dénomination ou raison sociale	Société Générale Marocaine de Banques
Responsable de la communication	Hicham ALAMI
Fonction	Responsable de la Direction financière
Adresse	55, Bd Abdelmoumen 20100 Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.43.88.30
Adresse électronique	hicham.alami@socgen.com

V. Coordonnées de l'agence de notation

Dénomination ou raison sociale	Fitch
Adresse	60 rue Monceau Paris - 75008
Numéro de téléphone	+33 (0)1 44 29 91 24
Numéro de télécopieur	+22 (0)1 44 29 91 49
Adresse électronique	emeaclientservices@fitchsolutions.com





PARTIE II. Informations relatives à Société Générale Marocaine de Banques



I. Présentation générale de Société Générale Marocaine de Banques

I.a. Renseignement à caractère général

Dénomination Sociale	Société Générale Marocaine de Banques
Siège social	55, Bd Abdelmoumen. 20100 Casablanca
Téléphone	05.22.43.88.88
Fax	05.22.29.88.09
Site web	www.sgmaroc.com
Adresse électronique	hicham.alami@socgen.com
Forme juridique	Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, de droit privé marocain régie par la loi N° 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.
Date de constitution	23 janvier 1964
Durée de vie	99 ans
Numéro et lieu d'inscription au registre de commerce	28987 - Casablanca
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social (Article 3 des statuts)	<p>« La Société a pour objet la pratique des opérations de banque, c'est-à-dire, tant pour son compte que pour le compte ou en participation avec des tiers, au Maroc ou à l'étranger, de toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières pouvant intéresser la Banque ou se rattacher directement ou indirectement à son activité, notamment les opérations suivantes dont la liste n'a qu'un caractère énonciatif et en aucun cas limitatif :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Recevoir du public des dépôts de fonds, en compte ou autrement, productifs d'intérêts ou non, remboursables à vue, avec préavis ou à terme ;2. Ouvrir à toute personne physique ou morale des crédits d'escompte et, en conséquence, escompter tout effet de commerce, lettre de change, billet à ordre, chèque, warrant, effet, bon et valeur émis par le Trésor Public ou par les collectivités publiques ou semi-publiques et assumer toute sorte d'engagement résultant d'opérations industrielles, agricoles, commerciales ou financières ou d'opérations faites par toutes administrations publiques ou semi-publiques, négocier ou réescompter les valeurs ci-dessus, fournir et accepter tout mandat, lettre de change, billet à ordres, chèque, etc. ;3. Faire des avances ou ouvrir des crédits, sous toutes ses formes, en vue du financement d'opérations intéressant l'agriculture, le commerce ou l'industrie, notamment faire des avances mobilisables par escompte, de valeurs émises par les entreprises agricoles, industrielles, commerciales ou financières, marocaines ou étrangères ;4. Accepter ou effectuer tout paiement et recouvrement de lettres de changes, billet à ordre, chèque, warrant, coupon d'intérêts ou de dividendes, servir d'intermédiaire pour l'achat ou la vente de toute espèce de fonds publics, action, obligation, part bénéficiaires, etc. ;5. Accepter ou conférer à l'occasion de prêts ou d'emprunts toute affectation hypothécaire, ou toute autre garantie ; Souscrire tout engagement de

	<p>garanties, caution ou aval ; Opérer toute acquisition, vente immobilière ou mobilière ou tout prise à bail ou location d'immeubles ;</p> <ol style="list-style-type: none"> 6. Procéder ou participer à l'émission, au placement et à la négociation de tout titre émis par des collectivités publiques ou privées ; Soumissionner tout emprunt de ces collectivités, acquérir ou aliéner tout titre, effet public, action, part, obligation, bon ou effet de toute nature de ces collectivités ; Recevoir en dépôts tout titre, valeur et bien quelconque ; 7. Se procurer les fonds nécessaires à la réalisation de ses opérations, en plus des capitaux déposés par sa clientèle, au moyen de l'émission de billets à ordre ou de bons à court, moyen ou long terme et au moyen du réescompte des avances qui pourra lui être accordé à cet effet par tous les établissements publics ou privés ; 8. Effectuer toute opération de location assortie d'une option d'achat, notamment le crédit-bail mobilier ou immobilier ; 9. Effectuer toute opération de vente avec faculté de rachat ou vente à réméré d'effets et de valeurs mobilières ; 10. Effectuer toute opération d'affacturage ; 11. Effectuer toute opération de change ; 12. Effectuer toute opération sur l'or, les métaux précieux, les pièces de monnaies et toute matière première ; 13. Réaliser les opérations de placement, de souscription, d'achat, de gestion, de garde ou de vente de valeurs mobilières ou de tout produit financier ; 14. Fournir du conseil et de l'assistance en matière de gestion de patrimoine ; 15. Fournir du conseil ou de l'assistance en matière de gestion financière, d'ingénierie financière, de traitement de l'information et, d'une manière générale, tous les services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises, le tout sous réserve des dispositions légales relatives à l'exercice de certaines professions ; 16. Agir directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, en association ou en participation avec toute autre personne physique ou morale et réaliser, directement ou indirectement, au Maroc ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet ; 17. Créer au Maroc ou à l'étranger toute succursale, filiale et tout autre établissement de quelle que forme qu'il soit ; Prendre sous toutes ses formes, tout intérêt ou participation dans toute société, groupement ou entreprise, marocaine ou étrangère ; 18. De manière générale, elle peut entreprendre toute opération commerciale, industrielle ou financière, mobilière ou immobilière, pouvant se rapporter directement ou indirectement à son objet social ou de nature à en faciliter la réalisation. »
Capital social (au 30/06/2023)	<p>MAD 2 152 500 000 composé de 20.500.000 actions d'une valeur nominale de MAD 105.</p>
Documents juridiques	<p>Les documents juridiques de Société Générale Marocaine de Banques et notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales, les rapports des commissaires aux comptes, les rapports de gestion, le registre de commerce et les publications financières peuvent être consultés au siège social de SGMB.</p>
Liste des textes législatifs et réglementaires	<p>De par sa forme juridique, Société Générale Marocaine de Banques est régie par le droit marocain et la loi N° 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.</p>



applicables	<p>De par son activité, Société Générale Marocaine de Banques est régie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire) ; <p>De par son appel public à l'épargne, Société Générale Marocaine de Banques est régie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ; ▪ La loi 35-94 relative à certains titres de créances négociables tel que modifié et complété ; ▪ Le règlement général de l'AMMC approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 2169-16 du 14 Juillet 2016 ; ▪ La loi n° 19-14 relative à la bourse des valeurs, aux sociétés de bourse, et aux conseillers en investissement financier ; ▪ Règlement général de la bourse des valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°2202-19 ; ▪ La loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs telle que modifiée et complétée ; ▪ Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 tel que modifié et complété ; ▪ La circulaire de Bank Al-Maghrib n° 2/G/96 du 30/01/96 relative aux Certificats de Dépôt ; ▪ Le modificatif de la circulaire n°2/G/96 du 30 janvier 1996 relative aux Certificats de Dépôt ; ▪ La loi n° 43-12 relative à l'Autorité Marocaine des Marchés des capitaux ; ▪ Les circulaires de l'AMMC ; ▪ L'arrêté du ministère des finances et des investissements extérieurs n° 2560-95 du 09 octobre 1995 relatif au titre de créances négociables tel que modifié et complété.
--------------------	---

I.b. Capital Social

I.b.1. Composition du capital

Le capital social de Société Générale Marocaine de Banques s'élève au 30 juin 2023 à MAD 2 152 500 000 composé de 20.500.000 actions d'une valeur nominale de MAD 105, toutes de même catégorie.

I.b.2. Historique du capital

Depuis 2007, le capital social de Société Générale Marocaine de Banques a fait l'objet de quatre augmentations de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2007 a décidé l'incorporation de MAD 390.000.000 de réserves accompagnées de l'attribution de 3.900.000 actions gratuites, d'une valeur nominale de MAD 100. Cette opération a porté le capital social de la banque de MAD 1.170.000.000 à MAD 1.560.000.000. Le nombre d'actions composant le capital est ainsi passé de 11.700.000 actions à 15.600.000 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 a décidé l'incorporation de MAD 240.000.000 de réserves accompagnées de l'attribution de 2.400.000 actions gratuites, d'une valeur nominale de MAD 100. Cette opération a porté le capital social de la banque de MAD 1.560.000.000 à MAD 1.800.000.000. Le nombre d'actions est ainsi passé de 15.600.000 actions à 18.000.000 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 a décidé l'augmentation du capital social d'un montant



de MAD 250.000.000 par émission d'actions nouvelles à libérer par apport en numéraire. Cette opération a porté le capital social de la banque de MAD 1.800.000.000 à MAD 2.050.000.000. Le nombre d'actions en circulation est ainsi passé de 18.000.000 actions à 20.500.000 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 janvier 2021 a décidé l'augmentation du capital social d'un montant de MAD 102.500.000 par incorporation de réserves et augmentation du nominal des actions de 100 dirhams à 105 dirhams. Cette opération a porté le capital social de la banque de MAD 2.050.000.000 à MAD 2.152.500.000. Le nombre d'actions en circulation est fixé à 20.500.000 actions.

Date	Capital avant opération (en MAD)	Opération sur le capital				Capital après opération (en MAD)	Nombre d'actions final
		Nature	Nombre d'actions créées	Prix par action (en MAD)	Montant nominal (en MAD)		
04/2007	1 170 000 000	Augmentation de capital par incorporation de réserves	3 900 000	100	390 000 000	1 560 000 000	15 600 000
07/2008	1 560 000 000	Augmentation de capital par incorporation de réserves	2 400 000	100	240 000 000	1 800 000 000	18 000 000
07/2008	1 800 000 000	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles en numéraire	2 500 000	100	250 000 000	2 050 000 000	20 500 000
01/2021	2 050 000 000	Augmentation de capital par incorporation de réserves	-	105	102 500 000	2 152 500 000	20 500 000

Source : SGMB

I.b.3. Évolution de l'actionnariat

Le tableau suivant présente l'évolution de la structure du capital durant les six dernières années:

Actionnaire	2017		2018		2019	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote*	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote*	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote*
Société Générale France	11 794 387	57,53%	11 801 519	57,57%	11 803 115	57,58%
Groupe Deveco Souss	5 644 794	27,54%	5 644 794	27,54%	5 644 792	27,54%
Divers actionnaires	3 060 819	14,93%	3 053 687	14,90%	3 052 093	14,88%
TOTAL	20 500 000	100%	20 500 000	100%	20 500 000	100%

Source : SGMB

Actionnaire	2020		2021		2022	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote*	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote*	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote*

Société Générale France	11 812 505	57,62%	11 818 238	57,65%	11 823 256	57,67%
Groupe Deveco Souss	5 644 794	27,54%	5 644 794	27,54%	5 644 794	27,54%
Divers actionnaires	3 042 701	14,84%	3 036 968	14,81%	3 031 950	14,79%
TOTAL	20 500 000	100%	20 500 000	100%	20 500 000	100%

Source : SGMB

*Il est à noter que chaque action détenue confère à son propriétaire un droit de vote simple.

I.b.4. Actionnariat actuel

Le capital de Société Générale Marocaine de Banques s'établit à 2 152 500 000 MAD au 30 juin 2023, composé de 20 500 000 actions d'une valeur nominale de MAD 105. L'actionnariat de Société Générale Marocaine de Banques se présente comme suit :

Actionnaire	Nombre d'actions détenues*	% du capital	% des droits de vote
Société Générale France	11 823 256	57,65%	57,67%
Groupe Deveco Souss	5 644 794	27,54%	27,54%
Patrimoine Gestion et Placements PGP	661 764	3,23%	3,23%
Autres actionnaires ¹	2 360 172	11,51%	11,51%
Abdelaziz TAZI	10 003	0,05%	0,05%
Laurent GOUTARD	1	-	-
Jean-Luc PARER	2	-	-
Layla M'ZALI	2	-	-
Alexandre MAYMAT	2	-	-
Caroline ZANARET-GIROS	2	-	-
Ingrid BOCRIS	1	-	-
Pierre PALMIERI	1	-	-
TOTAL	20 500 000	100,00%	100,00%

Source : SGMB

(*) Chaque action donne un droit de vote

I.b.5. Pacte d'actionnaires

A la date d'enregistrement, Société Générale Marocaine de Banques ne fait l'objet d'aucun pacte d'actionnaires.

I.b.6. Principaux actionnaires

Société Générale Marocaine de Banques est principalement détenue par la banque française Société Générale (*cf. Présentation de Groupe Société Générale*) et par la Holding familiale Deveco Souss. Ces deux entités se caractérisent par les éléments suivants :

¹ Autres actionnaires : cette catégorie est composée de plusieurs investisseurs privés marocains. Aucun de ces actionnaires ne détient plus que 3% des actions

Société Générale France	
Activité	L'activité du Groupe Société Générale se concentre autour de trois grands métiers : <ul style="list-style-type: none">▪ Les Réseaux de détail & les Services financiers ;▪ Les Gestions d'actifs, Services aux investisseurs ;▪ La Banque de financement & d'investissement.
PNB au 31/12/2022	28 Mds EUR
Résultat Net part du groupe au 31/12/2022	2,0 Mds EUR
Capitaux propres (part du Groupe) au 31/12/2022	66,5 Mds EUR
Actionnariat au 31/12/2022 (% du capital)	<ul style="list-style-type: none">▪ 7,93% Salariés▪ 7,63% BlackRock Inc.▪ 1,61% The Capital Group Companies, Inc.▪ 5,37% Amundi▪ 2,19% CDC▪ 2,42% BNPP AM▪ 67,11% Public▪ 5,73% Auto-détention

Source : Groupe Société Générale (France)

Groupe Deveco Souss	
Activité	Holding de participation
Produits financiers au 31/12/2022 (base sociale)	94,1 MMAD
Résultat Net au 31/12/2022 (base sociale)	92,2 MMAD
Capitaux Propres au 31/12/2022 (base sociale)	1 589 MMAD
Actionnariat au 31/12/2022	<ul style="list-style-type: none">▪ 20,01% OUNEJJAR MZALI Abdallah▪ 19,92% OUNEJJAR MZALI Layla▪ 19,85% OUNEJJAR MZALI El Khadir▪ 19,85% OUNEJJAR MZALI Jamal▪ 8,91% OUNEJJAR MZALI Othmane▪ 4,46% OUNEJJAR MZALI Samya▪ 3,57% BAHI Fatima Zahra▪ 3,16% AGDACH Jamila▪ 0,28% Autres

Source : SGMB

I.b.7. Négociabilité des titres de capital

- **Négociabilité :**

Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la société au Registre du Commerce. En cas d'augmentation de capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci. Après dissolution de la société, elles demeurent négociables jusqu'à la clôture de la liquidation.

- **Modalités de transfert :**



La cession des actions s'opère à l'égard de la société par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire sur production d'un bordereau de transfert. Ce mouvement est inscrit sur le registre des transferts visé à l'article 9 des statuts de SGMB.

En référence à l'article 12 des statuts qui traite de la cession et la transmission d'actions, le titre est transmis à l'égard des tiers par une mention du transfert sur le registre des transferts, au vu d'un bulletin ou déclaration de transfert signé du cédant ou de son mandataire et, si l'action n'est pas entièrement libérée, accepté par le cessionnaire.

La société est tenue de procéder à cette inscription et à ce virement dès réception du bordereau de transfert.

Le bordereau de transfert, établi sur un formulaire fourni ou agréé par la société, est signé par le cédant ou son mandataire. Si les actions ne sont pas entièrement libérées, mention doit être faite de la fraction non libérée ; la signature du cessionnaire ou de son mandataire, et éventuellement celle du cessionnaire, soient certifiées par un notaire, par la préfecture ou par le consul du domicile du requérant.

Les frais de transfert des actions sont à la charge des cessionnaires, sauf convention contraire entre cédants et concessionnaires.

Les actions non libérées des versements exigibles ne sont pas admises au transfert.

- **Agrement préalable :**

- Cessions Libres :

Sont libres, sous réserve de les porter à la connaissance du président du Conseil de Surveillance dix (10) jours au moins avant leur réalisation, les cessions d'actions :

- Au profit d'actionnaires ;
- Au profit du conjoint ;
- Au profit d'un ascendant ou descendant jusqu'au 2^{ème} degré inclus, ainsi qu'en cas de succession ;
- Au profit d'une personne nommée membre du conseil de surveillance, dans la limite du nombre d'actions nécessaires à l'exercice de ses fonctions ;
- Au profit d'un personne morale (i) détenant le contrôle de l'actionnaire cédant ou (ii) contrôlée par ce dernier, la notion de contrôle devant s'entendre au sens des dispositions de l'article 144 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes.

- Cessions soumises à agrément :

Sont soumises à agrément du Conseil de Surveillance, statuant à la majorité, les cessions d'actions à toutes personnes morales ou physiques non prévus dans l'article précédent.

La demande d'agrément du cessionnaire est notifiée au Président du Conseil de Surveillance par lettre recommandée avec accusé de réception est notifiée au président du Conseil de Surveillance par lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant les nom, prénom et adresse du cessionnaire, le nombre d'actions dont la cession est envisagée ainsi que le prix offert et les conditions de la cession projetée.

L'agrément résulte soit d'une notification adressée au cédant par le président du Conseil de Surveillance doit notifier par écrit avec accusé de réception le cédant de ce refus.

Dans le cas où le Conseil de Surveillance n'agrée par le cessionnaire proposé, et que le cédant ne renonce pas à son projet de cession, le Directoire est tenu, dans le délai de trois (3) mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions, soit par des actionnaires ou par des tiers agréés par le Conseil de Surveillance, soit, avec le consentement du cédant, par la société en vue d'une réduction du capital.

Ce délai peut être prorogé une seule fois et pour une même durée à la demande de la société par ordonnance du président du tribunal, statuant en référé.

Le prix des actions est, à défaut d'accord, déterminé par expert désigné par les parties ou, à défaut d'accord entre elles, par le président du tribunal, statuant en référé.

Le prix des actions est, à défaut d'accord, déterminé par expert désigné par les parties ou, à défaut d'accord entre elles, par le président du tribunal statuant en référé.

Si, à l'expiration du délai légal, l'acquisition n'est pas réalisée, l'agrément sera considéré comme donné.



I.b.8. Politique de distribution des dividendes

Conformément à l'article 28 des Statuts de la Société Générale Marocaine de Banques, en matière de fixation, d'affectation et de répartition du résultat :

« (...) Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale tel que prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve excède le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction. ».

L'article 29 des Statuts de SGMB stipule en matière de politique de distribution de dividendes que :

« Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Directoire.

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf (9) mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal statuant en référé à la demande du Directoire.

Aucune restitution des dividendes ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la Société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans à compter de leur mise en paiement sont prescrits.

En cas de cession d'actions, l'acquéreur a droit aux dividendes non encore mis en paiement, sauf convention contraire des parties notifiée à la Société. ».

L'évolution des dividendes distribués au titre de la période 2020 – 2022 se présentent comme suit :

Répartition des dividendes	2020	2021	2022
Dividendes distribués au titre de l'année N (en KMAD)	199 875	348 500	410 000
Résultat net social (en KMAD)	500 253	857 103	1 028 091
Nombre d'actions	20 500 000	20 500 000	20 500 000
Dividende par action (en MAD)	9,75	17,00	20,00
<i>Part dividende ordinaire (en MAD)</i>	9,75	17,00	20,00
<i>Part dividende exceptionnel (en MAD)</i>	-	-	-
Bénéfice par action (en MAD)	24	42	50
Taux de distribution (en %)	40%	40,6%	39,9%

Source : SGMB

L'Assemblée Générale Ordinaire de SGMB du 24 mai 2021 a approuvé l'affectation et la répartition des bénéfices proposées à hauteur d'un montant global de 199 875 KMAD.

L'Assemblée Générale Ordinaire de SGMB du 23 mai 2022 a approuvé l'affectation et la répartition des bénéfices proposées à hauteur d'un montant global de 348 500 KMAD

L'Assemblée Générale Ordinaire de SGMB du 30 mai 2023 a approuvé l'affectation et la répartition des bénéfices proposées à hauteur d'un montant global de 410 000 KMAD



I.c. Endettement

I.c.1. Dette privée

I.c.1.1. Programme d'émission de certificats de dépôt

Le Conseil de Surveillance a autorisé, lors de sa tenue le 30 novembre 2006, l'émission de certificats de dépôt pour un montant global de MAD 1.500.000.000 (un milliard et demi de dirhams). Le Conseil de Surveillance réuni en date du 27 avril 2007 a autorisé l'extension du plafond de l'émission à un montant global de MAD 3.000.000.000 (trois milliards de dirhams). Ce plafond a ensuite été relevé à MAD 6.000.000.000 (six milliards de dirhams) par le Conseil de Surveillance tenu le 06 mars 2008, puis à MAD 8.000.000.000 (huit milliards de dirhams) par le Conseil de Surveillance réuni le 6 juin 2008, enfin, à 10.000.000.000 (dix milliards de dirhams) par le Conseil de surveillance réuni le 22 mai 2009.

L'autorisation d'émettre des certificats de dépôt à hauteur de 10.000.000.000 (dix milliards de dirhams) a été réitérée par le Conseil de Surveillance réuni le 09 décembre 2009 avec la possibilité d'adosser 2.000.000.000 (deux milliards de dirhams) de certificats de dépôt sur des produits structurés.

Par le biais des pouvoirs qui lui ont été conférés, le Conseil de Surveillance décide lors de sa réunion du 14 mai 2010, l'extension du plafond du programme d'émission de certificat de dépôts à 13.000.000.000 (treize milliards de dirhams) avec la possibilité d'adosser 2.000.000.000 (deux milliards de dirhams) de certificats de dépôt sur des produits structurés.

Lors de sa réunion du 27 mars 2020, le Conseil de surveillance a décidé l'extension du plafond du programme d'émission de certificat de dépôts à 15.000.000.000 (quinze milliards de dirhams) avec la possibilité d'adosser 2.000.000.000 (deux milliards de dirhams) de certificats de dépôt sur des produits structurés.

Caractéristiques du programme	
Nature	Certificats de dépôt
Plafond du programme <i>dont produits structurés</i>	MAD 15 000 000 000 MAD 2 000 000 000
Montant de l'encours au 30/06/2023 <i>✓ Catégorie A&B²</i>	MAD 5 270 000 000 MAD 5 270 000 000
Nombre de titres en circulation	82 470
Valeur nominale des titres	MAD 100 000

Source : SGMB

Dans le cadre de ce programme de certificats de dépôt, les titres non échus au 30/06/2023 présentent les caractéristiques suivantes :

Date de jouissance	Date d'échéance	Code ISIN	Valeur nominal	Taux nominal	Fréquence de révision	Date de révision	Maturité	Nature du taux facial	Taux en vigueur	Mode de remboursement	Nombre de titres émis	Montant/encours (MMAD)
22/02/2019	22/02/2024	MA 1520362	100 000	3,15%	-	-	5 ans	Fixe	3,15%	In fine	5 000	500
22/02/2019	22/02/2026	MA 1520388	100 000	2,92%	Annuelle	21-mars	7 ans	Révisable	2,92%	In fine	5 000	500
22/02/2019	22/06/2025	MA 1520370	100 000	3,31%	-	-	6 ans et 4 mois	Fixe	3,31%	In fine	5 000	500
29/03/2019	29/03/2026	MA 1520537	100 000	2,92%	Annuelle	28-mars	7 ans	Révisable	2,92%	In fine	6 000	600
29/03/2019	18/12/2025	MA	100 000	3,38%	-	-	6 ans et	Fixe	3,38%	In fine	4 500	450

² Catégorie A, à taux fixe / Catégorie B, à taux variable indexée aux Bons du trésor ou TMP JJ.

		1520529				9 mois					
29/03/2019	20/09/2024	MA 1520511	100 000	3,21%	-	-	5 ans et 6 mois	Fixe	3,21%	In fine	4 500
29/04/2022	29/04/2024	MA 1524919	100 000	2,20%			2 ans	Fixe	2,20%	In fine	4 000
29/04/2022	30/10/2023	MA 1524927	100 000	2,03%			1 an et 6 mois	Fixe	2,03%	In fine	4 000
31/10/2022	31/10/2024	MA 1525619	100 000	3.00%			2 Ans	Fixe	3.00%	In fine	1 400
31/01/2023	31/07/2023	MA 1526237	100 000	3,48%			26 SEM	Fixe	3,48%	In fine	6 200
31/10/2022	31/10/2023	MA 1525601	100 000	2,80%			1 An	Fixe	2,80%	In finie	1 300
30/11/2022	30/11/2023	MA 1525734	100 000	3,25%			1 An	fixe	3,25%	In finie	5 800
Total encours non échus (MAD)		5 270 000 000									

Source : SGMB

SGMB n'a procédé à aucun rachat de certificat de dépôt durant la période concernée.

* Nature du sous-jacent : Indice Solactive Silver Age

I.c.1.2. Les titres de créance négociables émis par SGMB

L'encours des titres de créance négociables émis par Société Générale Marocaine de Banques sur la période 2020-2022 se présentent comme suit :

Titres de créance négociables émis (en MMAD)	2020	2021	Var 20/ 21	2022	Var 21/ 22
TCN émis*	10 988	7 872	-28,4%	8 342	+5,97%

Source : SGMB – Comptes sociaux

*Y compris les intérêts courus

I.c.1.3. Emissions obligataires subordonnées

Le tableau ci-dessous présente l'état des émissions obligataires subordonnées non échues réalisées par Société Générale Marocaine de Banques :

Date de l'émission/ jouissance	Date d'échéance	Code ISIN	Valeur nominal	Taux en vigueur	Fréq. de révision	Date de révision	Maturité	Nature du taux facial	Nbre de titres	Montant (KMA D)	Mode de remboursement	Encours au 31/12/2022 (en MMAD)
29/06/2015	29/06/2025	MA0000092579	100 000	4,77%	-	-	10 ans	Fixe	1 300	130 000	In fine	130
29/06/2015	29/06/2025	MA0000092587	100 000	3,51%	Annuelle	5 jours ouvrés précédant le 29 juin	10 ans	Révisable	4 318	431 800	In fine	431.8
28/06/2018	28/06/2028	MA0000093692	100 000	4,00%	-	-	10 ans	Fixe	7 495	749 500	In fine	749.5
29/06/2015	29/06/2025	MA0000021677	100 000	4,77%	-	-	10 ans	Fixe	2 382	238 200	In fine	238.20



28/06/2018	28/06/2028	MA0000021875	100 000	4%	-	-	10 ans	Fixe	505	50 500	In fine	50.5
Total encours (MMAD)	1 600											

Source : SGMB

I.c.1.4. Dettes obligataires subordonnées de SGMB

Les dettes subordonnées de Société Générale Marocaine de Banques sur la période 2020 - 2022 se présentent comme suit :

Dettes subordonnées (en MMAD)	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Dettes subordonnées*	2 133	2 131	-0.09%	1 631	-23,5%

Source : SGMB – Comptes sociaux

*Y compris les intérêts courus

I.c.1.5. Ensemble des émissions décidées par les instances mais non encore réalisées

L'AGO du 31 aout 2020 autorise le directoire et toute personne dûment habilitée par lui à cet effet de procéder à une ou plusieurs émissions obligataires régies par les dispositions des articles 292 et 315 de la loi n°17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, dans la limite d'1 Mrd MAD ou sa contre-valeur en devises.

Les émissions ainsi autorisées peuvent être réalisées en une ou plusieurs tranches, jusqu'au 31/12/2022.

La réunion de la Direction Générale tenue le 26/09/2022 a décidé de convoquer les actionnaires de la Société Générale Marocaine de Banques en Assemblée Générale Ordinaire.

Suite à cette convocation, une AGO a été réunie extraordinairement en date du 31/10/2022 afin de décider un certain nombre de projets de résolutions, notamment la décision relative à l'extension de la date d'échéance de réalisation de l'émission obligataire, d'un montant de 1 Mrd MAD, jusqu'au 31/12/2025.

I.c.2. Dette bancaire

Au regard de l'activité de la Banque, SGMB a recours notamment aux dettes envers les établissements de crédits et assimilés pour se financer. Les dettes envers les établissements de crédits et assimilés de SGMB entre 2020 et 2022 se présentent comme suit :

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés (en MMAD)	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 326	2 343	-30%	9 428	+302%

Source : SGMB – Comptes sociaux

Société Générale Marocaine de Banques n'est pas assujettie à des covenants spécifiques en vertu de ses dettes bancaires

I.c.3. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de Société Générale Marocaine de banques sur la période 2020-2022 se présentent comme suit

Engagements Hors Bilan (en MMAD)	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Total des engagements de financement donnés	4 632	6 250	35%	6 367	2%
Total des engagements de financement reçus	-	-	-	-	-
Total des engagements de garantie donnés	12 483	13 802	11%	14 385	4%
Total des engagements de garantie reçus	13 032	12 804	-2%	14 146	9%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes sociaux



➤ Engagements de financement

Engagements de financement (MMAD)	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Engagements de financements donnés					
Aux établissements de crédit	-	-	-	-	-
A la clientèle	4 632	6 250	35%	6 367	2%
Ouverture de crédit ouvert	-	-	-	-	-
Autre engagement en faveur de la clientèle	-	-	-	-	-
Total des engagements de financement donnés	4 632	6 250	35%	6 367	2%
Engagements de financement reçus					
des établissements de crédits	-	-	-	-	-
de la clientèle	-	-	-	-	-
Total des engagements de financement reçus	-	-	-	-	-

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes sociaux

Analyse 2020 – 2021

Au 31 décembre 2021, les engagements de financement donnés augmentent de 35% et passent de 4 632 MMAD en 2020 à 6 250 MMAD en 2021. Ils se composent exclusivement d'engagements donnés à la clientèle.

A fin décembre 2021, il n'existe pas d'engagements de financement reçus non encore débloqués.

Analyse 2021-2022

Au 31 décembre 2022, les engagements de financement donnés augmentent de 2% et passent de 6 250 MMAD en 2021 à 6 367 MMAD en 2022. Ils se composent exclusivement d'engagements donnés à la clientèle.

A fin décembre 2022, il n'existe pas d'engagements de financement reçus non encore débloqués.

➤ Engagements de garantie

Engagements de garantie (en MMAD)	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Engagements de garantie donnés					
D'ordre des établissements de crédit	3 263	3 427	5%	3 833	12%
D'ordre de la clientèle	9 220	10 375	13%	10 553	2%
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	-	-	-	-	-
Autres garanties d'ordre à la clientèle	-	-	-	-	-
Total des engagements de garantie donnés	12 483	13 802	11%	14 386	4%
Engagements de garantie reçus					



des établissements de crédit	8 097	5 822	-28%	7 097	22%
de l'Etat et d'autres organismes de garantie	4 935	6 982	41%	7 049	1%
Total des engagements de garantie reçus	13 032	12 804	-2%	14 146	10%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes sociaux

Analyse 2020 – 2021

Les engagements de garantie donnés sont passés de 12 483 MMAD en 2020 à 13 802 MMAD en 2021, soit une hausse de 11%. Les engagements de garantie donnés à la clientèle ont augmenté de 13% pour s'établir à 10 375 MMAD. Les engagements de garantie donnés à des établissements de crédit ont augmenté de 5% pour afficher un montant de 3 427 MMAD.

Durant la même période, les engagements de garantie reçus, ont enregistré une baisse de -1,7% pour s'établir à 12 804 MMAD principalement en raison de la baisse de -28% observée sur les engagements de garantie reçus des établissements de crédit qui sont passés de 8 097 MMAD en 2020 à 5 822 MMAD en 2021.

Analyse 2021 – 2022

Les engagements de garantie donnés sont passés de 13 802 MMAD en 2021 à 14 386 MMAD en 2022, soit une hausse de 4%. Les engagements de garantie donnés à la clientèle ont augmenté de 2% pour s'établir à 10 553 MMAD. Les engagements de garantie donnés à des établissements de crédit ont augmenté de 12% pour afficher un montant de 3 833 MMAD.

Durant la même période, les engagements de garantie reçus, ont enregistré une hausse de 10% pour s'établir à 14 146 MMAD principalement en raison de la hausse de 22% observée sur les engagements de garantie reçus des établissements de crédit qui sont passés de 5 822 MMAD en 2021 à 7 097 MMAD en 2022.

➤ Nantissement d'actions

A la date d'enregistrement du présent Document de Référence, les actions de SGMB ne font l'objet d'aucun nantissement.

➤ Nantissement d'actifs

A la date d'enregistrement du présent Document de Référence, les actifs de SGMB ne font l'objet d'aucun nantissement.

I.c.4.Notations

La notation crédit attribuée par **Fitch Ratings** à Société Générale Marocaine de Banques se présente comme suit :

Note long terme	Note court terme	Perspective de la note
AAA (mar)	F1+ (mar)	Stable

Source : Fitch Ratings

Les notes ont fait l'objet des actions suivantes :

- Note nationale à long terme : confirmée à 'AAA (mar)'; perspective Stable en février 2023
- Note nationale à court terme : confirmée à 'F1+ (mar)' en février 2023

Tableau récapitulatif de la notation de SGMB durant les dernières années :



Date	National Note à long terme	National Note à court terme	Perspectives	Note de soutien extérieur
06 février 2023	AAA (mar)	F1+ (mar)	Stable	-
22 février 2022	AAA (mar)	F1+ (mar)	Stable	-
21 février 2021	AAA (mar)	-	-	3
3 novembre 2020	-	-	-	3
18 mai 2020	AAA (mar)	-	-	-
21 février 2020	AAA (mar)	F1+ (mar)	Stable	2
20 mars 2019	AAA (mar)	F1+ (mar)	Stable	2
07 mars 2018	AAA (mar)	F1+ (mar)	Stable	2
05 juillet 2017	AAA (mar)	F1+ (mar)	Stable	2

Source : Fitch Ratings

Les traductions des extraits des communiqués de presse de l'agence de notation se présentent comme suit :

PRINCIPAUX FACTEURS DE NOTATION – NOTES NATIONALES ET DE SOUTIEN

Février 2023

Les notes de SGMB sont basées sur le soutien potentiel si nécessaire de son actionnaire principal Société Générale S.A (SG ; A-/Stable). L'évaluation tient compte de la forte capacité de SG comme l'indique sa note élevée et sa volonté de soutien à la SGMB. Ces notes sont donc basées sur 7 éléments fondamentaux :

L'importance stratégique de la filiale SGMB : SGMB dispose d'une franchise modérée au Maroc, avec des parts de marché de prêts nets et de dépôts clients calculées par Fitch de 7% à 8%. Néanmoins, SGMB est la plus grande filiale africaine de SG et est utilisée comme plaque tournante du groupe pour le développement et le déploiement de plusieurs projets panafricains.

Facile à soutenir : en termes d'actif, SGMB représente moins de 1% de l'actif consolidé de SG à la fin du T3 2022, ce qui signifie que le soutien, si nécessaire, serait gérable pour SG.

Forte intégration avec la SG : SGMB est hautement intégrée à SG par le biais de la représentation, la nomination de cadres supérieurs clés dans le conseil d'administration et la supervision par la SG des risques de crédit, de pays, de marché, opérationnels et de liquidité de SGMB. De plus, la filiale bénéficie des lignes de financement, des procédures, systèmes, outils et image de marque de SG.

Aucun recours à un support extraordinaire : SGMB n'a jamais eu besoin d'un soutien extraordinaire de la part de SG. Toutefois, les cas de soutien ordinaire comprennent la fourniture par SG de contre-garanties et le financement en devises, au besoin.

Créances en souffrance élevées : le ratio créances en souffrance/créances brutes de SGMB de 17,1% à la fin du S1 2022 était nettement supérieur à la moyenne du secteur. Cela reflète des politiques de classification plus strictes et la comptabilisation prudente des prêts douteux par la banque.

Une capitalisation adéquate : le ratio Tier 1 à la fin du S1 2022 de SGMB se compare bien à ses pairs. Cependant, les coussins de fonds propres ne sont adéquats, qu'en comparaison avec le secteur.

Financement et liquidité adéquats : semblable à ses pairs, SGMB est principalement financée par les dépôts des clients. Ceux-ci proviennent entièrement du Maroc et représentaient 70% du financement total à fin T3 2022.

FACTEURS DE SENSIBILITE DES NOTES : NOTES NATIONALES

Février 2023 :



Une dégradation de la note de soutien de SGMB pourrait résulter d'un abaissement de plusieurs crans de la note IDR de SG ou d'une réduction de la propension de SG à soutenir SGMB, deux situations que Fitch considère peu probables actuellement.

II. Gouvernance de Société Générale Marocaine de Banques

II.a. Assemblées Générales

Les modes de convocation, les conditions d'admission, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de Société Générale Marocaine de Banques sont conformes à la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales qui sont qualifiées d'Ordinaires ou d'Extraordinaires, selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre. Toute assemblée Générale représente l'universalité des actionnaires et leurs délibérations obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents, incapables ou privés de droit de vote.

Aucune disposition spécifique d'acquisition de droits de vote doubles n'est prévue par les statuts.

En outre, les statuts ne prévoient pas d'autres dispositions spécifiques et dérogatoires à la loi 17-95 relative à la SA telle que modifiée et complétée régissant les Assemblées Générales.

II.a.1. Mode de convocation

L'article 17 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques stipule en matière d'Assemblée des actionnaires que : « les Assemblées Générales sont convoquées par le Directoire. (...) La convocation est faite, trente (30) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée des actionnaires, par un avis inséré dans un journal figurant dans la liste fixée par la loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, (...) ».

II.a.2. Conditions d'admission

L'article 19 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques prévoit que « l'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et à la condition d'une inscription de ses actions au registre des actions nominatives tenu par la société, cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée. ».

Nul ne peut représenter un actionnaire s'il n'est pas lui-même actionnaire. Toutefois, en plus de pouvoir se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, tout actionnaire peut aussi se faire représenter par son conjoint, un ascendant ou descendant ou par la personne morale dûment habilitée gérant le portefeuille des valeurs mobilières de l'actionnaire concerné.

Le mandat est donné pour une seule Assemblée d'actionnaires. Toutefois, il peut être donnée pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

Pour toute procuration d'un actionnaire adressé à la société sans indication de mandataire, le Président de l'assemblée émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés par le Conseil de Surveillance et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens qu'il lui indique ».

II.a.3. Ordre du jour

Selon l'article 18 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques : « L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social fixée par la loi et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut néanmoins, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Directoire et procéder à leur remplacement ».



II.a.4. Conditions d'exercice de droit de vote

Selon l'article 21 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques : « Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Au cas où des actions seraient nanties, le droit de vote est exercé par leur propriétaire.

La société ne peut valablement voter avec ses propres actions par elle souscrites, acquises ou prises en gage. »

II.a.5. Calcul du quorum

Selon l'article 21 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques : « Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée. Dans tous les cas, il est fait déduction des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi, (...) La Société ne peut valablement voter avec ses propres actions par elle souscrites, acquises ou prises en gage. Il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum. (...) »

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification conformément à la loi ».

II.a.6. Assemblées Générales Ordinaires

Attributions de l'AGO :

Selon l'article 22 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques : « L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statue sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Directoire ou du Conseil de Surveillance et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire. (...) »

- Elle discute, approuve, redresse ou rejette les états de synthèse ;
- Elle fixe les prélèvements à effectuer pour la constitution ou l'augmentation de tous les fonds de réserve et de prévoyance et décide tous reports à nouveau, totaux ou partiels, des bénéfices d'un exercice sur un exercice suivant ;
- Elle fixe les dividendes à répartir sur proposition du Directoire ;
- Elle nomme, révoque, remplace ou réélit les Commissaires aux Comptes ; elle leur donne quitus ou décharge ; Elle nomme les membres du Conseil de Surveillance ; (...) » ;
- Elle détermine le montant des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance et la rémunération des Commissaires aux Comptes ;
- Elle approuve les conventions prévues par l'article 93 de la loi sur les sociétés anonymes ;
- D'une manière générale, elle délibère et statue souverainement sur la conduite des affaires sociales ;
- Elle autorise tous emprunts par voie d'émission d'obligations autres que celles convertibles en actions.

Quorum de l'AGO :

Selon l'article 22 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques : « (...) L'assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Si elle ne réunit pas ce quorum, une nouvelle assemblée est réunie sur une deuxième convocation, auquel cas aucun quorum n'est requis et elle délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée ». Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés »

II.a.7. Assemblées Générales Extraordinaires

Attributions de l'AGE :

Selon l'article 23 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques : « L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à apporter aux statuts toutes modifications, quelles qu'elles soient, autorisées par la loi.

Elle peut décider notamment :

- La fusion avec d'autres sociétés constituées ou à constituer ou l'absorption de toutes sociétés quel que soit leur objet ;



- Le transfert ou la vente à tout tiers ou l'apport à toute société de l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs de la société ;
- La transformation de la société en société de toute autre forme ;
- La dissolution anticipée de la société ;
- L'émission d'emprunts sous forme d'obligations convertibles en actions ;
- La modification du capital et la délégation au directoire de tous pouvoirs pour réaliser une augmentation ou une réduction de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélatrice des statuts ;
- La prorogation ou la dissolution anticipée de la société ;
- L'émission d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

Quorum de l'AGE :

Selon l'article 23 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques : « (...) L'assemblée Générale Extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation la moitié et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée et se tenir valablement avec la présence ou la représentation d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. »

II.b. Organes de surveillance

Société Générale Marocaine de Banques est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance de droit privé et régie par la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés et également par la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée.

Le Conseil de Surveillance a pour mission principale de s'assurer que la marche de la Banque s'exerce conformément à la réglementation et à la stratégie arrêtée. Il est le responsable en dernier ressort de la solidité financière de l'établissement et opère, à cet effet, à toute période de l'année, aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns.

Composition du conseil de surveillance

Selon l'article 14 des statuts de SGMB, le conseil de surveillance est composé de trois (3) membres au moins et de douze (12) membres au plus, tous choisis parmi les actionnaires (hormis les membres indépendants).

Nomination et révocation

Selon l'article 14 des statuts de SGMB : « Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. (...) La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est fixée à Quatre années. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire. »

Nombre d'actions requis pour siéger au Conseil de Surveillance

Hormis les membres indépendants, chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'au moins une (1) action de la Société pendant toute la durée de ses fonctions.

Si, au jour de sa nomination, un membre du Conseil de Surveillance n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois. (...) »

Pouvoirs du Conseil de Surveillance

Selon l'article 14 des statuts de SGMB : « Le Conseil de Surveillance décide des grandes orientations de la Société et exerce le contrôle permanent de la gestion de la société faite par le Directoire, dans les conditions prévues par la loi. A cet effet, il opère, à toute époque de l'année, les vérifications et contrôles qu'il juge opportun et se fait communiquer les documents qu'il estime utiles pour l'accomplissement de ses missions. (...) »

Quorum et majorité

Selon l'article 14 des statuts de SGMB : « Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil de Surveillance est requise. (...) Les décisions sont prises à la majorité des voix



des membres présents ou représentés, chaque membre du Conseil de Surveillance disposant d'une voix ; la voix du Président de séance est prépondérante en cas de partage. (...) »



II.b.1. Composition du Conseil de Surveillance

Au 31 Décembre 2022, le Conseil de Surveillance se compose des membres suivants :

Statut au sein du Conseil de Surveillance	Prénoms, Noms	Date de cooptation par le CS / ratification lors de l'AGO	Date de l'AGO ayant renouvelé le mandat	Date de fin du mandat en cours	Fonction Principale
Président	Laurent GOUTARD	Cooptation : CS du 14 juin 2019 Ratification : AGO du 31 août 2020	30 mai 2023	AGO statuant sur les comptes 2026	Directeur des réseaux bancaires internationaux, région Afrique, bassin méditerranéen et outre-mer – Groupe Société Générale
Membre	Jean-Luc PARER	-	30 mai 2023	AGO statuant sur les comptes 2026	Membre du Conseil de Surveillance
Membre	Layla M'ZALI	-	31 août 2020	AGO statuant sur les comptes 2023	Administrateur DEVECO SOUSS
Membre Indépendant	Abdel Aziz THIAM ⁽¹⁾	Cooptation : CS du 23 novembre 2018 Ratification : AGO du 30 mai 2019	31 août 2020	AGO statuant sur les comptes 2023	Directeur Régional West Africa Groupe NAVITRANS
Membre	Alexandre MAYMAT	-	30 mai 2023	AGO statuant sur les comptes 2026	Directeur Global Transaction and Payment Services de Société Générale
Membre Indépendant	Driss BENHIMA ⁽¹⁾	-	30 mai 2023	AGO statuant sur les comptes 2026	Président du Conseil d'Administration AMAKINE DE TRAVAUX RBATIS
Membre Indépendant	Ghita LAHLOU ⁽¹⁾	-	30 mai 2023	AGO statuant sur les comptes 2026	Administrateur Directeur Général de filiales du Groupe SAHAM
Membre	Pierre PALMIERI	Cooptation : CS du 25 Mai 2022 Ratification : AGOE du 31 Octobre 2022	-	AGO statuant sur les comptes 2025	Directeur GLBA (Global Banking and Advisory)
Membre	Caroline ZANARET-GIROS	Cooptation : CS du 25 Mai 2022 Ratification : AGOE du 31 Octobre 2022	-	AGO statuant sur les comptes 2024	Directeur Général Adjoint BOURSORAMA
Membre Indépendant	Khalida AZBANE ⁽¹⁾	Cooptation : CS du 14 juin 2019 Ratification : AGO du 31 août 2020	30 mai 2023	AGO statuant sur les comptes 2026	PDG du groupe AZBANE
Membre	Ingrid BOCRIS	Cooptation : CS du 22 mars 2019 Ratification : AGO du 30 mai 2019	31 août 2020	AGO statuant sur les comptes 2023	Directeur Général Adjoint et Membre du Comité Exécutif de Sogecap, Groupe Société Générale

Source : SGMB

(1) Membres indépendants du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance peut s'adoindre de tiers conseillers actionnaires ou non et peut, en outre, constituer en son sein et avec les concours de ces conseillers, des comités techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis.



II.b.2. Curriculum Vitae des membres du Conseil de Surveillance

M. Laurent GOUTARD - Président du Conseil de Surveillance (*)

62 ans, diplômé de l’Institut d’Etudes Politiques de Paris et titulaire d’une maîtrise d’économie de l’Université de Paris Dauphine.

Fonctions précédentes :

- Directeur de la Banque de Détail France de SOCIETE GENERALE et membre de Comité Exécutif ;
- Directeur du Réseau France de SOCIETE GENERALE ;
- Directeur Général de la KOMERCNI BANKA
- Membre du Comité de Direction Groupe SOCIETE GENERALE ;
- Président du Directoire et Directeur Général Adjoint de la KOMERCNI BANKA ;
- Administrateur Directeur Général puis Président du Directoire de la SGMB ;

Autres mandats :

- Directeur des réseaux bancaires internationaux, Région Afrique, Bassin Méditerranéen et Outre-mer – AFMO- SOCIETE GENERALE ;
- Président du Conseil d’Administration & Administrateur SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AFRIQUE DE L’OUEST ;
- Administrateur SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CÔTE D’IVOIRE ;
- Administrateur Société GENERALE CAMEROUN ;
- Administrateur de FRANFINANCE ;
- Administrateur TREEZOR SAS ;
- Administrateur UNION INTERNATIONALE DES BANQUES ;

(*) La nomination de Laurent Goutard en tant que nouveau Président du Conseil de Surveillance a été actée par le Conseil lors de sa réunion du 25 mars 2022.

M. Alexandre MAYMAT- Membre du Conseil de Surveillance

56 ans, diplômé de l’ENSEA Paris Tech et titulaire d’un diplôme d’ingénieur de l’école polytechnique.

Fonctions précédentes :

- Responsable de la région Afrique, Méditerranée et Outre-mer, Banque et services financiers internationaux, SOCIETE GENERALE ;
- Président du Conseil d’Administration d’INVESTIMA ;
- Directeur général de SG Cameroun ;
- Directeur régional de la région Franche-Comté de la banque de détail en France, SOCIETE GENERALE ;
- Directeur du Centre d’Affaires Entreprises de la Direction Régionale de Paris Bourse, SOCIETE GENERALE ;
- Inspecteur principal, SOCIETE GENERALE ;

Autres mandats :

- Administrateur et Président Société Générale Factoring;
- Administrateur CREDIT DU NORD
- Membre du Conseil d’administration et Vice - Président TRANSACTIS

M. Jean-Luc PARER- Membre du Conseil de Surveillance

69 ans, diplômé de l’Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Paris (HEC Paris) en 1976 et titulaire d’un master en droit de l’université Paris I en 1977.

Fonctions précédentes :



- Co-chef et chef de la Division des marchés financiers et du financement de SG Banque de Financement et d'Investissement ;
- Responsable du pôle Global Finance de Société Générale Banque de Financement et d'Investissement ;
- Directeur de la Banque de détail à l'international de la Société Générale ;
- Co-Responsable des services bancaires et financiers internationaux et de l'assurance de Société Générale ;
- Conseiller du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués du Groupe Société Générale ;
- Président du conseil de surveillance de SPLITSKA BANKA (banque croate vendue par Société Générale en juin 2017) ;
- Membre du Bureau de la COFACE ;
- Président du Conseil d'Administration du CALIF (banque française du groupe SG) ;
- Président du Conseil d'Administration de SOGEPROM (promoteur immobilier du groupe SG).
- Administrateur PJSC ROSBANK (Avant Cession par Groupe SG)

Mme Ingrid BOCRIS - Membre du Conseil de Surveillance

48 ans, diplômée de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris en 1997, option Finance.

Fonctions précédentes :

- Directeur Marketing et Digital à la Banque de Retail à l'International (Europe, Afrique, Russie) de la Société Générale ;
- Directeur de Cabinet du Pôle Banque et Services Financiers à l'International (Assurances et Services de financement) de la Société Générale ;
- Directeur Marketing et Développement de SOGECAPI, filiale du Groupe Société Générale ;
- Responsable Activité Epargne de SOGECAPI, filiale du Groupe Société Générale ;
- Senior Manager chez BEARING POINT.
- Directeur Général ORADEA VIE
- President MOOSHOT INTERNET
- Administrateur de UIB ASSURANCES
- Membre du Conseil de Surveillance de DIGITAL INSURE SERVICES
- Membre du Conseil de Surveillance: NEW PRIMONIAL HOLDING 2

Autres mandats :

- Directeur Général Délégué SOGECAPI
- Directeur Général ANTARIUS
- Administrateur ORADEA VIE
- Administrateur Société Générale Assurances Retraite
- Administrateur Directeur Général de SOGESSUR

Pierre PALMERI - Membre du Conseil de Surveillance

61 ans, diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Tours en 1985,

Fonctions précédentes :

- Responsable Mondial des activités de financement au sein de la banque d'investissement
- Adjoint du Responsable Mondial des financements
- Membre des conseils d'administration de plusieurs entités de la banque SGBT, ROSBANK, SG BRESIL...



Autres mandats :

- Responsable Mondial de la BUSINESS UNIT GLOBAL BANKING & ADVISORY

Mme Layla M'ZALI - Membre du Conseil de Surveillance

Médecin et gérante des sociétés du Groupe M'ZALI.

Fonctions précédentes :

Néant.

Autres mandats :

- Directeur Général de DEVECO SOUSS.
- Président du Conseil d'Administration de Gamma Motors
- Cogérante de Nord Sud
- Cogérante de OMA HOLDING
- Cogérante de MARIMBO
- Cogérante de YASMINA BUS
- Cogérante de MZALIA

Mme Ghita LAHLOU - Membre indépendant du Conseil de Surveillance

56 ans, diplômée de l'Ecole Centrale de Paris en 1991.

Fonctions précédentes :

- Administrateur Directeur Général de filiales du Groupe SAHAM (Phone Group, Saham Assurance Maroc, Pôle Distribution, Saham Santé, Saham Education, Saham SA, Fondation Saham) ;
- Membre du Conseil d'Administration de la CGEM entre 2012-2015 ;
- Directeur des Achats, des Ressources Humaines et du Marketing de MARJANE ;
- Directeur des Ressources Humaines et de la communication du Groupe ONA ;
- Chargée de Mission auprès du Directeur Général du Groupe ONA ;
- Administrateur Directeur Financier d'ALTAIR Maroc ;
- Consultante Finances et Organisation chez ARTHUR ANDERSEN ;
- Membre du Comité Directeur de la FMSAR (Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurances) entre 2007 et 2011.

Autres mandats :

- Administrateur INTERNATIONAL EDUCATION GROUP –IEG
- Directeur Général MEDIA NETWORK FUND
- Président du Conseil d'Administration SAHAM SUPPORT SERVICES
- Président du Conseil d'Administration MEDIA NETWORK FUND
- Directeur SANA EDUCATION LIMITED
- Directeur Général SAHAM SUPPORT SERVICES
- Administrateur SAHAM EDUCATION FUND
- Administrateur FONDATION SAHAM
- Administrateur IMMORENTE
- Membre du Conseil de Surveillance WITAMAX
- Président du Conseil de Surveillance WITAMAX
-



Mme Khalida AZBANE - Membre indépendant du Conseil de Surveillance

62 ans, diplômée en Chimie Organique de l'ISIPCA en 1985 et titulaire d'un diplôme en Management de Tsukuba University à Tokyo en 1993.

Fonctions précédentes :

- Directeur General au sein du GROUPE AZBANE ;
- Membre du Conseil d'Administration de Mena Business Women Network (Mena BWN) ;
- Vice-Présidente des Relations Internationales & Institutionnelles de L'AFEM ;
- Membre du Conseil d'Administration du Conseil National du Commerce Extérieur (CNCE) ;
- Vice-Présidente à la Confédération Générale des Entreprises du MAROC (CGEM) ;
- Représentation du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) à l'ONU New York.

Autres mandats :

- Président Directeur General Laboratoire AZBANE ;
- Administrateur indépendant de l'assurance GRAS SAVOYE ;
- Administrateur indépendant de la société SONASID (Groupe AL Mada) ;

M. Driss BENHIMA - Membre indépendant du Conseil de Surveillance

69 ans, Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris en 1977 et des Mines de Paris en 1978.

Fonctions précédentes :

- Président Directeur Général de la Royal Air Maroc (RAM) ;
- Directeur Général de l'Agence de Développement des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume ;
- Gouverneur de la Région du Grand Casablanca ;
- Ministre des Transports, du Tourisme et de la Marine Marchande, de l'Energie et des Mines ;
- Directeur Général de l'Office Nationale de l'Electricité (ONE) ;
- Administrateur Délégué de la filiale marocaine du Groupe Air Liquide ;
- Administrateur de ASK GRAS SAVOYE ;
- Directeur des exploitations minières de Khouribga au sein de l'OCP.

Autres mandats :

- Président du Conseil d'Administration d'Air Liquide Maroc ;
- Président du Conseil d'Administration d'AMAKINE DE TRAVAUX RBATIS SA ;
- Administrateur de NEXANS MAROC ;
- Administrateur de SG Cameroun.
- Administrateur MGH ENERGY (SAS France)
- Administrateur Unique Nataej

M. Abdel Aziz THIAM - Membre indépendant du Conseil de Surveillance

69 ans, Ingénieur diplômé de l'Ecole Centrale de Paris en 1979.

Fonctions précédentes :

- Vice-Président de NCT NECOTRANS ;
- Ministre des transports de Côte d'Ivoire ;
- Directeur Général – SITARAIL (Groupe Bolloré) ;
- Président Directeur Général – Société Ivoirienne de Chemin de Fer (SICF) ;



- Directeur Général – CCGA Dumez Côte d’Ivoire ;
- Administrateur de Société Générale Côte d’Ivoire ;
- Administrateur de ASK GRAS-SAVOYE.
- Directeur Régional chargé des Chemins de fer – Groupe Bolloré Division Terrestre International.

Autres mandats :

- Président du Conseil d’administration Compagnie Ivoirienne d’Avitaillement Maritime ;
- Président du Conseil d’Administration de l’Africaine Institut de Développement et d’Economie ;

Mme Caroline ZANARET -GIROS - Membre du Conseil de Surveillance

45 ans, diplômée de l’institut d’études politiques de Paris.

Fonctions précédentes :

- Directrice Centre d’affaires Grands Corporate – Société Générale ;
- Directrice de Cabinet, Direction Générale du Groupe SG
- Directeur Commercial Entreprises
- Inspecteur Société Générale

Autres mandats :

- Directeur Général Adjoint BOURSORAMA

II.b.3. Critère d’indépendance et de parité Hommes / Femmes des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont désignés par l’Assemblée Générale Ordinaire. Le processus de nomination et de renouvellement des membres du Conseil de Surveillance est pris en charge par le Comité des Nominations et de Rémunération qui soumet ses propositions au Conseil de Surveillance et à la charge pour ce dernier de les soumettre à l’Assemblée Générale Ordinaire.

Société Générale Marocaine de Banques compte quatre (4) membres indépendants, répondant ainsi aux critères prédefinis dans la circulaire de Bank Al-Maghrib du 5/W/2016 du 10 juin 2016, fixant les conditions et les modalités de désignation d’administrateurs ou membres indépendants au sein de l’organe d’administration ou de surveillance des établissements de crédit, exigeant l’indépendance du tiers (1/3) des membres du Conseil de Surveillance. Il s’agit de :

- Madame Ghita LAHLOU
- Madame Khalida AZBANE
- Monsieur Driss BENHIMA
- Monsieur Abdel Aziz THIAM

La qualité d’Administrateur Indépendant ainsi que les conditions et les modalités de désignation répondent à l’ensemble des critères fixés.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance est composé de 12 administrateurs dont 5 femmes, soit un taux de féminisation de 41,6%. Cette diversité fait partie des priorités de Société Générale Marocaine de Banques, nourrissant ses valeurs depuis des années.

II.b.4. Rémunérations octroyées aux membres des organes de surveillance

Au cours des 3 derniers exercices, l’assemblée générale ordinaire statuant conformément aux dispositions légales et statutaires, a fixé le montant brut des jetons de présences alloués au conseil de surveillance.

L’Assemblée Générale Ordinaire a fixé le montant brut des jetons de présence à allouer au Conseil de Surveillance au titre de l’exercice 2022 à un montant global de 6,12 MMAD.



La rémunération du Conseil de Surveillance au titre des trois derniers exercices se détaille comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022
Jetons de présence	6,08	6,12	6,12

Source : SGMB

Il est à noter que les membres du Conseil de Surveillance n'ont perçu aucune rémunération exceptionnelle au cours des 3 derniers exercices outre les jetons de présence.

II.b.5. Prêts accordés aux membres des organes de surveillance

L'encours de crédits accordés aux membres du Conseil de Surveillance s'élève à 14,86 MMAD à fin 2021 et à 10,66 MMAD à fin 2022. Les prêts accordés sur les trois derniers exercices se présentent comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022
Prêts accordés aux membres du Conseil de Surveillance	35,17	14,86	10,66

Source : SGMB

II.b.6. Comités issus du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance peut constituer en son sein, et avec le concours de ses membres, des Comités Techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis.

Il est rendu compte aux séances du Conseil de Surveillance de l'activité de ces Comités et des avis ou recommandations formulés.

Le Conseil de Surveillance fixe la composition, les attributions et, le cas échéant, la rémunération des conseillers et des membres des Comités Techniques qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

Société Générale Marocaine de Banques compte trois comités techniques :

II.b.6.1. Comité des Risques

Date de référence	▪ 30/06/2023
Membres du comité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un membre indépendant du Conseil de Surveillance, Président du Comité en la personne de Monsieur Abdel AZIZ THIAM ; ▪ 4 membres du Conseil de Surveillance : <ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Abdel Aziz THIAM • Madame Ingrid BOCRIS • Monsieur Jean-Luc PARER
Secrétaire	Le Directeur des Risques local.
Péodicité	Trimestrielle
Attributions	<p>Le Comité des Risques est chargé notamment d'assister le Conseil de Surveillance dans son rôle de surveillance des risques auxquels SGMB est exposée au regard de l'appétit pour le risque préalablement défini, du respect de la stratégie et de la conformité à la réglementation relative au risque. Il est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser périodiquement l'organisation et le fonctionnement de la filière risques de la banque ; ▪ Valider les orientations de la politique de crédit de la banque ;



- Examiner le portefeuille d'engagements :
 - Analyse du portefeuille de Risques Souverains et de Crédits ; Retail et non Retail ;
 - Suivi et évolution des plus importantes expositions de la banque ;
 - Suivi des engagements irréguliers ;
 - Suivi des principaux risques sensibles ;
 - Suivi des engagements Retail et non Retail en défaut ;
 - Suivi et appréciation du niveau de provisionnement des contreparties ainsi que de l'efficacité du recouvrement.
- Analyser le Coût Net du Risque de la banque et son évolution au regard de la politique de crédit ;
- Suivre le respect des ratios réglementaires (division des risques, concentration...) ;
- Etablir un reporting spécifique au Conseil de Surveillance sur les risques encourus sur les apparentés et les parties liées (en cas d'irrégularité) ;
- Faire part au Conseil de Surveillance des résultats des stress tests.

Le comité a tenu 4 réunions courant l'exercice 2022 et 1 réunion courant le premier trimestre 2023. Les principaux points examinés sont les suivants :

- Approbation des orientations de la politique de crédit de la banque, et des seuils et limites d'encadrement des différents risques (risques de crédit, structurels, de marché et opérationnels), définis dans le cadre de l'appétit pour le risque.
- Suivi du respect de ces seuils et limites d'encadrement et des ratios réglementaires.
- Analyse du dispositif de gestion des risques, et du fonctionnement du recouvrement.
- Examen du portefeuille d'engagements, des principaux indicateurs de risques et des décisions prises par la Direction des Risques du Siège sur les grands dossiers.
- Analyse des résultats des stress test.

Réunions tenues

II.b.6.2. Comité d'Audit et des Comptes

Date de référence	▪ 30/06/2023
Membres du comité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un membre indépendant du Conseil de Surveillance, Président du Comité en la personne de Madame Ghita LAHLOU ; ▪ 3 membres du Conseil de Surveillance : <ul style="list-style-type: none"> • Madame Ghita LAHLOU ; • Madame Caroline ZANARET-GIROS ; • Jean Luc PARER ;
Secrétaire	Le Secrétaire du Conseil de Surveillance : Mme Imane CHAKIR
Péodicité	Trimestrielle



Attributions

- Le comité d'audit et des comptes est responsable de la surveillance et de l'évaluation de la mise en œuvre des dispositifs de contrôle permanent et de contrôle périodique. Il donne périodiquement son avis sur l'organisation et le fonctionnement du contrôle interne (périodique et permanent) de la banque et propose au Conseil de Surveillance les adaptations pertinentes ;
- Examine les travaux du Contrôle Permanent :
 - Suivi de l'efficacité de la Surveillance Managériale :
 - ✓ Respect des procédures ;
 - ✓ Surveillance des comptes sensibles ;
 - ✓ Gestion des suspens ;
 - Suivi de la gestion et de la prévention des Risques Opérationnels :
 - ✓ Risques de fraude internes et externes ;
 - ✓ Risques d'exécution ;
 - ✓ Sécurité du personnel et des équipements ;
 - ✓ Gestion de la continuité d'activité et gestion de crise ;
 - ✓ Sécurité des systèmes d'information ;
 - Suivi des risques de non-conformité :
 - ✓ Suivi de l'évolution de l'environnement légal et réglementaire ;
 - ✓ Respect des obligations en matière de Connaissance client (KYC) ;
 - ✓ Suivi des règles de lutte contre le blanchiment d'argent et la lutte contre le financement du terrorisme ;
 - Suivi des Risques juridiques majeurs.
 - Examen des travaux du Contrôle Permanent niveau 2
- Examine les travaux du Contrôle Périodique :
 - Appréciation du plan d'audit annuel en s'assurant que la méthodologie d'élaboration permette une détection et une couverture adéquates des zones de risques et proposition au Conseil de Surveillance pour validation ;
 - Suivi des moyens et de la réalisation du plan d'audit interne ;
 - Examen des synthèses des missions achevées depuis le dernier comité et des plans d'actions proposés ;
 - Suivi de la mise en œuvre, selon les échéances fixées, des préconisations du contrôle périodique.
- Autres sujets entrant dans les attributions du comité :
 - Examiner les synthèses des missions externes (régulateur...) ainsi que les préconisations effectuées et les plans de mise en œuvre ;
 - Examiner les risques structurels de la banque (liquidité et refinancement, risque de taux) ;
 - Proposer au Conseil de Surveillance la nomination des Commissaires aux Comptes ;
 - Examiner le projet d'arrêté des comptes annuels, semestriels, et trimestriels, les conditions de leur établissement (principes, méthodes), et les réserves éventuelles ;
 - Examiner le dispositif de traitement des réclamations, l'évolution de celles-ci et les actions correctrices mises en place ;



- Examiner les délais de délivrance des mailenvées

Réunions tenues

Dans le cadre de ses missions, le Comité d’Audit et des Comptes s’est tenu 4 fois courant l’année 2022 et 1 réunion courant le premier trimestre 2023 et a fait part au Conseil de Surveillance de :

- Son avis sur l’organisation et le fonctionnement du contrôle interne ;
- Son appréciation des travaux effectués par le Contrôle Permanent et le Contrôle Périodique (efficacité de la Supervision Managériale, gestion des Risques Opérationnels, adéquation des dispositifs de sécurité, de suivi des risques de non-conformité et des risques juridiques, principales faiblesses relevées par l’audit interne et externe ainsi que la pertinence et l’état de mise en œuvre des préconisations de l’audit interne et externe) ;
- Son appréciation du plan d’audit annuel (méthodologie, couverture des zones de risques et suivi des moyens pour sa réalisation) ;
- Son appréciation du dispositif de gestion des réclamations et des délais de délivrance des mainlevées.



II.b.6.3. Comité des Nominations et des Rémunérations

Date de référence	▪ 30/06/2023
Membres du comité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un membre indépendant du Conseil de Surveillance, Président du Comité en la personne de Monsieur Driss BENHIMA; ▪ 3 membres du Conseil de Surveillance : <ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Driss BENHIMA • Monsieur Pierre PALMIERI • Monsieur Alexandre MAYMAT
Péodicité	Semestrielle ou plus lorsqu'il est nécessaire
Attributions	<p>Le Comité des Nominations et des Rémunérations est en charge notamment de conseiller et d'assister le Conseil de Surveillance dans la conception et le suivi des systèmes de rémunération ainsi que le processus de nomination, de rémunération et de renouvellement de ses membres, de ceux du Directoire ainsi que des Directeur Généraux Adjoint de la banque. Ce comité est chargé notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluer annuellement la structure, la taille et la composition du Conseil de Surveillance et de soumettre des recommandations à ce dernier en vue de modifications éventuelles concernant la nomination ou la réélection de ses membres ; ▪ Proposer la désignation des membres du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale ; ▪ Identifier et de soumettre au Conseil de Surveillance les situations de conflits d'intérêts qui émaneraient du processus de nomination ; ▪ Fixer la rémunération des membres du Conseil de Surveillance ; ▪ Fixer la rémunération des principaux dirigeants de la banque (membres du directoire et du Comité de Direction de la banque) ; ▪ Répartir l'enveloppe des jetons de présence, fixée par l'Assemblée Générale, entre les membres du Conseil de Surveillance en fonction de leur assiduité aux réunions ; ▪ Proposer la liste des bénéficiaires de stock-options. <p>Le comité est en charge également de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Examiner la politique générale d'évolution des rémunérations de la banque (au regard du contexte local) ainsi que les enveloppes de parts variables annuelles ; ▪ Examiner les dispositifs d'intéressement à long terme (Épargne salariale...) ; ▪ Analyser périodiquement les autres avantages consentis au personnel (véhicules de fonction, personnel de maison, retraites complémentaires, ...).
Réunions tenues	Dans le cadre de ses missions, Le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est tenu 4 fois courant l'année 2022 et 1 réunion courant le premier trimestre 2023.



II.b.6.4. Sous-comité d’Audit des Comptes de Dar Al Amane

Date de référence	▪ 30/06/2023
Membres du sous-comité	<ul style="list-style-type: none">▪ Un membre indépendant du Conseil de Surveillance, Président du Comité en la personne de Madame Ghita LAHLOU ;▪ 3 membres du Conseil de Surveillance :<ul style="list-style-type: none">• Madame Ghita LAHLOU ;• Madame Caroline ZANARET-GIROS▪ Monsieur Jean-Luc PARER
Périodicité	Semestrielle
Attributions	<p>Le sous-comité d’Audit et des Comptes est chargé de la surveillance et de l’évaluation de la mise en œuvre du dispositif de contrôle Interne de la fenêtre participative « Dar Al Amane ».</p> <p>Ce comité a été tenu 2 fois courant l’exercice 2022</p>

II.b.6.5. Sous-comité des risques Dar Al Amane

Date de référence	▪ 30/06/2023
Membres du sous-comité	<ul style="list-style-type: none">▪ Un membre indépendant du Conseil de Surveillance, Président du Comité en la personne de Monsieur Abdel AZIZ THIAM;▪ 4 membres du Conseil de Surveillance :<ul style="list-style-type: none">• Monsieur Abdel Aziz THIAM• Madame Ingrid BOCRIS• Monsieur Jean-Luc PARER
Périodicité	Semestrielle
Attributions	<p>Le sous-comité des Risques est chargé du suivi du processus d’identification et de gestion des risques de la fenêtre participative « Dar Al Amane ».</p> <p>Ce comité a été tenu 2 fois courant l’exercice 2022</p>

II.c.Organes de direction

II.c.1.Pouvoir des organes de direction

L’article 13 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques stipule que : « Le Directoire est composé de deux (2) membres au moins et de cinq (5) membres au plus. Le nombre des membres du Directoire est fixé par le Conseil de Surveillance.



Les membres du Directoire sont des personnes physiques ; ils peuvent être choisis (i) parmi les actionnaires, (ii) en dehors des actionnaires ou (iii) parmi les membres du personnel de la Société. (...) Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance. Ils sont rééligibles (...)»

La durée des fonctions du Directoire est de trois (3) ans, renouvelable sur décision du Conseil de Surveillance. A l'expiration de ce délai, les fonctions de tous les membres du Directoire cessent, y compris de ceux qui auraient été nommés, en cours de mandat, à la suite de vacance de siège.

(...) Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre en toute circonstance, au nom de la Société, toute décision concourant à la réalisation de son objet social et pour faire ou autoriser tout acte de gestion ou de disposition et ce, sous réserve des pouvoirs attribués par la loi et les statuts au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires. (...) Sous réserve des pouvoirs que la loi ou les statuts confèrent expressément aux Assemblées d'actionnaires, au Conseil de Surveillance ou au Directoire, le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur Général (...)»

Conformément à la Loi 17-95 et aux statuts de la Banque, le Directoire dirige, dans les limites instaurées, la Banque et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Banque.

Le Directoire présente, une fois par trimestre au moins, au Conseil de Surveillance, un rapport qui retrace les principaux actes ou faits intervenus dans la gestion de la Banque.

Enfin, conformément aux dispositions de la Loi 17-95, le Directoire arrête, chaque année, les comptes de la Banque et établit un rapport de gestion qui est soumis au Conseil de Surveillance et à l'Assemblée Générale.

II.c.2. Le Directoire

A la veille de l'enregistrement du document de référence, la liste des membres du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques se décline comme suit :

Noms et prénoms	Fonctions	Date de première nomination	Date de fin de mandat
Ahmed EL YACOUBI	Président du Directoire	16/03/2018	Conseil de Surveillance de Mars 2026
François MARCHAL	Directeur Général et membre du Directoire	16/03/2018	Conseil de Surveillance de Mars 2026
Asmae HAJJAMI	Directrice Générale et membre du Directoire	23/11/2018	Conseil de Surveillance de Mars 2026
Mehdi BENBACHIR	Directeur Général Adjoint et membre du Directoire	9/12/2022	Conseil de Surveillance de Mars 2026

Source : SGMB

II.c.3. Comités issus du Directoire

II.c.3.1. Le Comité de Directoire

Le Directoire a mis en place le Comité de Directoire composé des Membres du Directoire. Peuvent participer également au Comité de Directoire :

- Les Directeurs Généraux Adjoints ;
- Le Secrétaire Général ;
- Le Directeur des Risques et Recouvrement ;
- Le COO ;
- Le Directeur de la SU Finance ;
- Le Directeur de la SU Communication ;
- Le Directeur de la SU RH ;



- Le Directeur de l'Inspection Générale et Audit ;
- D'autres invités selon le besoin.

Le secrétariat du Comité de Directoire est assuré par le Cabinet.

Dans une approche collégiale, les membres, chacun selon son périmètre, assistent le Directoire et assurent la coordination entre les différentes entités de la Banque (BU, SU et DR) en termes de stratégie, de politique de développement et de supervision du fonctionnement de la Banque.

Le Comité de Directoire se réunit de manière hebdomadaire. Il a pour principales missions de :

- Piloter les performances des entités de la banque et décider des actions susceptibles d'en améliorer les indicateurs ;
- Arbitrer les points remontés par les Membres ;
- Suivre les risques et engagements de la banque ;
- Suivre l'évolution des projets réglementaires et projets stratégiques de la Banque ;
- Traiter tous les sujets particuliers en fonction de leur importance et niveau en présence des Managers des entités concernées.

II.c.3.2. Le Comité de Direction Générale Elargi

Le Comité de Direction Générale Elargi est composé en plus des membres du Directoire, des Directeurs des principales BU et des fonctions régaliennes. Il a pour objectif d'analyser et piloter l'activité et les résultats de la banque et se tient à fréquence mensuelle.

Il permet également de partager les sujets d'actualité dans les périmètres de chacun des membres ainsi que de partager les décisions importantes prises ou à prendre par les membres.

Par ailleurs, le Comité sera également un forum d'arbitrage pour les sujets remontés par les entités de la Banque.

II.c.3.3. Le Comité Exécutif Groupe Société Générale Maroc

Le Directoire bénéficie du soutien du Comité Exécutif Groupe SGMB composé de :

- Membres du Directoire ;
- Directeurs Généraux Adjoints ;
- Directeurs de Business Unit ;
- Directeurs des Services Unit ;
- Délégués Régionaux.

Le Comité Exécutif Groupe SGMB a une vocation décisionnaire et informative et se réunit de manière mensuelle.

Le Comité Exécutif Groupe SGMB a pour principales missions de :

- Piloter la Banque et ses filiales et suivre leurs réalisations
- Assurer la communication entre le Directoire, les Délégations Régionales, les différentes Business Units et Services Units ;
- Suivre les risques et engagements de la Banque et ses filiales ;
- Suivre la qualité de service et les réclamations clients ;
- Réaliser les arbitrages nécessaires ;
- Arbitrer sur les points de son ressort et fixer les points à remonter en arbitrage au Directoire.

II.c.3.4. Le Comité de Direction Groupe Société Générale Maroc

Outre les comités de gestion, le Directoire a mis en place le Comité de Direction Groupe Société Générale Maroc composé de :



- Membres du Comité Exécutif ;
- Toute autre personne invitée par le Directoire.

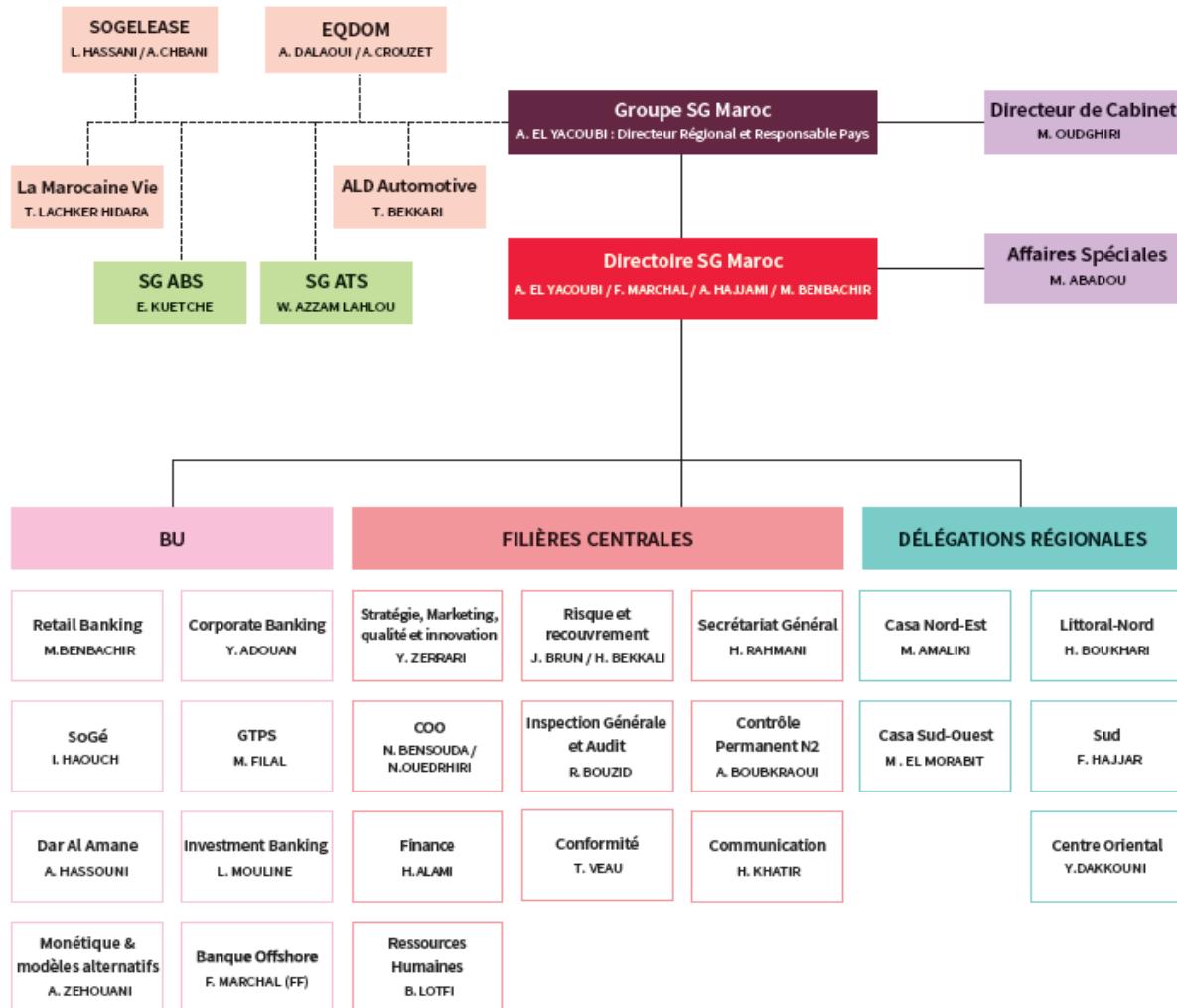
Le Comité de Direction Groupe Société Générale Maroc a une vocation de partage et de développement de synergies au niveau régional. Il se réunit de manière régulière sans fréquence définie et a pour principales missions de:

- Partager et communiquer les principales réalisations et évolutions du Groupe au Maroc ;
- Développer les synergies entre les différentes entités de la Banque et les filiales ;
- Mobiliser les opérationnels autour des principales orientations stratégiques du Groupe Société Générale Maroc.



II.c.4. Organigramme

Au 30 Juin 2023, l'organigramme fonctionnel simplifié de Société Générale Marocaine de Banques se présente comme suit :



Source : SGMB

SGMB a fait évoluer son organisation, pour la rendre à la fois plus robuste, plus intégrée, mais aussi plus agile, apte à anticiper l'évolution des besoins et attentes de ses clients.

L'évolution de l'organisation répond donc à un double enjeu :

- Être plus agile, pour capter les opportunités de croissance en particulier dans le digital, réagir plus rapidement aux attentes du marché, et favoriser de nouveaux modes de travail et d'interactions, sources d'innovation ;
- Faire jouer à plein les synergies entre les métiers et filiales spécialisées pour renforcer la cohérence du Groupe « Région Maroc ».

Le nouveau modèle organisationnel mis en place en 2019 repose sur des principes directeurs s'appuyant sur des niveaux de délégations clairs de bout en bout sur chaque activité de la banque, des obligations de résultat et de



transparence sur l'exercice des délégations, une coopération renforcée entre les entités, une accélération et plus grande fluidité de la prise de décision et des arbitrages.

Concrètement, SGMB est désormais organisée autour de :

- Un Directoire, assurant un pilotage collégial de la stratégie de Société Générale Maroc, comprenant 4 membres : le Président du Directoire, 2 Directeurs Généraux et 1 Directeur Général Adjoint ;
- 10 « Services Unit » intervenant en tant que filières centrales et jouant un rôle normatif, de contrôle et de mutualisation sur l'ensemble de la région Maroc (banque et filiales) ;
- 8 « Business Unit », responsables du périmètre de leur activité de façon transversale, elles interviennent ainsi tant au niveau des décisions et de l'activité commerciale (développement du PNB et du fonds de commerce, maîtrise du coût du risque) que de l'exécution au quotidien (qualité des opérations, satisfaction clients...) ;
- 5 « Délégations Régionales », dont le rôle a été renforcé pour plus de rapidité de décision et de pertinence locale. L'axe régional est ainsi affirmé, en donnant plus d'autonomie aux Délégations Régionales.

CV des principaux dirigeants

Ahmed EL YACOUBI, Président du Directoire

Né en 1968, Ahmed EL YACOUBI est diplômé de l'école supérieure d'Ingénieurs d'Annecy et d'un EMBA HEC Paris. Il a débuté sa carrière chez SGMB en 1996, au sein de la Direction des Systèmes d'Information. En 2007, il prend la responsabilité du Secrétariat Général de la Banque, avant d'être nommé en 2012 Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Générales et Banque de Flux.

Ahmed EL YACOUBI intègre en 2014 le siège du Groupe à Paris, en tant que Directeur Régional de l'Afrique de l'Ouest. Au-delà du développement commercial de la région, il participe au déploiement d'une stratégie d'innovation ambitieuse pour tout le continent africain, avec notamment la création du premier Laboratoire Innovation à Dakar ou encore le lancement de YUP, une solution de « mobile money » qui permet d'accéder à une gamme complète de services transactionnels et financiers, même sans avoir de compte bancaire.

Ahmed EL YACOUBI prend ses fonctions de Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques à compter du 1^{er} février 2018.

Depuis le 2 avril 2018, Ahmed EL YACOUBI occupe la fonction de Président du Directoire de SGMB.

Âgé de 54 ans, Ahmed EL YACOUBI est marié et père de 3 enfants.

Mandats	
Type de mandat	Société
Président du Directoire	SOCIETE GENERALE MAROC
Administrateur	NEMA CAPITAL
Membre du Conseil de Surveillance	SOGECAPITAL GESTION
Administrateur représentation de Société Générale Maroc	ALD AUTOMOTIVE LA MAROCAINE VIE SOGELEASE EQDOM INVESTIMA
Administrateur représentation de Investima	VENTEC
Administrateur	BOURSE DE CASABLANCA

Source : SGMB



Francois MARCHAL, Directeur Général et membre du Directoire

François MARCHAL est diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC) et est titulaire d'un DESS de Fiscalité Internationale de Paris II-Assas. Il a débuté sa carrière chez Société Générale en 2005, au sein de l'Inspection Générale. En 2011, il est nommé Inspecteur Principal.

En 2014, François MARCHAL est nommé Directeur Général Adjoint et Directeur Commercial de Société Générale Ghana. Il supervise les équipes dédiées à la clientèle Entreprises ainsi que le réseau d'agences de la banque présent dans les 10 régions du pays et contribue au Programme de Transformation de la filiale (recentrage du rôle des agences, centralisation des back-offices, création d'une équipe de Business Development Retail afin de développer la clientèle de salariés et fonctionnaires, mise à niveau et développement de l'offre Cash Management, déploiement de YUP Ghana, Etc.).

Depuis le 16/03/2018, François MARCHAL occupe la fonction de Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques.

Âgé de 43 ans, François MARCHAL est marié et père de 3 enfants.

Mandats	
Type de mandat	Société
Directeur Général et membre du Directoire	SOCIETE GENERALE MAROC
Président du Conseil d'Administration	SOCIETE GENERALE OFFSHORE INVESTIMA SOGECAPITAL INVESTISSEMENT SOGECAPITAL PLACEMENT
Administrateur	SOGELEASE MAROC
Président du Conseil de Surveillance	SOGECAPITAL GESTION SOGECAPITAL BOURSE
Administrateur représentation de Société Générale Maroc	NEMA CAPITAL

Source : SGMB

Asmae HAJJAMI, Directeur Général et Membre du Directoire

Titulaire d'un Diplôme d'ingénieur d'Etat de l'Ecole Mohammedia des Ingénieurs en 1995, Asmae HAJJAMI a débuté sa carrière dans le conseil aux entreprises avant d'intégrer en 1999 Société Générale Marocaine de Banques où elle a occupé plusieurs postes.

En 2007, Asmae HAJJAMI est nommée Directeur des Flux Domestiques et du Cash Management, puis Directeur Régional Agadir en 2011.

En 2014, Asmae HAJJAMI est nommée Adjoint au Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Générales et Banque de Flux en charge de la DPO, la DSI, la qualité et l'innovation.

En juin 2015, Asmae HAJJAMI est nommée Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Générales et Banque de Flux.

En novembre 2018, Mme Asmae HAJJAMI intègre le directoire et devient Directeur Général de Société Générale Marocaine de Banques.

Âgée de 51 ans, Asmae HAJJAMI est mariée et mère de deux enfants.



Mandats	
Type de mandat	Société
Directeur Général et membre du Directoire	Société Générale Maroc
Président du Conseil d'Administration	FONCIMMO SOGEPAIEMENT
Administrateur	SOGELEASE MAROC UIB
Administrateur représentation de Société Générale Maroc	SOCIETE GENERALE OFFSHORE SOCIETE GENERALE ABS SOCIETE GENERALE ATS EH ACMAR CMI

Source : SGMB

Mehdi BENBACHIR Directeur Général Adjoint Membre du Directoire en charge de la BU RETAIL

Mehdi BENBACHIR est titulaire d'un Bachelor en Finance et Systèmes d'Information de Stern School of Business à New York University en 1999. Il débute sa carrière en banque d'affaires à New York pendant 5 ans. Il a ensuite participé au montage d'un fonds d'investissement spécialisé dans le financement de projets d'infrastructure au Maroc, avant de rejoindre Société Générale Maroc en 2005 au sein de la Direction des Grandes Entreprises puis en tant que Directeur des activités Conseil (fusions-acquisitions, opérations de marchés de capitaux Action et Dette, conseil en financement et restructuration financière).

En 2013, il est nommé Directeur de la Banque d'Investissement qui regroupe les métiers de Conseil, Gestion d'Actifs, Salles des Marchés, Intermédiation Boursière, Titres, Analyse et recherche et Capital Investissement.

En 2018, Mehdi BENBACHIR est nommé Directeur Général Adjoint en charge de la Banque d'Investissement, de la Stratégie, de la Qualité et de l'innovation.

En 2020, il est nommé Directeur Général Adjoint en charge du Retail (clientèle des particuliers, des professionnels et de la TPE).

Âgé de 47 ans, M. BENBACHIR est marié et père de deux enfants.

Mandats	
Type de mandat	Société
Membre du Conseil de surveillance	SOGECAPITAL GESTION
Administrateur	SOCIETE GENERALE MAURITANIE
Administrateur	LA MAROCAINE VIE
Administrateur	SOGELEASE MAROC



II.c.5. Rémunération octroyée aux membres du comité exécutif

II.c.5.1. Rémunération brute

La rémunération annuelle brute attribuée aux membres du comité exécutif (30 personnes) de SGMB au titre des trois derniers exercices s'établit comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022
Rémunération annuelle brute attribuée aux membres du comité exécutif	63,30	65,53	60,28

Source : SGMB

II.c.5.2. Prêts accordés aux membres du comité exécutif

Les prêts accordés aux membres du comité exécutif sur les trois derniers exercices s'établissent comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022
Prêts accordés aux membres du comité exécutif	90,04	92,2	65,6

Source : SGMB





PARTIE III. Activités de Société Générale Marocaine de Banques



I. Historique et faits marquants de Société Générale Marocaine de Banques

- Société Générale a ouvert ses premières agences à Tanger et Casablanca en 1913.
- A l'indépendance du Maroc, en 1956, Société Générale compte 3 agences et un effectif d'une quarantaine de personnes.
- En 1962, la Banque se transforme en établissement de droit marocain, appelé Société Générale Marocaine de Banques.
- La fusion avec la Société Marseillaise de crédit en 1965, et l'acquisition de 20% de la Société de Banque du Maghreb en 1971, marquent une nouvelle étape importante du développement de la Société Générale Marocaine de Banques. Elle élargit son réseau et étend ses activités.
- En 1973 est promulgué le dahir sur la marocanisation du capital et du conseil d'administration des sociétés exerçant au Maroc, donnant lieu à plusieurs changements au niveau de la gestion (notamment la présence de capitaux nationaux à hauteur de 51%) et de la redéfinition des lignes stratégiques de la Société Générale Marocaine de Banques.
- En 1974, la Société Générale Marocaine de Banques crée INVESTIMA holding de participations qui vise à accompagner les investisseurs marocains ou multinationaux dans la création ou le développement d'affaires industrielles et commerciales à travers des prises de participations financières.
- En 1981, la Société Générale Marocaine de Banques crée SOGELEASE, société de financement par crédit-bail.
- En 1995, la Société Générale Marocaine de Banques crée SOGEBOURSE, société d'intermédiation en bourse.
- En 1996, Société Générale Marocaine de Banques crée GESTAR société spécialisée dans la gestion de l'épargne collective. GESTAR est certifiée AIMR en 2002.
- En 1999, le groupe Société Générale rachète les parts d'Al Watanya et devient majoritaire dans la Société Générale Marocaine de Banques en détenant 51,9% des parts.
- L'année 1999 est aussi marquée par la création de FONCIMMO, Société immobilière et foncière du Groupe au Maroc.
- En juillet 2001, SOGECAPI, 4^{ème} assureur français spécialisé en assurances de personnes et la Société Générale Marocaine de Banques acquièrent la majorité du capital de LA MAROCAINE VIE.
- L'année 2001 est également été marquée par le rachat d'ALD, société spécialisée dans la location longue durée et la gestion de flotte de véhicules, par Société Générale France. Le Groupe Société Générale devient alors propriétaire de la filiale marocaine d'ALD AUTOMOTIVE.
- En mai 2002, désirant renforcer sa présence au Maroc et se positionner sur le créneau du crédit à la consommation, le Groupe Société Générale rachète la participation du Groupe ONA dans EQDOM. Puis, à travers une OPA, il porte sa participation totale à 54%.
- En 2002, la Société Générale Marocaine de Banques crée SG TANGER OFF-SHORE, banque off-shore.
- En 2003, dans un souci permanent d'efficacité et de proximité avec sa clientèle, la Société Générale Marocaine de Banques réorganise son réseau de distribution et met en place neuf Directions Régionales.
- L'année 2005 voit la création d'ATHENA COURTAGE, courtier en assurance.
- En 2006, le Groupe Société Générale (France) rachète des actions détenues par la Mutuelle d'Assurance des Transports Unis et porte sa part dans le capital de Société Générale Marocaine de Banques à 53,2%.
- En 2006, afin de développer les interactions avec ses clients, la banque ouvre le 1er centre d'appels dans le secteur bancaire marocain et crée la structure SOGECONTACT.
- En 2007, Société Générale Marocaine de Banques adopte une nouvelle identité visuelle et le nom de marque commerciale du groupe : SGMB succède à Société Générale Marocaine de Banques.
- En 2008, deux opérations sur le capital sont réalisées : augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation de capital par apport en numéraire avec droit de souscription réservée aux actionnaires, portant ainsi le capital de la Banque au niveau actuel de MAD 2.050.000.000.
- En février 2009, SGMB et SOGECAPI initient une offre publique de retrait volontaire sur les titres constituant le flottant en bourse de LA MAROCAINE VIE, dont la radiation de la cote est effective le 22 mai de la même année.



- Fin 2009 est lancée SOGEFACTORING, la ligne métier « Affacturage » de Société Générale Maroc, qui offre un service de gestion, de sécurisation et de financement des créances clients.
- Au 31 décembre 2010, la Banque change la dénomination sociale des sociétés GESTAR, SOGEBOURSE et SOGEPLACEMENT par respectivement SOGECAPITAL GESTION, SOGECAPITAL BOURSE et SOGECAPITAL PLACEMENT.
- En 2011, SGMB effectue une acquisition complémentaire de 40% du capital de SOGELEASE, portant ainsi sa participation dans le capital de la filiale à 100%.
- En septembre 2012, SGMB signe un partenariat avec la BERD pour le soutien des TPE et des PME. Ce partenariat porte sur le déblocage d'une enveloppe de financement de 20 MEuro.
- En 2012, SGMB ouvre un bureau de représentation à Milan - Italie. Avec cette représentation, SGMB vise à améliorer son positionnement auprès de la communauté des Marocains Résidant en Italie.
- SGMB est nommée « Meilleure banque au Maroc » par le magazine financier de référence internationale Euromoney.
- En 2013, SGMB procède à la création d'une structure dédiée à son activité Banque Privée. A cette occasion, elle signe un accord de partenariat avec le Groupe Société Générale (BHF) et Société Générale Private Banking (SGPB). Ce partenariat permettra à SGMB de bénéficier de l'accompagnement et de l'expertise de Société Générale Private Banking en matière d'offre et de dispositif dédié à la clientèle patrimoniale. En parallèle, SGMB ouvre 8 agences Banque Privée dans les principales villes du royaume afin de permettre à cette clientèle d'accéder à des services et conseils à haute valeur ajoutée pour la gestion de ses avoirs et de son patrimoine.
- L'année 2013 voit également la création de la filière internationale, regroupant l'ensemble des activités de SGMB à l'international.
- En 2015, SGMB célèbre la rénovation de son agence historique, datant de 1923 et située au Boulevard Mohammed V à Casablanca. Cette rénovation a été faite en préservant la façade art déco des années 1920.
- L'année 2016 consacre la volonté de transformation digitale de la Banque. En interne est déployé « Digital for all », un plan de digitalisation des outils et services mis à la disposition des collaborateurs. En externe, les initiatives se multiplient pour simplifier les parcours clients :
 - Le Centre de Relations Clients Sogetel innove et met en place des numéros d'appels courts à l'usage de sa clientèle : 4242 et 4243.
 - Suite à l'adoption du projet de paiement multicanal des taxes locales par la Trésorerie Générale du Royaume, SGMB ouvre, pour ses clients et non clients, un service de paiement des taxes en agence et sur ces guichets automatiques.
 - Enfin, SGMB lance son application mobile, qui permet à la clientèle de gérer facilement et à tout moment à ses comptes bancaires et d'accéder à de nombreux services (géolocalisation des agences bancaires, simulations de crédits, transactions diverses telles que virements, recharges de cartes prépayées, paiements de factures...).
- En septembre 2017, SGMB lance sa plateforme de banque en ligne sous la marque Bankaty, qui permet d'ouvrir et de gérer ses comptes à distance, à travers un site intuitif et moderne. Plus qu'un simple site web, Bankaty propose également des offres avantageuses et exclusives ainsi que des services adaptés aux nouvelles attentes de ses clients.
- En novembre 2017, le comité de Direction de SGMB approuve la création d'une nouvelle filiale sous le nom de « Sogecapital Investissement », ayant pour objet la gestion d'OPCC.
- En mai 2018, dans le cadre du partenariat entre SGPB et IRB – AFMO, la Banque Privée de SGMB lance son premier produit structuré avec succès, reflétant l'intérêt significatif des clients patrimoniaux marocains pour des solutions d'investissement innovantes.
- En juin 2018, Société Générale Marocaine de Banques a acquis sur le marché boursier un bloc d'actions représentant 34,95% du capital d'Eqdom auprès de SG Financial Services Holding, filiale à 100% du Groupe Société Générale. Cette acquisition porte la participation de SGMB dans Eqdom à 55,21% du capital social. Cette acquisition s'accompagne de l'approbation des termes d'un contrat de partenariat structurant entre SGMB et Eqdom en matière de crédit à la consommation qui s'appuie sur un modèle « Producteur-Distributeur » avec un partenariat portant sur un renforcement du rôle de distribution de la Banque avec des offres de crédit à la consommation à ses propres clients produit par Eqdom. Le partenariat entre SGMB et EQDOM a été revu fin 2021 sous forme d'un contrat de Servicing qui se décline en trois phases :



- Phase 1 : Octroi. Eqdom met à la disposition de SGMB un outil de scoring et d'octroi des crédits à la consommation de SGMB ;
- Phase 2 : Gestion. EQDOM prend en charge toute la gestion des crédits à la consommation SGMB pendant toute leur durée de vie (déblocage, modifications, remboursements anticipés ...) ;
- Phase 3 : Recouvrement. EQDOM prend en charge le recouvrement de tous les engagements de la clientèle retail SGMB.

La phase 1 est opérationnelle depuis le 24 décembre 2021, les phase 2 et 3 sont en cours d'étude.

- En janvier 2019, SGMB présente sa nouvelle organisation et son nouveau plan stratégique 2019-2022, qui vise à délivrer une croissance soutenue, rentable et durable
- En 2019, Société Générale Marocaine de Banques a acquis 23,2% du capital social et des droits de vote de La Marocaine Vie auprès de SOGECAp, filiale du Groupe Société Générale. Cette acquisition porte la participation de SGMB dans La Marocaine Vie à 49% du capital social.
- En décembre 2019, Société Générale Marocaine de Banques reçoit l'agrément de l'AMMC pour l'exercice de l'activité de société de gestion d'Organismes de placement collectif immobilier par NEMA Capital, une Joint-Venture créée aux côtés de YAMED Capital, et détenue à 50-50 par les deux entités.
- En mars 2020, Société Générale Marocaine de Banques signe un Mémorandum Act avec Maroc Impact en vue de contribuer à l'instauration d'une dynamique éco-sociale au service de l'humain et des territoires par le déploiement de programmes inclusifs et innovants à impact social;
- En 2020 et dès les prémisses de la crise Covid-19, Société Générale Maroc a rapidement procédé à l'activation du Plan de Continuité de l'Activité (PCA). Ce PCA a été amené à évoluer pour s'adapter de manière agile aux mutations imposées par la pandémie, donnant jour à des stratégies et approches disruptives dont l'implémentation a pleinement capitalisé sur les acquis du Plan Stratégique « Avenir 2019-2023 », notamment pour ce qui a trait au volet organisationnel ainsi qu'en matière d'innovation digitale.
- Le Groupe Société Générale Maroc a été l'un des premiers contributeurs au « Fonds Spécial pour la gestion de la pandémie du coronavirus », en allouant une enveloppe de 110 MDH. Concomitamment, SGMB a assuré la collecte et la remontée des participations de ses clients à ce fonds spécial, de même que la distribution des aides étatiques au bénéfice de larges franges de la population. Ce qui s'est traduit par 420 000 mises à disposition pour un montant total de 400 MDH – soit l'équivalent de 7 % du global distribué à l'échelle nationale.
- Société Générale Maroc a orienté son activité commerciale vers l'accompagnement de ses clients par des mesures destinées à atténuer les effets de la crise. En premier lieu, la banque a répondu favorablement à des milliers de demandes de report d'échéances de crédit (40 000 échéances de crédit), au bénéfice des opérateurs économiques. Elle a ensuite procédé à la mise en place des mécanismes de distribution des crédits Damane Oxygène, puis des crédits Damane Relance à l'issue du confinement. Plus de 6 000 dossiers Damane Oxygène et Damane Relance ont ainsi été traités favorablement, pour un montant global de plus de 8,5 milliards de dirhams.
- Au plus fort de la crise, Société Générale Maroc a reçu, de la part de ses clients TPE éprouvant des difficultés de trésorerie, près de 2 000 demandes de financement Damane Oxygène dont la majorité ont été agréées par la banque. Cette dynamique solidaire s'est maintenue à l'issue du confinement par l'approbation de 1 850 crédits « Relance TPE », équivalant à 400 millions de dirhams. Un accompagnement ferme qui s'est traduit par une croissance des encours crédits TPE de l'ordre de 47 %.
- L'année 2020 a été également marquée par le lancement de SoGé qui appuie le nouveau modèle relationnel 100 % distant. Toujours dans cet esprit d'innovation qui fait désormais partie intégrante de l'ADN de SGMB, celle-ci a procédé cette année au lancement de nouvelles applications Mobile Banking pour la clientèle des particuliers (Mobiwan), des professionnels (SogePro), ainsi qu'un service de Mobile Paiement (Sopay). Parallèlement, le dispositif d'Espaces Libre-Service (ELS) s'est étoffé pour atteindre 18 ELS à fin décembre 2020.
- Société Générale Maroc a été primée 3 fois par le support de référence internationale « EMEA Finance Magazine » lors de l'édition 2020 des African Banking Awards :
 - Meilleure banque étrangère
 - Meilleure banque d'investissement au Maroc
 - Best CEO of the year pour M. Ahmed El Yacoubi – Prix panafricain
- En 2021, Sogécapital Gestion lance le fonds commun de placement « SG Social Impact Fund » pour soutenir des projets solidaires portés par des associations.



- En 2021, Société Générale Maroc lance Antoum Radio, une radio interne qui met à l'honneur ses collaborateurs sur l'ensemble du territoire national.
- Sogécapital Gestion, filiale de Société Générale Maroc rejoint le réseau des signataires des principes pour l'investissement responsable soutenus par les Nations Unies.
 - Société Générale Maroc remporte 3 prestigieux prix lors de l'édition 2021 des African Banking Awards : Meilleure banque étrangère pour Société Générale Maroc
 - Meilleur gestionnaire d'actifs pour Sogécapital Gestion
 - Meilleur courtier pour Sogécapital Bourse
- En 2021, Société Générale Maroc lance son nouveau plan stratégique « Jossour 21-25 » qui s'articule autour de plusieurs piliers :
 - L'accélération de la transformation de ses modèles relationnels afin de capter davantage de croissance
 - L'ajustement du modèle opérationnel
 - L'accélération de la transformation IT & digitale
 - Une stratégie RSE volontariste et co-construite avec son écosystème
- Société Générale Maroc lance la construction du nouveau Campus CFC.
- Conscient des enjeux climatiques pour les clients de la banque et souhaitant renforcer ses outils d'accompagnement, Société Générale Maroc a signé en février 2022 un deuxième emprunt avec la BERD pour un montant de 25 million d'Euro sous forme de crédits à des entreprises privées pour financer des investissements dans l'économie verte dans des initiatives favorisant l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la résilience climatique. Le programme « Green Economy Financing Facility » (GEFF) soutiendra également les activités liées au genre, afin d'améliorer l'égalité des chances entre femmes et hommes pour l'accès au financement climatique destiné à promouvoir les technologies vertes.
- Société Générale Maroc a été consacrée par le magazine EMEA Finance lors de l'édition 2022 des African Banking Awards en remportant plusieurs prix prestigieux :
 - Meilleur lancement Produit (Best product launch) pour SoGé (Prix panafricain)
 - Meilleure banque étrangère (Best foreign bank)
 - Meilleure banque d'investissement étrangère (Best foreign investment bank)
 - Best Asset Manager pour sa filiale Sogécapital Gestion
 - Best Broker pour sa filiale Sogécapital Bourse
- Suite à l'enquête annuelle EUROMONEY Cash Management 2022, Société Générale Maroc se distingue comme la banque de référence dans le domaine du cash management. Elle a été récompensée une fois de plus par le magazine britannique Euromoney dans deux catégories de l'Award Cash Management au Maroc : « Market Leader » pour la 4ème année consécutive et « Best Service » pour la 2ème fois. Cette double distinction confirme son expertise et son positionnement de premier plan sur cette activité.
- Dar Al Amane, fenêtre participative de Société Générale Maroc, s'illustre en remportant le titre « Elu Service Client de l'Année - Maroc 2023 ». Cette prestigieuse distinction, qui consacre l'excellence du service client de Dar Al Amane pour la 2ème année consécutive, vient témoigner de la pertinence de sa stratégie centrée sur le client et de son modèle opérationnel omnicanal.
- Société Générale Maroc remporte le prestigieux “ sustainability gold award for financial intermediaries ” de la Berd. Ce trophée a été remis à Société Générale Maroc lors des “ EBRD Sustainability Awards 2022 ” - événement spécial autour de la durabilité tenu en marge du 31ème assemblée générale de la BERD, dont les travaux ont débuté le 10 mai à Marrakech sous le thème “ Répondre aux défis dans un monde de turbulence ”
- SOGECAPITAL GESTION, filiale de Société Générale Maroc, rejoint officiellement le Global Impact Investing Network (GIIN), une organisation internationale à but non lucratif visant à accroître l'ampleur et l'efficacité de l'investissement à impact (Impact Investing). SOGECAPITAL GESTION devient ainsi la première société de gestion d'OPCVM au Maroc à adhérer au GIIN et intégrer le plus grand réseau d'acteurs de l'impact investing dans le monde, avec pour finalité d'approfondir et renforcer son engagement dans la finance durable et responsable.
- SoGé, la banque 100% en ligne de Société Générale Maroc, enrichi son offre “SoGé ado” dédiée aux plus jeunes de 12 à 18 ans. Lancée en avril dernier, « SoGé Ado » propose une gamme complète de services



- bancaires et extra-bancaires spécifiquement étudiée pour les plus jeunes, en phase avec leur forte appétence pour des parcours digitaux “intuitifs” qui renforcent leur autonomie.
- En 2022, le périmètre de consolidation a évolué avec l'intégration de NEMA CAPITAL et SOGEPAIEMENT.
 - En 2022, Société Générale réaffirme son rôle d'acteur social engagé, et continue d'apporter une contribution citoyenne et responsable aux transformations positives que connaît le Royaume. Elle poursuit le déploiement des financements « Green Value Chain » en partenariat avec la BERD destinés à accompagner cette transition énergétique, et ce conformément aux hautes orientations Royales prônant la conduite d'une transition verte via la construction d'une économie durable, à basses émissions carbone et résiliente aux changements climatiques.
 - Fidèle à son engagement citoyen, Société Générale Maroc crée en 2022, via sa filiale de gestion d'actifs Sogécapital Gestion, un nouveau fonds de placement collectif à forte portée sociale et solidaire : le fonds SG Social Impact Fund. En Juin 2023 Société Générale a dévoilé le lancement du 1^{er} appel à projet au profit des associations partenaires et ce en faveur des porteurs de projets favorisant l'insertion socioprofessionnelle et l'autonomisation des jeunes.

II. Appartenance au Groupe Société Générale

II.a. Présentation du Groupe Société Générale³

Société Générale, un des tout premiers groupes européens de services financiers et acteur important de l'économie depuis plus de 150 ans, accompagne au quotidien 25 millions de clients grâce à ses plus de **117 000 collaborateurs** présents dans **66 pays**.

Le Groupe s'appuie sur ses racines européennes pour développer ses activités sur le plan international. Son positionnement géographique unique permet de connecter l'Europe et l'Afrique avec les grands centres financiers mondiaux en Asie et en Amérique.

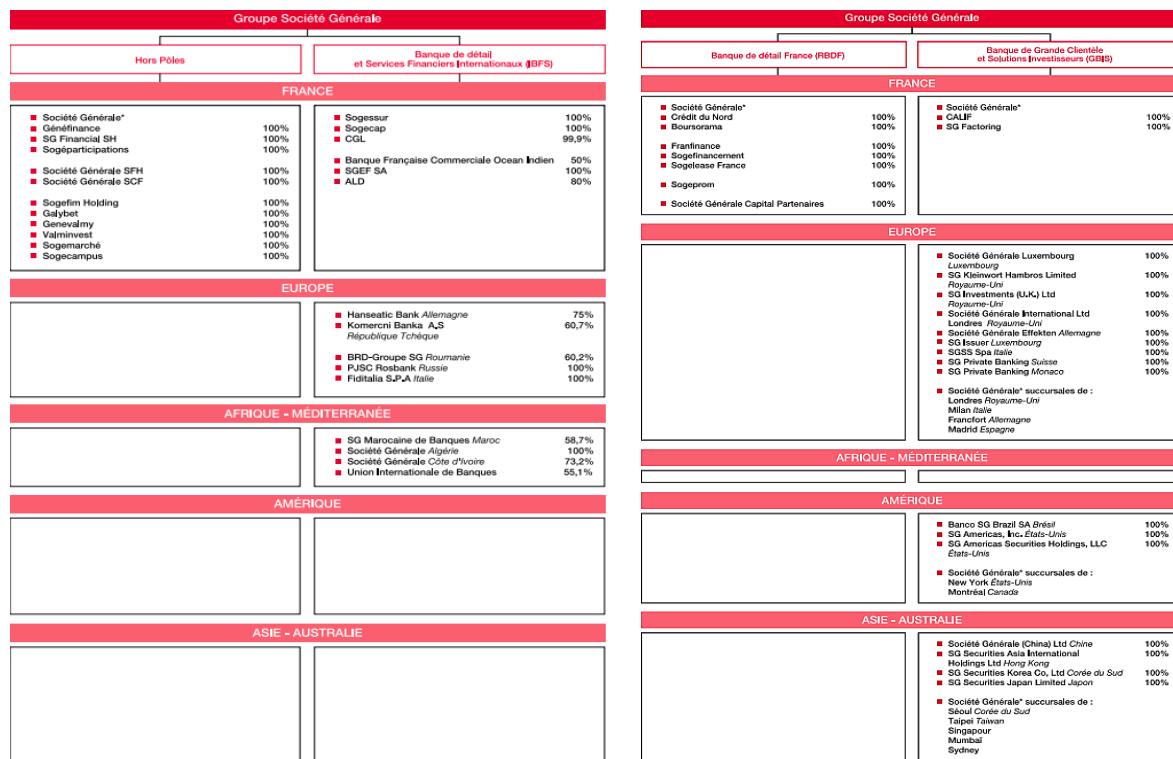
Le Groupe allie **solidité financière, dynamique d'innovation et stratégie de croissance durable** avec pour objectif la création de valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes. Il s'engage en partenaire de confiance dans les projets de ceux qui bâtissent aujourd'hui le monde de demain.

Cet engagement guide ses missions : protéger et gérer l'épargne, financer les projets, protéger les clients dans leur vie et dans leurs activités, sécuriser les échanges, offrir les meilleures solutions technologiques.

³ Source : Société Générale - Document d'enregistrement Universel 2023 et Rapport Financier Annuel 2022.



L'organigramme simplifié du Groupe SG au 31décembre 2022 se présente comme suit :



* Société mère

Remarques :

• Les taux indiqués sont les taux d'intérêt du Groupe dans la filiale détenue.

• Les groupes ont été positionnés dans la zone géographique où ils exercent principalement leur activité.

Source : Groupe Société Générale



Les principales filiales cotées du Groupe Société Générale sont les suivantes :

Filiales cotées	Ticker	Activité
Groupe ALD	ENXTPA:ALD	ALD S.A. fournit des services de location de services et de gestion de flottes de véhicules en France et à l'international
BRD - Groupe Société Générale S.A.	BVB:BRD	BRD - Groupe Société Générale S.A. offre une gamme de services bancaires et financiers aux entreprises et aux particuliers en Roumanie. Elle opère à travers les segments de la banque de détail et de la banque privée
Komerční banka, A.S.	SEP:KOMB	Komerční banka, a.s. fournit divers services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux investisseurs, principalement en République tchèque et en Europe centrale et orientale
Société d'Équipement Domestique et Ménager (EQDOM) S.A	CBSE:EQD	Eqdom est une société marocaine spécialisée dans le crédit à la consommation

Source : Groupe Société Générale

Le Groupe s'appuie sur trois pôles métiers complémentaires :

- **Les réseaux de Banque de détail en France** fédèrent deux enseignes majeures du marché. SG et Boursorama Banque servent une clientèle de particuliers, d'entreprises, de professionnels, d'associations et de collectivités ;
- **Les activités de Banque de détail à l'international et d'assurances** déploient leurs réseaux en Afrique, et en Europe, notamment en Europe centrale et de l'est. Les métiers spécialisés d'équipement finance et de location longue durée et gestion de flottes automobiles sont leaders européens et mondiaux sur leurs marchés ;
- **La Banque de Grande clientèle et Solutions investisseurs** rassemble les équipes dédiées à la banque de financement et d'investissement, au métier titres et aux activités de banque privée. Ses solutions sur mesure accompagnent les clients grandes entreprises, institutions financières, investisseurs, mais aussi les sociétés de gestion, et les clients de banque privée.

CHIFFRES CLES DES POLES METIERS

	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
	Banque de détail en France			Banque de détail et Services Financiers Internationaux			Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs		
Nombre de collaborateurs (en milliers) ^[1]	34,3	33,8	35,3	59,3	57,4	43,0	20,2	19,4	17,3
Nombre d'agences ^[2]	2 068	1 849	1 844	2 156	2 038	1 741	n/s	n/s	n/s
Produit net bancaire (en M EUR)	8 006	8 489	8 839	7 524	8 117	9 122	6 922	8 818	10 082
Résultat net part du Groupe (en M EUR)	677	1 550	1 445	1 304	2 082	2 376	46	2 018	2 427

^[1] Effectifs fin de période hors personnel intérimaire.

^[2] Nombre d'agences principales pour la Banque de Détail en France.

Encours bruts de crédits comptables (en Md EUR) ^[3]	233,9	242,6	247,4	135,5	145,3	139,3	138,4	170,7	182,9
Encours nets de crédits comptables (en Md EUR) ^[4]	212,8	234,7	243,4	130,1	139,8	134	153,1	192,1	181,3
Actifs sectoriels ^[5] (en Md EUR)	256,2	262,5	300,5	331,9	358,5	333	707,8	692	764
Fonds propres alloués moyens (normatifs) ^[6] (en M EUR)	12 241	12 009	12 417	10 499	10 246	10 619	13 488	14 055	14 916

Source : Groupe Société Générale – Document d'enregistrement universel 2022 - Rapport Financier Annuel 2021

Le Groupe est organisé de façon agile autour de 16 Business Units (métiers, régions) et 9 Service Units (fonctions support et de contrôle), qui favorisent l'innovation et les synergies afin de mieux répondre aux besoins et comportements évoluant des clients.

Dans un monde bancaire européen en pleine mutation industrielle, le Groupe aborde une nouvelle étape de son développement et de sa transformation.

Société Générale figure dans les principaux indices de développement durable : DJSI Europe, FTSE4Good (Global et Europe), Bloomberg Gender-Equality Index, Refinitiv Diversity and Inclusion Index, Euronext Vigéo (Europe et Eurozone), STOXX Global ESG Leaders indexes et MSCI Low Carbon Leaders Index (World and Europe).

CHIFFRES CLES :

	2020	2021	2022
Résultats en (M EUR)			
Produit Net Bancaire	22 113	25 798	28 059
dont Banque de détail en France	7 315	7 777	8 839
dont Banque de détail et Services Financiers Internationaux	7 524	8 117	9 122
dont Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	7 613	9 530	10 082
dont Hors Pôles	-399	374	16
Résultat brut d'exploitation	5 399	8 208	9 429
Coefficient d'exploitation ^[7]	75,6%	68,2%	66%
Résultat d'exploitation	2 093	7 508	7 782
Résultat net part du Groupe	-258	5 641	2 018
Fonds Propres (en Md EUR)			
Capitaux propres part du Groupe	61,7	65,1	66,5

^[3] Prêts et créances sur la clientèle, prêts et créances sur les établissements de crédit et opérations de location financement et assimilés et localisations simples. Hors pensions livrées. Excluant les entités qui font l'objet d'un reclassement selon la norme IFRS 5.

^[4] Encours de crédits comptables nets de dépréciations.

^[5] Actifs sectoriels figurant en note des États Financiers consolidés (Information sectorielle). Montants retraités au titre de 2020 (cf. Note 1.7 des États financiers consolidés).

^[6] Fonds propres calculés sur la base de 11% des encours pondérés des risques.

^[7] Hors réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre pour l'exercice 2017, antérieur à l'application d'IFRS 9.



Capitaux propres de l'ensemble consolidé	67	70,9	72,8
ROE après impôt	-1,70%	9,60%	2,6%
Ratio global de solvabilité^[8]	18,90%	18,70%	19,2%
Crédits et dépôts (en Md EUR)			
Crédits clientèle	440	488	496
Dépôts clientèle	451	502	524

Source : Société Générale

➤ Banque de détail en France

Cette activité s'est engagée dans une profonde transformation de son modèle liée notamment à une évolution rapide des comportements et des attentes clients qui tendent vers toujours plus de proximité, d'expertise et de personnalisation. Cette transformation s'est accélérée en 2020 avec deux initiatives stratégiques majeures à travers le projet de rapprochement de Crédit du Nord et de Société Générale d'une part, et le renforcement du développement de Boursorama d'autre part et qui permettront au Groupe de proposer à ses clients une offre unique sur le marché français. Le Groupe entend ainsi renforcer son positionnement différenciant sur le marché français en s'appuyant sur la complémentarité d'un modèle de banque de réseau alliant digital et expertise humaine et d'un modèle de banque entièrement digital.

En 2022, le Groupe a mis en œuvre avec succès les étapes du projet de rapprochement de Crédit du Nord et de Société Générale avec la réalisation de la fusion juridique le 1er janvier 2023, SG étant désormais la nouvelle marque de la banque de détail du Groupe en France. Les migrations informatiques des banques du groupe Crédit du Nord vers le système d'information de Société Générale seront opérées au cours du premier semestre 2023 et les regroupements d'agences ainsi que l'évolution des back offices débuteront au second semestre 2023 avec une exécution progressive d'ici à 2025.

La réalisation de la fusion s'accompagne de la mise en place d'un nouveau modèle relationnel, permettant d'améliorer la qualité du service rendu aux clients particuliers, professionnels et entreprises, et de s'imposer comme un acteur de référence sur le marché français, en matière d'épargne, d'assurance et de solutions d'excellence pour les entreprises et les professionnels.

Par ailleurs, le Groupe continue de soutenir le développement de sa banque en ligne. Boursorama offre à ses clients une offre bancaire en ligne diversifiée et large, un modèle efficient et un positionnement de banque la moins chère depuis 15 ans, lui permettant d'atteindre de très hauts niveaux de satisfaction et de recommandation. En effet, sur l'année 2022, Boursorama a consolidé sa position de leader en France, avec l'acquisition nette de plus de 1,4 millions de clients, portant le nombre total de clients à plus de 4,7 millions à la fin 2022. Boursorama a également finalisé avec succès le partenariat avec ING, avec la migration d'environ deux tiers des clients éligibles et d'environ 9 milliards d'euros d'encours (dont la moitié en assurance-vie).

Le Groupe confirme son ambition de développement de clientèle au sein de Boursorama et se fixe un objectif de plus de 5,5 millions de clients à fin 2023.

Enfin, la Banque de détail en France entend aussi capitaliser sur ses relais de croissance et les intensifier notamment en :

- Tirant parti de l'expertise en Banque Privée pour répondre aux attentes des clients patrimoniaux des réseaux France ;
- Captant tout le potentiel du modèle de bancassurance intégré en anticipant les évolutions du marché de l'assurance-vie et en profitant du fort potentiel d'équipement des clients en termes d'assurance prévoyance et dommages ;
- Développant les activités auprès des entreprises et des professionnels, en apportant des conseils stratégiques et des solutions globales.

^[8] Chiffres déterminés selon les règles CRR2/CRD5, hors phasage IFRS9 pour 2022, 2021 et 2020.



➤ **Banque de détail et Services Financiers Internationaux (IBFS)**

La Banque de détail et Services Financiers Internationaux contribue à la croissance rentable du Groupe, grâce à ses positions de leader sur des marchés à potentiel élevé, à ses initiatives d'efficacité opérationnelle et de transformation digitale et à sa capacité à générer des synergies avec les autres activités du Groupe. Ces métiers ont connu une transformation profonde ces dernières années, avec un recentrage du portefeuille désormais achevé, une optimisation du modèle et une amélioration du profil de risque sous-jacent, notamment depuis la sortie effective et ordonnée de Russie en mai 2022 faisant suite à l'aggravation du conflit russe-ukrainien. En effet, dans un contexte d'escalade de ce conflit, le Groupe a conclu, en mai 2022, la cession effective de Rosbank et de ses filiales russes d'assurance.

Les activités de Banque de détail à l'International sont pour l'essentiel situées hors zone euro et bénéficient de fondamentaux de croissance à long terme positifs malgré un contexte de crise sanitaire et économique qui est venu freiner une trajectoire historique de croissance continue. Le Groupe entend toutefois poursuivre sa stratégie de consolidation de ses positions de leadership et de croissance responsable au sein des activités de réseau de banques à l'international en Europe et en Afrique. Pour cela, le Groupe s'appuiera sur sa capacité à répondre aux besoins de ses clients et ses plates-formes métiers innovantes, différencierées et performantes :

- En Europe, la crise sanitaire s'est révélée être un véritable amplificateur de tendances de fond et a confirmé la vision du modèle de banque « retail » cible, ainsi que la pertinence des plans de transformations engagés qui s'appuient notamment sur l'accélération de la transformation digitale. Le Groupe entend ainsi finaliser le développement de son modèle de banque omnicanale en République tchèque, notamment dans le cadre de son plan stratégique KB Change 2025, consolider sa franchise parmi les trois principales banques du pays en Roumanie. Le Groupe, dont l'exposition reste limitée en Russie (moins de 2% de son exposition globale), suit de près l'évolution du contexte géopolitique dans cette zone. Enfin, le Groupe entend exploiter le plein potentiel de ses activités de crédit à la consommation en Europe en s'appuyant sur ses réseaux de banques de détail mais également sur un dispositif de filiales spécialisées en France et à l'international.
- En Afrique, le Groupe entend tirer parti du fort potentiel de croissance économique et de bancarisation du continent en capitalisant sur sa place parmi les trois banques internationales les plus présentes en Afrique (positions de leader notamment dans le bassin méditerranéen, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Cameroun et au Sénégal).

Dans le cadre du programme Grow With Africa pensé en collaboration avec de nombreux partenaires internationaux et locaux, Société Générale a annoncé plusieurs initiatives de croissance durable au service des transformations positives du continent. Le Groupe met l'accent sur l'accompagnement multidimensionnel des PME africaines, le financement des infrastructures, la transition énergétique et le développement de solutions de financements innovantes.

- Les Services Financiers et l'Assurance bénéficient de positions compétitives et de niveaux de rentabilité élevés, avec en particulier ALD et l'Assurance qui disposent d'un potentiel de croissance élevé. Tous ces métiers, qui ressortent comme les plus résilients au choc de 2020, se sont par ailleurs engagés dans des programmes d'innovation et de transformation de leur modèle opérationnel :

- Dans l'Assurance, le Groupe entend accélérer le déploiement du modèle de bancassurance sur tous les marchés de Banque de détail et sur tous les segments (assurance-vie, prévoyance et dommages), et la mise en œuvre de sa stratégie numérique, notamment pour enrichir l'offre produits et les parcours clients au sein d'un dispositif omnicanal intégré, tout en diversifiant ses modèles d'activité et ses moteurs de croissance à travers une stratégie d'innovation et de partenariats. Cette stratégie de croissance s'accompagne d'une accélération des engagements de SG Assurances en finance responsable.
- Dans les activités de location longue durée et de gestion de flottes automobiles, l'ambition du Groupe est de créer un leader mondial dans les solutions de mobilité durable à travers le projet d'acquisition de LeasePlan. Le nouvel ensemble deviendrait le numéro un mondial – hors captives et sociétés de leasing financier – avec une flotte totale de 3,3 millions de véhicules à la fin septembre 2022, une présence dans plus de 40 pays et un potentiel de synergies important. Il s'appuierait sur des expertises très complémentaires qui lui permettraient de développer de nouvelles activités et services dans un secteur de la mobilité en pleine mutation. Disposant de capacités d'investissement renforcées et de savoir-faire différenciants, l'entité combinée serait particulièrement bien positionnée pour tirer avantage de la forte croissance de ce marché, soutenue par des tendances de fonds : évolution de la propriété vers l'usage, transition vers des



solutions de mobilité durable et transformation digitale du secteur. Avec le déploiement de son plan stratégique Move 2025 et le projet d'acquisition de LeasePlan, ALD se positionne au cœur de l'évolution du monde de la mobilité et affirme son leadership mondial pour devenir un acteur totalement intégré de solutions de mobilité durable aux capacités d'investissement renforcées et au savoir-faire différenciants. Dans cette perspective, ALD a poursuivi sa stratégie active d'innovation et de digitalisation ;

- Enfin, dans les activités de financement de biens d'équipement professionnels, le Groupe entend capitaliser sur sa position de leader en Europe dans les marchés où il bénéficie d'une position de premier plan pour augmenter ses revenus et optimiser sa rentabilité dans un environnement de hausse du coût de financement lié à la remontée des taux. Le Groupe ambitionne de demeurer un acteur majeur pour les vendors (partenaires prescripteurs) et les clients en s'appuyant sur la qualité de son service, l'innovation, l'expertise produits et des équipes dédiées.

Société Générale poursuivra également sa stratégie de développement des synergies tant entre les activités des métiers de ce pôle qu'avec l'ensemble des métiers du Groupe : avec les activités de Banque Privée, avec les plates-formes régionales de la Banque de Financement et d'Investissement, au travers du développement des services de banque commerciale (financement du commerce international, gestion de trésorerie, services de paiement, affacturage) et avec la poursuite du développement du modèle de bancassurance.

➤ **Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs**

En 2022, la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs a poursuivi avec succès la mise en oeuvre de sa feuille de route présentée en mai 2021 auour de ses 5 axes stratégiques, à savoir i) équilibrer son mix d'activités, ii) abaisser son seuil de rentabilité, iii) réduire son profil de risque idiosyncratique, iv) faire croître des activités natiivement RSE et v) accroître sa digitalisation.

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs s'appuie sur (i) une base de clientèle diversifiée, solide et stable, (ii) des franchises produits à haute valeur ajoutée et des expertises sectorielles reconnues qui s'inscrivent dans un dispositif global. Elle sert les besoins de financement et d'investissement d'une base de clientèle large et diversifiée (entreprises, institutions financières, entités du secteur public). Forte de la transformation opérée sur les dernières années (réduction du point mort et des risques liés aux activités de marché et rééquilibrage des activités), l'ambition de GBIS est de délivrer de la valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes à travers une croissance durable et rentable.

La stratégie de croissance de la Banque de Grande Clientèle et de Solutions Investisseurs s'inscrit en cohérence avec les zones de croissance économique, en particulier l'augmentation des besoins de financements d'infrastructure, de transition énergétique, la hausse des investissements dans la dette privée ou encore les besoins croissants de solutions d'épargne. Cela s'accompagne d'un rééquilibrage progressif et cohérent du poids des métiers, notamment entre les Activités de Marché et les activités de Financement et Conseil, en allouant du capital de façon ciblée aux initiatives de croissance identifiées selon des axes client, métier et géographie. En particulier, le projet annoncé en novembre 2022 de formation d'une co-entreprise avec AllianceBernstein dans les activités de cash action permettra d'intensifier la diversification des activités de la Banque d'Investissement et contribuera à renforcer la qualité du dialogue stratégique avec nos grands clients.

En parallèle, le Groupe poursuivra son effort continu de maîtrise :

- Des coûts pour améliorer le levier opérationnel des activités (sans attrition commerciale, avec le souci permanent du maintien d'un suivi rigoureux des coûts) ;
- Des risques tant de marché que de crédit avec, en particulier, un appétit pour le risque de marché abaissé, le maintien d'une gestion conservatrice du risque de contrepartie et le souci de maintenir, dans l'ensemble de ses activités, une saine diversification de toutes les catégories de risque.

II.b. Relation entre Société Générale Marocaine de Banques et Société Générale France

Société Générale apporte à Société Générale Marocaine de Banques son expertise en matière d'organisation, de systèmes d'information, de risk management et de produits, et fait bénéficier SGMA de l'identité visuelle du groupe (carré noir et rouge). Des synergies existent par exemple sur le marché des Marocains Résidents à l'Etranger (clients Société Générale en France et Société Générale Marocaine de Banques au Maroc), ou sur le marché des grands Corporates, qui peuvent bénéficier au Maroc de l'expertise internationale des équipes de SG CIB.



SGMA est la plus grande filiale africaine de SG, elle est utilisée comme plaque tournante du groupe pour le développement et le déploiement de plusieurs projets panafricains.

II.b.1. Conventions conclues entre Société Générale France et Société Générale Marocaine de Banques

II.b.1.1. Conventions conclues entre SGMA et sa maison mère

➤ **Convention IGS « Intra-Group Services »**

- ✓ Date de la convention : 06/09/2021
- ✓ Personnes concernées : Mme Clara LEVY BAROUCH, Mme Ingrid BOCRIS, M. Laurent GOUTARD et M. Alexandre MAYMAT, Collaborateurs du Groupe Société Générale sont membres du Conseil de Surveillance de la Société Générale Marocaine de Banques.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Le groupe Société Générale a mis en place un nouveau processus de facturation aux filiales des charges du Siège, appelé « Intra-Group Services ou IGS ». Ces prestations, qui étaient préalablement imputées de manière analytique aux filiales, seront dorénavant facturées au niveau de leurs comptes sociaux. Le contrat IGS mis en place intervient de manière rétroactive pour couvrir les prestations rendues aux différentes BU/SU à partir de janvier 2020 et constitue un contrat cadre. Dans le cadre du présent contrat le Groupe SG s'engage à Fournir des prestations directes et ciblées pour le compte des filiales en matière d'expertise dans la gestion des projets, pilotage de l'activité commerciale, support et maîtrise des risques, développement des activités de coverage corporate et pilotage des risques crédits et engagements, optimisation des processus...

L'assiette de facturation représente l'ensemble des coûts engagés afin de fournir la prestation et sera composée de :

- Le coût des ressources (internes ou prestataires externes) sera calculé à partir des TJM (taux journaliers moyens) déterminés par la Direction Financière, en application des normes du Groupe Société Générale relatives aux charges constituant les TJM, et le nombre de jours/hommes consommé pour fournir la prestation.
- D'autres coûts pourront également être intégrés à l'assiette de facturation :
- Les coûts liés aux déplacements et hébergements
- Les coûts de consulting

La facturation se fait sur la base de la validation d'un devis majoré d'un mark-up variant entre 5% et 10% selon la nature du service rendu.

KMAD	2021	2022
Montant constaté en charges (HT)	30 154	31 897
Sommes décaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	81 868

Source : SGMB

➤ **SGSS GALLERY**

- ✓ Date de la convention : 17/04/2020
- ✓ Personnes concernées : Mme Clara LEVY BAROUCH, Mme Ingrid BOCRIS, M. Laurent GOUTARD et M. Alexandre MAYMAT, Collaborateurs du Groupe Société Générale sont membres du Conseil de Surveillance de la Société Générale Marocaine de Banques.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La SGMA se positionne en tant que prestataire de services dont les principales prestations : Dans le cadre du développement de l'activité Titres, SGSS a mis à disposition de la SGMA son portail SGSS Gallery (aujourd'hui migré vers SG Markets) permettant aux clients locaux de la SGMA d'envoyer leurs instructions de règlement/livraison de façon dématérialisée. La convention a pour objet d'encadrer la mise à disposition du portail Custody International (ex SGSS Gallery) de SG Markets.



Le portail SG Markets est mis à disposition de la SGMA à titre gracieux.

KMAD	2021	2022
Montant constaté en charges (HT)	-	-
Sommes décaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-

Source : SGMB

➤ **JV Titres - SGSS**

- ✓ Date de la convention : 17/04/2020
- ✓ Personnes concernées : Mme Clara LEVY BAROUCH, Mme Ingrid BOCRIS, M. Laurent GOUTARD et M. Alexandre MAYMAT, Collaborateurs du Groupe Société Générale sont membres du Conseil de Surveillance de la Société Générale Marocaine de Banques.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Suite à la signature d'un accord de JV global entre AFMO et SGSS en 2007 dans le but de développer l'offre de services titres au sein des entités AFMO, un accord de JV local a été signé en 2013. Cet accord de JV a été renouvelé en 2020 dans le cadre de la revue des contrats de JV. L'accord de JV a pour objet de définir les règles d'organisation et de fonctionnement de la JV signée entre SGMA et SGSS. L'accord de JV ne fait pas l'objet d'une facturation mais d'un partage analytique des revenus et charges de la JV selon les termes de l'accord.

KMAD	2021	2022
Montant constaté en charges (HT)	-	-
Sommes décaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-

Source : SGMB

➤ **Traitements des alertes embargo de niveau 2 :**

- ✓ Date de la convention : Décembre 2020
- ✓ Personnes concernées : Mme Clara LEVY BAROUCH, Mme Ingrid BOCRIS, M. Laurent GOUTARD et M. Alexandre MAYMAT, Collaborateurs du Groupe Société Générale sont membres du Conseil de Surveillance de la Société Générale Marocaine de Banques.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du projet de mise en place d'un site de résilience pour le traitement des alertes embargo de niveau 2, une nouvelle équipe a été créée à Bucarest et sera notamment en charge de traiter ces alertes pour plusieurs entités du Groupe dont SG Maroc fait partie. Le traitement des alertes transactionnelles Embargo de niveau 2 constitue le deuxième niveau de vérification dans le cadre du dispositif de traitement des alertes Embargo : Un premier niveau d'analyse applique une approche basée sur des règles (basée sur les informations disponibles dans le message) pour libérer des faux positifs ou escalader l'alerte, en ligne avec les règles d'escalade ou en cas de doute, pour investigation et prise de décision par le niveau 2. L'équipe de traitement des alertes de niveau 2 est une équipe étendue basée sur deux sites : Paris et Bucarest. Les services fournis par l'équipe de traitement des alertes de Niveau 2 sont résumés ci-après :

- Recevoir des alertes de SG Maroc ;
- Recueillir, si besoin, toutes les informations pertinentes nécessaires (éléments KYC, informations sur le donneur d'ordre ou le bénéficiaire, origine ou destination des marchandises, documentation de transport, factures, objet économique de la transaction ; toute autre documentation liée à la transaction) ;
- Sur la base des informations et de la documentation recueillie ; évaluer la transaction avec une approche aux risques Sanctions et Embargos et décider de libérer ou bloquer l'alerte (le gel des fonds fait aussi partie du périmètre) ;



- Effectuer une surveillance régulière des activités, des reportings et des contrôles sur la qualité des services fournis.

Des contrats MSA et CSA, ont été mis en place afin de définir les processus, la gouvernance ainsi que les contrôles de cette prestation. Ces contrats sont établis entre SG (SA) en sa qualité de prestataire de SGMA en tant que client.

- Facturation de la prestation : Les alertes de SGMA sont aujourd’hui centralisées à Paris et la facturation est faite de manière indirecte à travers de frais de structure, la facture sera adressée par SGEBS à SGSA et les entités légales seront intégrées dans les CSF du groupe.

Le Contrat d’Application relatif à cette prestation entrera en vigueur pour une durée indéterminée à compter de sa date de signature sous réserve de la réalisation préalable des formalités suivantes :

- Obtention de l’extension de l’autorisation de la Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel (CNDP), pour couvrir ce traitement à Bucarest ;
- Validation par le Conseil de Surveillance de la SGMA des contrats ;
- Signature de l’accord concernant le transfert des données entre SG EBS et SGMA.

KMAD	2021	2022
Montant constaté en charges (HT)	-	-
Sommes décaissées au cours de l’exercice (TTC)	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention de prestation de services centraux et de services informatiques intra-groupe**

- ✓ Date de la Convention : 21/12/2012
- ✓ Personnes concernées : Mme Clara LEVY BAROUCH, Mme Ingrid BOCRIS, M. Laurent GOUTARD et M. Alexandre MAYMAT, Collaborateurs du Groupe Société Générale sont membres du Conseil de Surveillance de la Société Générale Marocaine de Banques.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention:

En vertu de ce contrat, Société Générale France assure l’assistance à un certain nombre de services centraux de SGMA (Secrétariat Général, DRH, Direction Financière, Direction des Risques, Direction Juridique, etc.).

Société Générale France effectue, également, dans l’intérêt de SGMA les prestations de service informatique suivantes :

- Permettre l’accès à SGMA à une base documentaire informatisée dans les domaines informatique, finance, juridique, fiscalité, risque, ressources humaines, etc. ;
- Mettre en œuvre une veille technologique permettant d’orienter SGMA dans ses choix stratégiques IT ;
- Conseiller SGMA dans sa politique de développement informatique.

En KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en charges HT	77 471	-	-
Sommes versées au cours de l’exercice TTC	0	-	-

Source : SGMB

➤ **Contrat de Garantie**

- ✓ Date de la Convention : 30/03/2011



- ✓ Personnes concernées : Mme Clara LEVY BAROUCH, Mme Ingrid BOCRIS, M. Laurent GOUTARD et M. Alexandre MAYMAT, Collaborateurs du Groupe Société Générale sont membres du Conseil de Surveillance de la Société Générale Marocaine de Banques.

- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Conformément au contrat de garantie à première demande conclu entre Société Générale France et la Société Générale Marocaine de Banques (revu annuellement), la Société Générale France se porte inconditionnellement garante de la bonne fin de tous les engagements de certaines contreparties vis-à-vis de la Société Générale Marocaine de Banques, et de ceux que cette dernière pourrait être amenée à leur accorder à hauteur d'un montant maximum égal pour chaque contrepartie au montant des concours excédant 20% des fonds propres nets de la Société Générale Marocaine de Banques et ce dans la limite d'un montant maximum de 350 M€.

La rémunération de la présente garantie est fixée à 0,35% l'an, payable semestriellement à terme échu et calculée à partir des encours fins de mois des risques susmentionnés sur la part excédent le seuil ci-dessus.

En KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en charges HT	-	2 890	5 728
Sommes versées au cours de l'exercice TTC	-	1 800	-

Source : SGMB

➤ **Contrat d'ouverture de crédit**

- ✓ Date de la Convention : 23/10/2007
- ✓ Personnes concernées : Mme Clara LEVY BAROUCH, Mme Ingrid BOCRIS, M. Laurent GOUTARD et M. Alexandre MAYMAT, Collaborateurs du Groupe Société Générale sont membres du Conseil de Surveillance de la Société Générale Marocaine de Banques.

- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Conformément au contrat la SG France accepté d'ouvrir en faveur de SGMA une ligne de crédit d'un montant de 100 M€ qui ne sera actionné qu'en cas de besoin (Ligne Filet). La rémunération du présent contrat est fixée à 0,0625% l'an, calculée au prorata temporis et perçu trimestriellement.

En KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en charges HT	641	-	-
Sommes versées au cours de l'exercice TTC	583	-	-

Source : SGMB

II.b.1.2. Conventions conclues entre SGMA et ses société sœurs

II.b.1.2.1. Convention conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SG ATS (filiale de Société Générale France)

➤ **Convention de prestations juridique conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SG ATS**

- ✓ Date de la convention : 28/12/2015
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les parties. Elle a également pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.



L'intérêt de la mise en place de la convention est d'établir une relation de type client / fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (qualité-délais-coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du bénéficiaire conformément aux normes groupes.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	125	125	125
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	150	150	150

Source : SGMB

Modalités de rémunération des prestations fournies :

Les prestations fournies font l'objet de facturation selon le degré de complexité, ainsi :

- Consultations à degré de complexité faible et moyen : Forfait annuel de 150 KMAD TTC
- Consultations à degré de complexité compliqué : à définir préalablement à chaque prestation
- Veille juridique : Gratuit
- Formation : Gratuit
- Diagnostique pour mise en conformité par rapport aux normes Groupe : Gratuit
- Audit juridique thématique : à définir préalablement à chaque prestation
- Lobbying juridique : Gratuit
- Dossiers ou affaires litigieuses : à définir préalablement à chaque prestation

➤ **Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc (SSSC) conclue entre SGMA et SGATS**

- ✓ Date de la Convention : 04/12/2017
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit la mise à disposition par SGMA au profit de SGATS d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C. Ce service permet à SGATS de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

En KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits HT	38	45	45
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	75	57	54

Source : SGMB



II.b.2. Flux entre SGMB et le Groupe Société Générale France

Les flux entre Société Générale Marocaine de Banques et le Groupe Société Générale France sur les trois derniers exercices s'établissent comme suit :

Relation		Nature de la convention	KMAD		2020		2021		2022	
			Sociétés Concernées	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs	Encaiss/ Décaiss
SGMB et Société Générale France	Convention d'assistance de conseil et de support	SGMB	-	-77 471	-	-	-	-	-	-
		SGMB	-	-	-1 800	-2 890	-	-	-5 728	
	Contrat d'ouverture de crédit	SGMB	-583	-641	-	-	-	-	-	
	SGSS Gallery	SGMB	-	-	-	-	-	-	-	
	JV Titres SGSS	SGMB	-	-	-	-	-	-	-	
	Convention IGS « Intra-Group Services »	SGMB	-	-	-	-30 145	-81 868	-31 897		
	Traitements des alertes Embargo Niveau 2	SGMB	-	-	-	-	-	-	-	
SGMB et SG ATS	Convention de prestations juridique	SGMB	150	125	150	125	150	125	150	125
	Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc	SGMB	75	38	57	45	54	45	54	45
			Total	-358	-77 949	-1 593	-32 865	-81 664	-37 455	

Source : SGMB

Les flux faisant l'objet de conventions réglementées et détaillés ci-dessus constituent les seuls flux entre Société Générale Marocaine de Banques et le Groupe Société Générale France.

En 2019, les conventions réglementées entre SGMB et le Groupe ont généré des charges de 41 074 KMAD. Les charges générées sont principalement issues de la convention d'assistance de conseil et de support. Ces conventions ont conduit à des décaissements de 399 659 KMAD liés principalement à la convention d'assistance de conseil et de support.

Les conventions réglementées entre SGMB et le Groupe ont généré en 2020 des charges de 77 949 KMAD. Les charges générées sont principalement issues de la convention d'assistance de conseil et de support.

Ces conventions ont conduit à des décaissements de 358 KMAD en 2020. Les décaissements sont exclusivement liés au contrat d'ouverture de crédit.

Courant 2021, les conventions réglementées entre SGMB et le Groupe ont généré des charges de 32 865 KMAD. Les charges générées sont principalement issues de la convention de garantie et de la nouvelle IGS « Intra-Group Services ». Ces conventions ont conduit à des décaissements de 1 593 KMAD liés principalement au contrat de garantie

En 2022, les conventions réglementées entre SGMB et le Groupe ont généré des charges de 37 455 KMAD. Les charges générées sont principalement issues de la convention de garantie et de la convention IGS « Intra-Group Services ». Ces conventions ont conduit à des décaissements de 81 664 KMAD liés principalement à la convention IGS « Intra-Group Services ».

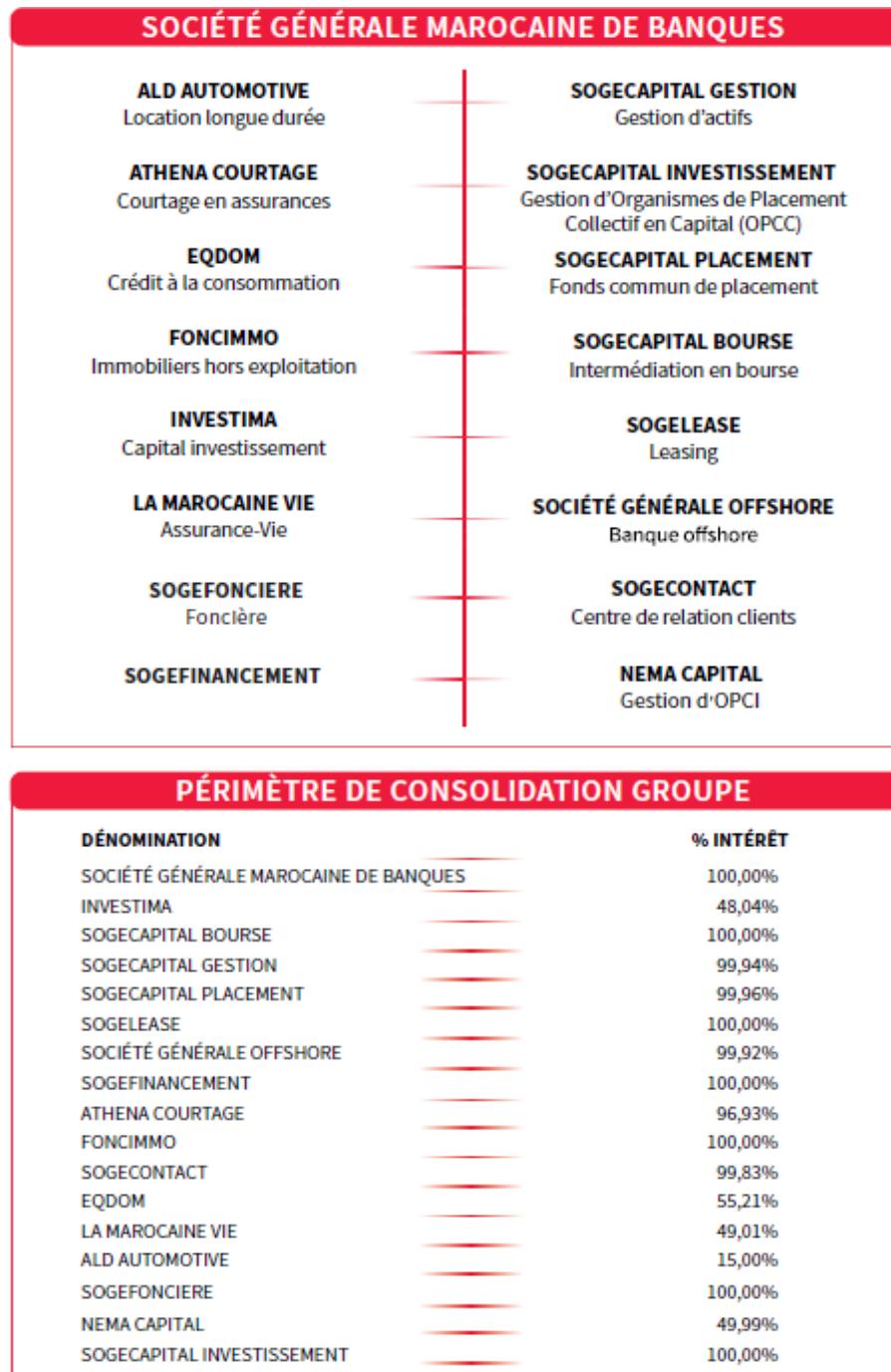


III. Principales participations de Société Générale Marocaine de Banques

III.a. Organigramme

Le Groupe Société Générale au Maroc est composé de 15⁴ principales participations en plus de la Société Générale Marocaine de Banques, il couvre quasiment tous les domaines de l'activité financière.

L'organigramme des filiales de Société Générale Marocaine de Banques se présente au 30 juin 2023 comme suit :



Source : SGMB

*Sogecapital investissement n'est pas intégré dans le périmètre de consolidation car elle n'est pas en activité.

**Le pourcentage de contrôle est le même que le pourcentage d'intérêt.

⁴ Hors Sogéfinancement. Cette dernière est toujours dans le périmètre de consolidation de SGMB à hauteur de 99,99% bien que n'étant plus en activité.



III.b. Présentation des filiales

III.b.1. La Marocaine Vie

La Marocaine Vie, est une compagnie spécialisée dans les branches d'assurance de personnes, présente sur le marché marocain depuis 1978, elle a rejoint le Groupe Société Générale en 2001.

Via les produits de bancassurance, l'entreprise profite du réseau ainsi que de l'expérience de Société Générale au Maroc.

Informations générales :

Dénomination sociale	LA MAROCAINE VIE S.A
Activité	Assurance de personnes
Siège social	37, boulevard Moulay Youssef, Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	26 décembre 1977
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>Selon l'article 3 des statuts, la société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes opérations d'assurances et de réassurances contre tout risque, soit par elle-même, soit pour le compte de tiers ou encore en participation ; ▪ La participation en tous pays, à toutes opérations financières, commerciales, industrielles et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'industrie de la société par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion de souscription, d'achat de titres, de parts d'intérêts ou autrement ; ▪ Toutes autres opérations d'assurances, de financement, de gestion pour le compte d'autrui, que les sociétés d'assurances sont ou seraient autorisées à pratiquer.
Capital social au 31/12/2022	Le capital social est de MAD 231.750.000 répartis en 2.317.500 actions de valeur nominale de MAD 100. Les actions sont toutes de même catégorie et entièrement libérées, numérotées de 1 à 2.317.500.
Date d'acquisition par SGMB	2001
Dividendes distribués à SGMB en 2022	23 166 444 MAD

Répartition du capital de La Marocaine Vie au 31/12/2022 :

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
SOGECAP ⁵	1 181 412	118 141 200	50,98%
Société Générale Marocaine de Banques	1 135 610	113 561 000	49,00%
Autres	478	47 800	0,02%

⁵ SOGECAP : filiale assurances du groupe Société Générale.



TOTAL	2 317 500	231 750 000	100%
--------------	------------------	--------------------	-------------

Source : SGMB

Chiffres clés :

KMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Chiffre d'affaires	2 159 524	2 340 581	8,4%	2 266 872	-3%
Résultat net	63 214	118 231	87,0%	87 672	-26%
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	14 422	12 378	-14,2%	23 166	87%
Situation nette	754 897	847 868	12,3%	888 263	5%

Source : SGMB

Analyse 2020-2021

Le chiffre d'affaires 2021 affiche 2,3 Mrds MAD, en hausse de 8,4% par rapport à l'exercice 2020.

Cette bonne performance résulte principalement de l'activité « Epargne ».

- ✓ Bénéficiant de la reprise après une année de crise sanitaire, l'activité épargne a enregistré un chiffre d'affaires de 2 Mrd MAD, affichant ainsi une hausse de 9,9%. Il est à noter que les réalisations en unités de compte (299 MMAD) ont augmenté de 68% après une baisse constatée en 2020 causée par la pandémie.
- ✓ L'activité prévoyance affiche un chiffre d'affaires de 366 MMAD en légère hausse de 0,7% comparé à l'exercice 2020. Ce maintien de l'activité est le résultat de l'amélioration de l'ADE SGMB crédit immobilier (+22,8%) suite à l'émission des primes exceptionnelles relatives aux reports de primes. Notons toutefois la baisse de l'ADE Eqdom (-7,2%).

La marge d'exploitation est en amélioration de 11,5 points par rapport à l'exercice 2020 suite à la hausse du chiffre d'affaires, affichant ainsi un taux de 44,6% avec des frais généraux s'établissant à 146 MMAD (contre 133 MMAD en 2020).

Le résultat net s'établit à 118,2 MMAD, en hausse de 87%.

Analyse 2021-2022

Impacté par la baisse de 3% du chiffre d'affaires de l'activité Epargne, le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2022 ressort à 2,27 milliards de dirhams enregistrant une baisse de 3% par rapport à l'année 2021.

Le PNB ressort à 297,1 MMAD en baisse de 9% par rapport à 2021 expliquée par le recul du résultat financier impacté par la baisse du marché boursier, et par la dotation d'une provision pour risques et charges d'un montant de 10 MMAD.

Le résultat net ressort à 88 MMA D en recul de 26% par rapport à 2021.



III.b.2. SOGELEASE

Crée en 1981, Sogellease Maroc, 3ème société de leasing créée au Maroc, s'adresse aux Professionnels, TPE, PME et Grandes Entreprises en leur permettant de financer leurs biens mobiliers et immobiliers.

Présente dans toutes les régions du Royaume, Sogellease Maroc se positionne, aux côtés de Société Générale Maroc, sa maison mère, en tant que spécialiste du leasing au Maroc, mais aussi et surtout en tant que partenaire de référence proposant des solutions de financement qui répondent aux besoins de ses clients. L'entreprise profite ainsi du réseau et de l'expérience de Société Générale au Maroc.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGELEASE MAROC S.A
Activité	Financement en Leasing de biens mobiliers et immobiliers
Siège social	Immeuble Atrium, 374 Bd Abdelmoumen, Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	07 juin 1979
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>La société a pour objet le financement par voie de crédit-bail de tout bien mobilier ou immobilier. Elle peut effectuer, en particulier, l'achat, l'importation, la vente ou la location de tout matériel, atelier ou usine et, d'une manière générale, toute opération industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rapportant directement à cet objet.</p> <p>La société pourra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre toute participation directe ou indirecte dans toute opération quelconque pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus, à cet effet créer tout syndicat de garantie, ou association en participation. ▪ Se procurer les fonds nécessaires à la réalisation de ses opérations au moyen d'emprunts, tant au Maroc qu'à l'étranger par l'émission de billets à ordre ou de bons à court ou long terme et par le réescompte des avances qui pourra lui être accordé à cet effet par tout établissement public ou privé ; ▪ Accepter ou conférer à l'occasion de toute opération de crédit ou d'emprunt, toute affectation hypothécaire ou toute autre garantie, souscrire tout engagement de garantie caution ou aval, opérer toute acquisition, vente mobilière et immobilière et toute prise de bail ou location d'immeuble ; ▪ Traiter pour le compte de tiers et les représenter dans toute opération sans exception se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société et permettant d'en assurer le développement.
Capital social au 31/12/2022	Le capital social de Sogellease Maroc s'établit, au 30 juin 2022, à 140 000 000 MAD (cent quarante millions de Dirhams), entièrement libéré et réparti en 1 400 000 actions de valeur nominale de 100 MAD, toutes de même catégorie .
Date d'acquisition par SGMB	2011
Dividendes distribués à SGMB en 2022	56 000 000 MAD



Répartition du capital de SOGELEASE au 31/12/2022

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	1 399 989	139 998 900	99,999%
Autres	11	1 100	0,001%
TOTAL	1 400 000	140 000 000	100%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
PNB	115 402	170 024	+47,33%	161 656	-4,92%
Résultat net	98	57 073	>100%	52 079	-8,75%
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	-	42 000	-	56 000	+33,33%
Situation nette	579 526	594 599	+2,61%	590 678	-0,65%

Source : SGMB

Analyse 2020-2021

SOGELEASE affiche des indicateurs en nette amélioration.

A fin décembre 2021, l'activité leasing affiche une hausse de 12% par rapport à décembre 2020. La production s'élève à 1 944 MMAD contre 1 739 MMAD en 2020.

Le PNB s'élève à 170 MMAD en 2021 contre 115 MMAD en 2020, soit une hausse de 47% grâce à la hausse de la production et l'amélioration du taux de marge.

Le résultat net ressort en forte progression s'établissant ainsi à 57 MMAD malgré un contexte économique toujours impacté par la crise sanitaire.

Analyse 2021-2022

A fin décembre 2022, l'activité leasing affiche une hausse de 9% par rapport à décembre 2021. Ainsi, la production s'élève à 2 114 MMAD contre une production de 1 945 MMAD en 2021.

Le PNB s'élève à 162 MMAD en 2022 contre 170 MMAD en 2021, soit une baisse de 5% malgré une hausse de la production. Cette baisse s'explique principalement par la détérioration du taux de marge en 2022.

Le résultat net ressort en baisse de 9% s'établissant ainsi à 52 MMAD. Malgré cette baisse, les dividendes versés à SGMB au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 56 MMAD en hausse de 33% par rapport aux dividendes distribués au titre de l'exercice 2020.



III.b.3. EQDOM

Créée en 1974, Eqdom est une société spécialisée dans le crédit à la consommation. Depuis 2002, l'entreprise compte Société Générale Marocaine de Banques dans son tour de table avant d'en devenir filiale en 2018, profitant ainsi plus étroitement du réseau d'agence de SGMB ainsi que de son expertise. La société est cotée à la Bourse de Casablanca.

Informations générales :

Dénomination sociale	EQDOM
Activité	Crédit à la consommation
Siège social	127, Angle Bd Zerkouni et Rue Ibnou Bouraid, Casablanca
Forme juridique	Société anonyme
Date de création	2 septembre 1974
Durée de vie	99 Ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>La société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les opérations de financement et de crédit, de nature à permettre ou faciliter le paiement de tous biens meubles, notamment tous biens électroménagers, cycles et cyclomoteurs, mobiliers et bureautique ; ▪ Toutes les opérations de financement et de crédit, de nature à permettre ou faciliter le paiement de tous biens ou services à caractère économique, socioculturel ou de bien-être, ▪ Toute conception, la mise en œuvre et l'utilisation de tout instrument financier et de crédit susceptibles de permettre ou faciliter la réalisation desdites opérations au profit de toutes personnes physiques ou morales ; ▪ La Location avec Option d'Achat (LOA) ; ▪ Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à ces objets. ▪ Pour réaliser cet objet, la société peut recourir, en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient sans aucune exception dès lors qu'ils contribuent ou peuvent contribuer, qu'ils facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités ci-dessus définies ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation de groupe ou d'affaire. ▪ Elle est habilitée à recevoir du public des fonds d'un terme supérieur à deux ans.
Capital social au 31/12/2022	<p>Le capital social est fixé à la somme de MAD 167 025 000.</p> <p>Il est divisé en 1.670.250 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, de même catégorie.</p>
Date d'acquisition par SGMB	2018
Dividendes distribués à SGMB en 2022 au titre de 2021.	35 889 640 MAD



Répartition du capital d'EQDOM au 31/12/2022

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	897 241	89 724 100	53,72%
RCAR	171 743	17 174 300	10,28%
CIMR	100 605	10 060 500	6,02%
SCR	86 518	8 651 800	5,18%
Investima	51 812	5 181 200	3,10%
Autres actionnaires	362 331	36 233 100	21,70%
Total	1 670 250	167 025 000	100,00%

Source : SGMB

En juin 2018, Société Générale Marocaine de Banques a acquis sur le marché boursier un bloc d'actions représentant 34,95% du capital d'Eqdom auprès de SG Financial Services Holding, filiale à 100% du Groupe Société Générale. Cette acquisition porte la participation de SGMB dans Eqdom à 53,72% du capital social. Cette acquisition s'accompagne de l'approbation des termes d'un contrat de partenariat structurant entre SGMB et Eqdom en matière de crédit à la consommation qui s'appuie sur un modèle « Producteur-Distributeur » :

Le partenariat entre SGMB et EQDOM a été revu à fin 2021 sous forme d'un contrat de Servicing entre EQDOM et SGMB qui se décline autour de 3 chaines de valeurs :

- Phase 1 : Octroi. Eqdom met à la disposition de SGMB un outil de scoring et d'octroi des crédits à la consommation de SGMB ;
- Phase 2 : Gestion. EQDOM prend en charge toute la gestion des crédits à la consommation SGMB pendant toute leur durée de vie (déblocage, modifications, remboursements anticipés ...) ;
- Phase 3 : Recouvrement. EQDOM prend en charge le recouvrement de tous les engagements de la clientèle retail SGMB.

La phase 1 est opérationnelle depuis le 24/12/2021, la phase 2 est en cours d'étude et la phase 3 fait l'objet d'un test sur un échantillon de dossiers. En effet pour cette phase 3 Eqdom se positionne comme cabinet de recouvrement externe pour SGMB et à ce titre, met en œuvre son dispositif de recouvrement et ses processus sur un portefeuille confié par la Direction du recouvrement SGMB. Cette phase de test a démarré le 14/11/2022 (couvert par une convention de prestation recouvrement) et devrait se poursuivre pour une durée de 6 mois à l'issue de laquelle selon décision une généralisation de l'usage sera adressée.

Chiffres clés sociaux

KMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
PNB	494 053	570 969	+15,6%	581 559	+1,9%
Résultat net	34 387	35 064	+2,0%	91 326	+160,5%
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	-	58 321	-	35 890	-38,5%
Situation nette	1 519 009	1 445 506	+2,3%	1 470 022	+1,7%

Source : SGMB



Analyse 2020-2021

Le résultat 2021 s'établit à 35 MMAD soit en amélioration de +2%. Les commissions directement liées à la production et la marge d'intérêt s'améliorent grâce à la reprise constatée en 2021 et impactent positivement le PNB qui affiche une hausse de +16%. Les frais généraux augmentent de +6% tirés principalement par les commissions versées en lien avec la production (+25%) et le CNR se dégrade de -27%.

Le résultat net intègre une provision pour suspens débiteur supérieur à 1 an de 46 MMAD. Hors cet élément exceptionnel, le résultat afficherait une évolution supérieure à 100%.

Analyse 2021-2022

Malgré la persistance des fluctuations conjoncturelles ayant impacté l'activité au cours de l'année 2022, le produit net bancaire enregistre une hausse de +2% à 582 MMAD grâce à un encours plus rentable et à la maîtrise des coûts de refinancement.

Les charges générales d'exploitation marquent une hausse de +13% liée essentiellement aux dépenses d'investissements structurants permettant l'amélioration des outils de gestion et digitaux.

Parallèlement, les dotations aux provisions nettes de reprises des créances en souffrance totalisent 130 MMAD en baisse de 30% par rapport à 2021 en raison à la fois de la bonne gestion du risque et du renforcement du dispositif de recouvrement.

Le résultat net de l'exercice ressort à 91 MMAD, contre 35 MMAD en 2021.

Les dividendes versés à SGMB en 2022 et au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 35,8 MMAD. A noter que le report à nouveau disponible pour distribution en 2021 s'est élevé à 437,8 MMAD.

Perspectives 2023

Dans le contexte actuel, EQDOM compte poursuivre sa politique de développement basée sur le renforcement de son fonds de commerce, de ses fondamentaux et sur l'accélération de sa transformation digitale.



III.b.4. ALD AUTOMOTIVE

ALD AUTOMOTIVE est une société de location longue durée et de gestion de flotte de véhicules. Elle a été acquise en 2001 et se place aujourd’hui parmi les principales sociétés du marché de la location longue durée.

L’entreprise profite du réseau de SGMB et bénéficie de la capacité financière ainsi que de l’expertise de ALD, pionnier en solutions de mobilité, n°1 en Location Longue Durée de véhicule et gestion de flotte automobile multimarque⁶ et n°2 au niveau mondial.

Informations générales :

Dénomination sociale	ALD Automotive
Activité	Location longue durée et gestion de flotte de véhicules
Siège social	Immeuble le Zénith II, Lotissement Attaoufik, Route de Nouaceur-Sidi Maârouf-Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	2000
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>La société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La location de tout véhicule automobile ; <p>Afin de réaliser cet objet, la société pourra entreprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toute opération d'étude, d'achat, de vente de commissionnement, de représentation, de courtage et consignation tant au Maroc qu'à l'étranger ; ▪ Tant par elle-même que par voie de sous-traitance, toute opération d'entretien et de réparation de véhicules automobiles, ▪ La création et l'exploitation industrielle de toute usine et fonds de commerce, ▪ La création, l'achat la vente, la prise à bail et l'exploitation de tout établissement industriel et commercial nécessaire à l'objet de la société, ▪ Plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, de transport, financière, mobilière et autre pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet précité ou à tout objet similaire ou connexe de la manière la plus étendue et profitant au développement des activités sociales.
Capital social au 31/12/2022	Le capital social est fixé à la somme de MAD 20.000.000, divisé en 200.000 actions d'une seule catégorie de MAD 100 de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 200.000.
Date d'acquisition par SGMB	2000
Dividendes distribués à SGMB en 2022	3 024 000 MAD

Répartition du capital d’ALD AUTOMOTIVE au 31/12/2022

⁶ Source : Association Nationale des Loueurs Longue Durée (ANALOG)



	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	30.000	3 000 000	15%
ALD (TEMSYS) ⁷	70.000	7 000 000	35%
SOPRIAM	50.000	5 000 000	25%
Renault Maroc	50.000	5 000 000	25%
TOTAL	200.000	20 000 000	100%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Chiffre d'affaires	525 678	478 918	-9%	471 026	-2%
Résultat net	40 320	- 127 045	-415%	30 583	>100%
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	3 027	3 024	-	-	n/a
Situation nette	190 138	42 932	-77%	73 515	71%

Source : SGMB

Analyse 2020-2021 :

A fin 2021, ALD Automotive Maroc conserve sa position de leader sur le marché marocain de la Location Longue Durée automobile avec plus de 24% de part de marché sur un marché très concurrentiel.

La flotte est en croissance de 2% à 10 300 véhicules, en ligne avec la croissance moyenne du marché de la LLD.

L'année 2021 est marquée par :

- Le risque d'irrécouvrabilité identifié sur les créances publiques et privées, ainsi que d'autres anomalies, se soldant par un passage de provisions exceptionnelles.
- La mission d'inspection Société générale portant sur la gouvernance et la conformité: des défaillances et des anomalies ont été identifiées.
- Des mesures correctives ont été prises pour assainir la situation et éviter de reproduire les mêmes anomalies :
 - ✓ Facturation publique en cohérence avec les clauses contractuelles,
 - ✓ Analyse et réconciliation de la facturation manuelle,
 - ✓ Mise en place d'une feuille de route et de l'organisation nécessaire pour la clôture des marchés,
 - ✓ Revue, renforcement et sécurisation des procédures relatives aux marchés publics depuis la préparation de l'appel d'offre jusqu'à la clôture du marché,
 - ✓ Revues détaillées des appels d'offres avant toutes soumissions : sélection selon les clauses et leurs faisabilités.
- Sur le plan commercial, l'année 2021 était marquée par la rude concurrence, caractérisée principalement par des niveaux de loyers très bas.

⁷ ALD (TEMSYS), filiale de Société Générale, est spécialisée dans la Location Longue Durée de véhicules destinés aux entreprises.



- Renforcement de l'équipe commerciale avec la création d'une équipe « Business development » chargée de la prospection et du renforcement de la synergie avec le réseau SGMB.
- Diversification du portefeuille client en hausse de 11% par rapport à 2020.
- Signature d'un partenariat de marque blanche avec KIA : KIA LLD.
- Signature d'un protocole d'accord avec la direction générale des impôts suite au contrôle fiscal de 2019 d'un montant de 5,2 MMAD, avec l'engagement d'ALD de se conformer aux dispositions légales en matière d'amortissement.

Le chiffre d'affaires (hors vente véhicules d'occasion) de 2021 s'élève à 478,9 MMAD, en recul de 9% par rapport à 2020.

La marge d'exploitation est déficitaire à -208,3MMAD ceci s'explique essentiellement par :

- La revue de la méthode de comptabilisation de l'amortissement exigée par la direction générale des impôts : constatation de l'amortissement en dotation d'exploitation et non en charge non courantes à hauteur de 106,6 MMAD.
- La constitution d'une provision sur les créances clients de 94,2 MMAD, relative aux risques de non recouvrabilité des créances publiques et privées.
- La constitution d'une nouvelle provision pour le remboursement du kilométrage et pneus des véhicules mis à la route de l'ordre de 23,1 MMAD.
- La constitution d'une provision pour le remboursement de pneus et kilométrage des marchés OCP à clôturer à hauteur de 21,9 MMAD.
- La baisse du chiffre d'affaires de 9% ;

L'activité de revente des véhicules d'occasion a enregistré une baisse de 13,7% par rapport à 2020, soit 2 587 vs 2 998 véhicules vendus en 2020, (hors pool fleet⁸, épaves⁹ et vols¹⁰), qui s'explique principalement par un nombre de véhicules restitués de 2021 inférieurs à 2020.

Analyse 2021-2022 :

A fin 2022, ALD Automotive Maroc conserve sa position de leader sur le marché marocain de la Location Longue Durée automobile avec c. 24% de part de marché.

La flotte est restée stable comparée à 2021 à 10 337 véhicules, avec un nombre élevé de commandes en attente de livraison (689 commandes), dans un contexte de crise du secteur automobile,

L'année 2022 a été marquée par :

- Le manque de disponibilité des véhicules neufs à cause de la crise des semi-conducteurs et du conflit russo-ukrainien.
- Une forte augmentation des prix des véhicules neufs mais également du coût du service après-vente .
- Le prolongement des contrats de location au-delà de leur date de fin théorique (669 contrats prolongés et 821 contrats en overdue)
- L'adjudication du marché de l'OCP en faveur d'ALD portant sur 1 076 véhicules.
- Amélioration des créances saines échues de 39 MMAD comparées à 2021, dont 32 MMAD d'encaissements supérieurs au chiffre d'affaires 2022.
- Démarrage des travaux relatifs aux clôtures de 16 marchés avec les clients publics.
- Renforcement des fonctions de conformité contrôle interne et gouvernance avec la création de la fonction de secrétaire général.
- Mission d'inspection de la Société générale portant sur les achats, ressources humaines, pricing et assurance.

Le chiffre d'affaires (hors vente de véhicules d'occasion) de 2022 s'élève à 471,0 MMAD, en recul de 2% par rapport à 2021

⁸ Parc de remplacement

⁹ Véhicules réformés non roulant

¹⁰ Véhicules volés



Le résultat net est bénéficiaire à 30,6 MMAD grâce essentiellement à un résultat courant en net amélioration par rapport 2021 qui s'explique par un provisionnement moins important que l'année 2021 ;

Un résultat financier en amélioration par rapport à l'année 2021 ;

Un résultat non courant de 193,6 MMAD, relatif à l'activité de revente des véhicules d'occasion.

III.b.5. SOGECAPITAL BOURSE

SOGECAPITAL BOURSE est une société d'intermédiation en bourse créée en 1995. En plus de l'intermédiation boursière, elle offre aux investisseurs des conseils et des recherches en investissement financier. Elle a participé de manière significative à toutes les dernières introductions en bourse, notamment celles réalisées par les équipes de SGMB en tant qu'organismes de conseil et de placement.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGECAPITAL BOURSE
Activité	Intermédiation boursière
Siège social	55, Boulevard Abdelmoumen Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	1995
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>La société a pour objet, à titre principal, l'exécution des transactions sur les valeurs mobilières.</p> <p>Elle peut également effectuer les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ le placement des titres émis par des personnes morales faisant appel public à l'épargne ;▪ la garde des titres, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une banque ou de tout autre établissement agréé ;▪ la gestion des portefeuilles de valeurs en vertu d'un mandat ;▪ le conseil et le démarchage de la clientèle pour l'acquisition des valeurs mobilières ;▪ aux effets ci-dessus, la création, l'acquisition, la location, l'installation, la gestion de tout établissement, la participation à toute opération ou entreprise se rattachant à l'exploitation de la société, sous réserve de respecter les obligations d'information mises à sa charge par la réglementation en vigueur. <p>Toute modification qui affecte la nature des activités ci-dessus est subordonnée à l'octroi d'un nouvel agrément dans les conditions de l'article 38 alinéa premier du Dahir N° 1-93-211 du 21 Septembre 1993.</p> <p>En raison de son objet propre, la société encourt les risques et responsabilités tels que prévus par la réglementation qui lui est spécialement applicable.</p>
Capital social au 31/12/2022	Le capital social est fixé à la somme de MAD 15.000.000, divisé en 150.000 actions de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 150.000 et entièrement souscrites en numéraire à la souscription.



Date d'acquisition par SGMB	1995
Dividendes distribués à SGMB en 2022	Aucune distribution de dividende en 2022

Répartition du capital de SOGECAPITAL BOURSE au 31/12/2022

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	149 995	14 999 500	99,997%
Autres	5	500	0,003%
TOTAL	150 000	15 000 000	100%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Chiffre d'affaires	11 754	11 833	0,7%	10 993	-7,1%
Résultat net	2 950	1 750	-40,7%	1 461	-16,5%
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	-	-	-	-	-
Situation nette	19 762	21 512	8,9%	22 973	6,8%

Source : SGMB

Analyse 2020-2021

Le chiffre d'affaires s'est légèrement amélioré de 0,7% en ligne avec la stabilité du volume du marché et celle de la part de marché.

Le résultat net a fléchi de 40% en raison de l'augmentation de plusieurs charges :

- 620 KMAD liée à une dotation en provision pour risques et charges ;
- Augmentation de 250 KMAD des dotations aux amortissements incorporels et prestations informatiques ;
- Augmentation des diverses autres charges de 300 KMAD.

Analyse 2021-2022

Le chiffre d'affaires a fléchi de 7% en raison de la baisse enregistrée par le volume du marché malgré une amélioration sensible de la part de marché.

Le résultat net s'est affaibli de 16,5% en ligne avec la baisse du chiffre d'affaires et de la légère hausse des charges liées aux dotations d'exploitation.



III.b.6. SOGECAPITAL GESTION

SOGECAPITAL GESTION, filiale de SGMB, est une société de gestion d'actifs créée en 1996. Elle est spécialisée dans la gestion de l'épargne collective, proposant une gamme diversifiée de fonds. L'entreprise gère 33 fonds dont 19 fonds grand public et 14 fonds dédiés, pour des actifs sous gestion de plus de 24 Mrds MAD au 31/12/2021.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGECAPITAL GESTION
Activité	Gestion d'actifs
Siège social	55 Bd Abdelmoumen. Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	21 Septembre 1996
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	La Société a pour objet exclusif, en conformité avec la loi n° 1-93-213 du 4 Rabia II 1414 (21 Septembre 1993) relatif aux OPCVM, la gestion d'Organismes de placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)
Capital social au 31/12/2022	Le capital social est fixé à la somme de MAD 1.000.000. Il est divisé en 10.000 actions, toutes souscrites en numéraire en totalité lors de la souscription, toutes de même catégorie
Date d'acquisition par SGMB	1996
Dividendes distribués à SGMB en 2022	29 530 000 MAD

Répartition du capital de SOGECAPITAL GESTION au 31/12/2022

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	9 995	999 500	99,95%
Autres	5	500	0,05%
TOTAL	10 000	1 000 000	100%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Chiffre d'affaires	55 700	61 462	10 %	63 560	3%
Résultat net	27 665	29 530	7%	28 013	-5%
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	28 429	27 666	-3%	29 530	6%



Situation nette	28 767	30 631	+6%	29 114	-5 %
-----------------	--------	--------	-----	--------	------

Source : SGMB

Analyse 2020-2021 :

SOGECAPITAL GESTION a réalisé en 2021 une progression importante de ses encours avec 24,1 milliards de dirhams en moyenne, soit 18% de plus qu'en 2020. Si toutes les gammes de fonds ont évolué, la catégorie des fonds Actions a particulièrement bien progressé au vu des performances enregistrées.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires de l'entreprise s'est établi à 61,4 MMAD contre 55,7 MMAD en 2020. Le résultat net pour sa part a atteint 29,5 MMAD en 2021 contre 27,7 MMAD en 2020.

L'année 2021 a également été marquée pour Sogécapital Gestion par la signature des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies, devenant ainsi le premier investisseur institutionnel au Maroc à intégrer ce réseau mondial. Sogécapital Gestion s'engage ainsi à intégrer des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection de ses investissements.

Quatre nouveaux fonds grand public ont été lancés en 2021 : deux fonds investis exclusivement en Bons du Trésor et dette garantie par l'Etat, un fonds thématique actions « Horizon Mid & Small cap » et un fonds monétaire à dimension sociale « SG Social Impact Fund ».

Enfin, Sogécapital Gestion a reçu le prix de « Best Asset Manager » au Maroc en 2021 par le magazine spécialisé EMEA Finance lors des « African Banking Awards ».

Analyse 2021-2022 :

Durant l'année de 2022, l'encours sous gestion moyen de Sogécapital Gestion s'est établit à 25,3 milliards de dirhams, en progression de 5,6% par rapport à l'année de 2021. Cette évolution est intervenue dans un contexte difficile, marqué par une forte hausse des taux d'intérêts en même temps qu'à une forte baisse du marché actions. Il est à noter que le marché de l'OPCVM a décollecté à peu près 74 milliards de dirhams, pendant que Sogécapital Gestion a pu collecter 2,2 milliards de dirhams durant la même période.

Cette évolution s'explique par le bon comportement des performances des fonds gérés, la force de la dynamique commerciale ainsi que la diversification des gammes de produit ; des gammes qui répondent aux différents besoins de clients.

Dans ce sillage, le chiffre d'affaires s'est établi à 63 560 KMAD contre 61 462 KMAD une année auparavant. Quant au résultat net, il a terminé l'année à 28 013 KMAD contre 29 530 KMAD en 2021, soit une évolution de - 5%.

Après signature des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies en 2021, Sogécapital Gestion a également rejoint le réseau GIIN « The Global Impact Investing Network », un cercle international d'investisseurs à impact positif.

Et depuis, Sogécapital Gestion a également établie sa politique ESG et déployée son modèle interne de notation extra-financier.



III.b.7. SG OFFSHORE

Société Générale Banque OFFSHORE est une filiale du groupe Société Générale Maroc créée en 2001. Elle se spécialise dans :

- Le financement des opérations du commerce extérieur
- Le financement en devises des projets portés par des entreprises étrangères non-résidentes et des sociétés installées dans les zones d'accélération industrielle
- La gestion des flux à l'international à travers son Trade Center

Bénéficiant de fortes synergies avec le groupe Société Générale, SG OFFSHORE fait profiter sa clientèle de son expertise, de son réseau de correspondants, ainsi que de conditions préférentielles, notamment en matière de commerce international. Elle dispose, pour cela, de deux agences commerciales à savoir :

- Tanger Free Zone à Tanger
- Atlantic Free Zone à Kénitra

Informations générales :

Dénomination sociale	SG OFFSHORE - SA
Activité	Banque Offshore
Siège social	58, Avenue Mohamed V Tanger
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	2001
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>La société a pour objet de recevoir des dépôts en monnaies étrangères convertibles et d'effectuer, en ces mêmes monnaies, pour son propre compte ou pour le compte de ses clients toute opération financière, de crédit, de bourse ou de change.</p> <p>La société peut notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Collecter toute forme de ressources en monnaies étrangères convertibles appartenant à des non-résidents ;▪ Effectuer, pour son propre compte ou pour le compte de sa clientèle non-résidente, toute opération de placement financier, d'arbitrage, de couverture et de transfert en devises ou en or ;▪ Accorder tout concours financier aux non-résidents ;▪ Participer au capital d'entreprises non-résidentes et souscrire aux emprunts émis par ces dernières ;▪ Émettre des emprunts obligataires en monnaies étrangères convertibles ;▪ Délivrer toute forme d'aval ou de cautions et notamment des cautions de soumission, de garantie et de bonne fin aux entreprises non-résidentes ;▪ Accorder aux résidents des crédits de toute nature et effectuer toute autre opération entrant dans le cadre de son objet et conformément à la réglementation des changes ;▪ Effectuer librement toute opération financière ou bancaire en monnaies pour des personnes physiques ou morales non-résidentes.



Capital social au 31/12/2022	Le capital social est fixé à la somme de 500 000 \$ (soit 5 223 850,00 MAD) divisé en 10.000 actions de 50 \$ (soit 522,38 MAD) chacune, numérotées de 1 à 10.000
Date d'acquisition par SGMB	2001
Dividendes distribués à SGMB en 2022	6 567 223,81 MAD

Répartition du capital de SG OFF-SHORE au 31/12/2022

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	9 994	5 220 715,69	99,94%
Autres	6	3 134,31	0,06%
TOTAL	10 000	5 223 850,00	100%

Source : SGMB

Taux de change

	31-déc.20	31-déc.-21	31-déc.-22
USD/MAD	8,90	9,28	10,45

Chiffres clés

KMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
PNB	23 833,00	23 994,00	+0,68%	29 300,00	+22%
Résultat net	5 398,00	5 631,00	+4,32%	7 753,00	+38%
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	5 834,00	5 398,00	-7,47%	6 566,63	+22%
Situation nette	73 424,00	76 527,00	+4,23%	89 760,00	+17%

Source : SGMB

Analyse 2020-2021

Le PNB en MAD de la filiale a enregistré une très légère amélioration par rapport à l'exercice précédent (+0,7%) grâce essentiellement à la bonne performance des commissions et malgré la baisse de la marge d'intérêt causée principalement par l'importance des amortissements des crédits à moyen terme et des intérêts payés sur les dépôts en devises.

La marge d'intérêt est en légère baisse de -26% par rapport à 2020. Ceci s'explique par la faible production en CMT et le poids des intérêts payés sur les dépôts et crédits.

Les frais généraux sont en hausse par rapport à 2020. Cette augmentation s'explique par la relance de l'activité et les diverses refacturations de SGMB :

- Prestation fiscale et refacturation de la prestation Contrôle Niveau 2 ;
- Refacturations de la charge leasing d'un véhicule de fonction.



Le CNR affiche une augmentation de 0,34% qui s'explique par l'effet combiné de (i) la reprise sur provision constatée sur un dossier de crédit remboursé en totalité en janvier 2021 et de (ii) la constatation d'une provision sur un autre dossier de crédit déclassé en créances compromises.

Le résultat net a connu une hausse de 4,3% entre 2020 et 2021 à la suite de la hausse des commissions et notamment des virements à l'étranger grâce à la bonne dynamique de l'activité de l'international.

Analyse 2021-2022

A fin 2022, la filiale affiche un PNB de 29.300 KMAD en hausse de +22% par rapport à l'année écoulée et en dépassement du budget de 109%.

Cette hausse est le résultat de la bonne performance des commissions notamment issues de l'activité de l'international, mais aussi de l'amélioration notable de la marge d'intérêts. En effet, grâce à l'amélioration des encours des crédits à court terme et la réalisation des premières opérations d'escompte sans recours, la marge d'intérêts a enregistré une évolution haussière de 63% par rapport à 2021.

Les frais généraux ont été bien maîtrisés et ont connu une quasi-stagnation par rapport à l'année 2021.

Le résultat net a enregistré une bonne performance en évoluant de +38% par rapport à 2021 en dépassement de 175% par rapport au résultat annuel budgété.



III.b.8. INVESTIMA

INVESTIMA est une société d'investissement créée en 1974 qui vise à accompagner la PME marocaine affichant un potentiel de développement intéressant et une gestion saine dans ses différents cycles de vie en jouant un rôle de Capital Investisseur à travers des prises de participations financières minoritaires. L'entreprise profite du réseau de SGMB ainsi que de son expertise en conseil financier.

Informations générales :

Dénomination sociale	INVESTIMA
Activité	Capital Investissement
Siège social	55 Boulevard Abdelmoumen Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	1974
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>La société a pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la prise de participation par toute voie de droit dans toute société, existante ou en formation, quel que soit leur objet ; ▪ l'achat de toute valeur mobilière, la participation à tout syndicat financier ; ▪ la gestion du portefeuille ainsi acquis ; ▪ l'étude, la mise au point et la réalisation, directement ou indirectement, seule ou en association, de tout projet financier, touristique, immobilier ou autre ; ▪ d'une manière générale, la société peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toute opération financière, commerciale, industrielle ou agricole, mobilière ou immobilière pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptible d'en faciliter l'accomplissement.
Capital social au 31/12/2022	<p>Le capital social est fixé à la somme de MAD 105.000.000.</p> <p>Il est divisé en 1.050.000 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 1.050.000.</p>
Date d'acquisition par SGMB	1974
Dividendes distribués à SGMB en 2022	2 017 808 MAD



Répartition du capital d'INVESTIMA au 31/12/2022

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	504 452	50 445 200	48,04%
Société Générale France	109 561	10 956 100	10,43%
Mme Naima Cheddadi ép Mekouar	95 429	9 542 900	9,09%
Autres	340 558	34 055 800	32,43%
TOTAL	1 050 000	105 000 000	100,00%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Produits de titres de participation	4 692	9 685	106,42%	10 256	5,90%
Résultat net	26 314	4 642	-82,36%	6 442	38,78%
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	8 400	12 635	50,42%	2 018	-84,03%
Situation nette	213 950	192 292	-10,12%	194 534	1,17%

Source : SGMB

Analyse 2020-2021 :

En 2021, Investima a encaissé près de 9,7 MMAD au titre des dividendes, contre près de 4,7 MMAD en 2020, soit une variation de +106,4%.

Le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 4,6 MMAD contre 26,3 MMAD à fin 2020, soit une baisse de plus de 82,4% par rapport à l'exercice 2020. Ceci traduit une baisse du résultat financier de -8,6 MMAD (augmentation des produits de participation +5 MMAD largement compensée par la diminution des reprises financières -19,7 MMAD et une diminution des dotations financières -5,9 MMAD) et une baisse du résultat non courant de -13,4 MMAD (baisse des produits de cessions d'immobilisation de -38,9 MMAD et baisse des valeurs nettes d'amortissement de -25,5 MMAD).

Au 31/12/2021, les titres de participations nets d'Investima s'élèvent 137,8 MMAD contre 137,9 MMAD à fin 2020, soit une quasi-stagnation.

Analyse 2021-2022 :

En 2022, Investima a encaissé près de 10,3 MMAD au titre des dividendes, contre près de 9,7 MMAD en 2021, soit une variation de +5,9%.

Le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 6,4 MMAD contre 4,6 MMAD à fin 2021, soit une hausse de plus de +38,8% par rapport à l'exercice 2021. Cette performance s'explique principalement par les effets suivants :

- baisse du résultat financier de 4,8 MMAD, essentiellement due à la diminution des reprises financières (impact de -5,9 MMAD), partiellement compensée par :
- la hausse du résultat non courant de 6,6 MMAD, passant de -6,0 MMAD en 2021 (due à la baisse des produits de cessions d'immobilisation et des valeurs nettes d'amortissement) à +0,6 MMAD en 2022.

Au 31/12/2022, les titres de participations nets d'Investima restent stables et s'élèvent 138,6 MMAD contre 137,8 MMAD à fin 2021.



III.b.9. SOGECAPITAL INVESTISSEMENT

Sogecapital Investissement est une société anonyme ayant pour objet principal et habituel la gestion des Organismes de placement collectif en capital.

Informations générales :

Dénomination sociale	Sogecapital Investissement
Activité	Société de gestion d'Organismes de Placement Collectif en Capital
Siège social	55 Boulevard Abdelmoumen Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	25/09/2018
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>La société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une activité principale et habituelle de gestion d'un ou plusieurs Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) ainsi que les opérations s'y rapportant ; ▪ Et/ou la gestion d'organismes de placement en capital de droit étranger, dont la liste est fixée par circulaire de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) ; ▪ Des activités connexes en conformité avec la liste fixée par l'administration, après avis de l'AMMC.
Capital social au 31/12/2022	<p>Le capital social est fixé à la somme de MAD 6.000.000.</p> <p>Il est divisé en 60.000 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune.</p>
Date d'acquisition par SGMB	2018
Dividendes distribués à SGMB en 2022	Aucune distribution de dividende en 2022

Répartition du capital de SOGECAPITAL INVESTISSEMENT au 31/12/2022

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	59 996	5 999 600	99,99%
Autres	4	400	0,01%
TOTAL	60 000	6 000 000	100%

Source : SGMB



Chiffres clés

KMAD	2020	2021	Var 2020/2021	2022	Var 2021/2022
Produits de titres de participation	-	-	-	-	-
Résultat net	-115,7	-450,84	-489,66%	-466,07	-203%
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	-	-	-	-	-
Situation nette	792,108	341,26	-56,92%	4 875,19	1329%

Source : SGMB

Analyse 2020 -2021 :

Au 31 décembre 2021, les produits d'exploitation totalisent 1,14 MMAD, traduisant la facturation d'une prestation de services.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 1,52 MMAD traduisant le recrutement de personnel par la société.

L'exercice clos le 31 décembre 2021 s'est traduit par une perte nette de 0,45 MMAD.

Ainsi, le total des capitaux propres s'est établit à 0,34 MMAD (vs 0,79 MMAD en 2020).

Analyse 2021 -2022 :

Au 31 décembre 2022, les produits d'exploitation totalisent 1,99 MMAD, traduisant la facturation d'une prestation de services.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 2,44 MMAD traduisant l'effet d'une année pleine des recrutements de personnel par la société.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 s'est traduit par une perte nette de 0,47 MMAD.

Ainsi, le total des capitaux propres s'est établit à 4,87 MMAD à la suite d'une augmentation de capital de 5 MMAD opérée dans l'année (vs 0,34 MMAD en 2021).



III.b.10. FONCIMMO

FONCIMMO est une société immobilière, créée en 1998 par la Société Générale Marocaine de Banques, l'entreprise opère dans le secteur de l'immobilier. Elle a pour principale mission d'optimiser l'activité de recouvrement commercial de SGMB.

FONCIMMO contribue à l'optimisation de l'activité de recouvrement commercial de SGMB par la récupération intégrale ou partielle de ses créances. En effet, la société achète des actifs immobiliers proposés par les débiteurs pour l'effacement de leurs dettes auprès de SGMB.

Informations générales :

Dénomination sociale	FONCIMMO
Activité	Immobiliers hors exploitation
Siège social	55 Boulevard Abdelmoumen Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	1998
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Décembre au 30 Novembre
Objet social	<p>La société a pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'achat, la vente, le commerce en général de tout bien meuble ou immeuble ; ▪ L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, le commerce en général de tout produit, marchandise, matière première, matériel ; ▪ L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la vente et l'échange de tout bien immeuble ; ▪ Toute division, morcellement et appropriation desdits biens immeubles, ainsi que leur mise en valeur, leur lotissement, l'édification de toute construction ; ▪ La prise de participations ou d'intérêts sous une forme quelconque dans toute société ou entreprise ayant un objet similaire ou connexe ; ▪ Plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, financière,obilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement aux activités sur énoncées ou susceptibles de favoriser le développement de la société.
Capital social au 30/11/2022	<p>Le capital social est fixé à la somme de MAD 50.000.000.</p> <p>Il est divisé en 500.000 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 500.000.</p>
Date d'acquisition par SGMB	1998
Dividendes distribués à SGMB en 2022	Aucune distribution de dividende en 2022



Répartition du capital de FONCIMMO au 30/11/2022

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	499 998	49 999 800	99,9996 %
Divers	3	200	0,0004 %
TOTAL	500 000	50 000 000	100%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Chiffre d'affaires	1 788	73 636	+ 4 018%	15 040	- 79,58 %
Résultat net	-6 499	-3 111	+52%	- 2 974	4,41 %
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	-	-	-	-	-
Situation nette	25 880	22 768	-12%	19 795	-13,06 %

Source : SGMB

Analyse 2020 -2021 :

En 2021, le chiffre d'affaires de FONCIMMO a largement augmenté en comparaison avec 2020, passant de 1,8 MMAD en 2020 à 73,7 MMAD en 2021. L'augmentation enregistrée est due au nombre de cessions réalisées par FONCIMMO courant cet exercice.

Le chiffre d'affaires est composé de :

- Cession de 10 actifs immobilier de FONCIMMO pour un montant de 71,6 MMAD,
- Cession de 7 actifs immobiliers hors exploitation de SGMB, ayant généré pour FONCIMMO une commission de 2 MMAD.

L'année 2021 s'est soldée par une perte de 3,1 MMAD contre une perte de 6,5 MMAD en 2020. Cette perte s'explique par la constatation d'une provision de 3 MMAD en 2021, relative aux actifs ayant connu une dépréciation de valeur comptable par rapport au marché.

Analyse 2021 -2022 :

En 2022, le chiffre d'affaires de FONCIMMO a connu une baisse de 79.6% en comparaison avec 2021, passant de 73,7 MMAD en 2021 à 15 MMAD en 2022. La baisse enregistrée est due au nombre important de cessions réalisées par FONCIMMO courant 2021 par rapport à cet exercice.

Le chiffre d'affaires est composé de :

- Cession de 4 actifs immobilier de FONCIMMO pour un montant de 14.9 MMAD,
- Cession de 2 actifs immobiliers hors exploitation de SGMB, ayant généré pour FONCIMMO une commission de 0.17 MMAD.

En 2022, le résultat net est déficitaire s'élevant à -2.97 MMAD (Vs un déficit de 3.1 MMAD à fin 2021). Cette perte s'explique notamment par la constatation d'une provision de 5.9 MMAD en 2022, relative aux actifs ayant connu une dépréciation de valeur comptable par rapport au marché.



III.b.11. SOGECAPITAL PLACEMENT

SOGECAPITAL PLACEMENT est spécialisée dans la gestion exclusive des fonds communs de placement. Elle propose une gamme diversifiée d'OPCVM, qui enregistre régulièrement des performances financières parmi les plus remarquables de la place.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGECAPITAL PLACEMENT
Activité	Gestion des fonds communs de placement
Siège social	55 Bd Abdelmoumen. Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	1998
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>La société a pour objet la gestion exclusive de fonds commun de placement.</p> <p>Pour les besoins de cette gestion elle pourra d'une manière générale effectuer toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utile à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation.</p>
Capital social au 31/12/2022	MAD 1 000 000 divisé en 10 000 actions de 100 MAD
Date d'acquisition par SGMB	1998
Dividendes distribués à SGMB en 2022	492 000 MAD

Répartition du capital de SOGECAPITAL PLACEMENT au 31/12/2022

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	9 997	999 700	99,97%
Divers	3	300	0,03%
TOTAL	10 000	1 000 000	100%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Chiffre d'affaires	3 752	3 902	+4%	3 988	2.20%
Résultat net	528	492	-7%	500	1.63%



Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	575	529	-8%	492	-6.99%
Situation nette	1 630	1 593	-2%	1602	0.56%

Source : SGMB

Analyse 2020-2021 :

SOGECAPITAL PLACEMENT a vu son chiffre d'affaires progresser de 4% en 2021, porté principalement par la bonne collecte sur les fonds Actions.

Toutefois, la baisse des rendements sur les placements du chiffre d'affaires a impacté négativement le résultat financier et le résultat net de 7% en 2021.

L'année 2021 a également été marquée par le transfert des fonds AFG à la nouvelle Société de Gestion AFG Asset Management.

Analyse 2021-2022 :

Le chiffre d'affaires 2022 de SOGECAPITAL PLACEMENT a évolué de 2.20% grâce à l'envolée de l'encours sous gestion des fonds Actions (+188%), atténué en revanche par l'effet marché et la décollecte sur l'obligataire court terme.

SOGECAPITAL PLACEMENT clôture, ainsi, l'année avec un résultat net de 500 K MAD soit une progression de 1.63 % par rapport à 2021



III.b.12. ATHENA COURTAGE

Crée en 2005, ATHENA COURATGE est une société spécialisée dans le courtage et l'intermédiation en assurance toutes branches. Elle a développé pour SGMB les activités bancassurance et corporate et a accéléré la commercialisation d'autres produits dommage.

Informations générales :

Dénomination sociale	ATHENA COURTAGE
Activité	Courtage en assurances
Siège social	Angle rue Abdelkader El Mazini & Boulevard Moulay Youssef
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	2005
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1er Janvier au 31 Décembre
Objet social	L'objet de la société se limite à l'exercice de la profession de courtier d'assurance dans les branches autorisées et aux activités qui sont réputées liées à la profession d'intermédiaire d'assurance, par la réglementation régissant cette profession.
Capital social au 31/12/2022	Le capital social est fixé à la somme de MAD 300.000. Il est divisé en 3.000 actions d'une seule catégorie d'une valeur nominale de cent dirhams chacune, numérotées de 1 à 3.000.
Date d'acquisition par SGMB	2005
Dividendes distribués à SGMB en 2022	59 391 090 MAD

Répartition du capital d'ATHENA COURTAGE au 31/12/2022

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	2 908	290 800	96,93%
Autres ¹¹	92	9 200	3,07%
TOTAL	3 000	300 000	100,00%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Chiffre d'affaires	80 581	92 028	+14,2%	98 744	7%
Résultat net	52 740	59 294	+12,4%	62 116	5%

¹¹ Autres : La Marocaine Vie détient 90 actions, le reste étant détenu par les administrateurs de la société

Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	55 284	50 919	-8%	59 391	17%
Situation nette	53 106	59 900	+12%	62 446	4%

Source : SGMB

Analyse 2020-2021 :

En 2021, le chiffre d'affaires d'ATHÉNA COURTAGE a connu une progression de 14,2%, cette évolution positive est justifiée par la reprise de l'activité après l'amélioration de la situation sanitaire

La répartition du chiffre d'affaires entre Bancassurance et Corporate est respectivement de 96% et 4%.

Les produits financiers ont connu une diminution de 57,9% en raison du recul des opérations de rachat des SICAV durant l'exercice 2021, suite à la baisse du besoin en trésorerie de l'entité.

Le résultat net a enregistré une augmentation de 12,4% sur la période 2020-2021.

La situation nette s'établit à 59,9 MMAD, en progression de 12% par rapport à 2020.

Analyse 2021-2022 :

En 2022, le chiffre d'affaires d'ATHÉNA COURTAGE a connu une progression de 7%. Cette performance est principalement portée par le comportement favorable de l'encours sur les produits Epargne et de la reprise de l'activité.

La répartition du chiffre d'affaires entre Bancassurance et Corporate est respectivement de 98% et 2%.

Les produits financiers ont connu une progression de 23% en raison de l'augmentation des opérations de rachat des SICAV durant l'exercice 2022, suite au besoin en trésorerie de l'entité.

Le résultat net a enregistré une augmentation de 5% sur la période 2021-2022.

La situation nette s'établit à 62,4 MMAD, en progression de 4% par rapport à 2021.



III.b.13. SOGECONTACT

Crée en 2005, Sogécontact est une filiale spécialisée dans l'exploitation d'un centre d'appels en vue de renforcer le développement commercial du réseau de Société Générale Marocaine de Banques.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGECOMTACT S.A
Activité	Centre d'appels dédié
Siège social	71, Immeuble Contempo, Angle Boulevard Mohamed V et Rue Azilal-Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	2005
Durée de vie	99 Ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>La société a pour objet, au Maroc et dans tout pays :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Exploitation d'un centre d'appels ;▪ Le développement des relations clientèles par l'exploitation des réseaux de télécommunication ;▪ Le traitement des appels sortants et entrants par un service d'information on-line donnant accès à des informations en ligne, en temps réel et sans intervalles d'attente ;▪ La réalisation des prestations de conseil en utilisant les capacités des réseaux publics de télécommunication ;▪ La réalisation des opérations dans le cadre des activités non liées à l'activité sus indiquée sous réserve du respect de la réglementation applicable en la matière ;▪ La prise à bail, l'installation, l'exploitation de tout établissement, fonds de commerce, se rapportant à l'activité sus indiquée ;▪ La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tout procédé et brevet concernant ces activités ;▪ La participation directe ou indirecte de la société dans toute opération financière, immobilière ou mobilière ou entreprise pouvant se rattacher à l'objet social ;▪ Toute opération de quelque nature contribuant à la réalisation de cet objet ;▪ La participation de la société par tout moyen à toute entreprise ou société créée ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou à tout objet similaire ou connexe, notamment par voie de création, d'apport de souscription ou achat d'actions, de parts sociales ou de parts d'intérêts, de fusion, d'association en participations de groupement d'intérêt économique d'alliance ou de commandite ;▪ Plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement aux activités sus énoncées ou susceptible de favoriser le développement de la société.



Capital social au 31/12/2022	Le capital social est fixé à la somme de MAD 300.000. Il est divisé en 3.000 actions d'une seule catégorie d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 3.000.
Date de création par SGMB	2005
Dividendes distribués à SGMB au titre de l'exercice 2022	Aucune distribution de dividende en 2022

Répartition du capital de SOGECONTACT au 31/12/2022

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	2 997	299 700	99,90%
Divers	3	300	0,10%
TOTAL	3 000	300 000	100%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Chiffre d'affaires	15 646	14 714	-5,96%	18 911	28,52 %
Résultat net	-380	-2 265	- 496%	4 129	282 %
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	-	-	-	-	-
Situation nette	317	-1 948	-714,51%	2 181	212 %

Source : SGMB

Analyse 2020-2021 :

L'exercice 2021 s'est caractérisé par un résultat net de - 2,3 MMAD dû aux facteurs suivants :

- La baisse du chiffre d'affaires suite à la reprise par EQDOM, de la gestion des opérateurs de recouvrement depuis avril 2020 et à la diminution des positions de travail pour le compte de la banque ;
- L'augmentation des charges d'exploitation courante : nouveaux SLA signés avec la banque donnant lieu à des refacturations (frais IT notamment), agios bancaires, charges courantes (Lydec, mesures sanitaires Covid, charges sociales exceptionnelles, frais de courriers liés à une nouvelle activité, facture d'eau et électricité, ...).

La situation nette négative de **-1,9 MMAD**, enregistrée en 2021, est générée par la réalisation d'un résultat déficitaire d'un montant relativement important (-2,3 MMAD), expliqué de façon détaillée ci-dessus.

Ceci dit, **un plan de redressement** est en cours d'élaboration pour le retour à une situation financière équilibrée dès la clôture de l'exercice 2022.

Analyse 2021-2022 :

L'exercice 2022 s'est caractérisé par la réalisation d'un résultat net de **4,1 MMAD** et ce grâce à la mise en application **des mesures convenues dans le plan de redressement élaboré courant 2022**.

Ces mesures comprenaient **i)** la revue à la hausse du prix de refacturation des prestations de Sogeccontact à la SGMB, **ii)** le relèvement du nombre de positions de travail, **iii)** la revue à la baisse des charges locatives qui



pesaient lourdement sur le coût global des charges d'exploitation de Sogecontact et aussi par **iv)** la réalisation d'un produit exceptionnel imposable, généré par l'abandon d'une dette de financement de la SGMB sur Sogecontact.

L'impact très positif de ces mesures a été ressenti au niveau des postes suivants :

- CA (18,9MMAD en 2022 contre 14,7MMAD en 2021, soit +28,52%) ;
- Loyer de la plateforme (1,6MMAD en 2022 contre 2,1MMAD en 2021, soit -21%) et ;
- Coût des prestations informatiques reçues (0,5 MMAD en 2022 contre 1,2 MMAD en 2021, soit 53,37%).

Le niveau important du bénéfice net affiché en 2022 a permis d'absorber les pertes constatées en 2020 et 2021 et d'enregistrer une situation nette comptable réconfortante de 2,2 MMAD.



III.b.14. SOGEFONCIERE

SOGEFONCIERE est une Société à Responsabilité Limitée (S.A.R.L) à associé unique créée en 2021 par la Société Générale Marocaine de Banques. L'entreprise opère dans le secteur de l'immobilier. Elle pour principale mission de développer le projet de construction du nouveau Bâtiment situé à CFC.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGEFONCIERE
Activité	L'achat, la vente, le commerce en général de tout bien meuble ou immeuble
Siège social	55 Boulevard Abdelemoumen
Forme juridique	SARL à associé unique
Date de création	2021
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	<p>La société a pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'achat, la vente, le commerce en général de tout bien meuble ou immeuble ; ▪ L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, le commerce en général de tout produit, marchandise, matière première, matériel ; ▪ L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la vente et l'échange de tout bien immeuble ; ▪ Toute division, morcellement et appropriation desdits biens immeubles, ainsi que leur mise en valeur, leur lotissement, l'édification de toute construction ; ▪ La prise de participations ou d'intérêts sous une forme quelconque dans toute société ou entreprise ayant un objet similaire ou connexe ; <p>Plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, financière,obilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement aux activités sur énoncées ou susceptibles de favoriser le développement de la société.</p>
Capital social au 31/12/2022	<p>Le capital social est fixé à la somme de MAD 200.000.000</p> <p>Il est divisé en 2.000.000 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, souscrites en totalité et totalement libérées par l'associé unique.</p>
Date d'acquisition par SGMB	2021
Dividendes distribués à SGMB en 2022	Aucune distribution de dividende en 2021



Répartition du capital de SOGEFONCIERE au 31/12/2022

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	2 000 000	200 000 000	100%
TOTAL	2 000 000	200 000 000	100%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2021	2022	Var 21/22
Chiffre d'affaires	-	-	0
Résultat net	-1 962	-2 835	873
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	-	-	-
Situation nette	198 038	195 203	2 835

Source : SGMB

SOGEFONCIERE, Société à Responsabilité Limitée (S.A.R.L) à associé unique, au capital de 200 000 000 DH, créée en 2021, a enregistré, au titre de l'exercice 2021, une perte de 1 962 KMAD due essentiellement à l'amortissement des frais d'acquisition sur immobilisations à hauteur de 1 957 KMAD composés exclusivement de frais de notaire, de frais de conservation foncière et de droits d'enregistrement, dans le cadre de l'acquisition du terrain. Aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé au cours de l'exercice.

Au cours dudit exercice, la société SOGEFONCIERE a engagé diverses dépenses comptabilisées dans le compte « immobilisation en cours » portant sur des honoraires d'architectes, des frais de gestion de projet ainsi que des frais d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Au titre de l'exercice 2022, SOGEFONCIERE a réalisé une perte de 2 835 KMAD expliquée principalement par la dotation aux amortissements sur les frais d'acquisition d'un montant de 1 957 KMAD, une dotation aux amortissements additionnelle relative aux charges à repartir portant sur les autorisations de construction, pour un montant de 311 KMAD, une perte de change propre à l'exercice d'un montant de 135 KMAD, une perte de change latente sur les fournisseurs non encore payés, d'un montant de 318 KMAD, des honoraires comptables, fiscaux et juridiques d'un montant de 97 KMAD, des services bancaires pour un montant de 23 KMAD ainsi que des gains de change pour un montant de 19 KMAD.

Au cours dudit exercice, la société SOGEFONCIERE continue à engager de nouvelles dépenses comptabilisées dans le compte « immobilisation en cours » portant sur des honoraires d'architectes, des frais de gestion de projet, des frais d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, des frais de topographie ainsi que des frais d'avocat.



III.c. Rôle de chaque filiale dans la stratégie du groupe

Société Générale Maroc conforte ses relations commerciales auprès de sa clientèle par l'apport de son expertise sur divers métiers financiers à travers ses filiales spécialisées. Ces dernières affirment leur positionnement sur le marché marocain à travers le développement d'une offre de services qualitative et taillée sur mesure.

III.c.1. SOGECAITAL GESTION

Sogécapital Gestion a réalisé en 2022 une nette progression de ses encours avec 25,2 milliards MAD en moyenne, soit 5 % de plus qu'en 2021, augmentant sa part de marché à près de 6 % dans un marché en très forte décollecte. Sa résilience s'est démontrée autant sur ses encours en progression que sur les performances de ses fonds, les faisant ressortir parmi les meilleurs de la place, en particulier sur les gammes Action, Diversifié et dédiés.

Sogécapital Gestion a continué de travailler sur les placements en OPCVM auprès du grand public en décimalisant les parts de ses fonds et en lançant la souscription programmée, permettant à chacun de se constituer une épargne progressive à la hauteur de ses moyens.

L'année 2022 a également été marquée pour Sogécapital Gestion par l'adhésion au Global Impact Investing Network (GIIN), qui est une organisation mondiale des investisseurs s'intéressant à « l'Impact Investing ». Après la signature en 2021 des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unis, Sogécapital Gestion poursuit son engagement à intégrer des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la notation et la sélection de ses investissements.

En 2022, Sogécapital Gestion a été noté pour la première fois par Fitch Rating avec une notation qui ressort à « Strong (Mar) », et reçu pour la 5ème fois en 6 ans le prix de « Best Asset Manager » au Maroc par le magazine spécialisé EMEA Finance.

Enfin, le Groupe Société Générale Maroc a créé, via sa filiale Sogécapital Gestion, un nouveau fonds de placement collectif à forte portée sociale et solidaire : le fonds SG Social Impact Fund.

III.c.2. SOGECAITAL BOURSE

À fin 2022, l'indice MASI a affiché une forte baisse de -19,75 %, et ce, après une année 2021 enregistrant un rebond de plus de 18 %. Le début de l'année a été marqué par la poursuite des bonnes nouvelles avec un retour à des niveaux avant Covid de l'activité de la grande majorité des secteurs, se traduisant par d'excellents résultats attendus et propulsant le Masi à son plus haut annuel, soit +4,7 %. Il a ensuite dévissé suite au déclenchement de la crise Russo-ukrainienne et aux pressions inflationnistes. La baisse s'est accentuée avec le resserrement monétaire décidé par Bank Al-Maghrib à deux reprises à l'instar des autres banques centrales.

Cette contreperformance de l'indice a concerné tous les secteurs côtés en bourse à l'exception du secteur minier.

Le volume de transactions sur le marché central et le marché de blocs a également enregistré une baisse de respectivement -20 % et -9 %.

Malgré ce contexte, SOGECAITAL BOURSE a pu maintenir ses performances financières améliorant par la même occasion sa part de marché grâce à la mobilisation de l'équipe commerciale et des synergies développées avec Société Générale Maroc ainsi que de la confiance accordée par ses clients institutionnels.

SOGECAPITAL BOURSE a également participé aux deux introductions en bourse de l'année en tant que membre du syndicat de placement.

III.c.3. SOGELEASE MAROC

En 2022, l'activité leasing se développe dans une conjoncture économique difficile conjuguée à une forte inflation ainsi qu'un resserrement des investissements.

À fin décembre 2022, l'activité leasing affiche une hausse de la production de 9 % vs décembre 2021. La production s'élève à 2 114 MMAD vs 1 945 MMAD en 2021.

L'encours financier est en quasi-stagnation passant de 6,95 milliards de dirhams en 2021 à 7 milliards de dirhams en 2022.

Le PNB affiche une baisse de 5 % entre décembre 2021 et décembre 2022 impactée par l'effet volume du premier semestre.

L'effort consenti sur le recouvrement amiable et contentieux a permis d'afficher une baisse remarquable du Coût Net du Risque de 38 % par rapport à 2021.



Sogelease continue à déployer son plan de développement ambitieux visant l'amélioration de ses parts de marché avec une maîtrise du CNR et des frais d'exploitation en mettant en place plusieurs actions :

- Développer le Business sur des secteurs porteurs et moins risqués ;
- Développer l'activité Retail et l'ériger en marché stratégique ;
- Explorer de nouvelles niches de croissance du PNB et de la rentabilité ;
- Accentuer les actions synergétiques avec le groupe Société Générale au Maroc ;
- Améliorer l'efficacité opérationnelle de la filière Recouvrement/ Contentieux ;
- Continuer à maîtriser les frais généraux ainsi que le CNR (Suivi rapproché de recouvrement, qualité de l'octroi) ;
- Optimiser les délais et les process « Time to yes » / « Time to cash ».

III.c.4. ALD AUTOMOTIVE

Leader de la location longue durée au Maroc, ALD AUTOMOTIVE poursuit sa dynamique de développement et de restructuration pour allier performance et efficience.

En dépit d'une conjoncture économique difficile accentuée par le manque de visibilité quant à la disponibilité de certains modèles de véhicules sur le marché automobile et l'agressivité des prix appliqués par la concurrence, ALD Automotive clôture l'année 2022 avec un bilan positif :

- Leader avec 23 % des parts du marché ;
- Plus de 10 300 véhicules gérés ;
- Plus de 2 000 véhicules vendus sur les canaux de vente de véhicules d'occasion.

Par ailleurs, ALD AUTOMOTIVE compte en 2022 plusieurs réalisations marquantes sur le plan de ses projets structurants, à savoir :

- Renforcement de sa présence commerciale sur le réseau de la banque pour l'acquisition de nouveaux clients ;
- Mise en place d'un service dédié à l'expérience client pour la gestion et la mise à niveau des process et des procédures internes aux normes groupe ;
- Lancement d'une refonte de la politique RSE avec la mise en place de projet par service pour incorporer la notion RSE dans le traitement et la gestion quotidienne ;
- Certification Ecovadis, une référence mondiale dans l'évaluation du système RSE des entreprises ;
- Clôture de l'enquête annuelle de satisfaction client avec un NPS record de 48 % ;
- Intégration d'outils digitaux dans la gestion opérationnelle concernant l'octroi d'accords automatiques (ALD SAT) ;
- Création d'une direction de Ressources Humaines et d'un Secrétariat Général.

Sur un plan stratégique, ALD AUTOMOTIVE a défini des leviers de croissance pour l'année 2023 qui permettront d'atteindre les objectifs de croissance et de développement attendus, en l'occurrence :

- Revue et simplification des process opérationnels ;
- Mise en place d'un produit spécialement conçu pour les PME/ TPI ;
- Renforcement de la synergie avec le groupe et plus particulièrement avec Société Générale Maroc ;
- Amélioration de la compétence des collaborateurs ALD par la mise en place de programmes de formation et de gestion de carrière personnalisés ;
- Suivi permanent des réclamations pour l'amélioration de l'expérience clients.

III.c.5. EQDOM

Filiale du groupe Société Générale et référence du crédit à la consommation depuis plus de 45 ans, Eqdom poursuit sa trajectoire de transformation et continue à se réinventer dans la fluidité dans un contexte mondial marqué par un réel changement de paradigmes.

En juin 2018, Société Générale Marocaine de Banques a acquis sur le marché boursier un bloc d'actions représentant 34,95% du capital d'Eqdom auprès de SG Financial Services Holding, filiale à 100% du Groupe Société Générale. Cette acquisition porte la participation de SGMB dans Eqdom à 55,21% du capital social. Cette acquisition s'accompagne de l'approbation des termes d'un contrat de partenariat structurant entre SGMB et Eqdom en matière de crédit à la consommation qui s'appuie sur un modèle « Producteur-Distributeur » avec un partenariat portant sur un renforcement du rôle de distribution de la Banque avec des offres de crédit à la consommation à ses propres clients produit par Eqdom. Le partenariat entre SGMB et EQDOM a été revu fin 2021 sous forme d'un contrat de Servicing qui se décline en trois phases :



- Phase 1 : Octroi. Eqdom met à la disposition de SGMB un outil de scoring et d'octroi des crédits à la consommation de SGMB ;
- Phase 2 : Gestion. EQDOM prend en charge toute la gestion des crédits à la consommation SGMB pendant toute leur durée de vie (déblocage, modifications, remboursements anticipés ...) ;
- Phase 3 : Recouvrement. EQDOM prend en charge le recouvrement de tous les engagements de la clientèle retail SGMB.

Suite au lancement de son site web transactionnel www.eqdom.ma en 2020, Eqdom poursuit le développement de son canal digital en 2021 avec le pré-lancement de la plateforme www.vivacar.ma dédiée à la vente de voitures d'occasion à crédit.

Véritable innovation sur le marché marocain du véhicule d'occasion et conçue pour répondre aux nouveaux besoins du marché, cette plateforme originale donne la possibilité aux consommateurs marocains d'accéder à une sélection d'offres de voitures d'occasion triées sur le volet pour leur qualité et en provenance de partenaires automobiles fiables. Avec ses standards rigoureux, la plateforme vivacar.ma se présente comme une véritable vitrine des meilleures offres de voitures d'occasion sur le marché avec à la clé un parcours d'octroi de crédit en ligne.

En reconnaissance à sa transformation digitale, Capital Finance International distingue Eqdom pour la deuxième année consécutive avec le Prix annuel et régional du « Best Digital Consumer Finance – North Africa 2021 ».

En 2022, le produit net bancaire enregistre une hausse de +2 % à 582 MMAD grâce à un encours plus rentable et à la maîtrise des coûts de refinancement. Les charges générales d'exploitation marquent une variation de +13 % liée essentiellement aux dépenses d'investissements structurants permettant l'amélioration des outils de gestion et digitaux. Parallèlement, les dotations aux provisions nettes de reprises des créances en souffrance totalisent 130 MMAD en baisse de 30 % par rapport à 2021 en raison à la fois de la bonne gestion du risque et du renforcement du dispositif de recouvrement.

Dans le contexte actuel, EQDOM compte poursuivre sa politique de développement basée sur le renforcement de son fonds de commerce, de ses fondamentaux et sur l'accélération de sa transformation digitale.

Sur le plan ESG, EQDOM poursuit en 2022 ses actions visant à promouvoir les bonnes pratiques sociales :

- **Association Kane Ya Makane :**

Reconduction du Partenariat KAN YA MAKAN, dans le cadre du programme Tanouir plus, qui consiste à parrainer plusieurs écoles publiques du milieu rural. Il regroupe plusieurs activités dont la conception et l'animation d'ateliers artistiques pluridisciplinaires destinés aux élèves issus de couches sociales défavorisées en leur garantissant un accompagnement et un encadrement qui leur permettra de favoriser leur épanouissement personnel et de diminuer le taux d'abandon et d'échec scolaire.

- **Association Marocaine de l'Orphelin :**

Don pour le financement des besoins du mois de ramadan pour les orphelins du centre Sidi Bernoussi.

III.c.6. SG OFF-SHORE

Société Générale Offshore, à travers ses deux agences commerciales TANGER FREE ZONE et KENITRA ATLANTIC FREE ZONE, a poursuivi en 2022 sa stratégie de soutien aux différents écosystèmes des zones d'accélération industrielle (ZAI). Celles-ci ont démontré davantage leur résilience face aux conjonctures économique et géopolitique internationales.

Durant cet exercice, la filiale a accompagné la reprise économique au niveau des ZAI par le financement aussi bien d'opérations d'extension d'investissements que des nouvelles installations.

À ce niveau, l'activité crédit a été marquée par le lancement du produit de financement « Escompte Sans Recours » qui vient compléter l'offre du groupe Société Générale Maroc en matière de solutions de Trade Finance. En parallèle, la filiale a pu concrétiser des opérations de financement des cycles d'exploitation de sociétés installées dans les différentes ZAI évoluant majoritairement dans les secteurs de l'industrie automobile et de la logistique.

En ce qui concerne l'activité de gestion des flux à l'international, celle-ci a continué sa progression habituelle en nombre d'opérations et en volumes. Ces réalisations attestent de la confiance exprimée par les clients vis-à-vis de la capacité de la banque à traiter les flux dans les meilleures conditions de délais et d'efficacité.

Sur un plan stratégique, Société Générale Offshore s'engage en 2023 à :



- Consolider davantage son accompagnement aux écosystèmes industriels installés dans les différentes ZAI du Royaume, tant par la voie des financements bancaires que par l'amélioration de l'offre commerciale, notamment en lançant une version améliorée du produit de factoring ;
- Renforcer les parts de marché et le positionnement de la banque comme partenaire financier fiable ;
- Consolider les actions de synergies avec les différentes lignes métiers et entités du groupe Société Générale Maroc (Retail et Corporate banking, Produits d'assurance-épargne, Leasing...) ;
- Suivre le dénouement du projet d'internalisation des activités offshore au sein des banques mères annoncé il y a quelques mois et soutenir le Gouvernement dans les décisions qui seront prises à ce sujet.

III.c.7. La Marocaine Vie

Le chiffre d'affaires en 2022 consolidé de La Marocaine Vie s'élevait à 2,267 milliards de dirhams, accusant une baisse de 3 % par rapport à 2021.

Dans un contexte de marché marqué par un manque de visibilité pour les investisseurs, l'épargne patrimoniale enregistre notamment un niveau de collecte équivalent à celui de l'année précédente, avec un maintien de la part des unités de compte à un niveau élevé (près de 15 % du chiffre d'affaires épargne), tandis que le segment épargne en unités de compte accuse en 2022 un net recul sur le marché marocain.

Même constat pour la retraite complémentaire dont le volume d'activité est comparable à celui de 2021, malgré un léger ralentissement pendant les deux derniers mois de l'année écoulée, au lendemain de la présentation des orientations du projet de loi de finances 2023 qui aura suscité de nombreuses craintes au Maroc.

L'encours global poursuit quant à lui sa progression, enregistrant une hausse de 5 % par rapport à l'année précédente, s'élevant désormais à 12,435 milliards de dirhams, avec une nouvelle fois une augmentation de la proportion des unités de compte sur la même période, de l'ordre de 26 %.

Malgré une baisse limitée de 3 %, la bancassurance affiche des réalisations records en nombre de contrats d'épargne à versements programmés, de prévoyance et de santé, une véritable performance si l'on considère, outre le contexte inflationniste affectant la capacité d'épargne des ménages, la généralisation de l'assurance maladie obligatoire (AMO) pour les travailleurs non-salariés ayant impacté les offres d'assurance santé individuelle de base au Maroc. L'activité, qui continue de représenter l'essentiel du chiffre d'affaires de la compagnie (plus de 71 %), atteint en 2022 à elle seule 1,626 milliards de dirhams.

2022 aura essentiellement été marquée par le lancement d'une nouvelle filiale d'assurance participative qui ouvre de nouvelles perspectives pour sa maison mère.

Baptisée Al Maghribia Takaful, elle vient renforcer le modèle de bancassurance intégré de La Marocaine Vie, en soutenant le développement de Dar Al Amane, fenêtre participative de Société Générale Maroc, et conquérir un nouveau segment de clientèle désireux de souscrire des solutions d'assurance conformes aux principes de la Charia.

2022 aura aussi été à nouveau l'occasion pour la compagnie de réaffirmer la place centrale de la transformation digitale dans sa stratégie, en synergie avec Société Générale Maroc, au bénéfice de leurs clients communs.

Outre le déploiement d'une plateforme de digitalisation du processus de déclaration de sinistre santé, le lancement d'une nouvelle version de l'application mobile de la compagnie et l'accélération de ses efforts de fluidification des processus de gestion au service de ses assurés, cinq parcours digitaux en bancassurance ont été déployés, permettant aux clients de réaliser une série d'opérations à distance et en toute autonomie en matière d'épargne. Parmi eux, ont notamment été développées les prémisses de la vente en ligne, avec la mise en œuvre des premières étapes de la souscription en ligne pour trois produits épargne-retraite.

Sur les plans normatif et réglementaire, nous retiendrons également la mise en place avec succès la même année des nouvelles normes IFRS, insufflant une véritable culture de la transparence financière au sein du groupe et de la compagnie.

III.d. Relations entre Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales

Les principales conventions régissant les relations entre Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales se présentent de la manière suivante :

Prestations entre Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales



III.d.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2022

III.d.1.1. Conventions réglementées entre SGMA & EQDOM

➤ Convention d'accès CLUB DAR BOUAZZA entre SGMA et EQDOM

- ✓ Date de la convention : 31/12/2021 avec date effet au 01/01/2022
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Dans le cadre de cette convention, SGMA permet à EQDOM de faire bénéficier à ses collaborateurs (personnel), leurs conjoints et descendants de l'accès au Club DAR BOUAZZA et de l'exercice de toutes les activités qui y sont organisées.

Le coût est fixé en fonction du coût global annuel de fonctionnement du Club et du nombre des adhérents EQDOM (personnel Actif et Retraité, son conjoint (e), ses descendants) majorée de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par SGMA au titre de la gestion administrative de cette convention (traitement des fiches d'inscription et listes du personnel adhérents, processus d'attribution de badge d'accès au club, actualisation du coût de fonctionnement global du club etc...).

Prestations ou produits livrés ou fournis : Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2022 est 174 KMAD HT.

Somme reçue : aucun montant encaissé au 31/12/2022.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	174
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

➤ Convention d'accompagnement des filiales par SG MAROC sur le volet conformité entre SGMA et EQDOM

- ✓ Date de la convention : 02/02/2022
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ces conventions sont mises en place dans le cadre de l'accompagnement des filiales par SG MAROC sur le volet conformité. La mission de la SGMA, telle que convenue est de : (i) Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Aucun montant n'est comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2022.

Somme reçue : aucun montant n'a été encaissé au 31/12/2022.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-



III.d.1.2. Conventions réglementées entre SGMA & ATHENA COURTAGE

➤ Convention d'accompagnement des filiales par SG MAROC sur le volet conformité.

- ✓ Date de la convention : 12/01/2022
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ces conventions sont mises en place dans le cadre de l'accompagnement des filiales par SG MAROC sur le volet conformité. La mission de la SGMA, telle que convenue est de : (i) Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Aucun montant n'est comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2022.

Prestations ou produits livrés ou fournis :

Aucun montant n'est comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2022

Somme reçue : aucun montant n'a été encaissé au 31/12/2022.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

III.d.1.3. Conventions réglementées entre SGMA & SOGECONTACT

➤ Convention d'accompagnement des filiales par SG MAROC sur le volet conformité.

- ✓ Date de la convention : 01/03/2022
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ces conventions sont mises en place dans le cadre de l'accompagnement des filiales par SG MAROC sur le volet conformité. La mission de la SGMA, telle que convenue est de : (i) Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.

Prestations ou produits livrés ou fournis :

Aucun montant n'est comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2022

Somme reçue : aucun montant n'a été encaissé au 31/12/2022.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

➤ Convention du personnel détaché



- ✓ Date de la convention : 01/01/2022
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention a pour objet de définir les responsabilités respectives de chaque Partie dans le cadre de la mise à disposition des collaborateurs désignés par Sogécontact auprès de SGMA, ainsi que de déterminer les charges afférentes et les modalités de leur refacturation.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Le montant comptabilisé en charges dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2022 s'élève à KMAD 523 TTC

Somme versée : KMAD 292 TTC au titre de l'exercice 2022.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	523
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	292

➤ **Convention d'accès au CLUB DAR BOUAZZA**

- ✓ Date de la convention : 01/11/2021 avec effet du 01/01/2022
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Dans le cadre de cette convention, SGMA permet à SOGECONTACT de faire bénéficier à ses collaborateurs (personnel), leurs conjoints et descendants de l'accès au Club DAR BOUAZZA et de l'exercice de toutes les activités qui y sont organisées.

Le coût est fixé en fonction du coût global annuel de fonctionnement du Club et du nombre des adhérents SOGECONTACT (personnel Actif et Retraité, son conjoint (e), ses descendants) majorée de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par SGMA au titre de la gestion administrative de cette convention (traitement des fiches d'inscription et listes du personnel adhérents, processus d'attribution de badge d'accès au club, actualisation du coût de fonctionnement global du club etc...).

Prestations ou produits livrés ou fournis :

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2022 est 33 KMAD HT.

Somme reçue : aucun montant encaissé au 31/12/2022.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	33
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

III.d.1.4. Conventions réglementées entre SGMA & SG OS

- **Convention d'accompagnement des filiales par SG MAROC sur le volet conformité.**
- ✓ Date de la convention : 24/08/2022
 - ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
 - ✓ Nature, objet et modalités de la convention :



Ces conventions sont mises en place dans le cadre de l'accompagnement des filiales par SG MAROC sur le volet conformité. La mission de la SGMA, telle que convenue est de : (i) Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.

Prestations ou produits livrés ou fournis :

Aucun montant n'est comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2022.

Somme reçue : aucun montant n'a été encaissé au 31/12/2022.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

➤ **Convention de contrôle périodique entre SG MAROC & SG OS.**

- ✓ Date de la convention : 14/12/2022
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ces conventions sont mises en place pour matérialiser des prestations d'audit réalisées par l'équipe d'audit IGAD/SGMA (le Prestataire) dans les filiales auditées. Les principales missions sont : (1) Mener une revue annuelle des risques (Risk Assessment) ; (2) Réaliser les missions prévues au plan d'audit annuel et évaluer l'éventuelle réalisation de toute mission ponctuelle (non inscrite au plan d'audit) demandée par la Direction Générale de l'Audité ; (3) Suivre la mise en œuvre des préconisations émises par les missions ; (4) Organiser des comités de coordination / rendre compte à la Direction Générale de l'Audité de tout évènement, dysfonctionnement ou fraude détectés lors des missions.

Facturation : L'ensemble des coûts liés aux prestations d'audit fournies à l'Audité fait l'objet d'une facturation annuelle par le Prestataire à Société Générale SA selon la méthode coût complet plus marge nette selon le principe de pleine concurrence. Sauf accord contraire entre le Prestataire et l'Audité, l'ensemble des frais de séjour et de déplacement engagés par le Prestataire au titre des prestations susvisées sont refacturés par le Prestataire à Société Générale SA annuellement.

Prestations ou produits livrés ou fournis :

Aucun montant n'est comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2022.

Somme reçue : aucun montant n'a été encaissé au 31/12/2022.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

III.d.1.5. Conventions réglementées entre SGMA & FONCIMMO

- **Convention d'accompagnement des filiales par SG MAROC sur le volet conformité.**
- ✓ Date de la convention : 11/03/2022



- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ces conventions sont mises en place dans le cadre de l'accompagnement des filiales par SG MAROC sur le volet conformité. La mission de la SGMA, telle que convenue est de : (i) Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.

Prestations ou produits livrés ou fournis :

Aucun montant n'a été comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2022.

Somme reçue : aucun montant n'a été encaissé au 31/12/2022.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

III.d.1.6. Conventions réglementées entre SGMA & ALD AUTOMOTIVE

- **Convention de refacturation du personnel détaché SG MAROC.**
- ✓ Date de la convention : 23/05/2022
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

cette convention est mise en place pour permettre à la SGMA de mettre à la disposition de ALD Automotive, du personnel en détachement, pour l'exécution de tâches nécessaires à la bonne marche de son activité.

Facturation : SGMA facture à ALD Automotive le coût correspondant selon une périodicité mensuelle. Le coût est calculé selon la méthode du coût complet augmenté de 5%HT au titre des frais de gestion engagés par SGMA au titre de la gestion administrative du personnel détaché.

Prestations ou produits livrés ou fournis :

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques est KMAD 393 HT au titre de l'exercice 2022.

Somme reçue : aucun montant n'a été encaissé au 31/12/2022.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	393
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

III.d.1.7. Conventions réglementées entre SGMA & SG ABS

- **Convention relative à l'accès du personnel de SG ABS au club de SGMA – Dar Bouazza.**
- ✓ Date de la convention : 14/09/2022
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.



✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Dans le cadre de cette convention, SGMA permet à SG ABS de faire bénéficier à ses collaborateurs (personnel), leurs conjoints et descendants de l'accès au Club DAR BOUAZZA et de l'exercice de toutes les activités qui y sont organisées.

Le coût est fixé en fonction du coût global annuel de fonctionnement du Club et du nombre des adhérents SG ABS (personnel Actif et Retraité, son conjoint (e), ses descendants) majorée de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par SGMA au titre de la gestion administrative de cette convention (traitement des fiches d'inscription et listes du personnel adhérents, processus d'attribution de badge d'accès au club, actualisation du coût de fonctionnement global du club etc...).

✓ Prestations ou produits livrés ou fournis :

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2022 est 30 KMAD HT.

✓ Somme reçue :

Aucun montant encaissé au 31/12/2022.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	30
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

III.d.1.8. Conventions réglementées entre SGMA & SG ATS

➤ **Convention réglementée d'accès au CLUB DAR BOUAZZA entre SGMA et SG ATS**

- ✓ Date de la convention : 21/12/2021 avec date effet : 1er janvier 2022
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Dans le cadre de cette convention, SGMA permet à SG ATS de faire bénéficier à ses collaborateurs (personnel), leurs conjoints et descendants de l'accès au Club DAR BOUAZZA et de l'exercice de toutes les activités qui y sont organisées.

Le coût est fixé en fonction du coût global annuel de fonctionnement du Club et du nombre des adhérents SG ATS (personnel Actif et Retraité, son conjoint (e), ses descendants) majorée de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par SGMA au titre de la gestion administrative de cette convention (traitement des fiches d'inscription et listes du personnel adhérents, processus d'attribution de badge d'accès au club, actualisation du coût de fonctionnement global du club etc...).

Prestations ou produits livrés ou fournis : Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2022 est 69 KMAD HT.

Somme reçue : aucun montant encaissé au 31/12/2022.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	69
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-



III.d.2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

III.d.2.1. Conventions réglementées entre SGMA & SOGELEASE MAROC

➤ Convention fiscale

- ✓ Date de la convention : 17/09/2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SGMA s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existence entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe SG Maroc. Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la SGMA dispensera aux Filiales SGMA ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30.000 MAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	9	30
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	11

Source : SGMB

➤ Convention d'accès au CLUB DAR BOUAZZA

- ✓ Date de la convention : 11/02/2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de cette convention, SGMA permet à SOGELEASE MAROC de faire bénéficier à ses collaborateurs (personnel), leurs conjoints et descendants de l'accès au Club DAR BOUAZZA et de l'exercice de toutes les activités qui y sont organisées.

Le coût est fixé en fonction du coût global annuel de fonctionnement du Club et du nombre des adhérents SOGELEASE MAROC (personnel Actif et Retraité, son conjoint (e), ses descendants) majorée de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par SGMA au titre de la gestion administrative de cette convention (traitement des fiches d'inscription et listes du personnel adhérents, processus d'attribution de badge d'accès au club, actualisation du coût de fonctionnement global du club etc...).

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	80	53	53
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	96	96	64

Source : SGMB

➤ Convention de garantie « PROLEASE »

- ✓ Date de la convention : 22/07/2005



- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Selon les termes de cette convention, la Société Générale Marocaine de Banques et la société SOGELEASE MAROC ont convenu de développer ensemble le produit « PROLEASE » destiné au financement en crédit-bail par le biais de SOGELEASE MAROC, de divers biens meubles à usage professionnel et dont le montant unitaire incluant l'encours éventuel ne dépassera pas 500 000 MAD (hors taxes).

PROLEASE est placé exclusivement par les agences de la Société Générale Marocaine de Banques auprès de sa clientèle commerciale et des professions libérales. La Société Générale Marocaine de Banques couvrira à hauteur de 50% la perte définitive qu'elle pourrait être amenée à supporter suite à la défaillance éventuelle des locataires.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention de garantie « SOGEQUIP »**

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Une convention a été conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE MAROC S.A. Cette convention, modifiée en juin 2000, prévoit le développement du produit « SOGEQUIP» destiné au financement en crédit-bail de divers biens meubles et immeubles à usage professionnel et dont le prix ne dépasse pas 2.000.000 MAD HT.

Les contrats SOGEQUIP dont le financement est assuré par SOGELEASE MAROC S.A. sont placés exclusivement par les agences Société Générale Marocaine de Banques auprès de leur clientèle commerciale et professions libérales.

Les pertes définitives éventuelles enregistrées suite à la défaillance des locataires sont à la charge de la Société Générale Marocaine de Banques.

En contrepartie de cette garantie, SOGELEASE MAROC S.A. alloue une rémunération mensuelle sur la base de l'encours financier des contrats actifs de la période. Les conditions de cette rémunération sont déterminées d'un commun accord entre les deux parties en fonction de l'évolution des barèmes de location en crédit-bail.

Bien qu'arrêtée fin 2005, cette convention continue à produire ses effets au titre de la gestion des encours existants.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention d'apporteur « PMELEASE+ »**

- ✓ Date de la convention : 07/07/2005
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :



Une convention d'apporteur a été conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE MAROC S.A. Cette convention prévoit le développement du produit «PMELEASE+» destiné au financement en crédit-bail de divers biens meubles et immeubles à usage professionnel.

Les contrats PMELEASE+ dont le financement est assuré par SOGELEASE MAROC S.A. sont placés exclusivement par les agences Société Générale Marocaine de Banques auprès de leur clientèle entreprise.

Les dossiers entrant dans le champ de PMELEASE+ concernent tout montant ne dépassant pas un plafond de 1.000.000 MAD H.T.

Les pertes définitives éventuelles enregistrées suite à la défaillance des locataires sont supportées par SOGELEASE MAROC S.A.

En contrepartie, SOGELEASE MAROC S.A. alloue une rémunération d'apport flat à la Société Générale Marocaine de Banques de 1%.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE**

- ✓ Date de la convention : 01/01/2010
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGELEASE d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.

Ce service permet à SOGELEASE de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	54	64	64
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	65	90	77

Source : SGMB

➤ **Convention de mise à disposition du personnel conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE**

- ✓ Date de la convention : 03/01/2011
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGELEASE des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	4 019	4 133	3 887



Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	6 344	4 122	3 121
--	-------	-------	-------

Source : SGMB

➤ **Convention de mise à disposition du personnel par SOGELEASE au profit de la Société Générale Marocaine de Banques**

✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit ma mise à disposition par SOGELEASE Maroc eu profit de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération annuelle.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en charges (HT)	1 236	-	1 077
Sommes décaissées/encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	12 331	1 258

Source : SGMB

➤ **Convention de prestation juridique conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société SOGELEASE MAROC**

✓ Date de la Convention : 24/02/2016

✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations de conseil juridique. Elle a également pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (qualité-délais-coûts) en vue de sécuriser l'activité juridique du bénéficiaire conformément aux normes groupe.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits HT	300	300	300
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	360	360	360

Source : SGMB

➤ **Convention de vérification de Lutte Anti-Blanchiment (LAB) conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE**

✓ Date de la Convention : Le 08/05/2012

✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat a pour objet de définir les modalités dans lesquelles SGMA procède au contrôle et vérification dans le cadre :

- des souscriptions des personnes morales ou physiques à un contrat d'assurance vie via le réseau d'agences de la SGMA.



- des demandes de paiement de prestation, de rachat ou de versement d'un contrat de capitalisation / Assurance Vie dès lors que le contrat en question a été souscrit via le réseau d'agences de SGMA.

L'article 7 de ladite convention, fixe les modalités de facturation des services au bénéficiaire en fonction de la nature de la prestation. KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention d'accompagnement des filiales par SG Maroc sur le volet conformité entre SGMA et SOGELEASE**

- ✓ Date de la Convention : 21/10/2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ces conventions sont mises en place dans le cadre de l'accompagnement des filiales par SG MAROC sur le volet conformité. La mission de la SGMA, telle que convenue est de : (i) Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.

- ✓ Prestations ou produits livrés ou fournis : Aucun montant n'est comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2022.
- ✓ Somme reçue : Aucun montant n'a été encaissé au 31/12/2022

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention d'audit conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE**

- ✓ Date de la Convention : Premier semestre 2013
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité de contrôle périodique par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGELEASE Maroc moyennant une rémunération annuelle.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Prestations CN2**

- ✓ Date de la convention : 28/04/2020



- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	180	72
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	215

Source : SGMB

➤ **Contrat de prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique**

- ✓ Date de la convention : 23/09/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La SGMA se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques. En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à un intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	620	870	4 284
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	744	1 044

Source : SGMB

➤ **Convention de Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

- ✓ Date de la convention : 22/07/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.



✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	82
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

III.d.2.2. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et La Marocaine Vie

➤ **Convention de prestations de services conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société La Marocaine-Vie**

- ✓ Date de la convention : 01/01/2004
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La Marocaine-Vie et la banque ont convenu de mettre en place une convention de services bancaires, d'une part sur les comptes de La Marocaine-Vie et d'autre part sur les comptes bancaires domiciliés par les clients de La Marocaine-Vie auprès de la banque. L'article 9 de ladite convention, fixe les modalités de facturation des services à La Marocaine-Vie en fonction de la nature de la prestation.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et LA MAROCAINE-VIE**

- ✓ Date de la convention : 01/01/2010
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de la MAROCAINE VIE d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C. Ce service permet à LA MAROCAINE VIE de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	136	141	141
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	163	199	169

Source : SGMB



➤ **Convention d'audit conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et LA MAROCAINE-VIE**

- ✓ Date de la convention : 01/02/2011
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité de contrôle périodique par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de la Marocaine

Vie moyennant une rémunération semestrielle. Ce contrat est entré en vigueur le 1^{er} février 2011.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	342

Source : SGMB

➤ **Convention de vérification de Lutte Anti-Blanchiment conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et LA MAROCAINE-VIE**

- ✓ Date de la convention : 01/07/2011
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat a pour objet de définir les modalités dans lesquelles la Société Générale Marocaine de Banques procède au contrôle et vérification dans le cadre :

- des souscriptions des personnes morales ou physiques à un contrat d'assurance vie via le réseau d'agences de SGMA.
- des demandes de paiement de prestation, de rachat ou de versement d'un contrat de capitalisation / Assurance Vie dès lors que le contrat en question a été souscrit via le réseau d'agences de SGMA.

L'article 7 de ladite convention, fixe les modalités de facturation des services au bénéficiaire en fonction de la nature de la prestation.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Contrat de prestation juridique conclu entre SGMA et la société LA MAROCAINE VIE**

- ✓ Date de la Convention : 07/04/2016
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations de conseil juridique. Elle a également pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique



(qualité-délais-coûts) en vue de sécuriser l'activité juridique du bénéficiaire conformément aux normes groupe.

Cette convention donnera lieu à une facturation forfaitaire annuelle augmentée des prestations ponctuelles le cas échéant.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits HT	70	70	70
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	-	84	84

Source : SGMB

➤ **Conventions de mise à disposition du personnel conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et LA MAROCAINE VIE**

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de la Marocaine vie des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle

En KMAD HT	2020	2021	2022
Montant constaté en produits HT	143	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	729	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et la Marocaine Vie sur LA PRESTATION DE SERVICE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SUPPORT INFORMATIQUE**

- ✓ Date de la convention : 01/01/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La SGMA se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques. En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à un intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.



KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	174	1 993	1 897
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	209	-

Source : SGMB

➤ **Convention d'accès à DAR BOUAZZA**

- ✓ Date de la convention : 26/05/2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de cette convention, SGMA permet à LMV de faire bénéficier à ses collaborateurs (personnel), leurs conjoints et descendants de l'accès au Club DAR BOUAZZA et de l'exercice de toutes les activités qui y sont organisées.

Le coût est fixé en fonction du coût global annuel de fonctionnement du Club et du nombre des adhérents LMV (personnel Actif et Retraité, son conjoint (e), ses descendants) majorée de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par SGMA au titre de la gestion administrative de cette convention (traitement des fiches d'inscription et listes du personnel adhérents, processus d'attribution de badge d'accès au club, actualisation du coût de fonctionnement global du club etc...).

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	137	137
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	2 757

Source : SGMB

III.d.2.3. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société SOGECAPITAL GESTION

➤ **Contrat de bail à usage commercial conclu entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAPITAL GESTION**

- ✓ Date de la convention : 21/04/2001

A compter du 1^{er} janvier 2008, les parties ont décidé de modifier article par article le contrat de bail initial et d'adopter un nouveau contrat le 28 juin 2011.

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat stipule la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGECAPITAL GESTION d'un local à usage de bureau y compris l'eau, l'électricité, le téléphone et l'entretien des locaux moyennant une rémunération trimestrielle.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	333	492	405
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	279	422	-

Source : SGMB

➤ **Convention de mise à disposition du personnel conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et Sogécapital Gestion**

- ✓ Date de la convention : 03/01/2011



- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGECAPITAL GESTION des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	10 708	10 291	11 257
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	11 108	13 680	584

Source : SGMB

➤ **Convention de fourniture de services et d'assistance conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAPITAL GESTION**

- ✓ Date de la Convention : 16/05/2019
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Selon les termes de cette convention, SOGECAPITAL GESTION confie à la Banque la mission d'assistance comptable, fiscale, financière et administrative par la cellule de Gestion des Filiales et Fiscalité (GFF) rattachée à la Direction Financière de la Banque moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 50 KMAD HT.

En KMAD HT	2020	2021	2022
Montant constaté en produits HT	50	50	50
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	60	60	60

Source : SGMB

➤ **Convention de prestations de services conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAPITAL GESTION**

- ✓ Date de la Convention : 17/06/2019
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

En vertu des termes de cette convention, SGMA s'engage à effectuer les prestations d'assistance dans les domaines de « Conformité Sécurité Financière » et « Conformité Réglementaire » moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 60 KMAD HT.

En KMAD HT	2020	2021	2022
Montant constaté en produits HT	60	60	60
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	-	72	72

Source : SGMB

➤ **Convention de prestations de services conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAPITAL GESTION / Prestations CN2**

- ✓ Date de la convention : 24/04/2020



- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	93	72
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	112

Source : SGMB

➤ **Convention conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAPITAL GESTION sur LA PRESTATION DE SERVICE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SUPPORT INFORMATIQUE**

- ✓ Date de la convention : 01/12/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La SGMA se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques. En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à un intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	258	291
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	587

Source : SGMB

➤ **Convention fiscale**

- ✓ Date de la convention : 22/12/2021



- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SGMA s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existence entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe SG Maroc. Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la SGMA dispensera aux Filiales SGMA ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30.000 MAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	18	30
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	21

Source : SGMB

➤ **Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

- ✓ Date de la convention : 22/02/2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	41
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

III.d.2.4. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société SOGECAPITAL BOURSE

➤ **Contrat de bail à usage commercial**

- ✓ Date de la convention : 21/04/2001

A compter du 1^{er} janvier 2008, les parties ont décidé de modifier article par article le contrat de bail initial et d'adopter un nouveau contrat le 28 Juin 2011.

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :



Ce contrat stipule la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGECAPITAL BOURSE d'un local à usage de bureau y compris l'eau, le téléphone et l'entretien des locaux moyennant une rémunération trimestrielle.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	330	494	410
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	359	517	596

Source : SGMB

➤ **Convention de rétrocession de commissions de courtage**

- ✓ Date de la convention : 31/12/1996
- ✓ Date de l'avenant de la convention : 01/01/2013
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention:

Cette convention prévoit que SOGECAPITAL BOURSE rétrocède à la Société Générale Marocaine de Banques 5 % des commissions de courtage perçues par elle.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	24	44	36
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	54	-	18

Source : SGMB

➤ **Convention de mise à disposition du personnel**

- ✓ Date de la convention : 03/01/2011
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention:

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGECAPITAL BOURSE des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	6 206	5 936	5 423
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	7 848	7 750	5 701

Source : SGMB

➤ **Prestations CN2**

- ✓ Date de la convention : 27/04/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.



A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	27
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SUPPORT INFORMATIQUE**

- ✓ Date de la convention : 29/12/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La SGMA se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques. En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à un intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	127	275
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	611

Source : SGMB

➤ **Convention fiscale**

- ✓ Date de la convention : 17/09/2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SGMA s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existence entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe SG Maroc. Dans le cadre de la présente



convention, La Cellule Fiscalité de la SGMA dispensera aux Filiales SGMA ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30.000 MAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	9	30
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	11

Source : SGMB

➤ **Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

- ✓ Date de la convention : 01/02/2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

III.d.2.5. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société SOGECONTACT

➤ **Convention de prestation de service SOGETEL**

- ✓ Date de la convention : 01/08/2006
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Ce contrat prévoit que SOGECONTACT fournit à la Société Générale Marocaine de Banques un service complet permettant la réception et la prise en charge des appels entrants ainsi que la réalisation des appels sortants de la clientèle de la banque moyennant une rémunération s'élevant à 25 000 MAD par position.

A compter du 1^{er} janvier 2008, un avenant a été établi pour modifier l'article 8.1 du contrat de prestation de service, et en date du 1^{er} janvier 2011 un deuxième avenant a été établi pour modifier le prix de la position de 25.000 MAD à 22.000 MAD la position.

KMAD	2020	2021	2022
------	------	------	------



Montant constaté en charges (HT)	11 645	9 524	10 130
Sommes décaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	15 550	11 194

Source : SGMB

➤ **CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SUPPORT INFORMATIQUE**

- ✓ Date de la convention : 02/10/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La SGMA se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques. En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à un intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	331	500
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Traitements des EER à distance**

- ✓ Date de la convention : 07/07/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Dans un contexte de pandémie mondiale, les régulateurs (BAM & CNDP) ont mis en place un ensemble d'assouplissements réglementaires permettant d'encourager l'ouverture de compte à distance. Dans ce cadre, Société Générale Maroc a initié la mise en place d'un nouveau modèle relationnel, dont la première brique est la mise en place d'une nouvelle offre d'Entrée En Relation 100% à distance, commercialisée mi-juillet sous une marque différenciée de l'offre classique Société Générale. A cet effet, SGMA et SOGECONTACT ont décidé de conclure un contrat de service, pour formalisation du cadre de collaboration et définition des conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les Parties. La convention prévoit :



- Fournir à SGMA un service complet permettant de répondre à la prise en charge et à la gestion des entrées en relation à distance des prospects appartenant à la cible, conformément aux procédures convenues,
- Analyse de la demande d'entrée en relation (Contrôles de complétude, indices d'américanité, conformité...)
- Entretien téléphonique avec le client
- Ouverture de compte et son activation en ligne.
- Création de la carte bancaire et envoi au domicile du client

Le prix de la position a été arrêté d'un commun accord entre les Parties sur la base d'un montant forfaitaire mensuel égal à la somme de 22 000 DH.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en charges (HT)	-	1 018	2 510
Sommes décaissés au cours de l'exercice (TTC)	-	407	1 591

Source : SGMB

➤ **Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

- ✓ Date de la convention : 22/07/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	41
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention RH : Convention de refacturation du personnel détaché auprès des filiales**

- ✓ Date de la convention : 01/07/2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de cette convention, SGMA met à disposition de SOGECONTACT dans le cadre de la mobilité du personnel en détachement pour l'exécution de tâches nécessaires à la bonne marche de son activité. Cette convention a pour objet de définir les responsabilités respectives de chaque Partie dans le cadre de la mise à disposition des collaborateurs désignés par SGMA auprès de SOGECONTACT, ainsi que de déterminer les charges afférentes et les modalités de leur refacturation.

En contrepartie de la mise à disposition précitée, SGMA facturera SOGECONTACT selon une périodicité mensuelle le coût correspondant. Ce coût est calculé selon la méthode du coût complet



augmenté de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par SGMA au titre de la gestion administrative du personnel détaché.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	775	225
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Contrôle Permanent Niveau 2**

- ✓ Date de la convention : 15/03/2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	70	14
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

III.d.2.6. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la Société EQDOM

➤ **Convention de garantie conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société EQDOM**

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention vise à couvrir EQDOM, à raison de 50%, contre la perte définitive suite à la défaillance des bénéficiaires du crédit « FLASH », clients apportés par la Société Générale Marocaine de Banques.

En rémunération de cet engagement, la Société Générale Marocaine de Banques reçoit une commission calculée sur l'encours financier des crédits « FLASH » selon un taux déterminé annuellement.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et EQDOM**



- ✓ Date de la convention : 01/01/2010
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :
- ✓ Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'EQDOM d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C. Ce service permet à EQDOM de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	358	321	321
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	430	375	-

Source : SGMB

➤ **Convention de la mise à disposition du personnel**

- ✓ Date de la convention : 03/01/2011
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention, non écrite, prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'EQDOM du personnel détaché pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	10 509	11 132	14 784
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	9 522	15 477	12 819

Source : SGMB

➤ **Convention d'audit**

- ✓ Date de la convention : 01/02/2011
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité de contrôle périodique par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'EQDOM moyennant une rémunération semestrielle.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention de gestion et de centralisation du service titres**

- ✓ Date de la convention : 15/12/2003, Avenant en date du 25 septembre 2018
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.



✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention a pour objet d'assurer la gestion et la centralisation du service titres EQDOM par la Société Générale Marocaine de Banques moyennant une rémunération annuelle forfaitaire. Un avenant a été conclu entre les parties en date du 25 septembre 2018 afin d'apporter un amendement à l'annexe 1.

En rémunération de l'ensemble des prestations définies, la SGMA préleva sur présentation de facture une commission forfaitaire annuelle de 150 000 MAD HT.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	150	150	150
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	180	180	165

Source : SGMB

➤ **Contrat de bail à usage commercial**

- ✓ Date de la Convention : 23/01/2015
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de la société EQDOM d'un local aménagé au premier étage de la villa à usage commercial et bureaux, objet du titre foncier N° 144605/12 dont le RDC abrite une agence bancaire SGMA, situé à Route Secondaire 111-Lotissement Espérance Ain Sbâa- d'une superficie approximative de 80m² moyennant une rémunération mensuelle de 14.172 TTC.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits HT	-	144	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	-	170	-

Source : SGMB

➤ **Convention de prestations juridiques conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société EQDOM**

- ✓ Date de la Convention : 25/05/2017
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les parties. Elle a également pour but de lier les deux Parties dans une démarche d'amélioration du niveau de services rendu par les Prestataires (Société Générale Marocaine de banques), en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la convention est d'établir une relation de type Client / Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (qualité-délais-coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique d'EQDOM conformément aux normes du Groupe.



KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits HT	250	250	250
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	300	307	300

Source : SGMB

➤ **CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SUPPORT INFORMATIQUE**

- ✓ Date de la convention : 01/01/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La SGMA se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques. En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à un intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	447	452	557
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	937

Source : SGMB

➤ **Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

- ✓ Date de la convention : 30/09/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.



KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	62	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention fiscale**

- ✓ Date de la convention : 17/09/2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SGMA s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existence entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe SG Maroc. Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la SGMA dispensera aux Filiales SGMA ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30.000 MAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	30
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

III.d.2.7. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et ALD Automotive

➤ **Convention d'accès au Club DAR BOUAZZA**

- ✓ Date de la convention : 08/04/2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Dans le cadre de cette convention, SGMA permet à ALD AUTOMOTIVE de faire bénéficier à ses collaborateurs (personnel), leurs conjoints et descendants de l'accès au Club DAR BOUAZZA et de l'exercice de toutes les activités qui y sont organisées.

Le coût est fixé en fonction du coût global annuel de fonctionnement du Club et du nombre des adhérents ALD AUTOMOTIVE (personnel Actif et Retraité, son conjoint (e), ses descendants) majorée de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par SGMA au titre de la gestion administrative de cette convention (traitement des fiches d'inscription et listes du personnel adhérents, processus d'attribution de badge d'accès au club, actualisation du coût de fonctionnement global du club etc...).



KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	62
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	120

➤ **Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et ALD Automotive**

- ✓ Date de la convention : 01/01/2010
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'ALD AUTOMOTIVE d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.

Ce service permet à ALD AUTOMOTIVE de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	53	39	39
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	131

Source : SGMB

➤ **Convention de commissionnement sur opérations avec les clients**

- ✓ Date de la convention : 10/12/2001
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

En vertu de cette convention, ALD AUTOMOTIVE réalise une partie de ses opérations avec des entreprises, des professionnels et des particuliers conseillés par le réseau bancaire Société Générale Marocaine de Banques.

Le réseau intervient comme prescripteur pour ALD AUTOMOTIVE qui lui verse une rémunération calculée en fonction du chiffre d'affaires apporté.

Le montant HT de la commission est égal à 1,20% du prix d'achat HT des véhicules entrant dans le cadre des prestations définies, lorsque les financements portent sur de nouveaux véhicules et 0,60% sur des véhicules de renouvellement.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	238	327	508
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	706	-	87

Source : SGMB

➤ **Convention d'Audit**

- ✓ Date de la Convention : le 10/12/2011
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :



Ce contrat a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité contrôle périodique par SGMA au profit de la Marocaine Vie moyennant une rémunération semestrielle.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Contrat de bail à usage commercial conclu entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société ALD AUTOMOTIVE**

- ✓ Date de la Convention : 01/10/2015
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de ALD AUTOMOTIVE d'un local à l'appartement du 1^{er} étage de l'immeuble sis au 170, Boulevard Lalla Yacout, Casablanca, d'une superficie de 29 m² ainsi qu'une partie du local technique évalué à 5 m² pour héberger son « site de repli » dans le cadre de son dispositif de plan de continuité d'activité (PCA) moyennant une rémunération trimestrielle.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits HT	27	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	33	-	-

Source : SGMB

➤ **Contrat de prestation de conseil juridique conclu entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société ALD AUTOMOTIVE**

- ✓ Date de la Convention : 16/03/2016
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations de conseil juridique. Elle a également pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (qualité-délais-coûts) en vue de sécuriser l'activité juridique du bénéficiaire conformément aux normes groupe.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits HT	50	50	50
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	-	-	180

Source : SGMB

III.d.2.8. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société FONCIMMO



➤ **Contrat de bail**

- ✓ Date de la convention : 01/01/2002
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de FONCIMMO d'un local à usage de bureau moyennant une rémunération trimestrielle.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	10	10	10
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	12	12	12

Source : SGMB

➤ **Convention de mise à disposition du personnel**

- ✓ Date de la convention : 19/05/2014 (avec avenant du 11 Juin 2021)
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de FONCIMMO des ressources humaines pour les besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits HT	1 675	1 419	916
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	2 448	1 920	1 325

Source : SGMB

➤ **Convention de recouvrement commercial conclue entre SGMA et FONCIMMO**

- ✓ Date de la Convention : 11/10/2019
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Selon cette convention qui annule celle signée entre les deux parties en date du 14 Février 2017, FONCIMMO a pour mission d'optimiser l'activité recouvrement commercial de la Banque, son intervention vise au premier lieu, la récupération intégrale ou partielle de la créance de la SGMA.

FONCIMMO a pour mission :

- D'optimiser l'activité commerciale de la Banque, son intervention vise la récupération totale ou partielle de la créance de la SGMA. Elle n'a donc pas vocation à dégager des marges élevées au détriment de la récupération des engagements contentieux. Les biens récupérés sont achetés par FONCIMMO dans le cadre d'opérations commerciales pures pour les céder après. Cette structure analyse tous les dossiers présentés par la DREC mais se réserve le droit de rejeter un dossier si les conditions de revente jugées difficiles.
- D'apporter à la banque son expertise en matière de conseil immobilier.
- D'optimiser la cession d'actifs immobiliers hors exploitation de la Banque. Elle intervient à la demande et pour le compte de Direction des Moyens Généraux.

En rémunération de cette prestation, FONCIMMO est rémunéré à hauteur de 5% du montant d'acquisition du bien dans le cadre de :



- Sa participation aux ventes aux enchères organisées par le tribunal.
- Ou suite à un arrangement à l'amiable entre le Client et le Débiteur.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en charges HT	-	-	-
Sommes décaissées au cours de l'exercice TTC *	-	-	-

Source : SGMB

*Ces montants correspondent à des commissions versées à Foncimmo

➤ **Convention d'intermédiation dans la cession d'actifs immobiliers SGMA assistance conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et FONCIMMO**

- ✓ Date de la convention : 11/10/2019
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention qui annule et remplace celle signée entre les deux parties en date du 1er avril 2014, et portant sur le même objet, a pour objet d'optimiser l'activité de cession des actifs hors exploitation de SG Maroc.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en charges (HT)	-	2 046	170
Sommes décaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	582	204

Source : SGMB

➤ **Prestations CN2**

- ✓ Date de la convention : 20/04/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	12
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention fiscale**

- ✓ Date de la convention : 17/09/2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention



La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SGMA s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existante entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe SG Maroc. Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la SGMA dispensera aux Filiales SGMA ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30.000 MAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	15	30
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	18

Source : SGMB

➤ **Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

III.d.2.9. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société INVESTIMA

- **Convention de fourniture de services et d'assistance conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société INVESTIMA**
- ✓ Date de la Convention : 23/12/2016
 - ✓ Date Effet : le 1^{er} Janvier 2017
 - ✓ Et avenant du 02 décembre 2019
 - ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
 - ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Dans le cadre de ce contrat, INVESTIMA confie à SGMA les missions ci-après citées :

- **Mission 1** : fourniture de matériels et moyens généraux. En rémunération de la fourniture de matériels et moyens généraux par la Banque, cette dernière percevra une rémunération forfaitaire annuelle de 250 KMAD HT.



- **Mission 2** : fourniture de personnel détaché. La banque fournira au bénéficiaire tout le personnel détaché dont il sera fait la demande pour l'exécution des prestations nécessaires à la bonne marche de son activité.
- **Mission 3** : Assistance comptable, fiscale, financière et administrative par la cellule Gestion des Filiales et Fiscalité.
- **Mission 4** : Assistance Juridique par la Direction des Affaires Juridiques.

La DAJ s'engage, pendant toute la durée du contrat, à :

1. Consacrer au bénéficiaire des ressources en nombre suffisant pour couvrir les prestations, d'une compétence et d'une expérience adaptée ;
 2. Mettre à la disposition du Bénéficiaire, dans un délai acceptable, variable en fonction de la complexité de la demande à traiter, les ressources nécessaires à la réalisation de missions ou de travaux ponctuels dans le périmètre d'intervention de la DAJ.
 3. Rendre compte au bénéficiaire, de tout dysfonctionnement ou anomalie constatés lors de l'exécution des prestations, de nature à engendrer un quelconque risque juridique ou opérationnel potentiel pour le bénéficiaire.
- **Mission 5** : Assistance et conseil financier par la Direction du Conseil. Le bénéficiaire confie à la Direction du Conseil la mission d'être son conseiller financier étant entendu que le bénéficiaire décide en dernière analyse de ses choix d'investissement et ce indépendamment des conseils qui pourraient être formulés par la Direction du Conseil.

Avenant 1 au Contrat de Fourniture de Services et d'Assistance en date du 31/12/2018 :

En date du 31/08/2018, SKI et la SGMA ont conclu un contrat de fourniture de services et d'assistance par lequel la banque s'engage à fournir toute l'assistance nécessaire à la bonne marche de son activité, et notamment celle relative à la gestion d'INVESTIMA en tant que OPCC. Or, à ce jour, INVESTIMA ne dispose pas du contrat d'OPCC. Le dossier de demande d'agrément, notamment le règlement de gestion liant les deux entités (SKI et INVESTIMA) est en effet en cours de préparation. Aussi SKI n'est pas encore en mesure d'exercer son activité de gestion.

Par ailleurs, la société INVESTIMA ayant ultérieurement conclu un contrat de fourniture de services et d'assistance avec SGMA résilié de manière prématuré le 31/12/2018 en prévision de l'obtention de l'agrément OPCC, est la seule à être en mesure de bénéficier des prestations objet du contrat et à se décharger des obligations qui en résultent.

En conséquence, les parties sont convenues de modifier SKI par INVESTIMA.

L'avenant a pour objet de modifier les Parties au contrat en subrogeant SKI dans la totalité de ses droits et ses obligations par INVESTIMA. Il est conclu pour une durée qui démarre à compter de la date de prise d'effet jusqu'à la date d'obtention par INVESTIMA de l'agrément OPCC.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits HT	2 285	2 777	1 147
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	1 865	1 280	228

Source : SGMB

➤ Contrôle Niveau 2

- ✓ Date de la convention : 07 mai 2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention



Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

III.d.2.10. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et Société Générale Off-Shore

➤ **Convention de mise à disposition de moyens humains et techniques**

- ✓ Date de la convention : 03/01/2011
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques, au profit de Société Générale Tanger Off-Shore, des moyens humains et techniques dans le cadre de ses activités professionnelles (en termes de gestion administrative, financière et commerciale) moyennant une rémunération mensuelle pour la mise à disposition des moyens humains et trimestrielle pour la mise à disposition des moyens techniques.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	5 849	6 304	6 717
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	6 558	6 888	8 095

Source : SGMB

➤ **Convention dans le domaine de la sécurité financière (lutte de blanchiment d'argent)**

- ✓ Date de la convention : 15/02/2015
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent, SGTOS doit mettre en place un dispositif de Sécurité Financière en application de la réglementation marocaine et des normes Groupe Société Générale. Elle a demandé à la Société Générale d'organiser à son profit un dispositif de Sécurité Financière pour se conformer aux exigences réglementaires afférentes à son activité.

Le contrat a pour objet de définir les services, les outils et les procédures mises en place par SGMA auprès de SGTOS dans l'objectif de l'assister dans l'exécution de ses obligations en application des dispositions réglementaires locales et des normes Société Générale en matière de Sécurité Financière.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	60	80	80
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB



- **Convention de prestations de services pour la collaboration dans le domaine juridique**
 - ✓ Date de la convention : 11/12/2017
 - ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
 - ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les Parties. Elle a également pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service redu par le prestataire (Société Générale Marocaine de banques) en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la convention est d'établir une relation de type Client/ Fournisseur Classique tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (Qualité-Délais-Coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du bénéficiaire conformément aux normes du Groupe.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	40	60	60
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

- **Convention de prestations de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de Gestion des ressources humaines :**
 - ✓ Date de la convention : 11/12/2018
 - ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
 - ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La Direction des ressources humaines SGMA s'engage à prendre en charge, pour le compte SG OFFSHORE, la gestion administrative et sociale, ainsi que le recrutement et la gestion de carrière.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	25	25	25
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	30	30	30

Source : SGMB

- **Convention de prestations de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de l'activité de recouvrement**
 - ✓ Date de la convention : 11/12/2018
 - ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
 - ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention a pour objet de définir les services, les outils et les procédures mis en place par Société Générale Maroc auprès de SG Offshore dans l'objectif de l'assister dans l'exécution de ses obligations en application des dispositions réglementaires et des normes du groupe SG en matière de recouvrement des créances.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	38	38	38
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	46	46	46



➤ **Convention de prestations de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de gestion comptable et financière**

- ✓ Date de la convention : 11/12/2018
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Par ce contrat, la direction financière SGMA s'engage à accompagner SG Offshore pour tout besoin de gestion comptable, couvrant notamment la fiscalité et le reporting réglementaire, ainsi elle intervient pour assurer la cotation et le financement de prêts court et moyen terme en faveur du client, et produire le calcul du RBO par dossier, à la demande du client.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	69	69	69
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	83	83	83

➤ **Convention de prestations de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de gestion des moyens généraux**

- ✓ Date de la convention : 12/10/2018
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Par ce contrat, la direction de gestion des moyens généraux SGMA s'engage à gérer pour le compte de SG Offshore les moyens généraux dont elle a la responsabilité et l'assister dans la gestion au quotidien des moyens généraux nécessaire pour le fonctionnement normal de ses activités.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	540	540	540
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	648	648	648

➤ **Convention de prestations de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de gestion des projets**

- ✓ Date de la convention : 15/11/2018
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention a pour objet de définir les services et les procédures mis en place par la SGMA auprès de SG Offshore dans l'objectif de l'assister dans le pilotage et l'encadrement de ses projets bancaires.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	211	-	-



- **Convention de prestations de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de supervision managériale, de maîtrise des risques opérationnels et de PCA**
 - ✓ Date de la convention : 12/10/2018
 - ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
 - ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La SGMA s'engage à accompagner le client pour le déploiement des dispositifs de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels conformément aux obligations réglementaires et aux normes Groupe ; ainsi d'assurer le maintien en conditions opérationnelles des dispositifs de continuité d'activité et gestion de crise du client.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	54	54	54
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	65	65	97

Source : SGMB

- **Risques structurels pour Société Générale Offshore**

- ✓ Date de la convention : 16/12/2019
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La convention a pour objet de définir les services, les outils et les procédures mises en place par la SGMA dans l'objectif d'une assistance des processus de reportings, métiers et réglementaires.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

- **Conventions de sous-location conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et SG OFFSHORE**

- ✓ Date de la Convention : 12/11/2019
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat de sous location stipule la mise à disposition par la Société SG OFFSHORE au profit de la SGMA d'un local à usage de bureaux d'une superficie de 242m² et sise à la zone franche Kenitra moyennant un loyer mensuel de 20.873,00 Dhs hors taxes.

En KMAD HT	2020	2021	2022
Montant constaté en charges HT	277	277	277
Sommes décaissement au cours de l'exercice TTC	-	1 052	277

Source : SGMB

- **Prestations CN2**

- ✓ Date de la convention : 16/04/2020



- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	81	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	97

Source : SGMB

➤ **Convention de prestations de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de support informatique**

- ✓ Date de la convention : 01/01/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La SGMA se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.
- En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à un intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	176	2 015	2 317
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	211	2 138	2 418

Source : SGMB

➤ **Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

- ✓ Date de la convention : 30/09/2020



- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	49	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	59

Source : SGMB

➤ **Convention fiscale**

- ✓ Date de la convention : 17/09/2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SGMA s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existence entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe SG Maroc. Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la SGMA dispensera aux Filiales SGMA ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30.000 MAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	9	30
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	11

Source : SGMB

III.d.2.11. Convention de mise à disposition du personnel conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et ATHENA COURTAGE

- ✓ Date de la convention : 29/04/2011
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'ATHENA COURTAGE des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.



KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Prestations CN2**

- ✓ Date de la convention : 20/04/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	88	54
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	106

Source : SGMB

➤ **Convention de Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

- ✓ Date de la convention : 16/07/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention fiscale**

- ✓ Date de la convention : 17/09/2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention



La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SGMA s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existante entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe SG Maroc. Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la SGMA dispensera aux Filiales SGMA ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30.000 MAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	9	30
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	11

Source : SGMB

➤ **Convention d'accès au club DAR BOUAZZA**

- ✓ Date de la convention : 17/06/2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de cette convention, SGMA permet à ATHENA COURATGE de faire bénéficier à ses collaborateurs (personnel), leurs conjoints et descendants de l'accès au Club DAR BOUAZZA et de l'exercice de toutes les activités qui y sont organisées.

Le coût est fixé en fonction du coût global annuel de fonctionnement du Club et du nombre des adhérents ATHENA COURTAGE (personnel Actif et Retraité, son conjoint (e), ses descendants) majorée de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par SGMA au titre de la gestion administrative de cette convention (traitement des fiches d'inscription et listes du personnel adhérents, processus d'attribution de badge d'accès au club, actualisation du coût de fonctionnement global du club etc...).

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	4	4
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	5

Source : SGMB

III.d.2.12. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAPITAL PLACEMENT

➤ **Convention de contrat de bail à usage commercial conclu entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAPITAL PLACEMENT**

- ✓ Date de la convention : 03/06/2014
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGECAPITAL PLACEMENT d'un local à usage de bureau y compris l'eau, l'électricité, le téléphone, la maintenance informatique et l'entretien des locaux moyennant une rémunération trimestrielle.



KMAD HT	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	56	86	70
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	46	74	103

Source : SGMB

➤ **Convention de fournitures de services et d'assistance conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAITAL PLACEMENT**

✓ Date de la Convention : 16/05/2019

✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Selon les termes de cette convention, SOGECAITAL PLACEMENT confie à la Banque la mission d'assistance comptable, fiscale, financière et administrative par la cellule de Gestion des Filiales et Fiscalité (GFF) rattachée à la Direction Financière de la Banque.

En KMAD HT	2020	2021	2022
Montant constaté en produits HT	25	25	25
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	30	30	30

Source : SGMB

III.d.2.13. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et SG ABS

➤ **Convention de mise à disposition du personnel conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SG ABS**

✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banque au profit de SG ABS des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

En KMAD HT	2020	2021	2022
Montant constaté en produits HT	21 312	17 972	16 677
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	-	70 256	26 395

Source : SGMB

➤ **Convention d'application (Client Services Agreement C.S.A) conclue entre la société Générale Marocaine de Banque et SG ABS**

✓ Date de la Convention : 01/07/2018

✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

En vertu de cette convention, SGMA confie à SG ABS la fourniture et la gestion des services dont elle a besoin pour ses opérations, dans le respect des engagements de qualité de services contractualisés.



SG ABS fournira, aussi, selon les standards du Groupe, les services d'infrastructure et de production informatiques nécessaires au bon fonctionnement des applications et des environnements informatiques utilisés.

Les services rendus par SG ABS sont rémunérés selon les conditions financières contractuelles.

En KMAD HT	2020	2021	2022
Montant constaté en produits HT	6 442	6 201	6 648
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	-	6 593	16 107

Source : SGMB

➤ **Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SG ABS**

- ✓ Date de la Convention : 20/12/2019
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SG ABS d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.

Ce service permet à SG ABS de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

En KMAD HT	2020	2021	2022
Montant constaté en produits HT	374	462	462
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	-	960	554

Source : SGMB

➤ **Convention Fiscale**

- ✓ Date de la convention : 17/09/2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SGMA s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existence entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe SG Maroc. Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la SGMA dispensera aux Filiales SGMA ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30.000 MAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	-	30
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-



III.d.2.14. Convention de Bail conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SKI

➤ Contrat de bail à usage commercial

- ✓ Date de la Convention : 20/12/2018
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat stipule la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SKI d'un local à usage de bureaux d'une superficie de 35 m² et sises à Casablanca, 55 Boulevard Abdelmoumen moyennant un loyer mensuel de 5 760,00 toutes taxes et charges comprises.

En KMAD HT	2020	2021	2022
Montant constaté en produits HT	58	58	58
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	52	35	69

III.d.2.15. Convention conclue entre la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et la société NEMA CAPITAL sur la prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique

- ✓ Date de la convention : 01/01/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La SGMA se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.
- En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à un intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet. Le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

KMAD	2020	2021	2022
Montant constaté en produits (HT)	-	248	183
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-



Flux entre Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales

Les flux entre Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales sur les trois derniers exercices s'établissent comme suit :

KMAD			2020		2021		2022	
Nature de la conv.	Type de la conv.	Société concernée	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs
			TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT
Conventions réglementées	Convention de mise à disposition de moyens humains et techniques	SG Offshore	6 558	5 849	6 888	6 304	8 095	6 717
	Convention dans le domaine de la sécurité financière	SG Offshore	-	60	-	80	-	80
	Convention de prestations de services pour la collaboration dans le domaine juridique	SG Offshore	-	40	-	60	-	60
	Mise en place d'un dispositif de gestion des ressources humaines	SG Offshore	30	25	30	25	30	25
	Mise en place d'un dispositif de l'activité de recouvrement	SG Offshore	46	38	46	38	46	38
	Mise en place d'un dispositif de gestion comptable et financière	SG Offshore	83	69	83	69	83	69
	Mise en place d'un dispositif de gestion des moyens généraux	SG Offshore	648	540	648	540	648	540
	Mise en place d'un dispositif de gestion des projets	SG Offshore	211	-	-	-	-	-
	Mise en place d'un dispositif de support informatique	SG Offshore	211	176	2 138	2 015	-	-
	mise en place d'un dispositif de supervision managériale, de maîtrise de risques opérationnels et de PCA	SG Offshore	65	54	65	54	97	54



Conventions de sous location	SG Offshore	-	-277	-1 052	-277	-277	-277
Risque structurels , convention d'assistance des processus de reportings, métiers et réglementaires	SG Offshore	-	-	-	-	-	-
Convention de renforcement du dispositif de Contrôle 2	SG Offshore	-	-	-	81	97	-
Convention de mise en place de support informatique	SG Offshore	-	1 781	-	-	2 418	2 317
convention fiscale	SG Offshore	-	-	-	9	11	30
Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	SG Offshore	-	-	-	49	59	-
Convention de garantie «PROLEASE»	SOGLEASE	-	-	-	-	-	-
Convention de garantie «SOGEQUIP»	SOGLEASE	-	-	-	-	-	-
Convention de rémunération hors « SOGEQUIP »	SOGLEASE	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd
Convention d'apporteur «PMELEASE»	SOGLEASE	-	-	-	-	-	-
Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC	SOGLEASE	65	54	90	64	77	64
Convention de mise à disposition du personnel par SOGELEASE au profit de SGMB	SOGLEASE	6 344	4 019	4 122	4 133	- 1 258	-1 077
Convention de mise à disposition du personnel par SGMB au profit de SOGELEASE	SOGLEASE	0	-1 236	-12 331	-	3 121	3 887
Convention de prestation juridique	SOGLEASE	360	300	360	300	360	300



Convention de vérification de Lutte Anti-Blanchiment (LAB)	SOGELEASE	-	-	-	-	-	-
Convention d'audit	SOGELEASE	-	-	-	-	-	-
Contrat de bail	SOGELEASE	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd
Convention de renforcement du dispositif de Contrôle 2	SOGELEASE	-	-	-	180	215	72
Convention de mise en place de support informatique	SOGELEASE	-	620	744	870	1 044	4 284
Convention fiscale	SOGELEASE	-	-	-	9	11	30
Convention d'accès CLUB DAR BOUAZZA	SOGELEASE	-	-	96	53	64	53
Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	SOGELEASE	-	-	-	-	-	82
Convention d'accompagnement des filiales	SOGELEASE	-	-	-	-	-	-
Convention de prestations de services	La Marocaine Vie	-	-	-	-	-	-
Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC	La Marocaine Vie	163	136	199	141	169	141
Convention d'audit	La Marocaine Vie	-	-	-	-	342	-
Convention de Lutte Anti-Blanchiment	La Marocaine Vie	-	-	-	-	-	-
Convention de prestation juridique	La Marocaine Vie	-	70	84	70	84	70
Conventions de mise à disposition du personnel	La Marocaine Vie	729	143	-	-	-	-
Convention de mise en place de support informatique	La Marocaine Vie	-	174	209	1 993	-	1 897
Convention d'accès CLUB DAR BOUAZZA	La Marocaine Vie	-	-	-	137	2 757	137
Contrat de bail à usage commercial	SOGECAPITAL Gestion	279	333	422	492	-	405



Convention de mise à disposition du personnel	SOGE CAPITAL Gestion	11 108	10 708	13 680	10 291	584	11 257
fourniture de services et d'assistance	SOGE CAPITAL Gestion	60	50	60	50	60	50
Convention de prestations de services	SOGE CAPITAL Gestion	-	60	72	60	72	60
Convention de renforcement du dispositif de Contrôle 2	SOGE CAPITAL Gestion	-	-	-	93	112	72
Convention de mise en place de support informatique	SOGE CAPITAL Gestion	-	-	-	258	587	291
Convention fiscale	SOGE CAPITAL Gestion	-	-	-	18	21	30
Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	SOGE CAPITAL Gestion	-	-	-	-	-	41
Contrat de bail à usage commercial	SOGE CAPITAL Bourse	359	330	517	494	596	410
Convention de rétrocession de commissions de courtage	SOGE CAPITAL Bourse	54	24	-	44	18	36
Convention de mise à disposition du personnel	SOGE CAPITAL Bourse	7 848	6 206	7 750	5 936	5 701	5 423
Convention de renforcement du dispositif de Contrôle 2	SOGE CAPITAL Bourse	-	-	-	-	-	27
Convention de mise en place de support informatique	SOGE CAPITAL Bourse	-	-	-	127	611	275
convention fiscale	SOGE CAPITAL Bourse	-	-	-	9	11	30
Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	SOGE CAPITAL Bourse	-	-	-	-	-	-
Convention de prestation de service	SOGE CONTACT Bourse	-	-	-	-	-	-
Convention de prestation de service	SOGE CONTACT	-	-11 645	-15 550	-9 524	-11 194	-10 130
Convention de mise en place de support informatique	SOGE CONTACT	-	-	-	331	-	500



Traitement des EER à distance	SOGECONTACT	-	-	-407	-1 018	-1 591	-2 510
Convention RH : Convention de refacturation du personnel détaché auprès des filiales	SOGECONTACT	-	-	-	775	-	225
Convention du personnel détaché	SOGECONTACT	-	-	-	-	-292	-523
Convention de renforcement du dispositif de Contrôle 2	SOGECONTACT	-	-	-	70	-	14
Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	SOGECONTACT	-	-	-	-	-	41
Convention d'accès au CLUB DAR BOUAZZA	SOGECONTACT					-	33
Convention de garantie	EQDOM	-	-	-	-	-	-
Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC	EQDOM	430	358	375	321	-	321
Convention de détachement du personnel	EQDOM	9 522	10 509	15 477	11 132	12 819	14 784
Convention d'audit	EQDOM	-	-	-	-	-	-
Convention de gestion et de centralisation du service titres	EQDOM	180	150	180	150	165	150
Contrat de bail à usage commercial	EQDOM	-	-	144	170	-	-
Convention de prestations juridiques	EQDOM	300	255	307	255	300	250
Convention de mise en place de support informatique	EQDOM	-	447	-	452	937	557
Convention fiscale	EQDOM	-	-	-	-	-	30
Convention d'accès au CLUB DAR BOUAZZA	EQDOM	-	-	-	-	-	174
Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	EQDOM	-	-	-	62	-	-



Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC	ALD AUTOMOTIVE	-	53	-	39	131	39
Convention de commissionnement sur opérations avec les clients	ALD AUTOMOTIVE	706	238	-	327	87	508
Convention d'Audit	ALD AUTOMOTIVE	-	-	-	-	-	-
Contrat de bail à usage commercial	ALD AUTOMOTIVE	27	33	-	-	-	-
Contrat de prestation de conseil juridique	ALD AUTOMOTIVE	-	50	-	50	180	50
Convention d'accès au CLUB DAR BOUAZZA	ALD AUTOMOTIVE	-	-	-	-	120	62
Convention du personnel détaché	ALD AUTOMOTIVE	-	-	-	-	-	393
Contrat de bail	FONCIMMO	12	10	12	10	12	10
Convention de mise à disposition du personnel	FONCIMMO	2 448	1 675	1 920	1 419	1 325	916
Convention de recouvrement commercial	FONCIMMO	-	-	-	-	-	-
Convention d'intermédiation dans la cession d'actifs immobiliers SGMB Assistance	FONCIMMO	-	-	-582	-2 046	-204	-170
Convention de renforcement du dispositif de Contrôle 2	FONCIMMO	-	-	-	-	-	12
Convention fiscale	FONCIMMO	-	-	-	15	18	30
Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	FONCIMMO	-	-	-	-	-	-
Contrat de bail	INVESTIMA	-	-	-	-	-	-
Convention de fourniture de services et d'assistance	INVESTIMA	1 865	2 285	1 280	2 777	228	1 147
Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	INVESTIMA	-	-	-	-	-	-



Convention de mise à disposition du personnel	ATHENA Courtage	-	-	-	-	-	-
Convention de renforcement du dispositif de Contrôle 2	ATHENA Courtage	-	-	-	88	106	56
Convention fiscale	ATHENA Courtage	-	-	-	9	11	30
Convention d'accès à DAR BOUAZZA	ATHENA Courtage	-	-	-	4	5	4
Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	ATHENA Courtage	-	-	-	-	-	-
Convention de prestation de service	ATHENA Courtage					-	-
Contrat de bail à usage commercial	SOGECAPITAL Placement	46	56	74	86	103	70
Convention de fournitures de services et d'assistance	SOGECAPITAL Placement	30	25	30	25	30	25
Convention de bail	SKI	52	58	35	58	69	58
Convention de mise en place de support informatique	Nema Capital	-	-	-	248	-	183
Convention d'accès au CLUB DAR BOUAZZA	SG ATS	-	-	-	-	-	69
Convention fiscale	SG ABS	-	-	-	-	-	30
Convention d'accès au CLUB DAR BOUAZZA	SG ABS	-	-	-	-	-	30
Mise à disposition du personnel	SG ABS	-	21 312	70 526	17 972	26 395	16 677
Convention d'application (Client Service Agreement)	SG ABS	-	6 442	6 593	6 201	16 107	6 648
Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC	SG ABS	-	374	960	462	554	462
Total		50 839	63 031	106 150	65 619	73 087	69 253

Source : SGMB

Bilan :



Actif (en KMAD)	2020	2021	2022
Créances sur INVESTIMA	-	20 815	20 815
Créances sur SOGELEASE	2 835 678	2 918 221	3 135 390
Créances sur FONCIMMO	-	52 857	35 944
Créances sur SG TOS	315 133	235 594	329 332
Créances sur SOGEFINANCEMENT	-	-	-
Créances sur EQDOM	562 000	234 704	358 616
Créances sur ALD AUTOMOTIVE	-	-	-
Créances sur SOGECONTACT	-	-	-
Créances sur SOGECAPITAL GESTION	-	-	-
Créances sur SOGECAPITAL PLACEMENT	-	-	-
Créances sur SOGECAPITAL BOURSE	-	-	-
Passif (en KMAD)	2020	2021	2022
Dettes SOGEBOURSE	-	-	-
Dettes GESTAR	-	-	-
Dettes INVESTIMA	70 446	46 196	44 570
Dettes SOGEPLACEMENT	-	-	-
Dettes FONCIMMO	280	6 461	1 456
Dettes Tanger Off-Shore	-	-	-
Dettes La Marocaine Vie	-	-	-
Dettes SOGEFINANCEMENT	47 762	45 876	44 386
Dettes ATHENA COURTAGE	1 895	1 250	3 753
Dettes EQDOM	-	113 199	103 303
Dettes SOGECONTACT	-	1 732	4 063
Dettes ALD AUTOMOTIVE	-	-	-
Dettes SOGECAPITAL GESTION	126	122	89
Dettes SOGECAPITAL PLACEMENT	147	11	9
Dettes SOGECAPITAL BOURSE	1 904	186	1 121
Dettes SOGEPAIEMENT	-	-	29 847
Dettes NEMA	-	-	2 338



Dettes SOGE CAPITAL INVESTISSEMENT	-	-	2 076
Dettes SOGE FONCIERE	-	-	200 000

Source : SGMB

Les créances et dettes de SGMB vis-à-vis de ses filiales du type prêts-emprunts ou autres crédits de trésorerie sont rémunérées aux conditions tarifaires négociées avec la contrepartie. Il s'agit pour la plupart des cas d'une autorisation de découvert ou de CMT en faveur des filiales.

Récapitulatif des flux intragroupes

Produits en provenance des filiales (en KMAD) ^(*)	2020	2021	2022
Produits INVESTIMA	2 285	2 777	3 902
Produits SOGE CAPITAL BOURSE	6 560	6 610	5 735
Produits SOGELEASE	4 993	5 609	5 671
Produits FONCIMMO	1 685	1 444	1 772
Produits LMV	523	2 341	3 442
Produits SOGE FINANCEMENT	-	-	-
Produits EQDOM	11 719	12 372	23 836
Produits SOGE CONTACT	-	1 176	635
Produits ATHENA COURTAGE	-	101	202
Produits SOGE CAPITAL GESTION	11 151	11 262	11 523
Produits ALD	374	416	8 002
Produits SOGE CAPITAL PLACEMENT	81	111	73
Produits SG ABS	28 128	24 635	23 786
Produits SG OFFSHORE	8632	9 324	15 324
Produits SG ATS	163	170	170
Produits SKI	58	58	133
Produits NEMA	-	248	-
Charges à destination des filiales (en KMAD) ^(*)	2020	2021	2022
Charges INVESTIMA	-	-	-
Charges SOGE CAPITAL BOURSE	-	-	-
Charges SOGELEASE	1 236	-	1441
Charges FONCIMMO	-	2 046	-
Charges SG TOS	-	-	-



Charges LMV	-	-	-
Charges SOGEFINANCEMENT	-	-	-
Charges EQDOM	-	-	-
Charges SOGECONTACT	11 645	10 542	13 080
Charges ATHENA COURTAGE	-	-	-
Charges SOGECAPITAL GESTION	-	-	-
Produits ALD	-	-	-
Charges SOGECAPITAL PLACEMENT	-	-	-
Charges SG ABS	-	-	-
Charges SG OFFSHORE	277	277	-
Charges SG ATS	-	-	-
Charges SKI	-	-	-
Charges NEMA	-	-	-
Charges à destination de la maison mère^(**) (en KMAD)^(*)			
Montant des charges	78 122	33 035	37 625
Dividendes versées par les filiales	2020	2021	2022
LA MAROCAINE VIE	14 425	12 380	23 166
SOGECAPITAL BOURSE	-	-	301
SOGECAPITAL GESTION	29 005	27 664	29 527
INVESTIMA	-	12 735	2 018
SOGECAPITAL PLACEMENT	576	529	492
SOGELEASE	-	42 000	56 000
SG TOS	5 834	5 400	6 567
SOGEFINANCEMENT	-	-	
EQDOM	-	58 322	35 890
ALD AUTOMOTIVE	3 028	3 024	-
FONCIMMO	-	-	-
SOGECCONTACT	-	-	-
ATHENA COURTAGE	55 284	50 920	57 612

(*) Flux issus des conventions réglementées

(**) SG France



Flux dans le cadre des conventions réalisées aux conditions de marché entre SGMB et ses filiales

Les transactions opérées entre SGMB et les parties qui lui sont liées réalisées aux conditions de marché prévalent au moment de la réalisation de transactions :

➤ Relations entre les sociétés consolidées du Groupe :

En KMAD	2020		2021		2022	
	MEQ	IG	MEQ	IG	MEQ	IG
Actifs						
Prêts, avances et titres	-	4 281 613	-	3 623 592	-	4 263 688
Comptes ordinaires	-	439 643	-	8 899	-	1 263 091
Prêts	-	3 725 871	-	2 692 836	-	2 964 653
Titres	-	116 099	-	52 857	-	35 944
Actifs divers	-	53 765	-	53 765	-	53 928
Total	-	4 335 378	-	3 677 357	-	4 317 616
Passif						
Dépôts	-	4 566 879	-	3 957 651	-	4 377 366
Comptes ordinaires	-	440 251	-	877 757	-	1 036 425
Autres emprunts	-	4 126 628	-	3 079 894	-	3 340 941
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Passifs divers	-	169 706	-	106 469	-	89 872
Total		4 736 585		4 064 120		4 467 238
Engagements de financement et de garantie	-	-	-	-	-	-

Source : Société Générale Marocaine de Banques – Comptes consolidés

(1) Mise en équivalence

(2) Intégration Globale

➤ Eléments de résultats relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées :

En KMAD	2020		2021		2022	
	MEQ	IG	MEQ	IG	MEQ	IG
Intérêts et produits assimilés	-	120 564	-	120 564	-	110 183
Intérêts et charges assimilés	-	121 371	-	121 371	-	110 005
Commissions (produits)	-	21 613	-	21 613	-	1 800
Commissions (charges)	-	308	-	308	-	485



Prestations de services données	-	31 327	-	31 327	-	34 098
Prestations de services reçues	-	-	-	-	-	-
Loyers reçus	-	4 018	-	4 018	-	415
Autres	-	55 842	-	55 842	-	36 006

Source : Société Générale Marocaine de Banques – Comptes consolidés

IV. Activité

IV.a. Le secteur bancaire au Maroc

IV.a.1. Cadre légal et réglementaire

Une nouvelle loi bancaire (loi n°103-12) a été adoptée par le parlement le 24 novembre 2014 et a été publiée au bulletin officiel au le 22 janvier 2015. Les principaux apports de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés portent notamment sur :

- ✓ L’élargissement du périmètre de la supervision bancaire : Supervision intégrale des Associations de Micro-Crédit et Banques offshore y compris agrément, réglementation, traitement des difficultés et application des sanctions ;
- ✓ L’introduction de dispositions régissant l’activité de banques participatives, exercée à travers une banque dédiée ou par une banque conventionnelle dans le cadre de fenêtres ;
- ✓ Le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire : introduction des administrateurs indépendants, consécration des comités d’audit et institution d’un comité risque émanant de l’organe d’administration ;
- ✓ La mise en place d’un nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle couvrant l’ensemble du secteur financier : Institution d’un Comité inter-autorités chargé de la coordination des actions de ses membres, l’évaluation des risques systémiques et la mise en œuvre de toutes mesures pour les prévenir et en atténuer les effets ;
- ✓ Le renforcement du régime de résolution des crises bancaires à travers l’élargissement des instruments juridiques pour le traitement des difficultés d’établissements de crédit et l’introduction d’une procédure d’urgence, si les circonstances le nécessitent ;
- ✓ Le renforcement de la protection de la clientèle à travers l’élargissement des prérogatives de Bank Al-Maghrib en la matière et le renforcement du système de garantie des dépôts ;
- ✓ Le renforcement des règles relative à la prise en compte de l’aspect genre dans les établissements de crédit ;
- ✓ Le renforcement des règles minimales en matière d’externalisation vers le cloud par les établissements de crédit ;
- ✓ Le renforcement des règles relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption ;
- ✓ La mise en conformité de la loi bancaire avec d’autres textes législatifs.

Le tableau suivant présente plusieurs indicateurs pris en compte pour évaluer la stabilité financière des institutions financières, leurs définitions, ainsi que les seuils fixés par BAM :



Critères	Définitions	Taux
Ratio de solvabilité	Rapport entre les fonds propres et assimilés d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature. Ce ratio a été relevé à 12% à partir de fin avril 2012.	$\geq 12\%$
Ratio Tier I	Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 d'une banque et le total des risques de marché et de crédit pondérés.	$\geq 9\%$
Ratio de liquidité des banques (LCR)	Rapport entre le montant des actifs liquides de haute qualité et les sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaire.	$\geq 100\%$ à partir du 01/07/2019
Ratio de division des risques	Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque.	$\leq 20\%$
Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions	Les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque : créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques) et des agios réservés selon les niveaux suivants.	Pré-douteuses $\geq 20\%$ Douteuses $\geq 50\%$ Contentieuses $\geq 100\%$

Source : Bank Al-Maghrib

IV.a.2. Principales autorités de réglementations

Il va sans dire que les établissements bancaires au Maroc sont :

- ✓ Soumis à une réglementation comptable spécifique. Les règles et normes comptables qui leurs sont appliquées sont arrêtées par Bank Al Maghrib (BAM) après avis du comité des établissements de crédit et du Conseil National de la Comptabilité ;
- ✓ Contrôlés et supervisés par BAM et le Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du crédit et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

IV.a.3. Principales évolutions réglementaires

Année	Evolutions réglementaires
2017	<p>En Juillet 2017, le conseil de gouvernement a examiné et adopté deux projets de décrets relatifs aux Sukuk et au Takaful, présentés par le ministre de l'Economie et des Finances. Ce dernier, a également adopté le projet de décret 2.17.180 complétant le décret 2.08.530 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010) portant application de la loi 33.06 sur la titrisation des actifs. Le Conseil de gouvernement a également adopté le projet de loi n°40-17 portant statut de Bank Al Maghrib, présenté par le ministre de l'Economie et des Finances.</p> <p>Ce projet consacre la refonte du statut de Bank Al Maghrib à travers l'élargissement de ses missions à la contribution à la prévention du risque systémique et au renforcement de la stabilité financière. Le texte prévoit ainsi d'attribuer à la banque centrale une autonomie totale en lui conférant le pouvoir de définir l'objectif de stabilité des prix, qui devient son objectif principal, et de conduire la politique monétaire en toute indépendance. Le projet précise que Bank Al Maghrib met en œuvre la politique du taux de change dans le cadre du régime de change et ses orientations fixées par le ministre chargé des finances après avis de la banque.</p> <p>Dans ce cadre, la banque a été également autorisée à utiliser les réserves de change dans un objectif de défense ou de préservation de la valeur du dirham en cas de régime de change flexible.</p>
	<p>L'introduction d'un régime de change flexible a été lancée en janvier 2018. Ce régime est basé sur une bande horizontale (+/-2,5%), à l'intérieur de laquelle le dirham peut fluctuer librement en fonction</p>



	<p>de l'offre et la demande sur le marché interbancaire des changes. Bank Al-Maghrib interviendra sur le marché uniquement si nécessaire afin de défendre l'intervalle ciblé.</p> <p>Sur le plan de la consolidation des comptes, Bank Al-Maghrib a accompagné les établissements de crédit, dans le cadre du chantier d'adoption de la norme comptable internationale « IFRS 9 » portant sur les instruments financiers et dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2018. Cette norme introduit notamment une rupture dans l'approche de dépréciation des portefeuilles de crédits bancaires, en instaurant, en particulier, un provisionnement prospectif des crédits dès leur octroi.</p>
2019	<p>Adoption de la norme comptable internationale IFRS 16 « locations » venant remplacer l'IAS 17 « contrats de location » et toutes les interprétations afférentes à la comptabilisation de tels contrats. Applicable à compter du 1er Janvier 2019, à la différence de l'IAS 17, l'IFRS 16 instaure un modèle visant à uniformiser le traitement comptable accordé aux contrats de location simple et de location financement. Ainsi, la comptabilisation d'un actif loué impliquera la constatation d'un « droit d'utilisation » à l'actif et d'une « dette locative » au passif.</p> <p>L'application de l'IFRIC 23 à partir du 1^{er} Janvier 2019 clarifiant l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs d'impôts en situation d'incertitude dans les traitements fiscaux.</p> <p>La finalisation de nouvelles réglementations dans le domaine de la finance participative, de l'intégrité financière et de la protection du consommateur de la part de Bank Al Maghrib qui concernent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement du développement de l'industrie de la finance participative et la poursuite du parachèvement du cadre contractuel et réglementaire. Dans ce cadre, BAM a délivré à la Caisse Centrale de Garantie (CCG) un agrément à l'effet d'exercer, à travers une fenêtre dédiée, les activités de la garantie participative et a œuvré à faciliter l'élaboration des contrats produits de financement et d'épargne et leur labellisation par le Conseil Supérieur des Ouléma. Le dispositif réglementaire de cette activité a été également complété par l'élaboration de la circulaire sur le fonctionnement du fonds de garantie des dépôts des banques participatives. - Dans le cadre des initiatives lancées au niveau national au cours du 4^{ème} trimestre 2019 pour l'amélioration de l'accès des TPE au financement bancaire, Bank Al-Maghrib a engagé une réforme, entrée en vigueur début de 2020, visant à amender la réglementation en vigueur à travers l'introduction d'un facteur de soutien prudentiel destiné à réduire les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, requises des établissements de crédit au titre du financement des TPE. - Bank Al-Maghrib a modifié et complété en 2019 la circulaire relative au devoir de vigilance incomptant aux établissements de crédit et organismes assimilés. Elle a également publié deux directives portant respectivement sur l'approche fondée sur les risques ainsi que sur les modalités d'identification et de connaissance des relations d'affaires, des bénéficiaires, des effectifs et des clients occasionnels. Elle a aussi élaboré un guide relatif aux exigences applicables aux Associations de Micro-Crédit (AMC) en matière de LBC/FT¹², afin de renforcer la compréhension de leurs obligations en matière de devoir de vigilance et les aider à appliquer les mesures nationales édictées à ce sujet. - Bank Al-Maghrib a continué d'œuvrer pour le renforcement de la protection de la clientèle et son ancrage dans les priorités stratégiques des établissements assujettis. Dans ce cadre, elle a fixé les règles de délivrance des mainlevées sur garantie visant notamment à optimiser leur délai de traitement et réduire le nombre de différends y afférents. Dans le prolongement de ses actions visant à renforcer la concurrence bancaire, elle a édicté une nouvelle directive portant sur la mobilité bancaire. Elle a, par ailleurs, établi une convention de coopération avec le Conseil de la Concurrence, conclue début 2020, à l'effet de renforcer l'action conjointe des deux autorités.

¹² Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme



2020	<p>Au lundi 9 mars 2020, la bande de fluctuation du dirham marocain passe de plus ou moins 2,5% à plus ou moins 5% par rapport à un cours central fixé par la banque centrale du pays Bank Al-Maghrib.</p> <p>Cet élargissement s'inscrit dans le cadre de la poursuite du processus de réforme du régime de change, qui a été initié en janvier 2018, et intervient après l'atteinte des objectifs assignés à la première phase.</p>
2021	<p>Bank Al-Maghrib a introduit courant 2021 de nouvelles circulaires et directives en vue de renforcer le cadre réglementaire et prudentiel bancaire. Ce dispositif comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2021 relative à la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire ; ▪ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2021 relative au processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes ; ▪ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2021 relative aux opérations de dation en paiement et de vente à réméré ; ▪ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2021 relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ; ▪ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 6/W/2021 relative aux modalités d'application à l'échelle du groupe des mesures de vigilance ; ▪ La circulaire n° 1/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank-Al Maghrib n°26/G/2006, telle que modifiée, relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard ; ▪ La circulaire n° 2/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit ; ▪ La circulaire n° 3/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°9/W/2018, relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, marché et opérationnels des banques participatives, selon l'approche standard ; ▪ La circulaire n° 4/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°10/W/2018 relative aux fonds propres des banques et sociétés de financement participatives ; ▪ La circulaire n° 5/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 15/G/2013 relative au ratio de liquidité des banques ; ▪ La circulaire n° 6/W/2021 relative au ratio de levier des banques ; ▪ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 7/W/2021 relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire.
	<p>2021 a connu la promulgation des lois modifiant et complétant la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés qui concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ loi n°50-20 relative à la microfinance comprenant des dispositions modifiant et complétant la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ▪ loi n°51-20 modifiant et complétant la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. <p>Les amendements de la loi bancaire adoptés par le parlement en juillet 2021 concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'ajout, au niveau de l'article 21, de la possibilité d'homologation de la circulaire conjointe des autorités de supervision du secteur financier concernant les conglomérats financiers. La publication de ladite circulaire lui donnerait la force réglementaire en termes d'opposabilité aux tiers ; ▪ L'introduction, au niveau de l'article 51, de la possibilité d'application d'un taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC) différencié pour chaque type d'instrument



	<p>de financement (crédit à l'équipement ou d'investissement, crédit consommation ou crédit immobilier) et pour chaque type d'établissement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ L'ajout, au niveau de l'article 112, d'une disposition prévoyant que les informations qui proviennent des autorités étrangères ne peuvent être divulguées par Bank Al-Maghrib sans l'accord exprès de ces autorités ou, le cas échéant, exclusivement aux fins pour lesquelles ces autorités ont marqué leur accord. Cet amendement a pour objectif d'assurer l'équivalence du régime de la confidentialité bancaire aux standards internationaux.
2022	<p>En 2022, Bank Al-Maghrib a mise en place de nouvelles circulaires et directives en vue de renforcer le cadre réglementaire et prudentiel bancaire. Ce dispositif comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°1/W/2022 modifiant la circulaire n°6/W/2016 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 22 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ■ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°2/W/2022 modifiant la circulaire n°7/W/2016 fixant les modalités d'exercice des services de paiement ■ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°3/W/2022 fixant la liste des documents et des informations que doit contenir le dossier de la demande d'agrément pour la création d'une société de financement collaboratif réalisant des opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ■ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°4/W/2022 relative au contrôle interne de la société de financement collaboratif réalisant les opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ■ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°5/W/2022 relative à la forme et au contenu du rapport annuel à établir par les sociétés de financement collaboratif réalisant les opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ■ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°6/W/2022 relative aux modalités d'information des contributeurs par le porteur du projet, à l'issue de la clôture de l'opération de financement pour les catégories « prêt » ou de catégorie « don » ■ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°7/W/2022 relative aux documents et renseignements devant être transmis par les sociétés de financement collaboratif à Bank Al-Maghrib ■ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°8/W/2022 relative aux conditions et modalités de réalisation des opérations de financement collaboratif de catégorie « prêt » ■ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°9/W/2022 relative aux modalités de communication par les sociétés de financement collaboratif aux contributeurs de la situation périodique de suivi de l'avancement de la collecte des fonds au titre des opérations de financement collaboratif de catégorie "prêt" ou de catégorie "don" ■ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°10/W/2022 fixant les clauses minimales du contrat de prestation de service conclu entre la société de financement collaboratif et l'établissement de crédit teneur de comptes ■ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°11/W/2022 fixant les clauses minimales du contrat de financement collaboratif de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ■ La recommandation n°1/W/2022 relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit ■ La directive n°1/W/2022 relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption ■ La directive n°2/W/2022 relative aux conditions et modalités de la clôture des comptes à vue ■ La directive n°3/W/2022 fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit ■ La directive n°4/W/2022 fixant les règles minimales en matière d'externalisation vers le cloud par les établissements de crédit
2023	<p>En 2023, Bank Al -Maghrib a introduit de nouvelles circulaires et directives :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 1/W/2023 complétant la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°20/G/2006 du 30 novembre 2006 relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit, telle que modifiée et complétée ; ■ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2023 relative aux conditions spécifiques applicables aux institutions de micro finance agréées en tant qu'établissement de crédit ;



- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2023 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 9 de la loi n°50-20 relative à la micro finance ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2023 modifiant la circulaire n°3/W/2018 relative aux conditions spécifiques d'application aux associations de micro-crédit de certaines dispositions de la loi bancaire n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2023 relative à la classification des créances des institutions de micro finance et leur couverture par des provisions.



IV.a.4. Aperçu du secteur bancaire marocain¹³

Le secteur bancaire joue un rôle important dans l'économie marocaine. A travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits, il est la locomotive du développement de l'économie nationale.

IV.a.4.1. Faits marquants

Les principaux faits marquants relatifs au secteur bancaire et survenus entre 2017 et 2022 sont les suivants :

Année	Faits marquants
2017	<ul style="list-style-type: none">■ Bank Al Maghrib maintient le taux directeur à 2,25% ;■ En janvier 2017, le comité des établissements de crédit a émis un avis favorable à cinq demandes d'agrément pour la création de banques participatives ainsi que 3 fenêtres participatives. Les cinq demandes de création de banques participatives ont été formulées par CIH Bank, BMCE Bank of Africa, la Banque Centrale Populaire, le Crédit Agricole du Maroc et Attijariwafa Bank. SGMB a obtenu l'agrément de BAM pour commercialiser sous l'enseigne de la fenêtre participative « Dar Al Amane » une offre de produits et services de finance participative en mai 2017.
2018	<ul style="list-style-type: none">■ Bank Al Maghrib maintient le taux directeur à 2,25% ;■ En janvier 2018, adoption d'un régime de change flexible : Ce régime est basé sur une bande horizontale (+/-2,5%), à l'intérieur de laquelle le dirham peut fluctuer librement en fonction de l'offre et la demande sur le marché interbancaire des changes. Bank Al-Maghrib interviendra sur le marché uniquement si nécessaire afin de défendre l'intervalle ciblé ;■ En janvier 2018, l'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 en remplacement des dispositions de la norme IAS 39 ;■ Le communiqué du Comité des Etablissements de Crédit relatif à l'Octroi d'agréments pour l'exercice de l'activité d'établissement de paiement en 2018.
2019	<ul style="list-style-type: none">■ En septembre 2019 Bank Al-Maghrib a décidé de maintenir le taux directeur à 2,25% mais a réduit le taux de la réserve monétaire obligatoire de 4% à 2% compte tenu des besoins importants de liquidités ;■ En janvier 2019, l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 en remplacement des dispositions de la norme IAS 17 ;■ En janvier 2019, l'entrée en vigueur de la norme IFRIC 23 en clarifiant l'application des dispositions d'IAS 12.
2020	<ul style="list-style-type: none">■ Baisse par la Banque Centrale de son taux directeur de 25 points de base en mars 2020 à 2,00%;■ Baisse par la Banque Centrale de son taux directeur de 50 points de base en juin 2020 à 1,50% ;■ Suppression par Bank Al-Maghrib du taux de la réserve obligatoire des banques, qui passe ainsi de 2% à 0%.■ Face à la crise sanitaire liée au COVID19, Bank Al Maghrib a adopté un ensemble de mesures de politique monétaire et prudentielles pour soutenir l'accès au crédit bancaire au profit à la fois des ménages et des entreprises, à savoir notamment :

¹³Sources : Rapports annuels de la supervision bancaire de Bank Al Maghrib / statistiques GPBM

	<ul style="list-style-type: none"> - Le report des échéances des crédits amortissables et de leasing jusqu'au 30 juin 2020 sans frais ni pénalités de retard ; - Le relâchement, sur une période de 12 mois, du ratio de solvabilité et du ratio Tier 1, ramenant les seuils minimums réglementaire respectivement à 11,5% et 8,5% ; - La baisse du niveau de la réserve monétaire obligatoire de 2% à 0% en juin 2020 ; - L'élargissement du gisement du collatéral accepté en contrepartie des opérations de politique monétaire aux titres négociables, aux créances sur les administrations centrales et sur les « Corporate » et aux créances hypothécaires. - La modification du programme de refinancement de la TPME de manière à s'adapter aux besoins de la crise ; il a été élargi aux crédits de trésorerie en plus des crédits d'équipement, avec une augmentation de la fréquence de leur refinancement ainsi qu'un allongement de la maturité des opérations. - La suspension de la distribution des dividendes pour les sociétés financières et lancement de différents plan de relance économique.
2021	<ul style="list-style-type: none"> ■ Au 31 mars 2021, l'encours des garanties de l'Etat en faveur des entreprises a totalisé 61,5 milliards de DH pour une couverture de 93.419 crédits bancaires ; ■ Prorogation au 30 juin 2021, le bénéfice de la garantie de l'Etat (« Damane Relance ») ; ■ Maintien par la Banque Centrale de son taux directeur à 1,5% pendant toute l'année 2021. ■ Prorogation jusqu'à fin juin 2022 du relâchement du ratio de solvabilité et du ratio Tier 1, ramenant les seuils minimums réglementaire respectivement à 11,5% et 8,5%. ■ Dans le cadre des circonstances exceptionnelles de la pandémie, Bank Al-Maghrib a pris un ensemble de mesures d'accompagnement des établissements de crédit au plan prudentiel couvrant les exigences en matière de liquidité, de fonds propres et de provisionnement des créances à l'effet de renforcer leur capacité à soutenir les ménages et les entreprises : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Prorogation jusqu'à fin Juin 2022 de l'autorisation donné par la Bank Al-Maghrib en fin mars 2020 du relâchement du coussin de fonds propres de conservation à 50pbs, ramenant donc les seuils minimums réglementaire de 8,5% pour le ratio Tier1 et à 11,5% pour le ratio de solvabilité. ✓ Prorogation jusqu'à fin Juin 2022 de l'assouplissement des règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance des associations de micro-crédit.
2022	<ul style="list-style-type: none"> ■ En avril 2022, le besoin en liquidité des banques s'est accentué à 74,8 milliards de dirhams en moyenne hebdomadaire. ■ Les injections de liquidité de Bank Al-Maghrib ont porté sur un montant total de 85 milliards. ■ Sur le marché interbancaire, le taux moyen pondéré s'est maintenu à 1,50% sur le premier trimestre de 2022. ■ Le 26 avril 2022, Crédit Agricole, Holmarcom et Atlanta-Sanad ont conclu un contrat de cession d'actions portant sur l'acquisition – par Holmarcom et Atlanta Sanad – de l'intégralité des actions détenues par Crédit Agricole dans Crédit du Maroc, soit 78,7% du capital social et des droites de vote de Crédit du Maroc. ■ En septembre 2022, le Conseil de Bank Al Maghrib a décidé de relever le taux directeur de 1,5% à 2% (soit 50 points de base) pour prévenir tout désencrage des anticipations d'inflation et assurer les conditions d'un retour rapide à des niveaux en ligne avec l'objectif de stabilité des prix. ■ Le 20 décembre 2022, le Conseil de Bank Al Maghrib a relevé le taux directeur de 50 points de base. Le taux est passé ainsi de 2% à 2,5%.



2023

- Mise en place, par le GPBM et sous l'impulsion de Bank Al-Maghrib, d'un comparateur permettant aux usagers des services bancaires de disposer d'information sur les tarifs bancaires appliqués par les établissements bancaires ainsi que les dates de valeur relatives à une sélection d'opérations et de services destinés à la clientèle personne physique. Le communiqué relatif à ce lancement a été publié le 1er mars 2023.
- Hausse du taux directeur de 2,5% à 3% (+50 points de base) suite à la décision du Conseil de Bank Al-Maghrib tenu le 21 mars 2023.
- Lancement du virement interbancaire instantané à partir du 1^{er} Juin 2023 par Bank Al-Maghrib et GSIMT (« Groupement pour un Système Interbancaire Marocain et Télécompensation »).

IV.a.4.2. Paysage bancaire marocain

Les établissements bancaires sont placés sous la tutelle et la supervision de Bank Al Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Epargne.

La structure du secteur bancaire marocain n'a pas connu de changements significatifs. Au terme de l'année 2020 le secteur comportait 51 établissements de crédit et 40 organismes assimilés à des établissements de crédits assujettis au contrôle de Bank Al-Maghrib totalisant donc un nombre de 91 alors que le nombre était de 86 en 2018 et 90 en 2019, ce changement est parvenu suite à l'octroi d'agrément à des nouvel établissements de paiement, la mise en liquidation d'une société de cautionnement en raison de la non-viabilité de son business model et au retrait d'agrément à une association de micro-crédit. La population des banques est restée stable à 24.

Le paysage bancaire a été marqué de 2019 à 2020 par le démarrage de l'activité des établissements de paiement agréés en 2018 et l'octroi de nouveaux agréments à des opérateurs souhaitant offrir des services adossés à des comptes de paiement, portant le nombre total des établissements de crédit et organismes assimilés à 91 en fin 2020. En parallèle, le réseau des banques a enregistré une baisse légère de 0,4%, après sa hausse légère de 2019 de 0,6%, Le nombre de guichets bancaires s'est réduit alors de 29 agences pour s'établir à 6.510, cette évolution résulte d'une baisse de 50 agences pour les banques conventionnelles, dans un objectif d'optimisation de leur réseau, et d'une hausse de 21 agences pour les banques participatives. Cette tendance s'inscrit dans un contexte de digitalisation du secteur bancaire, les banques recourant de plus en plus aux canaux digitaux. De nouvelles opérations d'acquisitions de banques situées dans des pays d'Afrique sub-saharienne ont été réalisées.

A fin 2020, le nombre de comptes bancaires ouverts sur les livres des banques a enregistré une hausse annuelle de 1,5 million de comptes (soit +5,2%) pour s'établir à environ 29,9 millions, après la hausse de 5% en 2019.

Le nombre de particuliers (hors marocains résidant à l'étranger) détenant au moins un compte bancaire a augmenté de 4,5% de 2019 à 2020 pour s'établir à 14,1 millions. Le taux de détention des comptes bancaires s'est amélioré durant cette année pour s'élever à 53% contre 52% en 2019. Par genre, le nombre d'hommes détenant au moins un compte bancaire ressort à 8,8 millions à fin 2020, contre 8 millions en 2019 (+8,2%). Pour leur part, les femmes détenant au moins un compte bancaire ont vu leur nombre augmenter à 5,4 millions contre 4,9 millions un an auparavant (+8,8%).

En 2022, l'infrastructure bancaire a été marquée par un développement accru des canaux digitaux via le web et les applications mobiles ainsi que par la poursuite de la baisse tendancielle du réseau d'agences bancaires physiques. Le réseau des autres points de cash, couvrant les guichets automatiques bancaires et les réseaux des établissements de paiement a, pour sa part, continué de progresser.

A fin 2022, le nombre de comptes bancaires ouverts sur les livres des banques s'est établi à 33,9 millions de comptes, enregistrant ainsi une hausse de +8,4% par rapport à 2021 (soit 2,6 millions de comptes additionnels).

Par ailleurs, le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de Bank Al-Maghrib est passé de 89 établissements en 2021 à 90 en 2022, répartis entre 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 29 sociétés de financement, 6 banques offshore, 11 associations de micro-crédit, 18 établissements de paiement, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE). Sont également soumises au contrôle de Bank Al-Maghrib, 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie des financements.¹⁴

¹⁴ Source : Rapport de supervision bancaire en 2022



Le secteur bancaire marocain se décline en quatre catégories d'établissements :

Les banques de dépôts classiques :

Les principales banques de dépôts classiques sont au nombre de six. Attijariwafa Bank, Bank Of Africa, CFG Bank et trois filiales de banques françaises (Société Générale Marocaine de Banques, BMCI, et Crédit du Maroc) constituent ce groupement.

Les ex-organismes financiers spécialisés :

Ces établissements sont spécialisés dans le financement de secteurs d'activités particuliers. Il s'agit de CIH Bank et du CAM.

Diverses autres banques :

La création de ce type d'établissement répond à des besoins spécifiques. Il s'agit d'Al Barid Bank, de Bank Al Amal, Citibank, MediaFinance, et le Fonds d'Équipement Communal.

Par ailleurs, le secteur bancaire marocain compte une présence significative de banques étrangères. D'une part, les filiales françaises sont importantes puisqu'elles figurent parmi les premières banques du Maroc :

- La BMCI est détenue à hauteur de 66,7% par BNP Paribas ;
- Société Générale Marocaine de Banques est contrôlée à 57,6% par le groupe Société Générale ;
- Le Crédit du Maroc est détenu à hauteur de 63,7% par la famille Bensalah à travers Holmarcom et Atlanta Sanad (50,9% et 12,8% respectivement) et à 15% par Crédit Agricole SA – cette dernière cédera sa participation à Holmarcom au terme d'une période de 18 mois.

D'autre part, des banques étrangères détiennent des participations dans les banques locales :

- Le capital de Bank Of Africa est détenu à 24,56% par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ;
- Santusa Holding (Groupe Santander) détient 5,10% d'Attijariwafa Bank ;
- BPCE détient 4,07% du capital de BCP.

IV.a.5. Evolution du secteur bancaire marocain

Sont comprises dans le secteur bancaire : Al Barid Bank, Arab Bank, Attijariwafa Bank (AWB), Bank Al Amal, Bank Of Africa (BOA), BMCI, BCP, CAM, CDG Capital, CDM, CFG Bank, CIH Bank, Citibank, FEC, La Caixa, Media Finance, Sabadell, SGMB et UMB.

Répartition du marché bancaire au 31 décembre 2022

En MMAD	BCP	AWB	Bank Of Africa	CAM	SGMB	BMCI	Autres	Total secteur bancaire
Dépôts	286 748	273 514	153 312	96 305	71 148	42 919	202 399	1 126 346
Crédits	233 522	272 248	140 740	100 652	88 742	56 677	176 223	1 068 803
Engagements hors bilan donnés	78 810	179 372	32 373	14 083	20 733	17 736	42 505	385 611
Engagements hors bilan reçus	38 168	44 730	18 143	6 551	14 143	5 490	35 366	162 592

Source : GPBM

Au titre de l'exercice 2022, les encours des six premières banques du Royaume, représentent 82% des dépôts, 83,5% des crédits et 89% des engagements hors bilan donnés.

IV.a.5.1. Ressources bancaires

Au cours de ces dernières années, les ressources du secteur bancaire marocain ont évolué comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22	Part 2020	Part 2021	Part 2022
Dettes envers les Sociétés de Financement	4 013	3 928	-2,11%	3 346	-14,82%	0,37%	0,35%	0,28%
Comptes ordinaires des sociétés de financement	1 744	1 919	10%	1 899	-1%	0,16%	0,17%	0,16%
Valeurs données en pension au jour le jour et à terme aux Sociétés de Financement	51	93	82%	0	-100%	0,00%	0,01%	0,00%
Emprunts de trésorerie SF (J/J et à terme)	10	70	>100%	60	-14%	0,00%	0,01%	0,00%
Emprunt Financier SF	2 189	1 534	-30%	1 216	-21%	0,20%	0,14%	0,10%
Autres Comptes Créditeurs et Dettes Diverses en Instance	19	46	>100%	103	>100%	0,00%	0,00%	0,01%
Dépôts de la clientèle	999 939	1 053 116	5%	1 126 346	7%	92%	93%	94%
Comptes chèques	469 096	498 773	6%	545 415	9%	43%	44%	45%
Comptes courants	181 211	202 005	11%	218 681	8%	17%	18%	18%
Comptes d'épargne	168 638	173 481	3%	178 679	3%	16%	15%	15%
Dépôts à terme	137 426	138 037	0%	133 600	-3%	13%	12%	11%
Autres dépôts et comptes créditeurs	43 569	40 821	-6%	49 970	22%	4%	4%	4%
Emprunts Financiers Extérieurs	12 483	10 797	-14%	12 618	17%	1%	1%	1%
Titres de créances émis	67 401	66 192	-2%	61 506	-7%	6%	6%	5%
Certificats de Dépôts	56 624	56 546	0%	52 631	-7%	5%	5%	4%
Emprunts obligataires émis	10 554	9 511	-10%	8 835	-7%	1%	1%	1%
Autres titres émis	223	135	-40%	41	-69%	0%	0%	0%
Total Ressources secteur bancaire	1 083 837	1 134 032	5%	1 203 816	6%	100%	100%	100%

Source : GPBM

Evolution entre 2021 et 2022 :

Au 31 décembre 2022, le secteur bancaire a récolté 1 203 Mds MAD de ressources, en augmentation par rapport à 2021, les ressources sont constituées majoritairement de dépôts de clientèle et des titres de créances émis. Les dettes envers les sociétés de financement et les emprunts financiers extérieurs représentent 1% du total des ressources du secteur bancaire.

La hausse des ressources au 31 décembre 2022 est expliquée principalement par l'augmentation des dépôts de la clientèle de 7% pour s'établir à 1 126 Mds MAD.

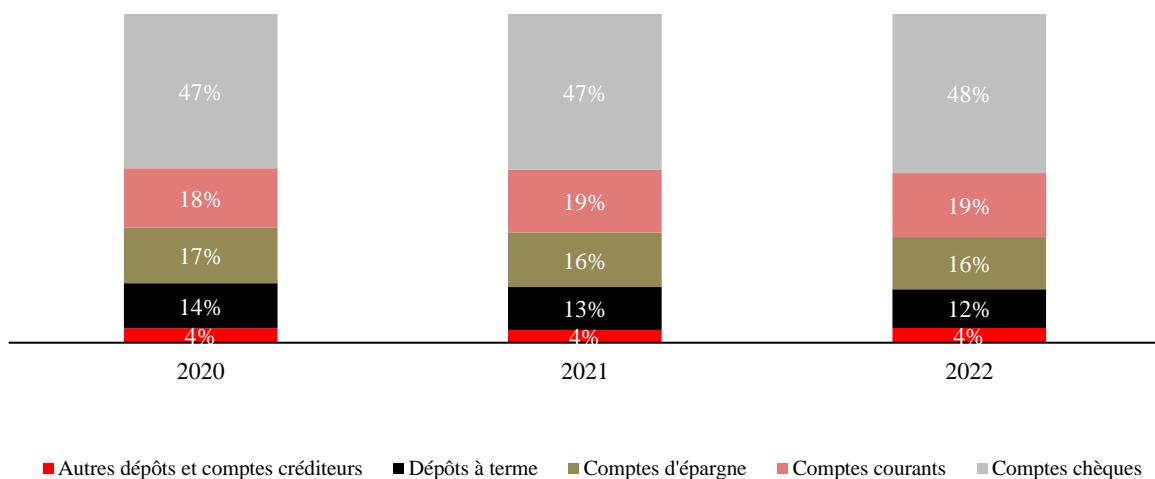


Evolution entre 2020 et 2021

Au 31 décembre 2021, le secteur bancaire a récolté 1 134 Mds MAD de ressources, en augmentation par rapport à 2020 (+5%), les ressources sont constituées majoritairement de dépôts de clientèle (avec une part de 93%) et des titres de créances émis (avec une part de 6%). Les dettes envers les sociétés de financement et les emprunts financiers extérieurs représentent moins de 2% du total des ressources du secteur bancaire.

La hausse des ressources au 31 décembre 2021 est expliquée principalement par l'augmentation des dépôts de la clientèle de 5% pour s'établir à 1 053 Mds MAD.

Répartition des dépôts à fin 2022



Source : GPBM

Evolution entre 2021 et 2022 :

Au 31 décembre 2022, les dépôts de la clientèle dans le secteur bancaire se sont établis à 1 126 Mds MAD contre 1 053 Mds MAD en 2021. Les dépôts de la clientèle sont constitués majoritairement des comptes chèques (avec une part de 48%), des comptes courants (avec une part de 19%) et des comptes d'épargne pour 19%.

L'augmentation des dépôts de la clientèle au 31 décembre 2022 est principalement expliquée par :

- La hausse des comptes courants de +218 Mds MAD au 31/12/2022, soit une évolution de 8% ;
- La hausse des comptes chèques qui sont passés de 498,8 Mds MAD au 31/12/2021 à 545,4 Mds MAD au 31/12/2022 (+9%) ;
- L'augmentation des comptes d'épargne qui se sont établis à 178,7 Mds MAD au 31/12/2022 contre 173,5 Mds MAD au 31/12/2021 (+3%).

Evolution entre 2020 et 2021

Au 31 décembre 2021, les dépôts de la clientèle dans le secteur bancaire se sont établis à 1 053 Mds MAD contre 999,9 Mds MAD en 2020, en augmentation par rapport à 2020 (+5%). Les dépôts de la clientèle sont constitués majoritairement des comptes chèques (avec une part de 47%), des comptes courants (avec une part de 19%) et des comptes d'épargne pour 16%.

L'augmentation des dépôts de la clientèle au 31 décembre 2021 est principalement expliquée par :

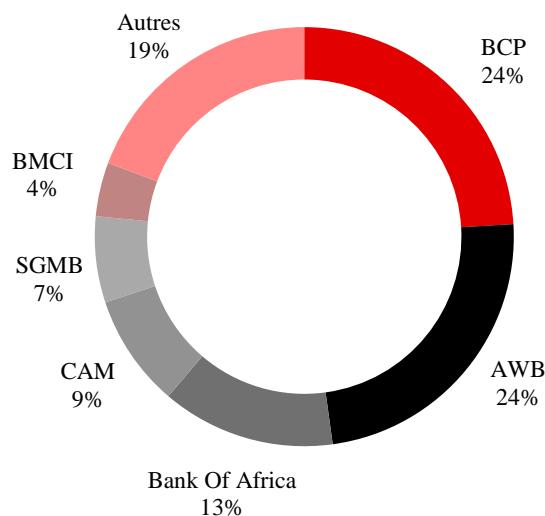


- La hausse des comptes courants de +20,8 Mds MAD au 31/12/2021, soit une évolution de 11% ;
- La hausse des comptes chèques qui sont passés de 469,1 Mds MAD au 31/12/2020 à 498,8 Mds MAD au 31/12/2021 (+6%) ;
- L'augmentation des comptes d'épargne qui se sont établis à 173,5 Mds MAD au 31/12/2021 contre 168,6 Mds MAD au 31/12/2020 (+3%).

Répartition des ressources

Au 31 décembre 2022, BCP et AWB, se partagent presque la moitié des ressources du marché bancaire marocain. Bank Of Africa arrive en troisième place avec 13% des dépôts, suivie par Crédit Agricole du Maroc avec 9% des dépôts, Société Générale Marocaine de Banques avec 7% des dépôts et enfin BMCI qui en détient 4%.

Répartition des ressources à fin 2022



Source : GPBM

Les parts de marché des six premières banques marocaines au cours des trois dernières années évoluent comme suit :

Évolution des parts de marché des ressources (en MMAD) :

En MMAD	2020		2021		2022	
BCP	25%	267 224	24%	272 086	24%	289 460
AWB	24%	260 596	24%	275 910	24%	286 336
Bank Of Africa	13%	140 911	13%	149 575	13%	161 329
CAM	8%	91 737	9%	99 178	9%	104 572
SGMB	7%	77 008	7%	76 101	7%	80 005
BMCI	5%	48 937	4%	48 749	4%	50 031
Autres	18%	197 424	19%	212 433	19%	232 083
Total	100%	1 083 837	100%	1 134 032	100%	1 203 816

Source : GPBM



IV.a.5.2. Emplois bancaires

Au cours de ces dernières années, les emplois du secteur bancaire marocain ont évolué comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22	Part 2020	Part 2021	Part 2022
Créances sur les Sociétés de Financement	53 730	55 644	4%	63 745	15%	5%	6%	6%
Comptes ordinaires des SF	3 709	3 606	-3%	3 172	-12%	0%	0%	0%
Valeurs reçues en pension au jour le jour et à terme des SF	500	500	0%	0	-100%	0%	0%	0%
Comptes et prêts de trésorerie aux SF	9 751	8 792	-10%	8 866	1%	1%	1%	1%
Prêts financiers aux SF	39 770	42 747	7%	51 707	21%	4%	4%	5%
Créances en souffrance sur SF nettes de provisions et d'agios réservés	0,03	0	>100%	0	-6%	0%	0%	0%
Créances sur la clientèle	923 532	950 656	3%	1 005 058	6%	95%	94%	94%
Comptes Chèques débiteurs	6 646	6 953	5%	7 770	12%	1%	1%	1%
Comptes Courants débiteurs	72 043	65 374	-9%	74 050	13%	7%	6%	7%
Crédits de trésorerie	124 572	152 901	23%	180 844	18%	13%	15%	17%
Crédits à l'équipement	208 014	195 997	-6%	210 053	7%	21%	19%	20%
Crédits à la consommation	52 720	53 931	2%	55 689	3%	5%	5%	5%
Crédits immobiliers	272 738	276 243	1%	280 707	2%	28%	27%	26%
Autres crédits	106 533	114 844	8%	106 486	-7%	11%	11%	10%
Créances en souffrance brutes sur la clientèle	80 266	84 412	5%	89 459	6%	8%	8%	8%
Total Emplois Secteur Bancaire	977 262	1 006 300	3%	1 068 803	6%	100%	100%	100%

Source : GPBM

Evolution entre 2021 et 2022 :

Au 31 décembre 2022, le secteur affiche un total d'emplois de 1 068 Mds MAD en hausse de 6% par rapport 2021. Cette hausse est expliquée principalement par la hausse de 18% des crédits de trésorerie, ainsi qu'une hausse sur les comptes chèques débiteurs et les comptes courants débiteurs de 13% et 12 % respectivement.

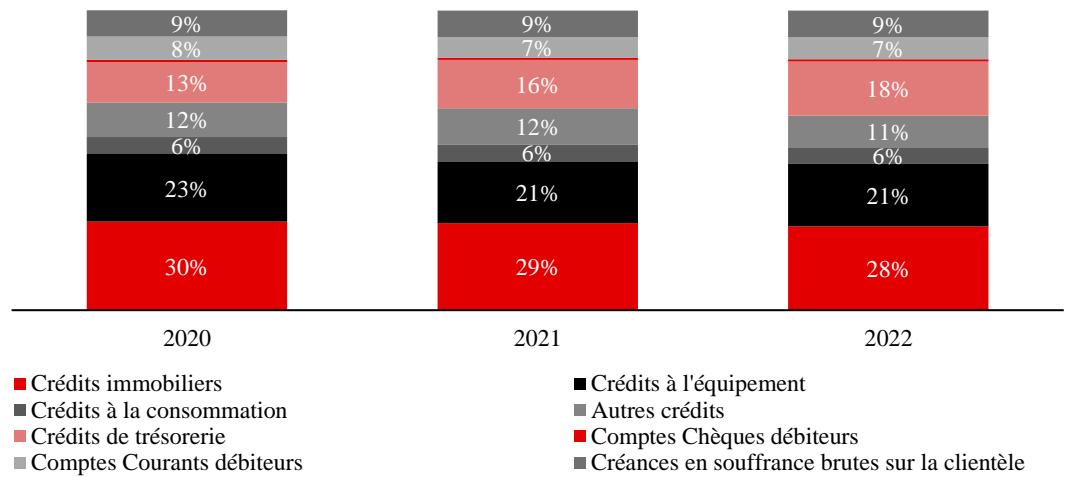
Evolution entre 2020 et 2021

Au 31 décembre 2021, le secteur affiche un total d'emplois de 1 006 Mds MAD en hausse de 3% par rapport 2020. Cette hausse est expliquée principalement par la hausse de 3% des créances liées à la situation après crise qui a créé le besoin de liquidité chez les clients et notamment la mise en place des réformes par Bank Al Maghrib pour la relance économique facilitant l'accès aux crédits qui représentent 94% du total des créances.



Les créances sur les Sociétés de financement, qui représentent 6% du total des créances, ont affiché une hausse de 4% passant de 53,7 Mds MAD en 2020 à 55,6 Mds MAD en 2021.

Répartition des créances sur la clientèle (en MMAD)



Source : GPBM

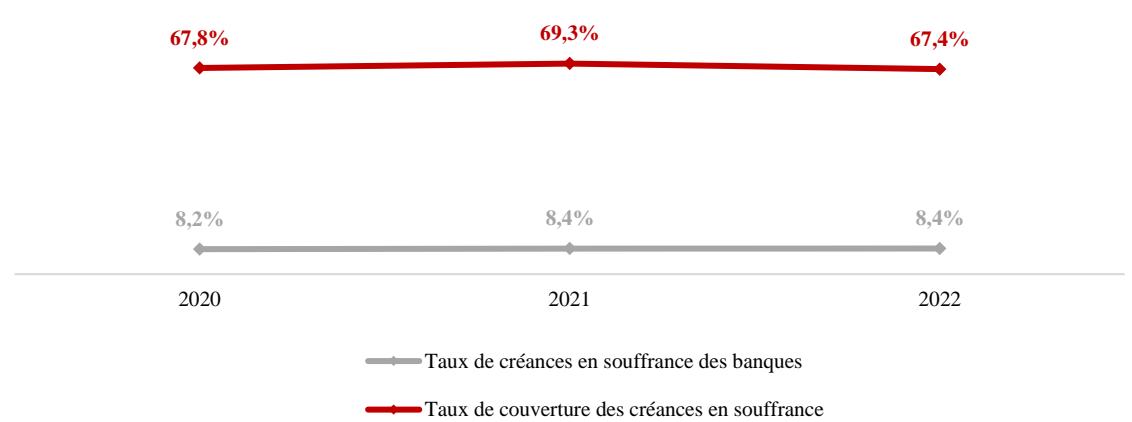
En 2022, les crédits à l'immobilier affichent une croissance de 1% et représentent 28% des crédits octroyés à la clientèle, suivis par les crédits à l'équipement avec 21% et les crédits de trésorerie avec 18%. Les créances en souffrance ont progressé de 6% pour atteindre 89,5 Mds MAD en 2022 contre 84 Mds MAD en 2021.

En 2021, les crédits à l'immobilier affichent une croissance de 1% et représentent 29% des crédits octroyés à la clientèle, suivis par les crédits à l'équipement avec 21% et les crédits de trésorerie avec 16%. Les créances en souffrance ont progressé de 5% pour atteindre 84 Mds MAD en 2021 contre 80 Mds MAD en 2020.

En 2020, les crédits à l'immobilier affichent une croissance de 1%, et représentent 30% des crédits octroyés à la clientèle, suivis par les crédits à l'équipement avec 23% et les crédits de trésorerie avec 13%. Les créances en souffrance ont progressé de 16% pour atteindre 80 Mds MAD en 2020 contre 69 Mds MAD en 2019.



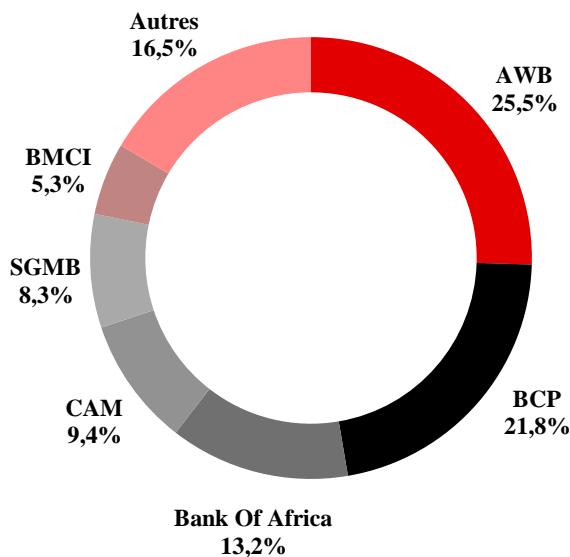
Le taux de créances en souffrance¹⁵ et le taux de couverture des créances en souffrance¹⁶ sur la période 2020 – 2022 se présentent comme suit :



Répartition des crédits

En ce qui concerne les encours de crédit, les parts de marché de chacune des six banques précédemment citées se rapprochent des parts observées sur les ressources du marché. En effet, au 31 décembre 2022, AWB détient 25,5% du total des encours crédits, suivie par la BCP qui en détient 21,8%. SGMB arrive en 5^{ème} position avec 8,3% de parts des encours de crédit du secteur.

Répartition des crédits à fin 2022



Source : GPBM

¹⁵Taux de créances en souffrance = Créesances en souffrance brutes / Crédits à l'économie

¹⁶Taux de couverture créances en souffrance = Total des provisions et agios réserves / Créesances en souffrance brutes sur la clientèle



Évolution des parts de marché des crédits (en MMAD) :

Les parts de marché détenues par les établissements du secteur bancaire relatif au crédit s'établissent comme suit :

En MMAD	2020		2021		2022	
AWB	25,3%	247 209	25,2%	253 898	25,5%	272 248
BCP	22,6%	221 292	22,3%	224 883	21,8%	233 522
Bank Of Africa	13,8%	134 702	13,6%	136 907	13,2%	140 740
CAM	9,1%	89 330	9,3%	94 006	9,4%	100 652
SGMB	8,5%	83 016	7,9%	79 881	8,3%	88 742
BMCI	5,4%	52 840	5,3%	53 319	5,3%	56 677
Autres	15,2%	148 873	16,2%	163 407	16,5%	176 223
Total	100%	977 262	100%	1 006 300	100%	1 068 803

Source : GPBM



IV.a.5.3. Engagements hors bilan

Les engagements par signature concernent les engagements de financement ou de garanties données ou reçus par les banques en faveur de leur clientèle ou d'autres intermédiaires financiers. Il s'agit notamment de crédits documentaires à l'import ou à l'export, des accréditifs, avals, cautions de marchés, cautions de douanes, et autres obligations cautionnées.

L'évolution des engagements hors bilan du secteur bancaire entre 2020 et 2022 se détaillent comme suit :

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Engagements de financement donnés	314 003	178 632	-43%	203 764	14%
Dont engagements de financement en faveur des EC	3 594	2 852	-21%	3 479	22%
Dont engagements de financement en faveur de la clientèle	310 409	175 780	-43%	200 284	14%
Engagements de garantie donnés	149 842	169 392	13%	181 847	0
Dont engagements de garantie d'ordre des EC	44 601	56 613	27%	61 371	8%
Dont engagements de garantie d'ordre de la clientèle	105 242	112 778	7%	120 476	7%
Total Engagements hors bilan donnés	463 846	348 024	-25%	385 611	11%
Engagements de financement reçus	2 998	7 570	>100%	4 297	0
Dont engagements de financement reçus des EC	1 498	1 461	-2%	1 515	4%
Engagements de garantie reçus	101 069	139 651	38%	158 295	13%
Dont engagements de garantie reçus des EC	69 972	98 797	41%	109 919	11%
Dont engagements de garantie reçus de la clientèle	31 096	40 854	31%	48 376	18%
Engagements hors bilan reçus	104 067	147 221	41%	162 592	10%
Engagements hors bilan en souffrance	3 665	3 712	1%	4 723	27%
Dont provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	1 912	2 455	28%	3 175	29%

Source : GPBM

Evolution entre 2021 et 2022 :

Le volume global des engagements donnés par les banques s'est établi à 385 Mds MAD en 2022 contre 348 Mds MAD en 2021. Une hausse qui s'explique essentiellement par la hausse des engagements de financements donnés de 14%.

A fin 2022, les engagements hors bilan reçus par les banques se sont établis à 162,6 Mds MAD contre 147,2 Mds MAD en 2021. Cette hausse de +10% s'explique principalement par la hausse des engagements de garantie reçus qui passent de 139,7 Mds MAD à 158,3 Mds MAD à fin 2022.

Les engagements hors bilan en souffrance ont enregistré une hausse de 27% en passant de 3,71 Mds MAD en 2021 à 4,72 Mds MAD en 2022.

Evolution entre 2020 et 2021

Le volume global des engagements donnés par les banques s'est établi à 348 Mds MAD en 2021 contre 463,8 Mds MAD en 2020. Une baisse qui s'explique essentiellement par l'effet combiné de la baisse des engagements de financements donnés de 43% et la hausse des engagements de garantie donnés de 13%.

A fin 2021, les engagements hors bilan reçus par les banques se sont établis à 147,2 Mds MAD contre 104,1 Mds MAD en 2020. Cette hausse de +41% s'explique principalement par la hausse des engagements de garantie reçus qui passent de 101,1 Mds MAD à 139,7 Mds MAD à fin 2021.

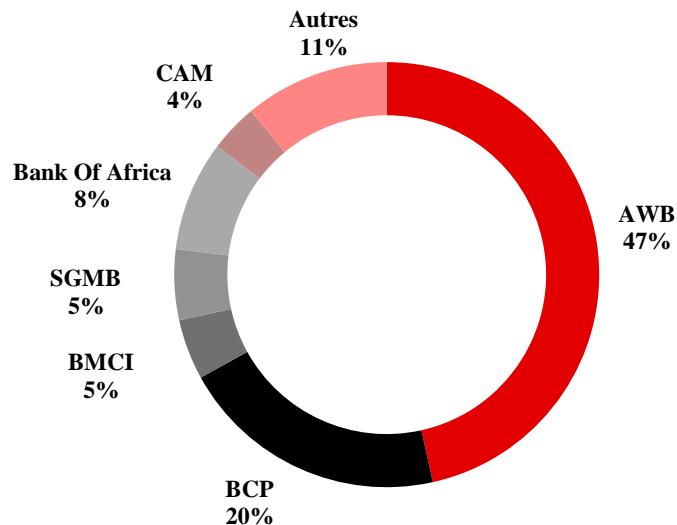


Les engagements hors bilan en souffrance ont enregistré une hausse de 1% en passant de 3,7 Mds MAD en 2020 à 3,71 Mds MAD en 2021.

Engagements hors bilan donnés

AWB et BCP concentrent 67% des engagements hors bilan donnés. BMCI, Société Générale Marocaine de Banques, et Bank Of Africa et CAM disposent respectivement de 5%, 5%, 8% et 4% des parts de marché des engagements hors bilan donnés en 2022.

Répartition des engagements hors bilan donnés à fin 2022



Source : GPBM

Évolution des parts de marché des engagements hors bilan donnés (en MMAD) :

En MMAD	2020		2021		2022	
AWB	47%	148 853	44%	153 217	47%	179 372
BCP	18%	55 825	21%	73 147	20%	78 810
BMCI	6%	18 920	6%	19 329	5%	17 736
SGMB	5%	17 080	6%	20 030	5%	20 733
Bank Of Africa	8%	23 556	8%	27 357	8%	32 373
CAM	4%	11 714	4%	13 890	4%	14 083
Autres	12%	38 055	12%	41 055	11%	42 505
Total	100%	314 003	100%	348 024	100%	385 611

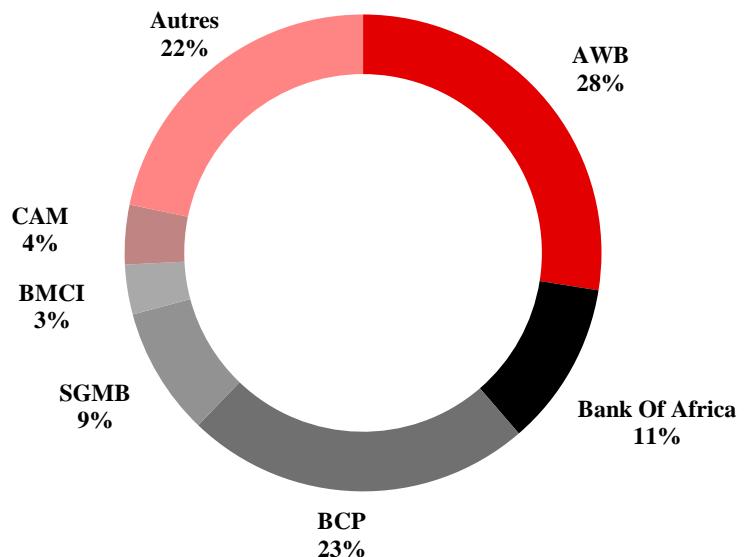
Source : GPBM

Engagements hors bilan reçus

Les six premières banques commerciales marocaines concentrent à fin 2022 près de 78% des engagements hors bilan reçus. En 2021, elles représentent près de 75% des engagements hors bilan reçus. En ce qui concerne le 2020, elles représentent également 75% des engagements hors bilan reçus.



Répartition des engagements hors bilan reçus à fin 2022



Source : GPBM

Évolution des parts de marché des engagements hors bilan reçus (en MMAD):

Les parts de marché des engagements hors bilan reçus par les établissements du secteur bancaire s'établissent comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022
AWB	17%	24%	28%
Bank Of Africa	18%	13%	11%
BCP	23%	23%	23%
SGMB	13%	9%	9%
BMCI	5%	3%	3%
CAM	0%	4%	4%
Autres	25%	25%	22%
Total	100%	104 067	147 221
			162 592

Source : GPBM



IV.b. Positionnement de la banque

Au 31/12/2022, SGMB occupe le 5ème rang des banques marocaines en termes de positionnement par la taille de ses crédits et également par celle de ses ressources.

Au niveau des encours de crédits et de dépôts, SGMB occupe une part de marché respectivement de 8,3% et de 6,3% grâce à sa présence sur l'ensemble des marchés de clientèle : particuliers, professionnels, PME, grandes entreprises et institutionnels. Son développement sur les dernières années lui a permis de conforter ses parts de marché, dans un contexte très concurrentiel.

IV.c. Activité de SGMB

IV.c.1. Principales activités commerciales

L'année 2022 se caractérise par une très bonne dynamique commerciale avec une transformation qui a porté ses fruits, malgré un contexte difficile. Cette transformation basée sur le modèle Premium, construit autour du banquier et qui le met au cœur de la relation, a permis à Société Générale Maroc d'afficher des résultats qui confirment sa pertinence. La production des crédits a ainsi affiché une forte hausse par rapport à l'année précédente grâce notamment à plusieurs actions, campagnes et offres promotionnelles qui ont été mises en place pour accompagner le réseau dans la concrétisation des opportunités identifiées. L'acquisition de nouveaux clients a été conforme aux ambitions de la Banque grâce à plusieurs actions lancées, notamment le parrainage et la valorisation des partenariats à fort potentiel et ciblant les fonctionnaires et les salariés des sociétés conventionnées. En termes d'encours, l'évolution est en croissance, particulièrement sur les dépôts à vue et ce, grâce aux efforts de collecte et à un pilotage quotidien des variations. Au niveau de l'équipement, Société Générale Maroc a poursuivi ses actions d'adaptation des produits proposés au profit des clients en s'appuyant sur la nouvelle cartographie des cartes qui offre le plus de fonctionnalités. L'activité Bancassurance a enregistré de bonnes performances traduisant la volonté de la Banque d'accompagner ses clients en matière de conseil et de diversification des placements. Sur le marché des Marocains Du Monde, Société Générale Maroc a poursuivi sa trajectoire arrêtée dans le cadre de sa revue stratégique actant la mise en place d'un modèle relationnel centré sur le digital et s'inscrivant autour de l'amélioration de l'expérience client. C'est ainsi qu'un ensemble de processus de vente 100 % à distance des produits dédiés aux MDM a été lancé pour répondre à leurs besoins depuis leur pays de résidence et ce, via le Centre Relation Clients « MDM Direct » qui a continué à assurer son rôle d'interlocuteur incontournable en prenant en charge l'ensemble de leurs demandes à distance. L'année 2022 a été également marquée par le retour massif des MDM pendant la période estivale après deux années de disette à cause de la pandémie. De ce fait, Société Générale Maroc a lancé une campagne « été » avec un dispositif de communication innovant et digitalisé ainsi qu'une offre commerciale très attractive et ce pour booster ses réalisations sur ce marché

IV.c.1.1. Marché des Patrimoniaux

La banque patrimoniale a entamé en 2022 son plan de transformation à travers un programme ambitieux dont l'objectif est de construire un dispositif centré sur l'excellence dans la connaissance client et la pro activité relationnelle. L'objectif étant de délivrer un conseil personnalisé, créer de la valeur et générer de la satisfaction et de la recommandation. Le modèle de distribution s'appuie essentiellement sur un dispositif d'Agences Patrimoniales dédiées et est complété par les agences du réseau Retail faisant profiter un plus grand nombre de clients, de l'offre et des services de la Banque Patrimoniale. Dans un contexte marché difficile marqué par une hausse des taux, les réalisations de l'année 2022 ont été très satisfaisantes grâce notamment à :

- L'évolution de l'encours moyen des OPCVM de 10 %.
- L'appréciation de 8 % de l'encours d'épargne en assurance vie avec une production en unité de comptes qui représente 35 % de la production globale bancassurance. La conduite du programme de transformation a connu une belle avancée en 2022 et continue son déploiement avec une feuille de route 2023 très prometteuse.

IV.c.1.2. Marché des Professionnels et des TPE

En 2022, Société Générale a affirmé sa présence auprès de ses clients professionnels et TPE et ce à travers notamment un programme de rencontres régulières tout au long de l'année. En effet, plus de 150 journées commerciales dédiées ont été organisées par le Réseau sous différentes thématiques :

- Financement des investissements (CMT, Intelak, Leasing).
- Bancassurance : Epargne, prévoyance, etc.

A travers ces événements, nos conseillers de clientèle professionnels ainsi que nos chargés de clientèle TPE ont pu répondre aux besoins de nos clients et prospects grâce à un travail de synergie avec nos filiales Sogelease et La Marocaine Vie dont les animateurs y ont été également présents. Notre banque maintient son engagement



d'accompagner les porteurs de projets en apportant conseil et financement à cette frange de professionnels confirmant ainsi son soutien à l'initiative étatique via le Programme Intégré d'Appui et de Financement de l'Entrepreneuriat (PIAFE). D'autre part, un partenariat conclu avec le Club Des Dirigeants (CDD) nous a permis de rencontrer de nombreux dirigeants d'entreprises et de leur présenter les produits les plus appropriés pour répondre à leurs besoins. De même, des animations soutenues ont été réalisées avec les différents partenaires : l'Ordre des Experts Comptables, l'Ordre des médecins dentistes, etc. L'offre Pro Santé a été bien appréciée par les acteurs de la profession médicale. Pour 2023, une offre similaire baptisée PROLIB Experts sera adressée aux professionnels experts (Experts comptables, comptables agréés, architectes, etc.) toujours pour répondre au mieux aux attentes de cette profession. L'année 2022 a été également marquée par la communication à nos clients de notre marque TPE Xpertise qui comprend une offre globale de banque au quotidien et de financement de l'investissement & cycle d'exploitation grâce à notre gamme complète en produits : Application mobile SOGEPRO, Mybusiness qui est une solution de banque au quotidien et de gestion de flux à l'international, crédit moyen terme, Intelaka, leasing et lignes de fonctionnement.

IV.c.1.3. Marché des Entreprises

2022 a été encore une fois une année de confirmation de la pertinence du modèle de distribution de Société Générale Maroc à destination du marché Entreprise, tout segment confondu : Grande, moyenne et petite. Durant cette année, la Banque a accompagné l'ensemble de ses clients Entreprises à faire face aux augmentations importantes des prix des matières, en réajustant leurs lignes de crédit de fonctionnement à hausse et couvrant de façon proactive l'extension de leur besoin de trésorerie. Cet accompagnement s'est matérialisé à travers une augmentation des crédits bilan court terme de 28 %, essentiellement drivé par le segment de la grande entreprise. Le financement positif de l'économie a concerné également les crédits d'équipement, dont les encours ont progressé d'environ 7 %, malgré un remboursement accéléré des encours DO et DR. La proximité de nos clients, nous a également permis de réaliser une excellente performance en matière d'évolution des ressources, qui ont progressé d'environ 8 %. L'année 2022 a été également une année, où nous avons consolidé l'accompagnement de nos clients sur les activités à l'international, dont les flux ont connu une progression de plus de 50 %, induisant par la même occasion la progression des flux traités par notre SDM de plus de 17,5 %. Ces réalisations positives témoignent encore fois de la pertinence de nos choix stratégiques et de l'agilité de notre modèle relationnel, axé sur une meilleure satisfaction de nos clients, une forte mobilisation des équipes Font, Middle et Back office, un développement continu des expertises métiers et enfin la poursuite de notre plan de transformation digitale.

IV.c.1.4. Marché des Grandes Entreprises

Financement de la promotion immobilière

Malgré le contexte d'incertitude concernant l'évolution du marché immobilier, compte tenu notamment de l'inflation des prix des matériaux de construction, Société Générale Maroc a continué à soutenir ce secteur à travers une sélection rigoureuse des projets à financer. Dans ce sens, plusieurs entrées en relation ont pu être concrétisées au courant de l'année avec des contreparties de premier ordre sur des projets de différents types et tailles. L'année 2022 a connu également un rythme d'amortissement soutenu expliqué par la livraison de quelques grands projets du portefeuille. Cependant, l'essentiel des encours amortis a pu être remplacé grâce à la mise en place de nouveaux financements. Société Générale Maroc affiche des ambitions fortes pour accompagner davantage les promoteurs immobiliers avec un focus particulier sur le marché de la PME. L'expertise des équipes et le dispositif mis en place sur les volets déblocages et mainlevées sauront satisfaire les clients grâce à un réel savoir-faire et un accompagnement de qualité.

Financements touristiques

Engagée auprès des acteurs du secteur du tourisme dès le début de la crise sanitaire, Société Générale Maroc a su déployer au fur et à mesure tous les moyens nécessaires pour soutenir ce secteur stratégique de l'économie nationale qui a été durement touché par les effets de la pandémie. Société Générale Maroc a en l'occurrence accompagné dès le début de la crise ses clients dans le secteur hôtelier en octroyant des crédits garantis par l'Etat (produit « DAMANE RELANCE ») et différents reports d'échéances pour l'ensemble de son portefeuille et ce, en 2020 et 2021. Dans ce contexte, et à la suite des mesures annoncées par le gouvernement pour soutenir la reprise du secteur, Société Générale Maroc a poursuivi sa mobilisation et son accompagnement durant l'année 2022 à travers la mise en place de reports d'échéances et en faisant preuve de souplesse quant aux échéanciers de remboursement en vue de soulager la trésorerie des entreprises du secteur.

Financements corporate et structurés

Dans un contexte macro-économique incertain lié à la conjoncture internationale et notamment au conflit Russo-Ukrainien, l'année 2022 a été marquée par l'accompagnement de la clientèle Corporate dans une trajectoire de reprise d'activité post pandémie et ce, malgré la persistance des incertitudes sur certains secteurs d'activité. Ainsi, Société Générale Maroc s'est inscrite dans la continuité de son accompagnement de sa clientèle Corporate



confirmant son positionnement de partenaire privilégiée pour la grande entreprise et pour la PME. En effet, après une année 2021 marquée par plusieurs remboursements par anticipation des encours des crédits d'équipement de la clientèle large Corporate, Société Générale Maroc s'est engagée au cours de l'année 2022 dans la diversification de son portefeuille à travers la mise en place d'un nombre important de financement de plus petites tailles en faveur de contreparties plus diversifiées. Société Générale Maroc a également poursuivi son engagement et son soutien à la clientèle large Corporate historique à travers un accompagnement au plus près dans le financement de leurs projets d'investissement et de croissance. Société Générale Maroc a également renforcé sa position de partenaire des PME marocaines par la mobilisation des ressources permettant de les accompagner au mieux dans la relance de leurs activités. Ainsi, Société Générale Maroc s'est focalisée sur le conseil et le suivi au bénéfice des PME dans leurs projets d'investissements et ce, dans différents secteurs porteurs.

Conseil en opérations haut de bilan

En 2022, Société Générale Maroc a accompagné, en tant que Conseiller financier, SUEZ (Ex SONATE BIDCO) – détenue, d'une part, par les fonds d'investissement internationaux spécialisés dans le secteur des infrastructures MERIDIAM et GLOBAL INFRASTRUCTURE PARTNERS et, d'autre part, par les groupes français CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS et CNP ASSURANCE –, agissant de concert avec VEOLIA ENVIRONNEMENT, dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat (OPA) obligatoire portant sur les actions de la société LYDEC, cotée à la bourse de Casablanca.

À noter que cette OPA sur les actions de la société LYDEC, lancée par 2 co-initiateurs dans le cadre d'une action de concert, a fait l'objet d'une structuration innovante, avec un règlement-livraison de l'opération au profit de l'un des deux co-initiateurs, en fonction de la levée effective de conditions suspensives intrinsèques liées à la transaction de référence à l'international (à savoir l'OPA de VEOLIA sur SUEZ SA et la nécessité de céder, dans ce contexte, un certain nombre d'actifs pour des raisons d'anti-trust) et réglementaires (obtention des autorisations nécessaires du Conseil de la Concurrence, de l'Autorité Délégante et de l'Autorité de Tutelle au Maroc).

La dynamique commerciale mise en œuvre par la Direction du Conseil en 2022 a également permis à Société Générale Maroc d'accompagner plusieurs grands groupes internationaux et filiales de multinationales dans le cadre de la mise en œuvre au Maroc de leurs plans mondiaux d'actionnariat salariés, à l'instar des missions réalisées avec succès et des visas de l'AMMC obtenus pour le compte des groupes AIRBUS, DECATHLON et TOTALENERGIES.

Société Générale Maroc est également intervenue en tant que Co-Conseiller pour l'émission obligataire du FEC d'un montant de 1 milliard MAD, réalisée entre la fin de l'année 2021 et le début de l'année 2022.

Par ailleurs, Société Générale Maroc est intervenue en tant que Conseiller financier exclusif de RCI FINANCE MAROC – opérant désormais sous la marque MOBILIZE FINANCIAL SERVICES – dans le cadre, d'une part, de son programme d'émissions de Bons de Sociétés de Financement (BSF) à travers la réalisation d'une émission en 2022 pour un montant de 300 millions MAD et, d'autre part, dans le cadre de ses projets de développement au Maroc.

Société Générale Maroc a également accompagné EQDOM dans le cadre de son programme d'émissions de Bons de Sociétés de Financement, à travers la réalisation de 4 émissions en 2022 pour un montant total de 1.025 millions MAD.

De même, Société Générale Maroc a accompagné SOGELEASE dans le cadre du même type de programme, à travers la réalisation d'une émission de BSF en 2022 pour un montant de 300 millions MAD.

Enfin, Société Générale Maroc a poursuivi au cours de l'année 2022, de façon ciblée, sa stratégie de prospection visant à se positionner en amont sur des opérations de haut de bilan potentielles.

IV.c.1.5. Activité Global Transaction & Payment Services (GTPS)

Trade finance

En 2022, l'activité Trade Finance a poursuivi ses travaux d'amélioration continue à travers une réorganisation de son activité, une optimisation de ces processus de traitement et le renforcement des expertises. 2022 a été également l'année de déploiement d'un nouveau dispositif de pilotage sur toute la chaîne de valeur permettant ainsi d'assurer un meilleur suivi de la production et des délais de traitement. Aussi, des performances très positives ont été enregistrées sur l'activité commerce international en 2022 avec un PNB en hausse de 7,5 %.

Cash management & paiement domestiques



Société Générale Maroc se distingue cette année encore comme la banque de référence dans le domaine du cash management. Elle a été récompensée une fois de plus par le magazine britannique Euromoney dans deux catégories de l’Award Cash Management au Maroc : dans la catégorie « Market Leader » pour la quatrième année consécutive et dans la catégorie « Best Service » pour la deuxième fois. Cette double distinction confirme son expertise et son positionnement de premier plan sur cette activité. Société Générale Maroc continue ainsi à fournir les meilleurs services du secteur en matière de gestion de trésorerie à sa clientèle. Les performances commerciales et de rentabilité ont été également au rendez-vous, +4,2 % sur le PNB cash management et +2,3 % sur le PNB flux domestiques par rapport à 2021.

Affacturage

Société Générale Maroc met à la disposition de sa clientèle une gamme complète de produits d'affacturage qui combine différents services de factoring, à la fois pour le financement des besoins d'exploitation pour le marché domestique ainsi que pour le marché international. Le chiffre d'affaires réalisé cette année est en progression de 70 % grâce à cette diversification et à sa volonté d'accompagner la clientèle de la banque dans le financement de leur besoin de trésorerie.

IV.d. Evolution des indicateurs de SGMB

IV.d.1. Evolution des crédits

Analyse de la production crédits

En MMAD	2020	2021	Var 2020/2021	2022	Var 2021/2022	Part 2020	Part 2021	Part 2022
Clientèle commerciale	10 097	5 631	-44%	6 144	9%	75%	57%	54%
▪ Crédit moyen terme	10 097	5 631	-44%	6 144	9%	75%	57%	54%
Clientèle privée	3 416	4 247	24%	5 251	24%	25%	43%	46%
▪ Prêt personnel ordinaire	1 393	1 791	29%	2 325	30%	10%	18%	20%
▪ Prêt personnel immobilier	2 023	2 456	21%	2 927	19%	15%	25%	26%
TOTAL crédits	13 513	9 878	-27%	11 395	15%	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité sociale

A fin 2020, le total de la production de crédit augmenté de 15% (+1 758 MMAD) par rapport à 2019 pour s'établir à 13 513 MMAD. Cette hausse s'explique principalement par les éléments suivants :

- ✓ La hausse de 75% des crédits à destination de la clientèle commerciale qui passent de 6 872 MMAD en 2019 à 10 097 MMAD en 2020.
- ✓ La baisse de 30% (-1 467 MMAD) de la production de crédit à destination de la clientèle privée liée à la baisse de la production des prêts personnels immobiliers (-598 MMAD) ainsi que la baisse de la production de prêts personnels ordinaires (-869 MMAD).

A fin 2021, le total de la production de crédit a baissé de 27% (-3 635 MMAD) par rapport à 2020 pour s'établir à 9 878 MMAD. Cette baisse s'explique principalement par les éléments suivants :

- ✓ La baisse de 44% (- 4 466 MMAD) de la production de crédit à moyen terme, en raison des remboursements anticipés sur certaines grandes entreprises afin de recourir à la dette privée.
- ✓ La hausse de 24% (+831 MMAD) de la production de crédit à destination de la clientèle privée liée à la hausse de la production des prêts personnels immobiliers (+433 MMAD) ainsi que la hausse de la production de prêts personnels ordinaires (+398 MMAD).

A fin 2022, le total de la production de crédit a augmenté de 15% (+1 517 MMAD) par rapport à 2021 pour s'établir à 11 395 MMAD. Cette hausse s'explique principalement par les éléments suivants :



- ✓ La hausse de 9% (+513 MMAD) de la production de crédit à moyen terme à destination de la clientèle commerciale qui passe de 5 631 MMAD en 2021 à 6 144 MMAD en 2022.
- ✓ La hausse de 24% (+1 004 MMAD) de la production de crédit à destination de la clientèle privée liée à la hausse de la production des prêts personnels immobiliers (+471 MMAD) ainsi que la hausse de la production de prêts personnels ordinaires (+534 MMAD).

Analyse de l'encours des crédits

Au cours des trois dernières années, l'encours total des crédits y compris les créances sur les établissements de crédit et assimilés enregistre les évolutions suivantes :

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/ 22	Part 2020	Part 2021	Part 2022
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	6 698	5 431	-19%	6 097	12%	8%	7%	7%
Créances sur la clientèle	72 160	70 619	-2%	78 826	12%	92%	93%	93%
▪ Crédits de trésorerie et à la consommation	24 112	23 995	0%	32 653	36%	31%	32%	38%
▪ Crédits à l'équipement	20 315	17 784	-12%	16 358	-8%	26%	23%	19%
▪ Crédits immobiliers	22 879	23 226	2%	24 147	4%	29%	31%	28%
▪ Autres crédits	4 854	5 612	16%	5 668	1%	6%	7%	7%
<i>Dont Créances en souffrance</i>	<i>3 507</i>	<i>4 649</i>	33%	<i>4 726</i>	2%	4%	6%	6%
<i>Dont Intérêts courus à recevoir</i>	<i>324</i>	<i>270</i>	-17%	<i>304</i>	13%	0%	6%	0%
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	7 335	7 732	5%	8 092	5%	9%	10%	9%
Total crédits y compris les créances sur EC et assimilés	78 858	76 050	-4%	84 923	11,7%	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité sociale

En 2021, l'encours de crédit s'établit à 76 050 MMAD, en baisse de 3,5% par rapport à 2020 en raison principalement des remboursements anticipés intervenus courant d'année sur certaines grandes entreprises (pour recours aux dettes privées). La variation des composants de ce poste s'explique comme suit :

- ✓ La baisse des créances sur les établissements de crédit et assimilés de 19% qui passent de 6 698 MMAD en 2020 à 5 431 MMAD en 2021 expliquée principalement par la diminution des encours sur les sociétés de financement (filiales de la banque).
- ✓ La baisse des créances sur la clientèle de 2% qui passent de 72 160 MMAD en 2020 à 70 619 MMAD en 2021 en raison de :

- La baisse des crédits à l'équipement de 12,5% qui sont passés de 20 315 MMAD en 2020 à 17 784 MMAD en 2021, en raison des remboursements anticipés intervenus courant d'année sur certaines Grandes entreprise (pour recours aux dettes privées).
 - Quasi-stagnation des crédits de trésorerie et à la consommation pour un encours à hauteur de 23 995 MMAD en 2021. Une reprise de l'activité observée au second semestre ;
 - Nous constatons par ailleurs l'augmentation des crédits immobiliser pour +1,5% passant de 22 879 M MAD en 2020 à 23 226 M MAD à 2021, en lien avec la reprise de l'activité après la période de pandémie.
- ✓ Le contexte de pandémie COVID affectant l'activité en 2020, et la reprise en 2021 explique l'augmentation notamment des crédits immobilisés.

Les créances en souffrances sont en hausse 32,5% passant de 3 507 M MAD à 4 649 M MAD en raison des effets de la crise sanitaire et de la baisse d'activité générant plusieurs impayés qui ont impactés l'exercice 2021.

En 2022, l'encours de crédit s'établit à 84 923 MMAD, en hausse de 11,7% par rapport à 2021 en raison principalement d'importants déblocages de crédits de trésorerie en fin d'année. La variation des composants de ce poste s'explique comme suit :

- ✓ La hausse des créances sur les établissements de crédit et assimilés de 12% qui passent de **5 431** MMAD en 2021 à **6 097** MMAD en 2022
- ✓ La hausse des créances sur la clientèle de 12% qui passent de **70 619** MMAD en 2021 à 78 826 MMAD en 2022 principalement en raison de :
 - La hausse des crédits de trésorerie et à la consommation à hauteur de 32 653, soit une hausse de +36% en raison d'importants déblocages en fin d'année
 - Nous constatons l'augmentation des crédits immobiliser pour +4% passant de 23 226 MMAD en 2021 à 24 147 MMAD à 2022, en lien avec la reprise de l'activité après la période de pandémie.

Les créances en souffrances sont en hausse de 2% passant de 4 649 MMAD en 2021 à 4 726 MMAD.

IV.d.2. Évolution des dépôts de la clientèle

Au cours des trois dernières années, l'encours total des dépôts hors dettes sur les établissements de crédits et assimilés enregistre les évolutions suivantes :

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/ 22	Part 2020	Part 2021	Part 2022
Comptes à vue créditeurs	48 023	50 759	6%	53 691	6%	72%	74%	75%
Comptes d'épargne	10 080	10 128	0,5%	10 212	1%	15%	15%	14%
Dépôts à terme	5 143	4 240	-18%	4 217	-1%	8%	6%	6%
Autres comptes créditeurs	3 154	3 083	-2%	3 566	16%	5%	5%	5%
Intérêts courus à payer	1	32	3100%	23	-28%	0%	0%	0%
Total dépôts hors dettes sur EC et assimilés	66 401	68 243	3%	71 709	5%	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité sociale

A fin 2020, l'encours total des dépôts enregistre une hausse de 3% pour s'établir à 66 401 MMAD contre 64 424 MMAD en 2019 expliquée principalement par :

- ✓ La baisse de 23% des dépôts à terme ;
- ✓ La baisse de 17% des autres comptes créditeurs composés principalement de d'opérations clientèle en attente de dénouement.

A fin 2021, l'encours total des dépôts enregistre une hausse de 3% pour s'établir à 68 243 MMAD contre 66 401 MMAD en 2020, en raison principalement de la hausse des comptes à vue. Les variations s'expliquent principalement par :

- ✓ La hausse des comptes à vue créditeurs de 6% qui passent de 48 023 MMAD en 2020 à 50 759 MMAD en 2021 et concerne autant le marché Retail que le marché Corporate ;
- ✓ La baisse des dépôts à terme de 18% passant de 5 143 MMAD en 2020 à 4 240 M MAD en 2021.

A fin 2022, l'encours total des dépôts enregistre une hausse de 5% pour s'établir à 71 709 MMAD contre 68 243 MMAD en 2021, en raison principalement de la hausse des comptes à vue créditeurs de 6% qui passent de 50 759 MMAD en 2021 à 53 691 MMAD en 2022 et concerne autant le marché Retail que le marché Corporate

IV.d.3. Évolution des dettes envers les établissements de crédits

Au cours des trois dernières années, le total des dettes envers les établissements de crédits et assimilés enregistre les évolutions suivantes :

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22	Part 2020	Part 2021	Part 2022
Comptes à vue	1 046	517	-51%	836	62%	31%	22%	9%
Emprunts	2 159	1 534	-29%	8 285	440%	65%	65%	88%
Autres dettes	120	291	143%	273	-6%	4%	12%	3%
Intérêts courus à payer	1	1	-	34	3 300%	0%	0%	0%
Total des dettes envers les établissements de crédits	3 326	2 343	-30%	9 428	302%	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité sociale

A fin 2020 le total des dettes envers les établissements de crédit enregistre une baisse significative de 30% expliquée principalement par :

- ✓ La baisse de 22% des comptes à vue qui expliquée principalement par les comptes NOSTRO ;
- ✓ La baisse significative de 34% des emprunts en raison de besoins de trésorerie importants pour le financement de l'activité.

A fin 2021, le total des dettes envers les établissements de crédit enregistre une baisse de -30% expliquée principalement par la baisse des emprunts de 29% en raison du non- renouvellement en fin d'année de l'emprunt à terme auprès de BAM (valeurs données en pension).

A fin 2022, le total des dettes envers les établissements de crédit enregistre une hausse significative de 302% expliquée principalement par :

- ✓ La hausse significative de +6,7 GMAD des emprunts en raison de besoins de trésorerie importants pour le financement de l'activité. Cette hausse s'explique par les besoins de trésorerie et de liquidité lié aux financements des crédits. Ces ressources dont le coût correspond au taux Directeur de BAM (trésorerie MAD) viennent compléter les dépôts de la clientèle et les instruments financiers sur le marché (pour ce



dernier mode de refinancement, il est utilisé en dernier recours vu la hausse des taux sur le second semestre 2022).

- ✓ La hausse sur les emprunts de trésorerie à terme auprès de BAM + 1,2 GMAD.
- ✓ Cette hausse s'explique par les besoins de trésorerie et de liquidité lié aux financements des crédits. Ces ressources dont le coût correspond au taux Directeur de BAM (trésorerie MAD) viennent compléter les dépôts de la clientèle et les instruments financiers sur le marché (pour ce dernier mode de refinancement, il est utilisé en dernier recours vu la hausse des taux sur le second semestre 2022).

IV.d.4. Évolution des ressources de financement

Au cours des trois dernières années, le total des ressources de financement enregistre les évolutions suivantes :

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/ 22	Part 2020	Part 2021	Part 2022
Dettes envers les établissements de crédits et assimilés	3 326	2 343	-30%	9 428	302%	4%	3%	10%
Dépôts de la clientèle	66 401	68 243	3%	71 710	5%	80%	85%	79%
Dettes subordonnées	2 132	2 132	-	1 631	-23%	3%	3%	2%
Titres de créances émis	10 822	7 872	-27%	8 342	6%	13%	10%	9%
Total Ressources	82 681	80 590	-3%	91 111	13%	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité sociale

En 2020, le total des ressources stagne pour s'établir à 82 681 MMAD. Cela s'explique principalement par :

- ✓ La baisse des dettes envers les établissements de crédits et assimilés de 30%
- ✓ L'effet de compensation entre les variations des différentes dettes.

En 2021, le total des ressources est en baisse 3% qui s'explique par la diminution des titres des créances négociables atténuée par la hausse des dépôts clientèle et particulièrement les dépôts à vue.

- ✓ La baisse des titres de créances négociables de 27% passant de 10 822 MMAD en 2020 à 7 872 MMAD en 2021, en lien avec l'évolution de l'activité crédit et également des ressources clientèle à vue.
- ✓ La hausse des dépôts clientèle de 3% pour s'établir à 68 243 MMAD contre 66 401 MMAD en 2020, en raison principalement de la hausse comptes à vue.

En 2022, le total des ressources est en hausse 13% qui s'explique principalement par :

- ✓ La hausse des dettes envers les établissements de crédit passant de 2 343 MMAD à 9 428 MMAD
- ✓ La hausse des dépôts de la clientèle de 5% pour s'établir à 71 710 MMAD contre 68 243 MMAD en 2021

IV.d.5. Taux de Transformation

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du taux de transformation sur la période 2020 - 2022 :

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/ 22
Créances sur la clientèle (1)	72 160	70 619	-2%	78 826	12%
Dépôts de la clientèle (2)	66 401	68 243	3%	71 710	5%



Taux de transformation (1)/(2)	108,7%	103,5%	-520 pts	109,92%	-102 pts
---------------------------------------	---------------	---------------	-----------------	---------	----------

A fin 2020, le taux de transformation s'est situé à 108,7%, tiré par une hausse des créances sur la clientèle.

A fin 2021, le taux de transformation s'élève à 103,5% en baisse de -520 pbs en raison des effets conjugués de la baisse des créances clients (remboursement anticipés) et la hausse des dépôts clients (dépôts à vue).

A fin 2022, le taux de transformation s'est situé à 109,92%, tiré par une hausse des créances sur la clientèle.



V. Informations environnementales et sociales

V.a. Employeur responsable

En tant qu'employeur responsable, nous veillons en continue à améliorer la qualité de la vie au travail, à la diversité et au développement professionnel des équipes. Cette politique est un facteur essentiel pour encourager l'engagement des collaborateurs et gagner en performance. La gestion du capital humain est une priorité qui veille à attirer, recruter et retenir les potentiels de manière équitable et juste. Pour ce faire, Société Générale Maroc assure une gestion adéquate des carrières et des compétences futures. Ainsi, elle s'appuie sur une offre de formation variée, en lien avec les enjeux de la banque et les compétences clés de demain. À travers le programme Moustakbali, Société Générale Maroc déploie une démarche robuste d'anticipation de l'évolution des métiers et des compétences, permettant d'accompagner efficacement les collaborateurs dans leur développement et leur parcours de carrière, en proposant une politique de rémunération attractive et équitable, favorisant l'engagement et la fidélisation sur le long terme des salariés. RAPPORT ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET DE GOUVERNANCE De plus, Société Générale Maroc œuvre chaque jour pour animer un dialogue social de qualité et de conduire les transformations structurantes liées à la gestion de carrière, de manière transparente et concertée. Société Générale Maroc s'appuie sur une politique de santé et sécurité commune à l'ensemble du Groupe et en alignement avec les exigences locales, qui vise à offrir les meilleures conditions de santé et de sécurité au travail. Elle soutient la qualité de vie et conditions de travail aux meilleurs standards pour ses collaborateurs en signant des engagements pour l'équilibre des temps de vie. Enfin, Société Générale Maroc soutient des pratiques de traitement équitables et inclusives, levier essentiel de performance et d'innovation. Dans cet objectif, la banque s'est engagée à mettre en place une politique Diversité et Inclusion forte en s'appuyant sur une gouvernance dédiée avec des ambitions élevées inscrites dans la durabilité.

V.b. Environnement

Pour promouvoir un avenir durable, Société Générale Maroc a contribué dans l'exercice de ses activités, à des solutions durables et à impact positif sur l'environnement. En plus de sa contribution dans la réduction de son empreinte carbone et dans la préservation des ressources naturelles, ses initiatives écoresponsables traduisent également sa volonté de sensibiliser le plus grand nombre (société civile, partenaires, clients...) à la protection de l'environnement

V.b.1. Gestion de l'impact direct de l'activité sur l'environnement

Les principaux leviers identifiés pour réduire l'empreinte carbone pour compte propre concernent : le papier, le transport, l'énergie, l'IT et l'immobilier.

Papier : La volonté de réduire la consommation de papier, premier consommable utilisé par les activités de services, est traduite par diverses actions menées à travers la banque telles que le bon usage des imprimantes avec la rationalisation du parc reprographique, la suppression de nombreux courriers, la dématérialisation des supports papier vers des supports numériques. En ce qui concerne l'offre de produits, Société Générale Maroc renforce la dématérialisation, pour rendre ses services encore plus pratiques, plus économiques et plus écologiques. C'est ainsi, qu'une plateforme a été développée qui permet d'éditer les brochures personnalisées au besoin de chaque entreprise avec le nom de celle-ci. L'outil E-Brochure ne cesse de s'améliorer en intégrant en plus des informations commerciales, toute la documentation dont un client a besoin (contrat, explications détaillées, formules, ...). La banque continue dans le développement de la banque dématérialisée à travers de nouveaux canaux digitaux tels que la banque 100 % digitale SoGé, des solutions de cash management, les solutions à l'international, l'application mobile dédiée aux clients particuliers et celle dédiée aux clients professionnels. La banque a également lancé un outil de workflow visant la digitalisation du processus de traitement des factures depuis l'initiation jusqu'au déblocage du règlement. La généralisation du déploiement de cet outil est en cours de déploiement au niveau de la majorité des entités de la banque. Cette initiative contribue considérablement à la réduction de consommation de papier.

- **Transport** : Le transport, autre source polluante fait l'objet d'une surveillance particulière. Les déplacements professionnels ne sont effectués qu'en cas de nécessité. Les réunions en conférence téléphonique ou visioconférence sont de plus en plus préconisées. À cet égard, la crise pandémique a contribué à accélérer les bonnes pratiques.
- **Système d'information et infrastructures informatiques** : Infrastructures informatiques : la Direction des Systèmes d'Information a continué dans sa stratégie pour une meilleure prise en compte des aspects environnementaux, à travers l'amélioration du pilotage des données de consommation d'énergie (Data Center, client léger, veille technologique & analyse annuelle des équipements). La banque procède à des



dons informatiques en faveur de ses associations partenaires, cela permet de donner une seconde vie aux équipements informatiques décommissionnés.

- **Immobilier** : Au-delà de l'approvisionnement énergétique, Société Générale Maroc poursuit sa stratégie d'amélioration de la performance énergétique de ses immeubles. Dans le cadre de son projet de Campus CFC (Casablanca Finance City), Société Générale Maroc engage une démarche complète de Développement Durable permettant de maîtriser la qualité environnementale et de réduire les besoins énergétiques. Le Maître d'Ouvrage vise une certification HQETM délivrée par Cerway, au niveau Exceptionnel. Intimement liée au site choisi, la valorisation environnementale du projet peut se caractériser entre autres par :

- Le recours aux énergies renouvelables ;
- La conception bioclimatique de l'enveloppe ;
- L'interface avec les réseaux de transport en commun ;
- La valorisation des déchets de construction et d'activité.

Le campus CFC s'inscrit dans une démarche d'insertion urbaine et de qualité de vie professionnelle avec la certification OsmoZ* Levier Bâti. Doté d'un esprit d'organisation de type « Campus », ce bâtiment se veut être un lieu de rencontres, de savoir, de création et de favorisation du coworking et de la co-construction, en s'appuyant sur une réflexion poussée en matière de RSE et d'empreinte climatique (certification HQE). .

- **Éclairage et électricité** : Société Générale Maroc poursuit son engagement pour diminuer son empreinte carbone lié à ses besoins en électricité ou à l'éclairage en capitalisant sur ses efforts notamment d'utilisation d'énergie solaire (agence Ouarzazate ou piscine d'un chalet d'estivage alimenté par un parking solaire), de l'éclairage LED pour de relamping signalétique, des kits solaires pour les totems et de l'optimisation de l'usage de la climatisation. En 2022, la banque a procédé à l'installation de kits solaires pour alimenter 15 totems des agences bancaires. Cette initiative permettra annuellement d'économiser 8 250 KWh d'électricité produite par les kits solaires, et de réduire l'empreinte carbone de 5,9 tonnes de CO2.

V.b.2. Contribution à la diffusion des initiatives éco-responsables

Société Générale Maroc s'investit également pour sensibiliser, associer voire inciter les parties prenantes à prendre part aux actions en faveur de la protection de l'environnement.

➤ Sensibilisation à l'empreinte carbone de l'IT

Société Générale Maroc s'investit également pour sensibiliser, associer voire inciter les parties prenantes à prendre part aux actions en faveur de la protection de l'environnement. Plusieurs communications internes ont été menées auprès des collaborateurs de la banque pour les sensibiliser aux gestes écoresponsables. Une première campagne a visé de faire prendre conscience de l'impact de la consommation de papier sur l'environnement avec des propositions concrètes pour rationaliser son utilisation. Des communications périodiques pour sensibiliser sur les écogestes ont été instaurées avec des rubriques aussi variées que la sobriété numérique sous toutes ses formes, l'optimisation de l'usage de la climatisation, l'utilisation raisonnable de l'éclairage.

➤ Prix Efficacité Energétique et Environnement

Société Générale s'appuie sur l'esprit d'innovation de ses collaborateurs et encourage les initiatives portant les plus grands effets positifs pour l'environnement s'appuyant sur le prélèvement d'une taxe carbone interne, collectée et redistribuée auprès des entités du Groupe lors du Prix Efficacité énergétique & Environnement. Ce prix récompense les meilleures initiatives permettant de réduire l'impact environnemental du Groupe, tout en générant des économies financières.

Avec ce dispositif, le Groupe vise à motiver des comportements de sobriété énergétique, à promouvoir la performance énergétique des bâtiments, à stimuler les investissements à faibles émissions de carbone, à identifier et à saisir les opportunités à faibles émissions de carbone, et enfin à réduire l'empreinte environnementale liée aux achats.

Société Générale Maroc a, comme chaque année, participé à ce prix en 2022 avec sept initiatives émanant de différents métiers. Ces initiatives ont concerné plusieurs domaines tels que l'installation de panneaux solaires sur un parking pour alimenter en énergie les piscines d'un centre d'estivage ou encore la redirection des impressions sur des fichiers au niveau du poste de l'utilisateur pour un archivage électronique et une impression ciblée.



Comme chaque année, le Groupe a décerné lors de cette 9e édition un prix pour chacune des catégories suivantes : immobilier, mobilité, informatique, papier et économie circulaire.

Société Générale Maroc a pu se distinguer avec le prix de la catégorie « Mobilité » grâce à l'initiative des Scooters Electriques en Location Longue Durée en remplacement de 10 vélomoteurs thermiques utilisés par les coursiers de la banque.

➤ **Soutien de la fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement**

En 2022, la Fondation Société Générale Maroc a renouvelé son soutien à la Fondation Mohamed VI pour la protection de l'environnement, dont les cibles principales sont les générations d'avenir, qu'elle travaille à sensibiliser et à éduquer aux valeurs et aux comportements du développement durable.

L'objectif est de former des générations écoresponsables en éveillant la curiosité des jeunes et en les amenant à prendre conscience de leurs responsabilités individuelle et collective vis-à-vis de l'environnement.

V.c. Social

➤ **Promotion de la diversité et l'inclusion : une responsabilité et une conviction**

Soucieux d'être en harmonie avec la diversité des clients que SGMB sert et la pluralité des écosystèmes dans lesquels elle opère, le groupe Société Générale a considéré depuis plusieurs années la diversité comme un enjeu stratégique et de premier ordre. Une diversité qui est abordée dans son acception plurielle : genre (égalité femmes-hommes), âge (équilibre entre les générations), handicap (intégration des personnes en situation de handicap) ... Cet engagement s'illustre notamment à travers la participation de Société Générale Maroc au Forum Emploi Handicap Maroc. Organisé par l'association Espoir Maroc, le Forum Emploi Handicap Maroc est une rencontre novatrice à taille humaine visant à faciliter l'échange entre le public handicapé, les professionnels de l'emploi et les entreprises publiques et privées au Royaume. A travers sa participation, Société Générale Maroc confirme son engagement envers l'équité des chances, l'inclusion et la diversité.

À Société Générale Maroc, « Diversité » et « Inclusion » sont également des enjeux intégrés depuis longtemps au cœur de leur stratégie de développement au Maroc à travers son engagement et ses actions concrètes au quotidien. SGMB a ainsi, et depuis quelques années déjà, été précurseur dans la nomination de femmes à des postes de direction, convaincus que le renforcement de la représentativité féminine à tous les niveaux de l'organisation est plus qu'un droit, ou un ensemble d'ouverture et d'émancipation, mais plus encore, le fondement du concept de mérite des valeurs d'équité et de justice.

Forts des convictions déjà établies depuis plusieurs années chez Société Générale Maroc, les instances de gouvernance supervisent au Maroc, avec détermination et volontarisme, le déploiement du programme mené par la BU Afrique Méditerranée et outremer de Société Générale « Diversity For Africa », et plus particulièrement dans sa composante « Diversité et Inclusion ».

Ce programme s'inscrit dans la droite ligne des engagements pris par le groupe Société Générale, qui a notamment adhéré en 2016 aux « Women's Empowerment Principles » sous l'égide du Pacte mondial de l'ONU, portant sur l'égalité professionnelle entre femmes et hommes. Les réalisations majeures au sein de Société Générale Maroc ont consisté à d'abord consolider les acquis forts de l'histoire et du potentiel du Maroc et, ensuite, à aller encore plus loin en mettant en œuvre une stratégie ambitieuse de gestion des talents, qui a mis l'accent sur l'accompagnement des parcours de carrière et le développement professionnel des femmes.

Le chantier « Diversité et inclusion », lancé en 2019, continue dans son ambition de créer un environnement de travail de nature à faciliter l'engagement et la réussite professionnelle de tous ses collaborateurs Femmes et Hommes. Plusieurs ateliers sont menés dans le cadre de ce chantier que ce soit dans la continuité des Stream engagés (Etat des Lieux, Quick Win, Rôle modèle, et Work Life Balance) ou avec de nouveaux Stream émergeants.

➤ **Une politique de recrutement dynamique et évolutive**

Pour garantir l'attractivité, l'engagement et la fidélisation des collaborateurs sur le long terme, la banque s'appuie notamment sur des politiques de recrutement et de rémunération dynamiques, évolutives et équitables. Afin d'assurer la relève de ses collaborateurs, le renouvellement et l'évolution des compétences, Société Générale Maroc adopte une politique de recrutement basée sur la transparence et l'objectivité. La banque s'applique à veiller à la bonne adéquation des profils recrutés afin de répondre au mieux aux attentes des candidats et à l'égalité des chances à l'embauche. Déclinée en fonction des métiers, des activités et des zones géographiques, la politique de recrutement de Société Générale Maroc s'appuie sur des fonctionnalités actuelles apportées par les technologies et la digitalisation (tests en ligne, recrutements via les réseaux sociaux...) et porte une attention spécifique à l'intégration des jeunes diplômés.



En termes de rémunération, la banque s'appuie sur des démarches équitables et des politiques tenant compte de l'évaluation des performances et de la contribution individuelle à la performance collective. Elles tiennent compte de plusieurs dispositifs tels que les Entretiens Annuels d'Evaluation, les Collèges de Rémunération, la Pesée des Postes..., des moyens clairement affichés permettant d'être un employeur responsable.

➤ Fidélisation et valorisation du capital humain

La volonté de Société Générale Maroc est de favoriser l'adaptation permanente des compétences des collaborateurs aux évolutions rapides de l'environnement et de leur permettre d'accéder à des parcours professionnels motivants.

En effet, les compétences des collaborateurs représentent un atout majeur dans la réussite de SGMB, aujourd'hui et dans le futur. Ainsi, SGMB s'efforce d'attirer et fidéliser des candidats talentueux provenant de milieux variés. SGMB les aide ensuite à s'intégrer au mieux dans l'entreprise et à tracer leur trajectoire d'évolution.

En effet, SGMB offre des opportunités à ses collaborateurs pour progresser dans leur carrière, pour maintenir leur employabilité et pour développer de nouvelles compétences, à travers une panoplie de services RH mis à la disposition des collaborateurs durant tout leur parcours professionnel.

➤ Maintien d'un dialogue social équilibré et constructif et veille à la sécurité des collaborateurs

Dans le domaine de la réglementation relative à la gestion RH, des règles sociales et des conditions de travail, la banque poursuit plusieurs objectifs :

- Assurer la conformité de l'entreprise avec toute réglementation ayant des impacts sur les processus de gestion des Ressources Humaines ;
- Entretenir un climat social favorable aux interactions avec les parties prenantes de la banque (notamment instances représentatives du personnel et collaborateurs) en garantissant notamment la liberté syndicale et des droits fondamentaux de ses collaborateurs ;
- Lutter contre toute forme de discrimination au travail et promouvoir l'égalité professionnelle et la diversité dans l'entreprise ;
- Garantir la santé et la sécurité des personnes sur le lieu de travail et dans l'exercice du travail.

Les indicateurs RH reflètent un climat social sain, ainsi que l'application d'un sens de responsabilité et de constante vigilance, notamment en termes d'hygiène et de santé.

Ces indicateurs se présentent comme suit :

Nombre de représentants du personnel	123 personnes (entre délégués titulaires et délégués suppléants)
Nombre de réunions effectuées par les représentants du personnel	En termes de réunions légales, 1 Comité d'Entreprise et 4 Comité Hygiène et Sécurité
Nombre de jours de grève	0
Nombre de licenciements	10
Nombre de litiges sociaux	16
Nombre de démissions	180
Nombre d'accidents du travail	26

➤ Faire des collaborateurs les acteurs de leur réussite

Société Générale Maroc considère que le développement des connaissances, des compétences, des aptitudes et de l'engagement envers l'organisation est crucial pour fidéliser son capital humain. Ainsi, elle a mis en place un programme de formation de qualité et diversifié, qui vise à renforcer l'expertise et les compétences de chaque collaborateur. Par ailleurs, la politique de formation vise également à améliorer l'employabilité des collaborateurs et à leur donner les clés d'une contribution réussie aux objectifs de « Jossour », le plan stratégique de transformation de la banque.

L'évolution structurelle de la politique RH de la banque a permis de développer un programme de pilotage des compétences « Moustakbali », qui relie chaque métier et chaque fonction à des compétences pré-définies. Les



niveaux de maîtrise par les collaborateurs des compétences nécessaires à la bonne tenue de leurs postes sont évalués grâce à un assessment center, développé par la Direction Développement RH. L'enjeu étant de maîtriser les écarts de compétences et de les accompagner par des parcours de formation personnalisés. Le programme de formation de Société Générale Maroc a permis de dispenser plus de 62 306 heures de formation en 2022. De ces heures de formation, 26 466 heures ont été dispensées sous forme de formation digitale.

En outre, 3 075 collaborateurs ont suivi au moins une formation adaptée à leur parcours professionnel et/ou à leur domaine de compétence.

La banque a intensifié sa transformation digitale en raison de la pandémie. Dans cette optique, tous les employés ont participé à des formations en ligne, soit en suivant des modules obligatoires couvrant des sujets tels que le code de conduite, la conformité, les risques et les contrôles (16 E-Learning) avec un taux de réalisation de 99% à fin d'année, soit en complément de formations continues assurées en présentiel. La politique de formation de Société Générale Maroc poursuit plusieurs objectifs : Digitaliser et diversifier les modes d'apprentissage (vidéo learning, immersive coaching, micro-learning...) ; Rendre le salarié acteur de son développement, en lui apportant une offre d'apprentissage riche et en le guidant pour accéder à des contenus de formation pertinents pour ses projets, en complément de l'accompagnement RH et managérial dont il bénéficie ; Ancrer une culture de responsabilité à travers des formations en matière de risques et de conformité

En 2022, le Département Formation a continué à travailler sur les projets structurants initiés l'année précédente (décentralisation de la formation, refonte de l'offre...) et a également lancé de nouvelles actions (passeport formation, nouveaux partenariats, enrichissement de l'offre reskilling...), dans une logique d'amélioration continue de la formation, optimisant au passage l'expérience d'apprentissage. Ces initiatives sont conformes à la stratégie de la banque, qui vise à renforcer l'employabilité et le potentiel de nos collaborateurs, en restant en parfaite adéquation avec les enjeux stratégiques 2021-2025.

- Poursuite de la restructuration du département formation en 2022, avec un renforcement de la centricité client et une optimisation de la gouvernance. Dans ce cadre, le Human Ressources Business Partner (HRBP) est désigné comme point de contact privilégié pour les lignes métier concernant leurs besoins RH, y compris la formation. Cette démarche a pour objectif d'améliorer la capacité de la SU RH à servir efficacement l'ensemble des parties prenantes ;
- Déploiement des parcours de formation sur l'excellence relationnelle pour soutenir l'évolution des pratiques commerciales. Dans ce cadre, une deuxième promotion du parcours "Premium" a vu le jour, pour accompagner la transformation du marché "Retail". Ce parcours est un dispositif d'accompagnement de la stratégie commerciale visant à déployer des agences "Premium". De surcroît, le département formation a œuvré pour la création et la mise en place d'un programme de formation accompagnant le plan de transformation de la banque patrimoniale ;
- Finalisation de la refonte complète de tous les parcours de formation de prise de poste de la force de vente, en mettant l'accent sur les compétences requises pour chaque métier, en utilisant la méthodologie de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et en s'appuyant sur le référentiel et le dictionnaire de compétences élaborés dans ce cadre ;
- Construction et conception des catalogues de formation qui regroupent l'offre de formation et sont structurés selon les différentes catégories de compétences (compétences métiers, comportementales et managériales). Ces catalogues sont conçus pour accompagner toutes les parties prenantes tout au long du processus de la gestion de formation ;
- Prospection active pour établir des partenariats avec des écoles dans la finalité d'élargir et diversifier l'offre de formation au profit des collaborateurs. La contribution des écoles a également été sollicitée, en vue d'organiser conjointement un certain nombre de manifestations pédagogiques et de créer des passerelles entre les étudiants de ces écoles et la banque (stages PFE, travaux de R&D...).

Les programmes de formation diplômantes se sont poursuivis tout au long de l'année 2022.

- L'offre interbancaire EMMB (Exécutive Master Management Bancaire) dispensée par l'UIR (Université Internationale de Rabat), en présentiel et en distanciel sur une durée de 2 ans avec la formation de 52 collaborateurs (26 en 2 e année et 26 en 1ère année).
- L'offre « Licence préparatoire aux études bancaires », conçue en partenariat avec l'UIR en présentiel et en distanciel sur une durée d'une année, qui dispense une base solide en termes de compétences bancaires, financières et commerciales.



- Le déploiement de l'offre interbancaire revue de Brevet Bancaire, visant à améliorer la démarche pédagogique, à enrichir les programmes et actualiser les contenus. L'offre ainsi upgradée se déroule sur 2 ans et porte désormais le nom de « Diplôme des métiers de banque »

Tableau récapitulatif des formations

	2020	2021	2022
Nombre de formations (participants avec doublons)	25 062	31 980	26 460
Durée des formations en heures	65 843	74 339	62 306
Nombre de participants (sans doublons)	3 269	2 268	3 076

Source : SGMB

(*) Excluant les formations e-learning règlementaires

Démarche « Academy » & formations métiers

L'approche « Academy » est une pédagogie centrée sur l'apprenant ayant pour objectif de :

- Accompagner la progression du collaborateur par une offre de formation différenciée selon son niveau d'expertise sur un métier.
- Développer des compétences individuellement et collectivement en cohérence avec l'évolution des besoins business.
- Enrichir l'offre par des modalités d'apprentissage différentes et complémentaires.

Concernant la formation, 62 306 heures de formations dispensées dont 3 076 collaborateurs formés en présentiel et en distanciel :

- Formation diplômante
 - 50 collaborateurs inscrits à « l'Exécutive Master Management Bancaire » dispensé par l'UIR
 - 55 collaborateurs inscrits au « Diplôme des métiers de banque »
- Parcours de posture
 - 176 collaborateurs participant au parcours innovant « Premium » en 2022
- Parcours métiers
 - 68 Conseillers de clientèle professionnelle et TPE (CCPRO/TPE) ont participé aux sessions de formation dans le cadre de leur prise de poste
 - 76 Conseillers des clients particuliers (CCP) ont participé aux sessions de formation dans le cadre de leur prise de poste
 - 72 Chargés d'accueil (CA) ont participé aux sessions de formation dans le cadre de leur prise de poste
 - 11 Conseillers de clientèle entreprise (CCE) ont participé aux sessions de formation dans le cadre de leur prise de poste
 - 348 participants COO à la formation continue et au parcours d'intégration à travers 43 actions de formation
 - 8 participants à la formation Corporate CAP Afrique
 - 183 Conseillers de clientèle « Personne Morale » (CCPRO, CCTPE & CCE) ont participé aux 17 sessions de formation sur la « Sécurité Financière ». Cette formation a été focalisée sur la posture commerciale à adopter pour gérer les sujets conformité avec ce type de clients
- Coaching & « soft skills »
 - 236 collaborateurs ont participé au séminaire d'intégration dédié aux nouvelles recrues



- 162 collaborateurs de la banque et de ses filiales ont pu bénéficier d'un accompagnement dans leurs séminaires transformation
- 250 collaborateurs environ (Banque, filiales et AFMO) ont bénéficié d'un accompagnement sur la thématique d'inclusion et de cohésion lors d'événements internes
- 10 experts internes en développement personnel ont été formés pour pouvoir organiser au profit des lignes métiers différentes actions d'accompagnement telles que le CODEV.
- 20 actions environ de coaching individuel et d'équipe organisées.

En 2022, le programme "CAP Afrique" s'est poursuivi pour la population Corporate (commerciale et risque) à travers des sessions en classe virtuelle et la reprise des sessions en présentiel. Ce programme a été organisé pour 34 participants provenant de plusieurs filiales du groupe Société Générale en Afrique, dont 8 participants du Maroc.

Le « reskilling » des collaborateurs, dans le cadre du plan de transformation Jossour a permis d'améliorer l'employabilité d'un certain nombre de collaborateurs en 2022, grâce à des formations certifiantes initiées avec le soutien de la Direction « Reskilling » Groupe. Ainsi, plusieurs parcours ont été déployés au profit d'un certain nombre de collaborateurs retenus) l'issue d'un processus de sélection collégial, pour des métiers en développement (Scrum Master, Coach agile, Product Owner, Développeur,...) avec la garantie d'un poste à la clé à l'issue de la formation.

➤ Le recrutement

Dans un contexte sectoriel de plus en plus concurrentiel, le groupe SGMB a maintenu une politique de recrutement active afin d'accompagner le développement de ses activités et l'extension de son réseau d'agences.

Afin de rejoindre les standards internationaux en matière RH, la Direction des Ressources Humaines a vu son organisation se transformer avec la fusion des départements Recrutement et Gestion de Carrière. Ainsi a vu le jour une nouvelle fonction : Human Ressources Business Partner (HRBP). Cette nouvelle organisation permettra une gestion individuelle plus proche des collaborateurs, un interlocuteur unique dédié pour répondre de manière personnalisée aux différents besoins RH : recrutement, accompagnement, mobilité, gestion de carrière, conseil en formation et en management. Les spécialistes RH permettront un meilleur suivi de chaque collaborateur dans la construction de son parcours professionnel et ce tout au long de son évolution de carrière. Dans le même esprit, des comités de carrières ont été instaurés au niveau du siège et dans les régions pour plus de proximité avec les collaborateurs.

Dans l'objectif d'accompagner la mobilité interne de ses collaborateurs avec davantage de visibilité et de transparence, la Direction des Ressources Humaines a mis à la disposition des collaborateurs une bourse de l'emploi - un nouvel outil accessible sur Intranet - leur permettant de rechercher, postuler et suivre les candidatures pour les postes ouverts et disponibles à la banque, en adéquation avec leurs projets professionnels.

Par ailleurs, le Groupe SGMB poursuit la consolidation de la marque employeur, en entretenant des relations étroites avec de nombreux établissements de l'enseignement supérieur (écoles de commerce, écoles d'ingénieurs, universités...). Il s'est attaché à développer la notoriété et l'attractivité de la marque employeur en assurant une présence au travers de diverses opérations de proximité, en face à face (participations aux forums de recrutement) ou par Internet.

Afin d'assurer la relève de ses collaborateurs, le renouvellement et l'évolution des compétences, Société Générale Maroc adopte une politique de recrutement basée sur la transparence et l'objectivité. La banque s'applique à veiller à la bonne adéquation des profils recrutés afin de répondre au mieux aux attentes des candidats et à l'égalité des chances à l'embauche.

Déclinée en fonction des métiers, des activités et des zones géographiques, la politique de recrutement de Société Générale Maroc s'appuie sur de nouvelles fonctionnalités apportées par les technologies et la digitalisation (tests en ligne, recrutements via les réseaux sociaux...) et porte une attention spécifique à l'intégration des jeunes diplômés.

En 2022, Société Générale Maroc comptait 3 077 collaborateurs, dont 41% de femmes, traduisant un effort de féminisation des effectifs.

V.c.1. Effectif de SGMB

Le personnel de la Banque (hors filiales) se présente comme suit sur les trois dernières années :



	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Effectif total	3 286	3 205	-2,47%	3 077	-4%
Direction et Cadres	1 998	2 024	1,15%	2 008	-0,8%
Gradés	1 227	1 155	-5,87%	1 057	-8,5%
Employés	61	26	-57,38%	12	-53,8%
Nombre de départs	158	212	34,18%	249	17,45%
Turnovers	4,7%	6,45%	+175 pbs	7,77%	+132 pbs
Taux d'encadrement	61%	63%	+200 pbs	65%	+200 pbs

Source : SGMB

En 2022, l'effectif global de SGMB s'élève à 3 077 (contre 3 205 en 2021), soit une baisse de -4% par rapport à 2021.

En 2021, l'effectif global de SGMB s'élève à 3 205 (contre 3 286 en 2020), soit une baisse de -2,47% par rapport à 2020.

En 2020, l'effectif global de SGMB s'élève à 3 286 (contre 3 348 en 2019), soit une baisse de -1,8% par rapport à 2019.

Le nombre de départ et le taux de turnover sont en hausse par rapport à une année 2020 marquée par la pandémie, sans retrouver les niveaux d'avant crise.

La répartition des effectifs par ancienneté sur la période 2020-2022 :

La répartition des effectifs par ancienneté	2020	2021	2022
Part des employés avec une ancienneté inférieure à 10 ans	43%	38%	36%
Part des employés avec une ancienneté comprise entre 10 et 20 ans	37%	39%	40%
Part des employés avec une ancienneté comprise entre 20 et 30 ans	15%	17%	17%
Part des employés avec une ancienneté supérieure à 30 ans	5%	6%	7%

Le personnel de la Banque (hors filiales) est réparti selon les contrats suivants :



Répartition par nature de contrats	Effectif 2020	Effectif 2021	Effectif 2022
CDI	3 272	3 176	3 054
<i>Part CDI</i>	99,6%	99,1%	99,1%
ANAPEC	14	0	0
<i>Part ANAPEC</i>	0,4%	0,0%	0,0%
CDD	0	29	23
<i>Part CDD</i>	0,0%	0,9%	0,7%
TOTAL	3 286	3 205	3 077

Source : SGMB

(*) Contrat à durée déterminé

La répartition du personnel (hors filiales) par genre se présente comme suit :

Répartition par genre	Effectif 2020	Effectif 2021	Var 20/21	Effectif 2022	Var 21/22
Femmes	1 299	1 287	-0,92%	1 257	-2,3%
<i>en %</i>	40%	40%	-	41%	2,5%
Hommes	1 987	1 918	-3,47%	1 820	-5,1%
<i>en %</i>	60%	60%	-	59%	1,7%
TOTAL	3 286	3 205	-2,47%	3 077	-3,99%

Source : SGMB

La répartition du personnel (hors filiales) par catégorie et par genre sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

Répartition par catégorie par genre	Effectif 2020	Effectif 2021	Var 20/21	Effectif 2022	Var 21/22
Cadres	1 998	2 025	1,4%	2 008	-0,8%
<i>Dont Femmes</i>	836	858	2,6%	859	0,1%
<i>Dont Hommes</i>	1 162	1 167	0,4%	1 149	-1,5%
Gradés	1 214	1 154	-4,9%	1 057	-8,4%
<i>Dont Femmes</i>	443	424	-4,3%	395	-6,8%
<i>Dont Hommes</i>	771	730	-5,3%	662	-9,3%
Employés	60	26	-56,7%	12	-53,8%
<i>Dont Femmes</i>	14	5	-64,3%	3	-40,0%
<i>Dont Hommes</i>	46	21	-54,3%	9	-57,1%



ANAPEC	14	0	-100%	0	n/a
<i>Dont Femmes</i>	6	0	-100%	0	n/a
<i>Dont Hommes</i>	8	0	-100%	0	n/a
TOTAL	3 286	3 205	-2,47%	3 077	-4,0%

En 2022, l'effectif féminin connaît une légère augmentation représentant 41% de l'effectif total en 2022 contre 40% en 2021.

L'effectif féminin connaît une augmentation constante au fil des années, représentant 40% de l'effectif total en 2021 (contre 40% en 2020 et 39% en 2019).

La répartition du personnel par branche d'activité se présente comme suit :

Répartition Siège/Réseau/Filiales	Effectif 2020	Effectif 2021	Effectif 2022
Effectif - Siège	1 164	1 154	1 158
Effectif - Réseau	2 122	2 051	1 919
Effectif - Filiales	85	87	89
TOTAL Effectif	3 371	3 292	3 166

Source : SGMB

La structure de l'effectif se présente comme suit :

Structure de l'effectif	2020	2021	2022
Recrutements	94	133	132
Démissions	108	134	180
Sorties en retraite	29	41	47
Révocations	-	-	-
Détachements	-	-	1

La structure des recrutements par catégorie se présente comme suit :



Recrutements par catégories	2020	2021	2022
Direction et Cadres	86	132	132
Gradés	8	1	0
Employés	0	0	0
TOTAL recrutements	94	133	132

Source : SGMB

A fin 2022, les cadres représentent 100% du total des recrutements.

A fin 2021, les cadres représentent près de 99,2 % contre 0,8% de gradés.

A fin 2020, les cadres représentent près de 91,5% contre 8,5% de gradés.

La structure des démissions par catégorie se présente comme suit :

Structure des démissions par catégories	2020	2021	2022
Direction et Cadres	86	110	152
Gradés	20	23	28
Employés	2	1	0
TOTAL Démissions	108	134	180

Source : SGMB

La structure des licenciements par catégorie se présente comme suit :

Structure des licenciements par catégories	2020	2021	2022
Direction et Cadres	2	6	4
Gradés	2	4	6
Employés	-	-	-
TOTAL licenciements	4	10	10

Source : SGMB

Indicateurs divers :

Indicateurs divers	2020	2021	2022
Nombre de représentant personnel	132	126	123
Nombre jours de grève	-	-	-
Nombre d'accidents de travail	17	37	26
Licenciements	4	10	10



Révocations	-	-	-
Détachements	-	-	1

Source : SGMB

A la date d'établissement du présent document de référence, Société Générale Marocaine de Banques n'enregistre pas de litiges ou d'affaires contentieuses d'ordre social.

V.c.2. Politique de rémunération

La politique globale de rémunération s'inscrit dans un processus large de gestion des ressources humaines au service des différentes lignes métiers de la banque. Cette dernière a été approuvée lors du Comité de Rémunération.

Le principal objectif d'une politique de rémunération est de motiver et fidéliser les collaborateurs. La politique de rémunération s'appuie sur la transparence et l'équité. Elle s'effectue dans le respect des législations sociales, juridiques et fiscales locales, en particulier les exigences réglementaires et les accords relatifs au secteur bancaire.

La politique de rémunération de SGMB est constituée d'une partie fixe et d'une part variable qui rémunère les performances individuelles de chacun dans le cadre d'une approche collégiale et dans le respect des principes d'équité et de l'objectivité.

SGMB assure à ses collaborateurs une équité dans la répartition de la rémunération. Celle-ci s'effectue uniquement en fonction de leurs compétences et de leurs performances. Les orientations de la politique de rémunération des collaborateurs sont examinées annuellement dans le cadre du processus d'Examen Annuel des Situations individuelles, suivant une approche collégiale et transparente.

Au-delà de la rémunération contractuelle, SGMB adopte une politique sociale de proximité et propose à ses collaborateurs un dispositif d'avantages sociaux, en l'occurrence une protection sociale de qualité, une assistance médicale, des centres de vacances, un club de loisirs, un restaurant d'entreprise, des offres de crédits à taux avantageux...

V.c.3. Mesures prises pour l'égalité Hommes/Femmes

Depuis de nombreuses années, le groupe Société Générale a entrepris des chantiers et des actions pour plus d'inclusivité en favorisant la diversité et en l'intégrant en tant que force. Il s'est engagé à promouvoir la diversité avec des objectifs chiffrés en termes de mixité tels que notamment les engagements suivants :

- En 2023, 100% des Business Unit /Service Units auront un plan d'actions Diversité et Inclusion à déployer avec des objectifs concrets ;
- 6 chartes signées pour illustrer la diversité de ses engagements ;
- 100% des managers et responsables RH formés à la non-discrimination dans le recrutement à fin 2023.

Au sein de Société Générale Maroc, les réalisations majeures ont consisté à d'abord consolider les acquis forts de notre histoire et du potentiel de notre pays et, ensuite, à aller encore plus loin en mettant en œuvre une stratégie ambitieuse de gestion des talents, qui a mis l'accent sur l'accompagnement des parcours de carrière et le développement professionnel des femmes.

Ainsi, Asmae Hajjami, Directrice Générale et membre du directoire est Sponsor Diversité et Inclusion et porte ces sujets au plus haut niveau de notre organisation. Pour piloter et accélérer ses actions, la banque a lancé en 2019 un chantier « Diversité et inclusion » visant la création d'un environnement de travail de nature à faciliter l'engagement et la réussite professionnelle de tous ses collaborateurs Femmes et Hommes. Plusieurs ateliers ont été menés dans le cadre de ce chantier à travers des Stream engagés (État des Lieux, Quick Win, Rôle modèle, et Work Life Balance) ou avec de nouveaux Stream émergeants. Chez Société Générale Maroc, des progrès notables ont été observés, forts des réformes RH et des changements des modèles organisationnels.

Ces progrès ont été constatés notamment dans le cadre du comité « Diversité et inclusion » à travers la pluralité de ses ateliers. Ces progrès ont été également vécus par un changement de paradigme, des démarches concrètes et des ambitions clairement affichées d'être un employeur responsable. Sa politique en matière de diversité et inclusion est une dimension clé de ses engagements d'Employeur Responsable, au cœur même de notre ambition RSE et de notre développement. L'ambition élevée d'inscrire cet enjeu dans la durabilité et de défendre ces acquis,



a motivé l'orientation de la Banque vers une démarche structurée et exigeante qui s'appuie notamment sur le diagnostic de l'existant, la mesure de notre état d'avancement en la matière et l'établissement d'un plan d'action de renforcement de cet enjeu. L'année 2022 a été donc marquée par la déclinaison de cette démarche selon des normes d'évaluation internationale pour l'égalité des sexes.

➤ **Diversité et inclusion**



V.c.4. Intéressement et participation du personnel

A la veille de l'enregistrement du présent document, il n'existe pas de schéma d'intéressement et de participation du personnel au capital de Société Générale Marocaine de Banques.

Néanmoins, une opération d'augmentation de capital réservée aux salariés du groupe, visée par l'AMMC en date du 10/06/2019 sous la référence VI/EM/011/2019, avait pour but de faire participer l'ensemble des salariés du Groupe Société Générale à un projet collectif. Lequel projet a ciblé les salariés du Groupe Société Générale au Maroc adhérents au plan Mondial d'Actionnariat Salarié, à savoir Athéna Courtage, Eqdom, La Marocaine Vie, Société Générale Marocaine de Banques, Sogelease Maroc, SG ATS et SG ABS.

Une autre opération d'augmentation de capital réservée aux salariés du groupe, visée par l'AMMC en date du 25/05/2022 sous la référence VI/EM/011/2022, avait pour but de faire participer l'ensemble des salariés du Groupe Société Générale à un projet collectif. Lequel projet a ciblé les salariés du Groupe Société Générale au Maroc adhérents au plan Mondial d'Actionnariat Salarié, à savoir Athéna Courtage, Eqdom, La Marocaine Vie, Société Générale Marocaine de Banques, Sogelease Maroc, SG ATS et SG ABS.

V.d. Autres aspects de la démarche RSE

V.d.1. Finance Responsable

En tant qu'acteur financier, SGMB joue un rôle central pour un développement profitable et durable et pour une économie plus inclusive, en préservant les ressources et en ayant un impact positif sur l'environnement. En effet, le Groupe a intégré pleinement les enjeux environnementaux et sociaux dans sa stratégie de croissance et dans la manière de faire son métier, comme prévu d'ailleurs par ses parties prenantes. Pour Société Générale, la démarche RSE doit être intégrée aux stratégies des différents métiers pour contribuer à la création de valeur. La banque s'inscrit notamment dans une conduite responsable de ses activités à travers une volonté claire de réduction de son empreinte carbone et une sensibilisation de ses parties prenantes à cet égard.

V.d.1.1 Mettre la gestion des risques E&S au service d'une croissance juste et durable



L'engagement à construire un avenir meilleur et durable est une valeur fondamentale pour le groupe Société Générale. Cet engagement est incarné notamment par un pilotage des activités de manière à favoriser une transition environnementale socialement équitable et par un soutien des activités à impact local positif. Toujours en ligne avec ses engagements de banque responsable, le groupe Société Générale a déjà commencé à mettre en place des initiatives pour agir sur ses portefeuilles dans les secteurs les plus carbonés. Une sortie progressive du charbon thermique Le groupe Société Générale a annoncé depuis 2019 sa volonté de supprimer son exposition aux entreprises opérant dans le secteur du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'UE et de l'OCDE, et d'ici 2040 ailleurs. Le groupe a durci ses critères en 2020 en déployant une nouvelle politique sur le secteur du charbon thermique. Une décarbonisation du secteur de l'acier Le groupe Société Générale est Co-Leader du Steel Climate-Aligned Finance Working Group, qui vise à définir des standards pour faire avancer la décarbonation du secteur de l'acier. Le groupe de travail vise à rédiger un accord de financement conjoint adapté au climat pour ce secteur. Préserver la biodiversité Société Générale exclut les projets situés dans des zones protégées telles que classées par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (Zone I-IV), les zones classées comme zones humides RAMSAR, les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO et les sites de l'Alliance pour l'extinction zéro, et ce pour les secteurs sensibles tels que les développements pétroliers et gaziers, l'extraction minière, l'agriculture industrielle en amont, les barrages de stockage d'eau, les centrales électriques et les chantiers navals. Engagements en termes de politiques sectorielles 9 politiques adoptées dans les secteurs les plus sensibles et couvrant les aspects liés au climat, à la biodiversité, et aux droits humains. Ces politiques décrivent les critères et standards sur lesquels le groupe Société Générale vise à aligner ses portefeuilles de clients Entreprises. Risque climat lié à la transition énergétique Le dispositif de notation du risque de crédit lié au risque climat se concrétise par la mise en place d'un outil de notation et la formation des équipes en charge des risques. L'objectif de ce dispositif est d'identifier les contreparties les plus vulnérables aux enjeux de transition énergétique et d'amorcer les discussions avec ces contreparties pour les accompagner dans leurs démarches de transition. Sur un plan opérationnel, Société Générale Maroc prends désormais en compte les critères environnementaux et sociaux décrits dans ses politiques internes à chaque entrée en relation avec de nouveaux clients Entreprises. Par ailleurs, près de 40% de l'exposition de la banque a fait l'objet d'analyse environnementale et sociale approfondie en vue d'accompagner les clients Entreprises dans une démarche de progrès collectif visant un alignement avec les exigences du Groupe Société Générale, eux même inspirés des meilleurs standards et pratiques internationales.

V.d.1.2 Financement de la transition énergétique et accompagnement des clients dans les transformations positives

En 2022, Société Générale réaffirme son rôle d'acteur social engagé, et continue d'apporter une contribution citoyenne et responsable aux transformations positives que connaît le Royaume. Elle poursuit le déploiement des financements « Green Value Chain » en partenariat avec la BERD destinés à accompagner cette transition énergétique, et ce conformément aux hautes orientations Royales prônant la conduite d'une transition verte via la construction d'une économie durable, à basses émissions carbone et résiliente aux changements climatiques. Cette ligne de crédit est destinée à financer des projets d'investissements durables développés par le secteur privé au Maroc, et plus particulièrement les projets portant sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, l'adoption de technologies atténuant les effets du changement climatique ainsi que la gestion de l'eau et des déchets. Les entreprises marocaines auront ainsi la possibilité de bénéficier d'une offre complémentaire et attractive alliant accès au financement et accompagnement personnalisé, grâce à l'expertise conjuguée de la banque et de la BERD en matière d'investissements durables. Les sociétés qui souhaitent renforcer leur compétitivité et qui sont éligibles à ce programme, pourront en effet bénéficier d'un accompagnement attractif intégrant un financement flexible, une subvention à l'investissement et une expertise technique permettant de vérifier et d'optimiser la viabilité de leur projet d'investissement vert. Courant 2022, Société Générale a pu accompagner plusieurs sociétés Industrielles dans le financement de leurs investissements par l'acquisition des équipements verts leur permettant de proposer des produits plus compétitifs, d'accroître leurs exportations et d'accéder à de nouveaux marchés, à titre d'exemple :

- Une nouvelle ligne d'isolation qui utilise une technologie efficace et sobre en énergie réduisant ainsi les besoins d'énergie à la source et les rebus en augmentant la productivité par rapport à l'ancienne ligne. Elle permet aussi de réduire la consommation électrique annuelle par rapport à la ligne de base et de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.
- Une nouvelle ligne de recyclage du plastique faisant partie d'une unité de recyclage et de valorisation des déchets de production prévoit le traitement de 6 tonnes de plastiques par jour soit environ 1 920 tonnes par an et permettra à la société de réduire les émissions de GES de 1 786,89 teq CO2 par an avec un retour sur investissement estimé à 2,1 ans.

Etant consciente que la capacité de ses clients à faire face aux risques climatiques et à répondre aux trajectoires de décarbonation est essentielle dans le maintien dans la durée de leur performance, et que la responsabilité du secteur bancaire et financier est de favoriser l'orientation de l'épargne vers les acteurs qui prennent en compte ces



facteurs environnementaux, Société Générale Maroc a signé en février 2022 une seconde ligne de financement vert avec la BERD, GEFF II (Green Economy Financing Facility) pour une enveloppe de 25 M€. L'ambition de Société Générale Maroc est d'être leader en alignant ses portefeuilles sur les trajectoires de décarbonation tout en proposant à ses clients des solutions de financement à même d'accélérer leur transition énergétique ou de développer des dispositifs décarbonés. L'objectif aussi est de favoriser l'investissement responsable pour assurer la durabilité de la performance de ses clients.

V.d.1.3 Adhésion aux principes pour l'investissement responsable par sa filiale Sogé Capital Gestion

Société Générale Maroc a signé, par sa filiale Sogécapital Gestion, des Principes pour l'Investissement Responsable (Principles for Responsible Investment – PRI) soutenus par les Nations Unies, et ce depuis juin 2021. En tant qu'entité de gestion d'actif, elle s'engage ainsi à respecter les six principes suivants : Intégration ESG, Engagement actionnarial, Transparence, Promotion des PRI, Collaboration et Reporting ESG. Les PRI constituent la plus importante initiative relative à l'investissement responsable à l'échelle internationale. Son objectif est d'encourager l'intégration des facteurs ESG dans les décisions d'investissement et d'actionnariat des investisseurs.

Cet engagement de Sogécapital Gestion traduit sa volonté de promouvoir l'investissement responsable et citoyen en intégrant, dans ses stratégies d'investissement, des critères extra-financiers d'ordre environnemental, social et de gouvernance (ESG). Dorénavant, ces critères ESG feront partie intégrante des processus de sélection et de gestion des actifs composant les portefeuilles gérés par Sogécapital Gestion. La société de gestion s'engage également à demander aux sociétés dans lesquelles elle investit, de faire preuve de transparence sur les questions relatives aux critères ESG. Elle doit promouvoir l'acceptation et l'application de ces Principes dans son écosystème et œuvrer à améliorer la mise en place effective des Principes. Enfin, Sogécapital Gestion devra rendre compte au PRI, des activités menées dans ce sens et des progrès réalisés d'une manière transparente et régulière.

Cette signature marque une étape importante vers une gestion plus responsable et une Banque Privée à impacts positifs. Elle témoigne de l'engagement de Société Générale Maroc en faveur de l'investissement responsable et affirme sa volonté d'accompagner ses clients privés vers davantage de durabilité.

Depuis la signature des PRI des Nations Unis, Sogécapital Gestion a procédé à la rédaction d'une charte d'adhésion, ainsi que de sa politique ESG.

V.d.1.4 Création d'un fonds commun de placement “ SG SOCIAL IMPACT FUND” pour soutenir des projets solidaires portés par des associations

Fidèle à son engagement citoyen, Société Générale Maroc crée, via sa filiale de gestion d'actifs Sogécapital Gestion, un nouveau fonds de placement collectif à forte portée sociale et solidaire : le fonds SG Social Impact Fund.

SG Social Impact Fund est un fonds commun de placement, de catégorie monétaire, et qui distribuera son résultat en partie ou en totalité sous forme de dividendes. Ces dividendes seront intégralement redistribués à des structures associatives oeuvrant au profit de populations défavorisées ou en situation précaire. C'est l'une des particularités majeures de ce fonds : les investisseurs, aussi bien acteurs institutionnels, qu'entreprises ou personnes physiques, renoncent délibérément à la plus-value générée par leur placement.

Innovant à plus d'un titre, et tout en prenant peu de risques au vu de sa stratégie de placement, ce fonds propose une réelle opportunité aux investisseurs désireux de contribuer à des actions de solidarité, en soutenant des associations, dans la poursuite de leur mission statutaire, et dans la réalisation de leurs projets de développement.

Les bénéficiaires ciblés par SG Social Impact Fund sont les associations de droit marocain, agissant au profit de populations vulnérables, dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- L'insertion professionnelle (notamment aide à l'entrée des jeunes ou des femmes dans la vie active, ou aide au lancement d'activités génératrices de revenus)
- L'insertion sociale n L'insertion par l'éducation, la culture ou le sport
- La lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme
- La santé

V.d.1.5 Favoriser l'inclusion par la solidarité, l'éducation et la culture

La Fondation Société Générale Maroc participe très activement aux efforts nationaux déployés pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Elle développe des partenariats avec les acteurs de la société civile, agissant au profit des populations défavorisées, en particulier les femmes en situation de détresse et les jeunes en besoin d'éducation et d'insertion sociale et professionnelle.



➤ **L'insertion professionnelle : un des axes majeurs de la politique de mécénat de société générale**

○ **Soutien à la fondation Mohammed V pour la solidarité**

La Fondation Société Générale Maroc a réaffirmé son soutien à la Fondation Mohammed V pour la solidarité, qui œuvre notamment, depuis sa création, à développer des programmes intégrés, axés sur le renforcement des capacités propres des jeunes à entreprendre, afin de faciliter leur insertion socioprofessionnelle. Vu le rôle déterminant de la formation qualifiante dans l'atteinte des objectifs de l'insertion des jeunes et en appui aux actions de soutien à la scolarisation et au renforcement de leurs acquis, la Fondation Mohammed V a déployé plusieurs centres de formation professionnelle et d'insertion des jeunes afin de favoriser leur accès à différents mécanismes et moyens d'intégration sociale et d'insertion professionnelle.

○ **Soutien à la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus**

La Fondation Société Générale Maroc contribue au financement des projets de la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus qui œuvre sans relâche pour la consécration de la culture d'assistance post carcérale en vue de permettre aux détenus, essentiellement les mineurs et les jeunes, de corriger leur comportement, d'acquérir des compétences, de poursuivre leurs études ou d'apprendre un métier à même de leur ouvrir des perspectives sur le marché de l'emploi. L'objectif est de faire de l'espace carcéral une école pour la correction du Soutien à la fondation Mohammed V pour la réinsertion des détenus comportement et une véritable pépinière pour faire éclore les compétences et les talents dans des conditions humaines faisant du respect de la dignité du détenu le souci principal.

○ **Partenariat avec SOS Villages d'Enfants Maroc**

La Fondation Société Générale Maroc a renouvelé son soutien au « Programme de renforcement de la famille Province de Tit Mellil – Médiouna », auprès de familles monoparentales, dirigées par des femmes seules, en situation précaire, afin de prévenir l'abandon d'enfants. Les services proposés aux bénéficiaires du programme sont articulés autour de trois axes :

- Répondre aux besoins fondamentaux des familles, en matière de nutrition, d'hygiène et de soins médicaux
- Soutenir les enfants et les jeunes, à travers la remédiation scolaire et numérique, l'orientation professionnelle, la formation à l'auto-entrepreneuriat,
- Accompagner les mères de famille, à travers un soutien psychologique et juridique, et la participation à des ateliers de sensibilisation à l'éducation parentale et à l'éducation financière.

○ **Partenariat avec l'association Tibu Maroc**

La Fondation Société Générale Maroc soutient le programme Alafia, conçu par l'association Terres en Mêlées, et déployé au Maroc, en partenariat avec l'association Tibu Maroc. Ce programme vise à promouvoir la pratique du rugby auprès de 2.500 enfants afin de leur transmettre les valeurs nobles de cette discipline, la culture de la paix et du vivre-ensemble. L'objectif est également de contribuer à l'émergence d'une génération d'éducateurs et de jeunes leaders ouverts sur le monde, capables d'utiliser le sport pour s'engager sur les terrains de la solidarité internationale et du développement durable en Afrique. Les actions du programme Alafia se composent principalement de séances hebdomadaires de rugby éducatif, de séances régulières de sensibilisation aux valeurs de la citoyenneté mondiale et à une culture d'écocitoyenneté, d'événements socio-sportifs et d'ateliers de formations à destination des éducateurs et enseignants. En 2022, le trophée de la meilleure initiative Sport & Education a été décerné à TIBU et Terres en Mêlées à Dakar, pour le programme Alafia qui utilise le rugby comme un puissant levier d'éducation et de mobilisation des jeunes.

○ **Partenariat avec la Fondation Ténor pour la Culture (Programme Mazaya)**

Mazaya est un programme socioéducatif, combinant éducation scolaire et cursus musical professionnel, destiné aux enfants issus de milieux défavorisés et déscolarisés. L'ambition de ce programme est de faire de la musique un outil de développement personnel et social, tout en offrant de réels débouchés professionnels. La Fondation Société Générale Maroc parraine une jeune fille dont l'instrument de prédilection est l'alto.

○ **Partenariat avec l'association INSAF**

L'association INSAF a pour mission de prévenir l'abandon des enfants nés hors mariage en assurant un soutien matériel, juridique, médical et psychologique aux mères célibataires, tout en œuvrant à leur autonomisation financière par la qualification et l'insertion professionnelle. INSAF mobilise ses ressources et ses savoir-faire afin de briser l'isolement des mamans célibataires et de leurs enfants, en leur offrant un lieu de transit et d'appartenance, ainsi qu'un lieu d'éducation. Le partenariat avec INSAF concerne le financement d'un atelier de formation aux techniques de la coiffure, permettant aux



bénéficiaires d'accéder à un métier à même de leur assurer l'autonomie financière, afin qu'elles puissent s'occuper convenablement de l'éducation de leur enfant.

➤ **L'insertion par l'éducation, la pratique culturelle et sportive**

○ **Lancement du premier collège numérique rural de proximité, au Maroc**

Après avoir subventionné le premier Collège Rural numérique de Proximité (CORP) au Maroc, dont a bénéficié le douar Khallad, situé dans la province d'Azilal, la fondation Société Générale Maroc a renouvelé son partenariat avec la fondation Zakoura Éducation pour l'extension de ce collège à deux nouvelles classes situées dans deux autres douars reculés, de la région de Béni Mellal – Khénifra. Né d'un partenariat entre le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, la Fondation Société Générale Maroc, l'Initiative Nationale de Développement Humain de Azilal, l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation de Béni Mellal - Khénifra et la Fondation Zakoura, le CORP s'inscrit dans la volonté commune de ses parties prenantes de :

- Réduire la fracture éducative ;
- Lutter contre le décrochage scolaire ;
- Assurer une inclusion numérique des bénéficiaires en zones rurales.

Ce projet apporte une solution innovante et s'articule ainsi en trois axes majeurs :

- Promouvoir l'égalité des chances pour l'accès à une scolarisation collégiale ;
- Améliorer la performance du système éducatif et le suivi scolaire afin de prévenir l'abandon scolaire ;
- Offrir un dispositif pédagogique innovant à travers l'usage du numérique.

Le modus operandi de ce projet repose sur un collège dématérialisé avec un corps professoral à distance et un CORP implanté dans un douar jusqu'alors dépourvu de collège. Un dispositif qui permet ainsi de mobiliser les meilleurs enseignants à distance. Pour ce projet pilote, la cellule d'enseignants est basée à Béni Mellal alors que le CORP est implanté au douar Khallad, dans la province d'Azilal. Équipée des dernières technologies, la salle dédiée à ce projet pilote accueille une moyenne de 15-20 élèves de 12 à 16 ans par classe pendant 3 ans, accompagnés d'un facilitateur. Les élèves auront accès aux cours interactifs en ligne, à une plateforme numérique, aux capsules enregistrées pour visionnage ultérieur ou pour remédiation scolaire, ainsi qu'à un accompagnement personnalisé. Outre le cycle de base fondé sur le programme formel (9 enseignants/matières) les pôles d'apprentissage sont définis en collaboration avec la direction des curricula et l'AREF et selon le cursus du collège déjà existant. D'autres activités sont également prévues, comme des formations en soft skills et life skills notamment et les enfants auront accès à une bibliothèque numérique en collaboration avec la direction Génie.

Les bénéficiaires du CORP, à savoir les enfants ayant abandonné l'école en âge d'être réintégrés et ceux qui se retrouvent hors système pour indisponibilité d'un collège à proximité, pourront donc poursuivre leur scolarité dans leur douar, dans un environnement respectant les standards d'une éducation de qualité.

○ **Soutien de la Fondation Ali Zaoua**

La Fondation Société Générale Maroc soutient le 5ème centre culturel Les Étoiles, situé à Marrakech, qui offre à la jeunesse de la médina, un espace d'expression, d'apprentissage et de découverte. À quelques pas de l'incontournable place Jamaâ El Fna, se trouve le bâtiment « Riad El Kébir », mis à disposition par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, qui abrite désormais le Centre « Les Etoiles de Jamaâ El Fna ». Un monument de plus de 1 000 m² entièrement restauré, qui pourra accueillir 600 jeunes bénéficiaires permanents dès la première année, pour les initier aux différentes formes d'expression artistique (musique, danse, théâtre, arts visuels et plastiques...), et aux langues étrangères (français, anglais, espagnol, mandarin, coréen...).

○ **Soutien de la Fondation Marocaine pour l'Éducation Financière**

L'action de la Fondation Marocaine pour l'Éducation Financière vise notamment l'inclusion financière par l'information, la formation et l'éducation des publics non introduits dans le système financier. En 2021, la Fondation Société Générale a de nouveau apporté son soutien financier à la Fondation Marocaine pour l'Éducation Financière et a contribué activement à la réussite de la Global Money Week.

○ **Soutien de l'association Kane Ya Makane**



Partenaire de l'association Kane Ya Makane depuis sa création il y a plus de 10 ans, la Fondation Société Générale Maroc a renouvelé son soutien au programme Tanouir, qui est un projet éducatif et culturel ambitieux, à fort impact social sur les enfants et les enseignants vivant dans des territoires reculés, en zone rurale.

Tout au long de l'année scolaire, ce programme déroule des ateliers d'arts plastiques, d'expression corporelle, de théâtre, de musique et de chant... pour renforcer les capacités des enfants en matière d'expression, d'ouverture sur le monde, de créativité, d'épanouissement et de faculté de projection dans l'avenir.

○ **Partenariat avec les associations Tibu Maroc et Terres en mêlées**

La Fondation Société Générale Maroc soutient le programme El Afia, conçu par l'association Terres en mêlées, et déployé au Maroc, en partenariat avec l'association Tibu Maroc.

Ce programme vise à promouvoir la pratique du rugby auprès de 2.500 enfants pour la saison 2021/ 2022, afin de leur transmettre les valeurs nobles de cette discipline, la culture de la paix, du vivre-ensemble et à transmettre des compétences de vie par le biais du rugby.

L'objectif est également de contribuer à l'émergence d'une génération d'éducateurs et de jeunes leaders ouverts sur le monde, capables d'utiliser le sport pour s'engager sur les terrains de la solidarité internationale et du développement durable en Afrique. Les actions du programme Alafia se composent principalement de séances hebdomadaires de rugby éducatif, de séances régulières de sensibilisation aux valeurs de la citoyenneté mondiale et à une culture d'écocitoyenneté, d'événements socio-sportifs et d'ateliers de formations à destination des éducateurs et enseignants.

Le projet se déploie dans les lieux suivants :

- L'école de la 2ème chance gérée par Tibu Maroc, située dans l'ancienne médina de Casablanca (40 jeunes bénéficiaires en difficulté) ;
- Partenariat avec 4 établissements scolaires publics de Casablanca

V.d.2.Ethique et déontologie, Facteurs de confiance

Société Générale Maroc s'appuie sur une gouvernance solide, à l'écoute de son environnement et respectueuse des plus hauts standards d'éthique. Une gestion rigoureuse et maîtrisée des risques constitue le socle sur lequel sont prises l'ensemble des décisions.

V.d.2.1 Être un acheteur responsable

Le groupe Société Générale est soumis à un certain nombre de réglementations en matière de responsabilités sociale et environnementale, incluant la loi française sur le « Devoir de Vigilance ». Cette loi oblige les entreprises à « établir et mettre en œuvre un plan de vigilance comportant les mesures propres à identifier et prévenir la réalisation de risques d'atteintes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, de dommages corporels ou environnementaux graves ou de risques sanitaires résultant de leurs activités et de celles des sociétés qu'elles contrôlent, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs sur lesquels elles exercent une influence déterminante ». Elle repose sur les exigences et standards énoncés dans les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme. L'ensemble du Groupe est donc concerné par ces dispositions, y compris les filiales. La politique Achats du groupe Société Générale garantit :

- La neutralité dans la sélection des fournisseurs ;
- L'équité dans l'accès aux marchés du Groupe ;
- L'efficacité, dans la recherche des solutions ;
- La sécurité opérationnelle, juridique et contractuelle ;
- La responsabilité, avec l'intégration des engagements sociaux et environnementaux du Groupe dans la conduite de ses achats.

Ainsi, en plus du critère rapport qualité/ prix, Société Générale veille à prendre en considération l'ensemble des coûts et impacts engendrés par l'acquisition, l'utilisation d'un produit ou d'un service ainsi que ses impacts en fin de vie en s'inscrivant dans une démarche d'achats responsables. Dans ce contexte, Société Générale Maroc intègre ces critères dans les processus d'achats.

Ainsi, tout acte d'achat doit respecter les principes et engagements pris par le groupe Société Générale en matière d'achats responsables et repris dans la Charte Achats Responsables Société Générale. Tout achat doit respecter les principes applicables à un achat responsable : mise en concurrence, équité et transparence, équilibre dans les relations, sélection du mieux disant, traçabilité et auditabilité.



Un certain nombre d'actions sont adoptées tout au long du processus Achat en application de la démarche RSE :

Vérification de la qualification RSE de la prestation ;

Vérification que le prestataire n'est ni sur la liste d'exclusion, ni sur la liste d'indentification du groupe Société Générale entrant dans le cadre de son dispositif de gestion des risques environnementaux et sociaux ;

- Intégration d'exigences RSE dans le cahier des charges ;
- Introduction de critères RSE dans la grille de notation multicritère pour l'analyse des offres des soumissionnaires ;
- Insertion, dans l'ensemble des contrats de la Direction des Achats, de la clause RSE rappelant les réglementations RSE auxquelles Société Générale est soumise ;
- Intégration dans les Contrats d'Achats de la Charte des Achats Responsables et du lien vers le Code de Conduite Société Générale.

➤ **CLAUSE RSE**

La Clause RSE rappelle que le groupe Société Générale a mis en place des mesures destinées à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant de son activité et de celles de ses prestataires. Dans ce cadre, Société Générale Maroc a intégré cette clause dans ses contrats d'achats en précisant que le prestataire s'engage à respecter les obligations prévues à cet effet.

➤ **CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES**

Pour répondre à ses obligations légales et réglementaires et dans la lignée du Code de Conduite, le groupe Société Générale vise à associer ses fournisseurs dans la mise en place de mesures de vigilance. La Charte des Achats Responsables a pour objectif d'informer les fournisseurs :

- D'une part, des engagements pris par Société Générale en matière d'achats responsables notamment les principes des droits de l'Homme, des conditions de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption ;
- Et d'autre part, des attentes vis-à-vis des fournisseurs sur le respect de ces principes.

La Charte couvre les engagements de la banque vis-à-vis de ses fournisseurs tels que l'équité, l'éthique, la transparence, la vigilance vis-à-vis du risque de dépendance réciproque, le respect de délai de paiement, la confidentialité et le droit de propriété intellectuelle, l'intégration des fournisseurs de petites et moyennes tailles et le recours à la médiation. La Charte couvre également les engagements des fournisseurs sur les sujets de l'environnement, des droits de l'Homme, du droit du travail, de l'éthique des affaires, de la sous-traitance, de la démarche de progrès et du suivi de l'application de la Charte.



VI. Organisation commerciale

Pour continuer à conseiller ses clients de manière optimale, SGMB s'appuie sur un dispositif de réseau en dur qu'elle continue de développer de manière optimisée à travers un maillage complet sur l'ensemble du royaume, surtout dans les grandes villes où la part de marché théorique atteint 9,9% à Casablanca, 13% à Agadir, 9% à Tanger et 9,6% à Marrakech. A fin 2022, le dispositif d'exploitation comptait 364 agences (contre 371 en 2021) et 492 guichets automatiques et automates de change (contre 501 en 2021). L'évolution du nombre d'agences (-21 en net en 2022), s'explique par la fermeture de 21 agences.

Ce dispositif de réseau en dur est renforcé par une stratégie « omnicanale », offrant aux clients davantage d'autonomie et de possibilités d'interactions avec la banque.

Dans le cadre de la poursuite de la stratégie adoptée par SGMB, le réseau agence a enregistré la fermeture de 21 agences, portant le dispositif d'exploitation à 350 agences conventionnelles et 14 agences Dar Al Amane à fin 2022.

Ce renforcement du réseau d'agence s'est accompagné de la consolidation du parc de guichets automatiques bancaires et automates de changes avec 492 à travers tout le Maroc au 31/12/2022.

SOGETEL : Un centre de relations clients à l'écoute de la clientèle

Sogetel, le Centre de Relations Clients Multimédia (CRCM) de Société Générale Maroc assure un service de proximité par téléphone pour tout besoin d'information, de conseil ou d'assistance, et ce sur de larges plages horaires (de 8h30 à 19h en semaine, 10h à 6h le samedi).

En 2022, Sogetel a ainsi pris en charge et géré plus de 350 000 interactions clients, principalement en appels entrants, mais aussi en gestion des e-mails, gestion des demandes émanant de l'application mobile et gestion des campagnes d'appels sortants / rebond commercial à valeur ajoutée.

Sogetel a également fait évoluer son modèle pour servir de moteur à la mise en place des nouvelles stratégies relationnelles et devenir progressivement l'interlocuteur privilégié des clients distants, avec 3 ambitions majeures :

- Contribuer à développer le PNB distant & digital
- Augmenter la satisfaction clients
- Optimiser les coûts de distribution

En interne, une nouvelle organisation du CRCM a été mise en place afin de mieux gérer les flux par nature d'activités et besoins de compétences. En parallèle, Sogetel a activement contribué au déploiement du projet « joignabilité agences », visant à traiter l'un des leviers d'amélioration de la satisfaction client par la joignabilité. En communiquant sur un numéro unique pour joindre sa banque (numéro court 4242), l'expérience pilote a permis d'atteindre un taux de joignabilité supérieur à 80%, tout en dénouant la majorité des demandes clients au niveau du CRCM. Ce projet est appelé à être élargi à l'ensemble du réseau d'agences en 2023.

SoGé, la banque en ligne de Société Générale Maroc, poursuit sa trajectoire de développement

Dans un contexte d'accélération des usages digitaux, SoGé confirme son positionnement de banque 100% distante, en phase avec les attentes d'une clientèle à la recherche de parcours et d'expérience clients aussi pratiques et fluides que possible.

SoGé a pour ambition de simplifier la vie de ses clients au travers d'une relation bancaire full distante, en leur assurant autonomie et mobilité. Concrètement, avec SoGé, les clients ont la possibilité d'ouvrir un compte en ligne sans avoir à se déplacer en agence, grâce à la technique de la biométrie et de la reconnaissance faciale. Une fois le compte ouvert, ils reçoivent leurs cartes bancaires à domicile pour leurs transactions de paiements. Ils peuvent consulter et gérer leur compte sur l'appli mobile, et pour tout besoin d'aide, de conseil, d'assistance, il ont accès à un télébanquier sur de larges plages horaires.

SoGé réinvente ainsi la relation client en la rendant 100% distante, sans aucune contrainte de déplacement et ce tout au long de la relation bancaire.

En 2022, SoGé a poursuivi sa feuille de route en continuant à enrichir l'expérience client et en proposant de nouvelles offres pour s'adresser à une clientèle de plus en plus diversifiée. C'est ainsi qu'en avril 2022, la banque en ligne a lancé une offre dédiée aux adolescents, conçue en parfaite harmonie avec l'univers des plus jeunes. Ces derniers ont en effet des comportements et des attentes qui leur sont propres : leur mode de vie est rythmé par les nouvelles technologies, la recherche du bien-être, le refus des contraintes, la simplification de la relation avec l'argent, ...

C'est pourquoi SoGé s'est adressé aux plus jeunes de façon totalement innovante, en rupture avec la simple « carte bancaire argent de poche » ou « compte épargne pour jeunes ». SoGé Ado est une véritable offre bancaire, avec des services à la fois pratiques et pédagogiques, pour permettre aux plus jeunes d'acquérir les fondamentaux d'une éducation financière saine et équilibrée. Avec SoGé Ados, les jeunes disposent d'un



premier compte bancaire, géré sous la supervision de leurs parents. Ils ont aussi accès à une appli mobile pour découvrir facilement la banque, apprendre à gérer leur compte au quotidien, tout en profitant d'animations permanentes, de promotions et de bons plans auprès de nombreuses enseignes...

Au global, la banque en ligne de Société Générale Maroc, poursuit sa trajectoire de développement, gagne en maturité et s'affirme de plus en plus comme étant la « banque de demain » pour une clientèle plurielle qui apprécie dans SoGé la réponse à ses attentes essentielles, que ce soit en matière d'inclusion financière, d'autonomisation, de proximité relationnelle ou encore de qualité de service à distance.

Réseau	2020	2021	2022
Guichets permanents (Agences) ¹⁷	399	385	364
<i>Dont agences Conventionnelles</i>	386	371	350
<i>Dont agences Dar Al Amane</i>	13	14	14
Fermeture d'agence	20	15	21
DAB et GAB	521	501	492
Bureaux de représentation à l'étranger	2	2 ¹⁸	0

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Guichet permanent : guichet bancaire classique

DAB : Distributeur automatique de billets / GAB : Guichet automatique bancaire

VII. Moyens informatiques

Au sein de sa Filière Centrale COO, SGMB compte plusieurs entités qui veillent à satisfaire les besoins informatiques de l'ensemble des métiers et structures de la banque dans les meilleures conditions techniques et opérationnelles.

Missions des entités technologiques de la filière centrale COO

➤ Principales missions de l'entité Business Delivery

L'entité « Business Delivery » a pour principale mission d'accompagner la transformation des métiers en cohérence avec les orientations stratégiques de la banque à travers l'assistance et le conseil pour mettre en place la stratégie de transformation et la réalisation des feuilles de route métiers.

A cet effet, « Business Delivery » se positionne en tant que partenaire vis-à-vis des BU/SU en apportant conseil et expertise en terme de support sur les décisions d'arbitrage au sein de leur portefeuille et de contribution au choix de solutions les plus adaptées. « Business Delivery » veille à l'exécution des projets, du besoin jusqu'à la mise en œuvre, en respectant les délais et budgets impartis ainsi que la qualité ciblée et en suivant la relation avec les partenaires et prestataires IT stratégiques (HPS, ...)

Elle assure également une veille technologique permettant d'identifier les nouvelles opportunités d'évolution qui peuvent répondre aux besoins futurs des métiers.

« Business Delivery » accompagne les métiers dans le pilotage des coûts de transformation pour les optimiser et contribuer à leur consolidation au niveau de la Banque et propose des méthodes de travail agilisées pour réduire les cycles projet et assurer un delivery optimal.

L'entité veille également à l'exécution de projets stratégiques et organisationnels de la banque en respect des objectifs de coût, délais et qualité via sa cellule **Organisation & Processus**

¹⁷ Hors agences banque privée

¹⁸ En cours de fermeture



Les principales missions de cette dernière sont :

- L'établissement de diagnostics d'activités/entités sur les différentes dimensions (organisation, processus, efficacité opérationnelle...) avec préconisation et mise en œuvre de pistes d'amélioration organisationnelles.
- La pérennisation des pratiques Lean Management au sein de la banque permettant de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. L'entité prend également en charge la gestion et la maintenance du référentiel documentaire normatif et du référentiel des procédures sous la responsabilité des métiers owners des documents normatifs.
- La Coordination et le pilotage des CNP (Comités Nouveaux Produits pour la Direction Régionale Maroc) fait également partie des missions de l'entité « Organisation & Process ».

Par ailleurs, « Business Delivery » se charge de gérer et de piloter la relation opérationnelle et contractuelle avec SGABS (filiale en charge de l'Infra & Prod) à travers :

- Le maintien en condition opérationnelle des applications de la banque en assurant leur stabilité et l'atteinte des niveaux de service et de disponibilité en vigueur
- Le pilotage transverse des incidents et root causes
- Le monitoring de l'ensemble des assets bancaires critiques

L'entité « Business Delivery » est également en charge du pilotage du centre de services autour du Core Banking System (CBS) et du Release management (entité garante de toute nouvelle release du CBS)

Ce service a notamment pour objectifs de :

- Monter des centres de compétences et services internes autour du CBS
- Optimiser le processus de suivi de traitement des évolutions et anomalies par Sopra
- Mettre en place et suivre les plans d'actions d'amélioration de gestion des releases

Enfin, « Business Delivery » assure le Run des applications bancaires et annexes, en coordination avec SG ABS, en veillant à leur stabilité et à l'atteinte des niveaux de service et de disponibilité en vigueur :

- Gestion des relations avec les Owners métiers & fournisseurs / éditeurs
- Gestion des incidents (avec correction des root causes) et des demandes d'évolutions dans les délais et la qualité impartis.
- Gestion des licences et des contrats de maintenance : suivi des éditeurs en termes de SLA et engagements dans le cadre des contrats de maintenance, ainsi que le suivi de la bonne utilisation des licences
- Identification et réalisation des optimisations du parc applicatif.

Afin de servir les BU/SU de façon proactive et assurer un alignement, en continu, l'organisation de « Business Delivery » est en miroir avec celle des lignes métier et favorise des interactions fortes avec les COO métiers.

➤ Principales missions de l'entité Gouvernance IT

L'entité « Gouvernance IT » a pour principale mission de définir les cadres de référence à partir des bonnes pratiques, des normes groupe et des réglementations locales et de s'assurer de la bonne application de ces cadres, tout en mesurant les risques liés à tout éventuel écart.

Stratégie IT & Architecture d'Entreprise : a pour mission la construction, l'évolution, et le maintien de la stratégie d'architecture d'entreprise ainsi que le suivi de son application et son audit. Elle accompagne également les projets sur le volet architecture.

L'entité se charge également de la coordination et le pilotage des exercices TSP/SDI région Maroc et le suivi de leur exécution ainsi que les exercices de maturité IT.

Risque IT & Sécurité de l'Information : a pour mission la construction, l'évolution, l'application et l'audit du cadre de sécurité normatif (PSSI...), la supervision des risques IT et de la sécurité de l'information, le MCO des cartographies des risques, le suivi des plans de mitigation et des plans d'actions (y compris le suivi des correctifs post-mortem) en assurant le rôle de RSSI régional (i.e. Supervision RSSI pour EQDOM et SOGELEASE. Pour ce



qui concerne les filiales intégrées à l'organisation SG Maroc comme SKG, SKB, DAA, SOGEPAIEMENT..., le département R&S joue le rôle de RSSI comme pour le cas du reste des BU métier).

Qualité IT : assure le pilotage qualité, la certification SMQ ainsi que le renforcement et le contrôle qualité des différents processus IT, permettant ainsi une amélioration continue et un niveau de maturité IT satisfaisant.

Méthodes : est en charge du maintien, diffusion et application de la méthodologie de projets, à travers une revue régulière de la méthodologie et des templates ainsi qu'une organisation de formations pour tous les nouveaux arrivants. Gouvernance IT s'appuie sur un collège d'experts issu de l'ensemble des entités concernées par le volet méthodologique.

Transverse : Gov IT définit le processus de gestion des licences et contrôle sa bonne exécution par les différentes parties prenantes (SGABS, COO/ITS/RUN, Achats, etc.), se charge du pilotage de l'exercice de Surveillance Managériale et pilote le suivi des actions prévues dans le cadre des préconisations de l'Audit (périmètre COO).

➤ Principales missions de l'entité Data & BI

L'entité Data & BI a pour principales missions la vérification de la bonne déclinaison des principes de gouvernance et d'architecture des méthodologies et des outils d'exploitation de la donnée, l'identification des thématiques réglementaires, bancaires et non bancaires, ayant des impacts forts sur les sujets « Données ».

Data & BI veille à la promotion de la culture « Données » au sein de la banque et est en charge du pilotage des actions de Data Quality (prévention, correction, mise en qualité, acquisition de données externes...) au niveau local et en concertation avec le groupe.

L'entité est en charge du développement et de la diffusion d'usages pertinents des données sur les enjeux business et métiers en utilisant la Data Science et en installant et favorisant l'usage des nouvelles technologies autour de l'IA ML...

Elle assure également le sponsoring et la maintenance fonctionnelle du SI décisionnel, l'animation des usages et la convergence des entrepôts de données.

➤ Principales missions de l'entité Digital Office

La Digital factory a pour mission d'opérer la transformation digitale de la banque en adoptant une approche centrée client et un pilotage par la valeur. Elle développe et maintient des assets digitaux à l'état de l'art, basés sur les meilleurs standards en matière de développement logiciel (Software Craftsman, clean architecture, security by design, ...)

De par son rôle, elle recherche et veille sur les nouvelles technologies disruptives et les uses cases applicables chez SG Maroc.

Son modèle opérationnel promeut la culture de la collaboration, de l'expérimentation, de l'innovation, et de l'amélioration continue. Pour ce faire, la Digital Factory s'appuie sur des standards agiles internationaux inspirés des modèles Spotify et Safe et sur les processus de développement, d'intégration et de déploiement continus (DevOps).

La Digital Factory regroupe des équipes pluridisciplinaires et autonomes organisées en Tribes (Agile à l'échelle) et en Squads (Agile Unitaire) ou Centres d'Expertises (CoEs), responsables de la livraison de leurs backlogs

L'entité a aussi pour mission de développer les composantes clefs du SI et enablers technologiques (ESB, BPM, RPA, IA, ML...) à travers la mise en place et l'animation de centres d'expertises (CoEs) au service de la transformation de la banque. Ces derniers ont pour objectifs :

- Adresser les besoins des clients internes en mode agile, à travers le développement et l'intégration d'applications ou de robots autour de l'automatisation et la dématérialisation.
- Mettre en place des usines de développement permettant d'industrialiser le build, et de garantir ainsi des cycles de développements courts et un niveau de qualité technique élevé.
- Développer l'expertise technique nécessaire au maintien et à la bonne évolution des applications.



VIII. Stratégie et politique d'investissement

Société Générale Maroc s'inscrit dans un nouveau plan stratégique ambitieux dans la continuité des chantiers préalablement entamés, capitalisant sur les enseignements post-crise. Le plan « Avenir 19-21 » met en avant l'innovation et l'excellence opérationnelle en tant que leviers de croissance favorisant l'émergence de nouvelles expériences-clients à forte valeur ajoutée.

La stratégie de développement poursuivie par SGMB sur la période 2020-2022 s'est matérialisée par les investissements suivants :

en MMAD	2020	2021	2022
Total Investissements dont:	339	640	434
Investissements Immobiliers	18	10	17
Investissements IT	307	356	411
Investissements financiers	-35	227	-62
Autres Investissements	49	46	68

Source : Société Générale Marocaine de Banques

A fin 2020, les investissements de SGMB s'élèvent à 339 MMAD et correspondent principalement à des investissements IT qui représentent 90% du total investissement de la Banque sur l'année.

A fin 2021, les investissements de SGMB s'élèvent à 640 MMAD et correspondent principalement à des investissements IT qui représentent 56% du total investissement de la Banque (avec une concentration forte sur les investissements incorporelles), suivis par les investissements financiers (36%) liés à l'acquisition des titres Sogefoncière et Sogepaiement sur la période.

A fin 2022, le montant global des investissements de la banque s'élève à 434 MMAD et correspond principalement à des investissements IT (avec une QP de 95% du total investissement de la Banque concentrés sur les investissements en immobilisations incorporelles). Les investissements IT affichent une évolution de +15% par rapport à l'année 2021 traduisant ainsi la poursuite du programme d'investissement et de transformation par la banque.

IX. Partenariats Stratégiques

Société Générale Maroc fait partie du Groupe Société Générale et dans ce cadre profite d'un partenariat privilégié avec différentes entités du groupe. Ces partenariats sont axés sur l'assistance technique, le partage d'expertise dans les différentes lignes métiers de la banque, l'organisation, la stratégie commerciale, ...

Société Générale Maroc vise à profiter du savoir-faire d'un réseau mondial et de l'expertise développée par les lignes métiers du groupe à travers le monde. Plusieurs exemples de synergies sont aujourd'hui mis en œuvre entre Société Générale Maroc et sa maison mère lui assurant une assistance et un support dans un certain nombre de services centraux (Secrétariat Général, DRH, Direction Financière, Direction des Risques, Direction Juridique, services informatiques, etc.).

Société Générale Maroc profite également d'un contrat de garantie en vertu duquel Société Générale France se porte inconditionnellement garante de la bonne fin de tous les engagements de certaines contreparties vis-à-vis de la Société Générale Maroc, et de ceux que cette dernière pourrait être amenée à leur accorder à hauteur d'un montant maximum prédéfini.

La Finance responsable étant un axe d'intervention majeur chez Société Générale Maroc, la banque a développé un partenariat avec la BERD (Banque Européenne de Reconstruction et de Développement) pour commercialiser



des produits de financements dédiés à la transition énergétique du secteur privé avec le soutien de l’Union Européenne et du Green Climate Fund.

Ainsi, Société Générale Maroc a signé le 30 mai 2019 avec la BERD un contrat de partenariat pour déployer la « Green Value Chain ». A travers cette ligne de financement octroyée par la BERD, la banque finance les entreprises industrielles clientes qui investissent dans des projets de technologies vertes.

En 2019, SGMB a été la première banque à lancer la « Green Value Chain » (GVC) dédiée aux PME qui s’inscrivent dans des écosystèmes industriels et qui souhaitent renforcer leur compétitivité et celle des filières ou chaînes de valeur dans lesquelles elles opèrent. La ligne GVC propose aux PME concernées :

- Un financement flexible, en prêt ou en leasing des équipements d’efficacité énergétique, d’énergie renouvelable, de gestion durable de l’eau et des déchets... ;
- Une subvention de 10% du montant du crédit financé par des dons de l’Union Européenne ;
- Une assistance technique gratuite permettant d’évaluer et d’optimiser le programme d’investissement.

Cette offre a pris tout son sens dans le cadre du Plan Relance 2021-2023, initié par le Ministère de l’Industrie, du Commerce, de l’Economie Verte et Numérique du Maroc, dont l’ambition est de positionner le Maroc comme base industrielle compétitive et décarbonée à destination de l’Europe. Pour y parvenir, la modernisation et la mise à niveau environnementale des entreprises à travers des investissements verts intégrant énergies renouvelables, efficacité énergétique et efficacité des ressources, devient incontournable. Ces investissements hautement performants permettront de réduire les coûts de production et d’améliorer la qualité des produits tout en diminuant les émissions carbone. A noter qu’un mécanisme d’ajustement carbone aux frontières européennes sera établi en conformité avec les règles de l’OMC en ligne avec le Pacte vert européen pour soutenir ces ambitions de neutralité climatique d’ici 2050.

Ainsi, grâce à ce programme et malgré le contexte de ralentissement des investissements en 2020 et 2021 en raison de l’impact de la crise sanitaire, Société Générale Maroc a pu financer plusieurs projets significatifs, tels que :

- L’installation de panneaux photovoltaïques pour une ferme agricole, ce qui a permis de réduire sa consommation de 174 MWh/an et ses émissions GES de 96 TCO2eq/an, réduisant ainsi ses factures d’électricité et son impact carbone ;
- Le remplacement de l’ancienne machine par une machine d’emballage sous blister de nouvelle technologie, pour améliorer la chaîne de valeur d’une PME prometteuse opérant dans l’industrie pharmaceutique et diminuer la consommation d’énergie de son usine, ce qui a permis de réduire de 41 MWh/an sa consommation d’électricité et ses émissions GES de 26 TCO2eq/an, réduisant ainsi ses factures d’électricité et son impact carbone ;
- La modernisation de la ligne de production d’une unité industrielle agroalimentaire (production et emballage) afin d’améliorer l’hygiène et la qualité de ses produits finis tout en réduisant sa consommation d’électricité de 24 MWh/an et ses émissions GES de 14 TCO2eq/an ;

Conscient des enjeux climatiques pour les clients de la banque et souhaitant renforcer ses outils d’accompagnement, Société Générale Maroc a signé en février 2022 un deuxième emprunt avec la BERD pour un montant de 25 million d’Euro sous forme de crédits à des entreprises privées pour financer des investissements dans l’économie verte dans des initiatives favorisant l’efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la résilience climatique. Le programme « Green Economy Financing Facility » (GEFF) soutiendra également les activités liées au genre, afin d’améliorer l’égalité des chances entre femmes et hommes pour l’accès au financement climatique destiné à promouvoir les technologies vertes.

Grâce à ce programme Société Générale Maroc a financé de nouveaux projets portant notamment sur du matériel médical, et le recyclage de déchets.





PARTIE IV. Situation financière : Comptes de Société Générale Marocaine de Banques



Les comptes annuels des exercices 2020, 2021 et 2022 ont été certifiés par les commissaires aux comptes.

I. Informations financières consolidées sélectionnées entre 2020 et 2022

Les principaux indicateurs d'exploitation de SGMB se présentent comme suit :

→ Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés

En MMAD	2020	2021	2022	TCAM 20-22
PNB	4 993	5 111	5 197	2%
Résultat d'exploitation	1 251	1 333	1 903	23%
Coût du risque	-1 133	-1 216	-729	-20%
RNPG	769	815	1 206	25%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Entre 2020 et 2022, le Résultat net part groupe affiche un TCAM de 25%, passant de 769 MMAD en 2020 à 1 206 MMAD en 2022, découlant principalement de :

- La hausse du PNB, affichant un TCAM de +2% sur la période, passant de 4 993 MMAD en 2020 à 5 197 MMAD en 2022, portée par une hausse liée à la progression favorable de +19% de la marge sur commissions ;
- La hausse du résultat d'exploitation, passant de 1 251 MMAD en 2020 à 1 903 MMAD en 2022, soit un TCAM de 23%, liée à la baisse du coût du risque qui passe de -1 133 MMAD en 2020 à -729 MMAD en 2022 ;
- La diminution du coût du risque, affichant un TCAM de -20% et passant de 1 133 MMAD en 2020 à 729 MMAD en 2022, s'explique principalement par les bonnes performances réalisées en 2022 en termes d'actions de recouvrement et du suivi du portefeuille et aussi la sortie progressive des effets de la crise COVID.

→ Evolution des principaux indicateurs bilanciels consolidés

En MMAD	2020	2021	2022	TCAM 20-22
Prêts et créances sur la clientèle	88 999	87 933	95 481	3,6%
Dettes envers la clientèle	67 280	69 468	72 729	4,0%
Total Bilan	111 879	110 885	121 319	4,1%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Les principaux indicateurs bilanciels évoluent, sur la période 2020-2022, comme suit :

- Les prêts et créances sur la clientèle passent de 88 999 MMAD en 2020 à 95 481 MMAD en 2022, soit un TCAM de 3,6% sur la période observée ;
- Les dettes envers la clientèle ont augmenté passant de 67 280 MMAD à 72 729 MMAD sur la période en revue (soit un TCAM de +4,0%). Les dépôts de la clientèle augmentent de +5,1% par rapport à la même période de l'année dernière conformément à la tendance du social. Les dettes envers la clientèle sont en hausse en consolidé de +4,7%, cette hausse porte essentiellement sur les dépôts de la clientèle chez SGMB pour +3,3 Mds MAD;
- Le total bilan affiche un TCAM de 4,1% entre 2020 et 2022, passant de 111 879 MMAD à 121 319 MMAD en 2022.



II. Rapport des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux et consolidés des exercices 2020, 2021 et 2022

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 14.102.108 KMAD dont un bénéfice net de 1.028.091 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.



Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
<p>Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Comme indiqué au niveau de l'état A1</p> <p>« Principales méthodes d'évaluation appliquées» de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist).</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; - l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. <p>Au 31 décembre 2022, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à 8 091 MMAD ; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de 78 826 MMAD.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments portant sur des montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ; • examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; • tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; • tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse



Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 26 avril 2023

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUDA-KORACHI
Associée



Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Générale Marocaine de Banques, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 13 922 965 KMAD dont un bénéfice net de 857 103 KMAD.

Ces états ont été arrêtés par le Directoire le 15 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Générale Marocaine de Banques au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.



Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
<p>Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Comme indiqué au niveau de l'état A1 « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissement de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist).</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; • L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. <p>Au 31 décembre 2021, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 7 732 ; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de MMAD 70 619.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments portant sur des montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ; • Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; • Tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; • Tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèses

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative



qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou ; si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre et donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévues des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice 2021, la banque a procédé à :

- La création de la société « SOGEFONCIERE » S.A.R.L.A.U dont le capital est détenu à 100% par la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES pour un montant de 200 MMAD.
- La création de la société « SOGEPAIEMENT » S.A dont le capital est détenu à 100% par la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES pour un montant de 30 MMAD.

Casablanca, le 28 avril 2022

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUDA-KORACHI
Associée



Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Générale Marocaine de Banques, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 13 474 014 KMAD dont un bénéfice net de 500 253 KMAD.

Ces états ont été arrêtés par le Directoire le 8 février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Générale Marocaine de Banques au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.



Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
<p>Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Comme indiqué au niveau de l'état A1 « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissement de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist). L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; • L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. <p>Au 31 décembre 2020, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 7 340 ; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de MMAD 72 161.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ; • Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; • Tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; • Tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance. <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments portant sur des montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société, prévue par la loi.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèses

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction à l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.



L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent ci/ influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à la des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou ; si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse y compris les informations fournies dans les états de synthèse représentant les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre et donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévues des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 avril 2021

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUDA-KORACHI
Associée



Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Générale Marocaine de Banques et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 14.472.351 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 1.257.531 KMAD.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
<p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ; - estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets ; <p>Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliquées » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2022, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à MMAD 107 587 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 12 106.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; • Analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2022 ; • tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; • tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ; <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.</p>

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.



L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entièvre responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 26 avril 2023

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUDA-KORACHI
Associée



Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la **Société Générale Marocaine de Banques et de ses filiales** (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 13 429 079 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 833 792 KMAD. Ces états ont été arrêtés par le Directoire le 15 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.



Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
<p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe Société Générale Marocaine de Banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 – instruments financiers.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou à défaut (Bucket 3) ; • Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes Buckets ; <p>Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliquées » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2021, le montant brut des prêts et créances sur la clientèle exposée au risque de crédit s'élève à MMAD 99 614 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 11 681.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; • Analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2021 ; • Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours Buckets 1 et 2 ; • Tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ; • Examiner la méthodologie retenue par le Groupe pour tenir compte des effets liés à la crise sanitaire Covid-19 dans l'évaluation des pertes attendues. <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.</p>

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèses

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction à l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme



significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à la des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur des éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entièvre responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévues des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 avril 2022

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUDA-KORACHI
Associée



Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **la Société Générale Marocaine de Banques et de ses filiales** (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 12 993 875 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 800 443 KMAD. Ces états ont été établis par le Directoire le 8 février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.



Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
<p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe Société Générale Marocaine de Banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 – instruments financiers.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket1), dégradés (Bucket 2) ou à défaut (Bucket 3) ; • Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes Buckets ; <p>Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliquées » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2020, le montant brut des prêts et créances sur la clientèle exposée au risque de crédit s'élève à MMAD 100 075 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 11 076.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier dans le contexte d'incertitude liée à la crise sanitaire Covid-19.</p>	<p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; • Analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2020 ; • Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours Buckets 1 et 2 ; • Tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ; • Examiner la méthodologie retenue par le Groupe pour tenir compte des effets liés à la crise sanitaire Covid-19 dans l'évaluation des pertes attendues. <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.</p>

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèses

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés, conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction à l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou



collectivement, elles puissent ci/ influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à la des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou ; si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entièvre responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévues des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 avril 2021

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUDA-KORACHI
Associée



III. Périmètre de consolidation des exercices 2020, 2021, et 2022

Le périmètre de consolidation au 31/12/2022 se présente comme suit :

Périmètre de consolidation 2022

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	Bancaire	100,00%	100,00%	Intégration globale
INVESTIMA	Société de participation	48,04%	48,04%	Intégration globale
SOGECAPITAL BOURSE	Intermédiation en bourse	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOGECAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	Intégration globale
SOGECAPITAL PLACEMENT	Gestion d'actifs	99,96%	99,96%	Intégration globale
SOGELEASE	Leasing	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOCIETE GENERALE OFFSHORE	Bancaire	99,92%	99,92%	Intégration globale
SOGEFINANCEMENT	Crédit à la consommation	100,00%	100,00%	Intégration globale
ATHENA COURTAGE	Courtage d'assurance	96,93%	96,93%	Intégration globale
FONCIMMO	Activité immobilière	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOGECCONTACT	Centre d'appel	99,83%	99,83%	Intégration globale
EQDOM	Crédit à la consommation	56,82%	55,21%	Intégration globale
LA MAROCAINE VIE	Assurance	49,01%	49,01%	Mise en équivalence
ALD AUTOMOTIVE	Location Longue Durée	15,00%	15,00%	Mise en équivalence
SOGEFONCIERE	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOGEPAIEMENT	Crédit à la consommation	100,00%	100,00%	Intégration globale
NEMA CAPITAL	Gestion d'actifs	50,00%	50,00%	Intégration globale

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Périmètre de consolidation 2021

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	Bancaire	100,00%	100,00%	Intégration globale
INVESTIMA	Société de participation	48,04%	48,04%	Intégration globale
SOGECAPITAL BOURSE	Intermédiation en bourse	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOGECAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	Intégration globale
SOGECAPITAL PLACEMENT	Gestion d'actifs	99,96%	99,96%	Intégration globale
SOGELEASE	Leasing	100,00%	100,00%	Intégration globale



SOCIETE GENERALE OFFSHORE	Bancaire	99,92%	99,92%	Intégration globale
SOGEFINANCEMENT	Crédit à la consommation	100,00%	100,00%	Intégration globale
ATHENA COURTAGE	Courtage d'assurance	96,93%	96,93%	Intégration globale
FONCIMMO	Activité immobilière	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOGECOMTACT	Centre d'appel	99,83%	99,83%	Intégration globale
EQDOM	Crédit à la consommation	56,82%	55,21%	Intégration globale
LA MAROCAINE VIE	Assurance	49,01%	49,01%	Mise en équivalence
ALD AUTOMOTIVE	Location Longue Durée	15,00%	15,00%	Mise en équivalence
SOGEFONCIERE	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	Intégration globale

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Périmètre de consolidation 2020

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	Bancaire	100,00%	100,00%	Intégration globale
INVESTIMA	Société de participation	48,04%	48,04%	Intégration globale
SOGECAPITAL BOURSE	Intermédiation en bourse	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOGECAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	Intégration globale
SOGECAPITAL PLACEMENT	Gestion d'actifs	99,96%	99,96%	Intégration globale
SOGELEASE	Leasing	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOCIETE GENERALE OFFSHORE	Bancaire	99,92%	99,92%	Intégration globale
SOGEFINANCEMENT	Crédit à la consommation	100,00%	100,00%	Intégration globale
ATHENA COURTAGE	Courtage d'assurance	96,93%	96,93%	Intégration globale
FONCIMMO	Activité immobilière	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOGECOMTACT	Centre d'appel	99,83%	99,83%	Intégration globale
EQDOM	Crédit à la consommation	56,82%	55,21%	Intégration globale
LA MAROCAINE VIE	Assurance	49,01%	49,01%	Mise en équivalence
ALD AUTOMOTIVE	Location Longue Durée	15,00%	15,00%	Mise en équivalence

En juin 2018, Société Générale Marocaine de Banques a acquis sur le marché boursier un bloc d'actions représentant 34,95% du capital d'Eqdom auprès de SG Financial Services Holding, filiale à 100% du Groupe Société Générale. Cette acquisition porte la participation de SGMB dans Eqdom à 56,82% du capital social.

Courant le premier semestre 2019, la participation de Société Générale Marocaine de Banques au capital de La Marocaine Vie a augmenté pour s'établir à 49,01% (contre 25,82% au 31/12/2018).



En décembre 2019, SGMB a participé dans le cadre d'une joint-venture avec YAMED Capital à la création de la société de gestion d'OPCI - NEMA Capital. Sa participation s'élève à 49,99%. Cette filiale ne figure pas dans le périmètre de consolidation au 31/12/2020 car la société n'a pas encore entamé son activité.

En avril 2021, SGMB a procédé à la création d'une nouvelle filiale SOGEFONCIERE inscrite au registre de commerce le 07/04/2021. Sa participation s'élève à 100,00%.

En 2022, Le périmètre de consolidation a évolué avec l'intégration de NEMA CAPITAL, SOGEPAIEMENT et SOGECAPITAL INVESTISSEMENT.

IV. Impact de la norme IFRS 16 et IFRIC 23 sur la situation financière de SGMB

IFRS 16 :

En janvier 2016, l'IASB a annoncé la mise en place de la norme IFRS 16, portant sur les contrats de location. Cette dernière remplace la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées.

Avec son entrée en application, à compter du 1^{er} janvier 2019, la distinction entre « location simple » et « location financement » est supprimée. Désormais, l'ensemble des contrats de location ont le même traitement comptable. Le bien loué est enregistré à l'actif du bilan au titre d'un « Droit d'Utilisation », et l'engagement financier associé au passif, au titre d'une « Dette Locative ».

Dans le compte de résultat, le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière subit un amortissement dégressif sur la durée du contrat de location.

La mise en place de la norme IFRS 16 a généré en 2020 une augmentation des immobilisations corporelles de 365 MMAD (droit d'utilisation) en comparaison à 326 MMAD en 2019 ainsi que les dettes locatives au passif de 229 MMAD en comparaison à 186 MMAD en 2019. La nouvelle norme a eu un impact négatif de 3 427 KMAD sur le résultat net en comparaison à 6736 KMAD en 2019.

La norme IFRS 16 a généré en 2021 une augmentation des immobilisations corporelles de 364 MMAD (droit d'utilisation) en comparaison à 365 MMAD en 2020 ainsi que les dettes locatives au passif de 230 MMAD en comparaison à 229 MMAD en 2020. La nouvelle norme a eu un impact négatif de 1 737 KMAD sur le résultat net en comparaison à 3 427 KMAD en 2020.

La norme IFRS 16 a généré en 2022 une hausse des immobilisations corporelles de 346 MMAD (droit d'utilisation) en comparaison à 364 MMAD en 2021, ainsi que les dettes locatives au passif de 211 MMAD en comparaison à 230 MMAD en 2021. La nouvelle norme a eu un impact négatif de 133 KMAD sur le résultat net en comparaison à 1 737 KMAD en 2021.

DATION EN PAIEMENT :

La publication de la directive BAM n'a pas engendré d'impacts comptables pour SGMB.

IFRIC 23 :

Le 7 juin 2017, l'IFRS IC (Interpretations Committee) a publié l'interprétation IFRIC 23 relative au traitement des positions fiscales incertaines en matière d'impôt sur le résultat. Cette interprétation est applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et prévoit deux options de transition :

- Application totalement rétrospective, selon la norme IAS 8, en retraitant les états financiers comparatifs présentés ;
- Application partiellement rétrospective, en comptabilisant l'impact cumulé à l'ouverture de l'exercice de première application dans les capitaux propres d'ouverture de cet exercice.

Société Générale Marocaine de Banques, dans le cadre de l'implémentation de l'IFRIC 23, a opté pour la méthode rétrospective avec un impact comptabilisé directement dans les capitaux propres.



V. Compte de résultat consolidé aux normes IFRS

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
+ Intérêt et produits assimilés	5 003	4 741	-5%	4 576	-3%
- Intérêts et charges assimilées	1 376	1 054	-23%	1 016	-4%
MARGE D'INTERET	3 627	3 687	+2%	3 560	-3%
+ Commissions (Produits)	1 492	1 502	+1%	1 730	+15%
- Commissions (Charges)	309	226	-27%	323	+43%
MARGE SUR COMMISSIONS	1 184	1 276	+8%	1 407	+10%
+/- Gains ou Pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	119	70	-41%	91	+30%
+/- Gains ou Pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	0	-	-	-	-
+/- Gains ou pertes nets résultant de la comptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	3	1	-67%	2	+100%
+ Produits des autres activités	122	203	+66%	206	+1%
- Charges des autres activités	62	126	>100%	69	-45%
PRODUIT NET BANCAIRE	4 993	5 111	+2%	5 197	+2%
<i>Dont PNB SGMB</i>	3 993	4 037	1%	4 109	+2%
PNB SGMB en % du PNB consolidé	80,0%	78,1%	-185 pbs	79,06%	+96 pbs
- Charges générales d'exploitation	2 324	2 230	-4%	2 218	-1%
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	285	331	+16%	346	+5%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 384	2 549	+7%	2 632	+3%
- Coût du risque	1 133	1 216	+7%	729	-40%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 251	1 333	+7%	1 903	+43%
+/- Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence	54	49	-8%	53	+8%
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	33	>100%	-	<-100%
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0	-	-	-
RESULTAT AVANT IMPOT	1 305	1 415	+8%	1 957	+38%
- Impôt sur les résultats	504	581	+15%	700	+20%
RESULTAT NET	800	834	+4%	1 258	+51%
- Intérêts minoritaires	32	19	+39%	52	>100%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	769	815	+6%	1 206	+48%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

➤ Évolution du PNB

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
+ Intérêt et produits assimilés	5 003	4 741	-5%	4 576	-3%
- Intérêts et charges assimilées	1 376	1 054	-23%	1 016	-4%
MARGE D'INTERET	3 627	3 687	+2%	3 560	-3%
+ Commissions (Produits)	1 492	1 502	+1%	1 730	+15%
- Commissions (Charges)	309	226	-27%	323	+43%
MARGE SUR COMMISSIONS	1 184	1 276	+8%	1 407	+10%
+/- Gains ou Pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	119	70	-41%	91	+30%



+/- Gains ou Pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	3	1	-54%	2	+100%	
+ Produits des autres activités	122	203	+66%	206	+1%	
- Charges des autres activités	62	126	>100%	69	-45%	
PRODUIT NET BANCAIRE	4 993	5 111	+2%	5 197	+2%	

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Evolution des composantes du PNB entre 2020 et 2022

➤ Marge d'intérêt

En MMAD	2020			2021			2022		
	Pdts	Chgs	Net	Pdts	Chgs	Net	Pdts	Chgs	Net
Opérations avec la clientèle	4 777	624	4 154	4 536	386	4 150	4335	365	3970
Comptes et prêts / emprunts	4 191	509	3 683	4 026	369	3 658	3836	350	3486
Opérations de pensions	-	3	-3	-	-	-	2	533	-531
Opérations de location-financement	586	112	474	509	17	492	499	15	484
Opérations interbancaires	226	753	-527	205	668	-463	241	651	-410
Comptes et prêts / emprunts	46	708	-662	24	644	-621	50	634	584
Opérations de pensions	180	45	135	181	24	158	190	17	173
Emprunts émis par le groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Marge d'intérêt	5 003	1 376	3 627	4 741	1 054	3 687	4576	1016	3560

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Contribution en pourcentage par secteur opérationnel à la marge d'intérêts entre 2020 et 2022

La contribution par activité à la marge d'intérêt du Groupe Société Générale Marocaine de Banques de 2020 à 2022 se détaille comme suit :

En MMAD	Marge d'intérêts par entité		
	2020	2021	2022
Banque de détail	2 849	2 864	2756
Sociétés de financement spécialisées	761	815	787
Banque offshore	16	7	17
Sociétés de gestion d'actifs	-	-	-
Autres	-	-	-



Total marge d'intérêts	3 626	3 687	3 560
-------------------------------	--------------	--------------	--------------

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Entre 2020 et 2022, la marge d'intérêt émane principalement de la Banque de détail, qui représente, 79% en 2020 et 78% en 2021, 77% en 2022 de la marge d'intérêts du Groupe

La baisse de la MNI est due à la baisse de la marge d'intérêt chez SGMB de 3% ainsi que la baisse sur les sociétés de financement spécialisés de 3%

La baisse progressive de la marge sur intérêts de la banque offshore depuis 2019 est due à la combinaison des facteurs suivants :

- Baisse de la production en CMT vs l'amortissement des encours (baisse des intérêts perçus) ;
- Augmentation des dépôts en euros de la filiale qui s'est traduit par le paiement de plus d'intérêts à SG Paris (hausse des intérêts payés).

Sur la période étudiée, la marge d'intérêt de la banque de détail représente en moyenne 78% du total de la marge d'intérêt consolidée de SGMB.

➤ **Marge sur commissions**

En MMAD	2020			2021			2022		
	Pdts	Chgs	Net	Pdts	Chgs	Net	Pdts	Chgs	Net
Commissions nettes sur opérations	1 293	-309	985	1 273	-226	1 047	1451	-323	1128
avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
avec la clientèle	526	-55	472	585	-58	527	656	-79	577
sur titres	32	-6	26	35	-5	30	29	-5	24
de change	735	-248	487	653	-163	489	766	-239	526
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prestation de services bancaires et financiers	199	-	199	229	-	229	279	-	279
produits nets de gestion d'OPCVM	11	-	11	13	-	13	15	-	15
produits nets sur moyen de paiement	128	-	128	159	-	159	209	-	209
Assurance	3	-	3	3	-	3	3	-	3
Autres	57	-	57	54	-	54	52	-	52
Produits nets de commissions	1 492	-309	1 184	1 502	-226	1 276	1730	-323	1407

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Contribution en pourcentage par secteur opérationnel à la marge sur commissions entre 2020 et 2022

La contribution par activité à la marge sur commissions du Groupe Société Générale Marocaine de Banques se détaille comme suit :

En MMAD	Marge sur commissions par entité			% Contribution par entité		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Banque de détail	1 093	1 154	1 287	92%	90%	91%



Sociétés de financement spécialisées	28	39	42	2%	3%	3%
Banque offshore	10	13	11	1%	1%	1%
Sociétés de gestion d'actifs	53	70	67	4%	5%	5%
Autres	0	0	0	0%	0%	0
Total marge sur commissions	1 184	1 276	1 407	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Entre 2020 et 2022, la marge sur commissions émane principalement de la Banque de détail, qui représente, 92% en 2020 et 90 % en 2021, 91% en 2022 du total de la marge sur commissions du Groupe.

Sur la période étudiée, la marge sur commission de la banque de détail représente en moyenne 91% du total de la marge sur commissions consolidée de SGMB.

➤ Résultat des opérations de marché

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
G/P nets sur instruments financiers à la JV par résultat	119	70	-41%	91	30%
<i>Titres à revenus fixes</i>	-	-	-	-	-
<i>Réévaluation des positions de change manuel</i>	-	-	-	-	-
<i>Titres de transaction</i>	92	50	-46%	31	-38%
<i>Réévaluation des positions de change manuel</i>	-	-	-	-	-
Autres	27	20	-26%	60	>100%
Gains/Pertes nets des instruments financiers à la JV par KP	-	-	-	-	-
G/P nets sur instruments financiers dispo. à la vente	-	-	-	-	-
Résultat des opérations de marché	119	70	-41%	91	30%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Entre 2020 et 2022, le résultat des opérations de marché de Société Générale Marocaine de Banques est passé de 119 MMAD à 91 MMAD. Cette baisse est portée principalement par la JV par résultat des titres de transaction du portefeuille.

Analyse 2020-2021

En 2021, le PNB enregistre une hausse de 2% passant de 4 993 MMAD en 2020 à 5 111 MMAD.

➤ Marge d'intérêt :

La marge d'intérêt constatée en 2021 a connu une augmentation de 2% (+60 MMAD) par rapport à celle de 2020 et atteint 3 687 MMAD. Cette situation est due principalement à :

- ✓ Une quasi-stagnation (-4 MMAD) de la marge nette sur opérations avec la clientèle liée à :



- La baisse de la marge d'intérêts sur comptes et prêts/emprunts (-0,6% ; -25 MMAD) expliquée par la baisse de leurs produits de 3,9% (-165 MMAD), accompagnée d'une baisse de leur charges (-140 MMAD passant de 509 MMAD en 2020 à 369 MMAD en 2020);
- La hausse de la marge d'intérêts sur les opérations de location et financement (+3,8%, +18 MMAD) essentiellement due à une meilleure maîtrise de leurs charges (-95 MMAD, -84,8%) et atténuée par une baisse des produits qui passent de 586 MMAD en 2020 à 509 MMAD à fin décembre 2021.
- ✓ La hausse de la marge nette sur opérations interbancaire (+64 MMAD) liée principalement à :
 - L'augmentation de la marge d'intérêts sur comptes et prêts/emprunts de +41 MMAD, due à la baisse de leurs charges de 9% (-64MMAD) face à une baisse de 47,8% de leurs produits (22 MMAD)
 - L'amélioration de la marge d'intérêts sur les opérations de pensions (+23 MMAD), expliquée par une baisse de leurs charges 46,66% (-21 MMAD) accompagné d'une légère augmentation de leurs produits +1 MMAD.

➤ Marges sur commission :

La marge sur commission augmente de 92 MMAD (+8%) passant de 1 184 MMAD en 2020 à 1 276MMAD à décembre 2021.

- ✓ L'évolution de +6,29% (+62 MMAD) des commissions nettes sur opérations est liée à :
 - Une amélioration des commissions nettes sur opérations avec la clientèle (+55 MMAD/, +11,6%) du fait de la hausse de leurs produits de 11,21% (+59 MMAD) combinée à une quasi-stagnation des charges ;

Les commissions sur titres n'ont pas été impactées par les effets de la crise et sont relativement stables avec une variation de +4 MMAD.

Les commissions nettes sur opérations de change sont en quasi-stagnation avec +2 MMAD grâce à un maintien de la bonne performance des opérations de change en salle de marché sur l'année 2021.

➤ Gains/pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Entre 2020 et 2021, le poste gains et pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat enregistre une baisse passant de 119 MMAD à 70 MMAD soit une baisse de 41% suite à une détérioration des résultats sur l'activité de trading (bons de trésor) liée à la baisse du portefeuille d'activité.

Les gains sur les actifs de transaction enregistrent une baisse passant de 92 MMAD en 2020 à 50 MMAD.

Analyse 2021-2022

En 2022, le PNB enregistre une hausse de 2% et s'élève à 5 197 MMAD contre 5 111 MMAD en 2021.

➤ Marge d'intérêt :

La marge d'intérêt constatée en 2022 a enregistré une légère baisse de -3% (-127 MMAD) par rapport à celle de 2021 en raison de la baisse des produits d'intérêts, liée essentiellement aux remboursements anticipés des crédits GE intervenus courant 2021, atténué par les décaissements intervenus au T4 2022. La baisse des produits d'intérêts a également été atténuée par une diminution des charges d'intérêts.

Les produits d'intérêts sont en baisse de -165 MMAD, soit - 3% s'expliquant principalement par :

- ✓ Une baisse des intérêts des crédits à moyen et long terme pour - 211 MMAD lié à un effet volume négatif (remboursement anticipé des crédits accordés aux grandes entreprises courant 2021) et des renégociations des taux à la baisse. Ces évolutions ont été atténuées par la hausse des intérêts sur crédits à court terme pour +131 MMAD du fait d'un effet volume ;
- ✓ Une baisse des intérêts sur les Sociétés de Financement pour - 12 MMAD ;
- ✓ Une contribution négative des filiales pour **-25 MMAD** et un impact négatif des retraitements IAS pour **-25 MMAD**

Les charges d'intérêts sont en baisse de - 4% (- 38 MMAD), en lien avec l'évolution des encours crédits et à l'optimisation du coût des ressources à travers un refinancement optimal au niveau des instruments financiers sur le marché local et via le recours au refinancement devise en fonction de l'évolution des taux.



➤ Marge sur commissions :

La marge sur commissions augmente de 131 MMAD (soit +10,27%) passant de 1 276 MMAD en 2021 à 1 407 en 2022 en raison de :

- ✓ L'augmentation des commissions sur opérations de change pour +66 MMAD, les commissions monétiques pour +26 MMAD et les commissions sur les crédits documentaires pour +7 MMAD ;
- ✓ Une contribution positive des filiales de +21 MMAD.

➤ Gains/pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Sur la période 2021-2022, le poste gains et pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat enregistre une hausse passant de 70 MMAD en 2021 à 91 MMAD en 2022, soit +30%. Cette augmentation est liée principalement à la hausse des gains de réévaluation des titres à la juste valeur par résultat pour 19 MMAD.

Contribution en pourcentage par secteur opérationnel au PNB entre 2020 et 2022

La contribution par activité au produit net bancaire du Groupe Société Générale Marocaine de Banques se détaille comme suit :

En MMAD	PNB par entité			% Contribution par entité		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Banque de détail	4 113	4 140	4 261	82%	81%	82%
Sociétés de financement spécialisées	799	860	841	16%	17%	16%
Banque offshore	27	20	28	1%	0%	1%
Sociétés de gestion d'actifs	54	92	68	1%	2%	1%
Autres	0	0	0	0%	0%	0%
Total PNB	4 993	5 111	5 198	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Entre 2020 et 2022, le PNB émane principalement de la Banque de détail, qui représente 82% en 2020, 81% en 2021 et 82 % en 2023 du PNB total du Groupe.

Sur 2021, le PNB est en hausse de 2,36% par l'impact de la MNI sur la filiale EQDOM (société de financement spécialisée) et les commissions sur les sociétés de gestion d'actifs.

En 2022, le PNB a connu une hausse de 1,70%, principalement sous l'effet de l'augmentation du PNB de la Banque de détail qui passe de 4140 à 4261 MMAD soit une augmentation de 121 MMAD.

Sur la période étudiée, le PNB de la banque de détail représente en moyenne 82% du total PNB consolidé de SGMB.

➤ **Coefficient d'exploitation bancaire**

Le coefficient d'exploitation bancaire de Société Générale Marocaine de Banques évolue comme suit, sur les dernières années :

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Encours brut de crédit (1)	100 075	99 615	-0,46%	107 587	8,00%
Produit net bancaire (2)	4 993	5 111	+2,37%	5 197	1,68%
<i>Charges générales d'exploitation</i>	2 324	2 230	-4,04%	2 218	-0,54%
<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</i>	285	331	+16,31%	346	4,53%



Frais généraux (3)	2 609	2 561	-1,82%	2 564	0,12%
Coefficient d'exploitation (3) / (2)	52,26%	50,12%	-214 pbs	49,34%	-77 pbs
Coût d'exploitation (3)/(1)	2,61%	2,57%	-4 pbs	2,38%	-19 pbs

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Le coefficient d'exploitation bancaire de Société Générale Marocaine de Banques hors impact du don covid évolue comme suit, sur les dernières années :

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Encours brut de crédit (1)	100 075	99 615	-0,46%	107 587	8,00%
Produit net bancaire (2)	4 993	5 111	2,36%	5 197	1,68%
<i>Charges générales d'exploitation</i>	2 214	2 230	0,72%	2 218	-0,54%
<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</i>	285	331	16,14%	346	4,53%
Frais généraux (3)	2 499	2 561	2,48%	2 564	0,12%
Coefficient d'exploitation (3) / (2)	50,05%	50,11%	6 pbs	49,34%	-77 pbs
Coût d'exploitation (3)/(1)	2,50%	2,57%	7 pbs	2,38%	-19 pbs

Analyse 2020-2021

En 2021, le coefficient d'exploitation s'établit à 50,12% contre 52,26% en 2020 ou 50,05% hors impact du don Covid. Une hausse de 6 pbs du coefficient d'exploitation hors impact du don Covid est due à une hausse plus importante des frais généraux normaux de 2,48% par rapport à la hausse du PNB qui est en augmentation de 2,37%.

En considérant tous les frais généraux de 2020 y compris le don Covid, la baisse de 214 pbs est due à une baisse des frais généraux de 1,82% (-48 MMAD) combinée à la hausse du PNB qui est en augmentation de 2,37% (+118 MMAD).

Le coût d'exploitation ressort à 2,57% en 2021 contre 2,61% en 2020.

Analyse 2021-2022

En 2022, le coefficient d'exploitation s'établit à 49,34% contre 50,12% en 2021, en baisse ainsi de 77 pbs. Cette baisse reflète une meilleure maîtrise des frais généraux (quasi-stabilité de ces charges sur la période 2021-2022) combinée à une hausse du PNB de +1,68%.

Le coût d'exploitation ressort à 2,38% en 2022 contre 2,57% en 2021.



➤ Frais de gestion

Les frais de gestion de SGMB s'élèvent à 2 564 MMAD en 2022 contre 2 561 en 2021, soit une légère hausse de 3 MMAD sur la période. L'évolution de ces frais de gestion entre 2020 et 2022 se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Charges générales d'exploitation	2 324	2 230	-4,04%	2 218	-0,54%
<i>dont charges de personnel</i>	1 223	1 264	+3,35%	1 258	-0,47%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	285	331	+16,31%	346	+4,53%
Frais de gestion	2 609	2 561	-1,82%	2 564	0,12%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2020-2021 :

Les frais de gestion s'élèvent à 2 561 MMAD en 2021, en baisse de 1,82% par rapport à 2020. Cette baisse est portée par l'effet exceptionnel de la participation au fonds COVID 2020 pour 110 MMAD. En neutralisant son impact, les frais généraux sont en hausse de +2,5%.

Les dotations aux amortissements sont en hausse de +16,31% en 2021 par rapport à 2020. Cela est dû à l'impact des investissements de la banque dans le cadre de sa transformation.

Analyse 2021-2022 :

Sur la période 2021-2022, les frais de gestion sont stables au global avec une hausse de +0,12% par rapport à 2021 pour atteindre 2 564 MMAD en 2022. Les charges du personnel affichent une baisse de -0,47% en 2022 par rapport à 2021 suite à la baisse des provisions sur les avantages du personnel sur l'exercice.

En 2022, les dotations aux amortissements s'élèvent à 346 MMAD, en évolution de +4,53% par rapport à 2021 avec une progression plus forte sur les dotations aux amortissements IT en lien avec la poursuite du programme d'investissement et de transformation de la banque.

Les principaux postes du compte « Charges générales d'exploitation » se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Salaires, primes et gratifications	967	1 003	3,60%	990	-1,30%
Dons et cotisations	142	17	-88,03%	25	47,06%
Autres charges générales d'exploitation	1 214	1 210	-0,33%	1 203	-0,58%
Total	2 324	2 230	-4,04%	2 218	-0,54%

Les charges générales d'exploitation s'établissent en 2021 à 2 230 MMAD en baisse de 4,04% (-94 MMAD) par rapport à 2020. Cette baisse est portée par l'effet exceptionnel de la participation au fonds COVID 19 pour 110 MMAD. En neutralisant son impact, les charges générales d'exploitation s'établiraient aux alentours de 2 120 MAD pour une baisse des charges de 8,78%.

En 2022, les charges d'exploitation s'élèvent à 2 218 MMAD en 2022, en baisse par rapport à 2021, soit -0,54%. Cette baisse est tirée principalement par la baisse des frais d'entretien sur l'année 2022 en lien avec les mesures sanitaires déployées sur l'année 2021 associées à la crise sanitaire COVID.



Contribution en pourcentage par secteur opérationnel aux Frais de gestion entre 2020 et 2022

La contribution par activité aux frais de gestion du Groupe Société Générale Marocaine de Banques se détaille comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Banque de détail	2353	2 313	2 269	90%	90%	88%
Sociétés de financement spécialisée	252	235	277	10%	9%	11%
Banque offshore	4	5	4	0%	0%	0%
Sociétés de gestion d'actifs	-	8	14	0%	1%	1%
Autres	-	-	-	0%	0%	0%
Total Frais de gestion	2 609	2 561	2 564	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Entre 2020 et 2022, les frais de gestion émanent principalement de SGMB, 90% en 2020, 90% en 2021 et 88% en 2022 des frais de gestion du Groupe, soit une moyenne de 89% sur la période étudiée.

Les FG sont quasiment stables en consolidé vs 1% en social, en raison d'impacts positifs liés aux traitements des comptes consolidés, à savoir des impacts de reclassement des rubriques entre social et consolidés pour 36 MMAD (non courant en social) et des impacts de retraitements IAS pour 56 M MAD (avantages au personnel).

Ces impacts positifs atténuent les contributions négatives des filiales pour -56 MMAD (dont Eqdom pour -39 MMAD).

➤ Résultat Brut d'Exploitation

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
PRODUIT NET BANCAIRE	4 993	5 111	+2%	5 197	+1,68%
Charges générales d'exploitation	2 324	2 230	-4%	2 218	-0,54%
<i>dont charges de personnel</i>	<i>1 223</i>	<i>1 264</i>	<i>+3%</i>	<i>1 258</i>	<i>-0,47%</i>
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	285	331	+16%	346	+4,53%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 384	2 549	+7%	2 633	+3,2%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2020 – 2021 :

Entre 2020 et 2021, le résultat brut d'exploitation enregistre une hausse de 165 MMAD (+7%). Cette hausse s'explique par un effet conjugué de :

- La hausse du PNB de 118 MMAD (+2%) comparé à 2020 ;
- Une baisse de 4% des charges générales d'exploitation.
- Une hausse de 3% des charges de personnel.
- Une hausse de 16% des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles (+46 MMAD)

Analyse 2021-2022 :



Sur la période 2021-2022, le résultat brut d'exploitation a enregistré une hausse de +3,2% (soit +83 MMAD). Cette hausse résulte essentiellement des effets combinés suivants :

- La hausse du PNB de 86 MMAD (soit +1,68%) comparé à 2021,
- La hausse des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles de + 15 MMAD (soit +4,53%) ;
- La baisse des charges générales d'exploitation de -12 MMAD (soit -0,54%).

Contribution en pourcentage par secteur opérationnel au résultat brut d'exploitation entre 2020 et 2022

La contribution par activité au résultat brut d'exploitation du Groupe Société Générale Marocaine de Banques se détaille comme suit

En MMAD	RBE par entité			% Contribution par entité		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Banque de détail	1 668	1 849	1876	70%	73%	71%
Sociétés de financement spécialisée	550	625	563	23%	25%	21%
Banque offshore	22	14	24	1%	1%	1%
Sociétés de gestion d'actifs	61	78	54	3%	3%	2%
Autres ¹⁹	83	-17	116	3%	-1%	5%
Total RBE	2 384	2 549	2 633	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Entre 2020 et 2022, le RBE émane principalement de SGMB, qui représente 70% en 2020, 73% en 2021 et 71% en 2022 du résultat brut d'exploitation du Groupe, soit une moyenne de 71% sur la période étudiée.

Le RBE est en hausse de + 3% sous l'effet positif conjugué de l'augmentation du PNB et de la baisse des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

¹⁹ Foncimo, La Marocaine Vie, Sogecapital Bourse, Investima, ALD, etc



➤ Coût du risque

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Dotations aux provisions	-1 528	-2 090	+37%	-1 609	-23%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-1 431	-1 848	+29%	-1 525	-17%
<i>Bucket 1</i>	-23	-10	-54%	-64	>100%
<i>Bucket 2</i>	-164	-1	-99%	-209	>100%
<i>Bucket 3</i>	-1 245	-1 837	+48%	-1 251	-32%
Provisions engagements par signature	-61	-67	+10%	-62	-8%
<i>Bucket 1</i>	-	-1	<100%	0	-98%
<i>Bucket 2</i>	-1	-9	<100%	0	-100%
<i>Bucket 3</i>	-60	-57	-4%	-62	8%
Autres provisions pour risques et charges	-35	-174	<100%	-22	-87%
Reprises de provisions	776	1 328	+71%	1 180	-11%
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	674	1 241	+84%	1 098	-12%
<i>Bucket 1</i>	7	228	>100%	189	-17%
<i>Bucket 2</i>	3	115	>100%	0	-100%
<i>Bucket 3</i>	664	898	+35%	909	1%
Reprises de provisions engagements par signature	90	49	-46%	58	18%
<i>Bucket 1</i>	5	0	-97%	18	-
<i>Bucket 2</i>	0	0	-	5	-
<i>Bucket 3</i>	86	48	-44%	35	-27%
Reprises des autres provisions pour risques et charges	13	38	>100%	24	-37%
Variation des provisions	-382	-455	+19%	-300	-34%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-45	-57	+28%	-30	-47%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-364	-407	+12%	-287	-29%
Récupérations sur prêts et créances amorties	29	35	+21%	24	-32%
Autres pertes	-2	-26	<100%	-6	-76%
Coût du risque	-1 133	-1 216	+7%	-729	40%
<i>dont coût de risque contrepartie</i>	<i>- 1 101</i>	<i>- 1 080</i>	<i>-2%</i>	<i>-596</i>	<i>-45%</i>
<i>dont coût de risque de crédit</i>	<i>-32</i>	<i>-136</i>	<i>>100%</i>	<i>-133</i>	<i>-2%</i>
Encours en souffrance brut	13 828	17 299	25%	17 452	1%
Coût du risque / Encours en souffrance brut	-8%	-7%	-100 pbs	-4%	-300 pbs



Encours net	87 399	87 933	1%	95 481	9%
Coût du risque / Encours net	1,18%	1,4%	22 pbs	0,76%	-64 pbs

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2020 – 2021 :

Le coût du risque enregistre une hausse de 83 MMAD en 2021 par rapport à 2020 pour s'établir à 1 216 MMAD.

Dans ce cadre, les provisions pour dépréciation des prêts et créances passent de 1 431 MMAD à 1 848 MMAD entre 2020 et 2021. Ces provisions sont classées à près de 99% en créances en souffrances (Bucket 3).

Les reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances augmentent et passent de 674 MMAD à 1 241 MMAD sur la même période.

La hausse du CNR en consolidé provient principalement de la hausse du CNR Eqdom pour 99 MMAD.

Le montant des pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées augmente de 12 MMAD passant de 45 MMAD à 57 MMAD. Les pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées évoluent à la hausse de 58 MMAD passant de 364 MMAD en 2020 à 407 MMAD en 2021. L'augmentation des pertes sur créances irrécouvrables provisionnées concernent de nombreux dossiers de clientèle à travers le réseau national.

L'amélioration des récupérations sur créances amorties est expliquée essentiellement par les efforts de recouvrement.

La hausse du CNR EQDOM entre 2020 et 2021 s'explique principalement par :

- ✓ La crise COVID qui a persisté en 2021 impactant certains segments de clients, comme les loueurs, les transporteurs et les employés du secteur du tourisme,
- ✓ L'entrée en vigueur des nouvelles normes de défaut (NDOD) appliquées à Eqdom en janvier 2021,
- ✓ Des effets mécaniques/méthodologiques de la provision donnant lieu à une dégradation du CNR des clients ayant sollicité des moratoires en 2020. En effet, à l'échéance de la période de moratoire, ces clients ont vu leur situation se dégrader, avec des niveaux de provision passant de 20% (premier stade de défaut) en 2020 à 100% en 2021.

A souligner que 30% du CNR 2021 est consommé par les moratoires.

La norme NDOD consiste à :

- Mettre automatiquement en défaut en cas d'arriérés de paiement > 90 jours avec possibilité d'application d'un seuil de matérialité.
- Mettre en défaut d'un débiteur lorsqu'il existe une situation d'absence probable de paiement, c'est-à-dire que l'on estime que le débiteur ne sera pas en mesure d'honorer pleinement son obligation. Des critères de mise en défaut peuvent s'appliquer, qu'il y ait ou non des arriérés de paiement par ailleurs.
- Instaurer une période de probation (franchise) de 90 jours. Les conditions de mise en Défaut ne sont plus remplies, l'ensemble des impayés du débiteur a été apuré, le client a repris ses paiements réguliers et il n'y a pas eu d'incident depuis au moins 90 jours.

Analyse 2021-2022 :

Le coût du risque enregistre une baisse de 40% en 2022 par rapport à 2021 pour s'établir à 729 MMAD.

Cette baisse s'explique par la baisse des dotations aux provisions sur la même période de 23% en passant de 2 090 MMAD en 2021 à 1 609 MMAD en 2022 et il s'agit essentiellement des provisions pour dépréciation des prêts et créances qui passent de 1 848 MMAD à 1 525 MMAD entre 2021 et 2022. Ces provisions sont classées à près de 82% en créances en souffrances (Bucket 3)

Les autres provisions pour risques et charges passent de 174 MMAD à 22 MMAD ; soit une baisse de -87% entre 2021 et 2022. Cette évolution est liée à un provisionnement en risque opérationnel à fin 2021.

Par ailleurs, les reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances diminuent et passent de 1 241 MMAD à 1 098 MMAD sur la même période.

Cette baisse du CNR en consolidé s'explique principalement par :

- les bonnes performances d'actions de recouvrement et suivi de portefeuilles en 2022 ;
- la sortie progressive des effets de la crise COVID.



Le CNR EQDOM est en baisse à 123 bps en 2022 vs 163 bps en 2021 s'expliquant principalement par :

- La sortie de crise COVID et la réouverture définitive des frontières ayant permis la reprise du secteur touristique et des activités connexes ;
- La stabilisation de la dégradation des dossiers moratoires ;
- Une meilleure qualité de l'octroi traduite par l'amélioration des indicateurs de risque à l'octroi ;
- Une amélioration des performances du recouvrement à l'issue des renforts de ressources et de la revue de certains processus de recouvrement.

Le montant des pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées diminue de 27 MMAD passant de 57 MMAD à 30 MMAD. Les pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées ont connu une baisse de 120 MMAD passant de 407 MMAD en 2021 à 287 MMAD en 2022.

La norme NDOD consiste à :

- Mettre automatiquement en défaut en cas d'arriérés de paiement > 90 jours avec possibilité d'application d'un seuil de matérialité.
- Mettre en défaut d'un débiteur lorsqu'il existe une situation d'absence probable de paiement, c'est-à-dire que l'on estime que le débiteur ne sera pas en mesure d'honorer pleinement son obligation. Des critères de mise en défaut peuvent s'appliquer, qu'il y ait ou non des arriérés de paiement par ailleurs.
- Instaurer une période de probation (franchise) de 90 jours. Les conditions de mise en Défaut ne sont plus remplies, l'ensemble des impayés du débiteur a été apuré, le client a repris ses paiements réguliers et il n'y a pas eu d'incident depuis au moins 90 jours.

Le ratio coût du risque sur les encours en souffrance baisse de 300 bps et s'explique par une bonne performance du CNR sur l'année 2022 malgré une légère hausse des encours en souffrance.

Dans la même optique, le ratio coût du risque sur les encours nets enregistre également une baisse de 64 points de base sur la période 2021-2022, passant de 1,4% en 2021 à 0,76% en 2022 expliquée par une meilleure maîtrise du coût du risque.

La contribution des filiales à la formation du coût du risque se présente comme suit :

En MMAD	Coût du risque par entité		
	2020	2021	2022
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DES BANQUES	887	884	533
SOGELEASE	71	64	62
EQDOM	166	265	127
SOGEFINANCEMENT	-	-	-
SG TANGER BANQUE OFFSHORE Locale (USD)	-1	-1	-1
ATHENA COURTAGE	-1	0	-
INVESTIMA			2
FONCIMMO	12	4	6
Total coût du risque	1 133	1 216	729

Contribution au coût du risque par activité opérationnelle :

La contribution par secteur opérationnel au coût du risque de Société Générale Marocaine de Banques entre 2020 et 2022 se présente comme suit

Coût du risque par entité



En MMAD	2020	2021	2022
Banque de détail	896	888	541
Sociétés de financement spécialisées	236	329	189
Banque offshore	1	-1	-1
Sociétés de gestion d'actifs	-	-	-
Autres	-	-	-
Total coût du risque	1 133	1 216	729

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Entre 2020 et 2022, le coût du risque émane principalement de la banque de détail, qui représente 79% en 2020, 73% en 2021 et 74,2% en 2022 du total CNR du Groupe.

Sur la période étudiée, le coût du risque de la banque de détail représente en moyenne 75% du total CNR consolidé de SGMB.

Evolution des créances en souffrance brutes/créances sur la clientèle et répartition par pôle d'activité:

L'évolution des créances en souffrance brutes/créances sur la clientèle entre 2020 et 2022 se présente comme suit:

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Créances en souffrances brutes	13 828	16 532	+19,56%	17 452	5,57%
Créances sur la clientèle brutes	100 075	99 615	-0,46%	107 587	8,00%
Provision sur les créances en souffrance	9 828	10 765	+9,54%	11 109	3,19%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Entre 2020 et 2021, les créances en souffrance brutes sont passées de 13,8 Mds MAD à 16,5 Mds MAD. Les créances sur la clientèle quant à elles se sont établies à 99,6 Mds MAD en 2021 contre 100,1 Md MAD en 2020. Les provisions sur les créances en souffrance sont passées de 9,8 Mds MAD à 10,8 Md MAD.

Entre 2021 et 2022, les créances en souffrance brutes sont passées de 16,5 Mds MAD à 17,4 Mds MAD. Les créances sur la clientèle quant à elles se sont établies à 107,5 Mds MAD en 2022 contre 99,6 Md MAD en 2021.

Sur la même période, les provisions sur les créances en souffrance sont passées de 10,7 Mds MAD en 2021 à 11,1 Mds MAD en 2022.

La hausse des provisions sur les créances en souffrance s'explique principalement par l'entrée en vigueur de la norme NDOD depuis 2021 ainsi que le passage en défaut sur le secteur de l'hôtellerie suite des reports en plus du renforcement du niveau de provisions sur des dossiers en défaut.

La répartition des créances en souffrance brutes/créances sur la clientèle entre 2020 et 2022 se présente comme suit :

En MMAD	Banque de détail	Société de financement spécialisées	Banque offshore	Sociétés de gestion d'actifs	Autres
31/12/2020					
Créances en souffrances brutes	10 848	2 963	17	-	-



Créances sur la clientèle brutes	81 371	18 310	394	-	-
Provision sur les créances en souffrance	-8 041	-1 777	-10	-	-
31/12/2021					
Créances en souffrances brutes	12 382	4 138	12	-	-
Créances sur la clientèle brutes	80 944	18 245	426	-	-
Provision sur les créances en souffrance	-8 744	-2 011	-10	-	-
31/12/2022					
Créances en souffrances brutes	13 529	3 912	11	-	-
Créances sur la clientèle brutes	89 176	17 555	857	-	-
Provision sur les créances en souffrance	-9 019	-2 079	-11	-	-

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

En 2020, les créances en souffrance brutes au niveau de la Banque de détail représentent 78% du total, suivies par les sociétés de financement spécialisées (21% du total des créances en souffrance brutes).

En 2021, la Banque de détail s'accapare 75% des créances en souffrance brutes, suivie par les sociétés de financement spécialisées (25% des créances en souffrance brutes), puis de la banque offshore pour le reliquat.

En 2022, la Banque de détail s'accapare 78% des créances en souffrance brutes, suivie par les sociétés de financement spécialisées (22% des créances en souffrance brutes), puis de la banque offshore pour le reliquat.

Le niveau des créances en souffrance d'Eqdom est resté stable comparé à 2021 autour de 1 990 MMAD qui s'explique essentiellement par la radiation de 110 MMAD d'encours en souffrance.

Principaux indicateurs de risque :

- **Taux de couverture**²⁰

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Créances brutes en souffrances (1)	13 827	16 532	+19,56%	17 452	5,57%
Provisions (2)	9 827	10 765	+9,55%	11 109	3,19%
Taux de couverture (2) / (1)	71,07%	65,12%	- 595 pbs	63,65%	-147 pbs

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Le volume de créances en souffrance a augmenté entre 2020 et 2022 en raison de la prise en considération des effets de la crise sanitaire sur les contreparties. En effet, cette tendance haussière est due à l'effet conjugué de l'impact de la crise COVID notamment sur le secteur de l'hôtellerie et également l'entrée en vigueur la nouvelle norme EBA (European Banking Authority) de défaut début 2021 « NDOD ».

Le taux de couverture s'établit à 63,65% au 31/12/2022 et s'inscrit à la baisse de 147 pbs par rapport à l'exercice précédent. La baisse du taux de couverture s'explique par les récentes entrées en défaut. A noter que le taux de couverture s'améliore tout au long du séjour en défaut.

Le taux de couverture d'Eqdom est passé à 75,32% vs 73,25% en 2021.

- **Taux de contentieux**²¹

²⁰ Provisions sur créances en souffrance / créances en souffrance

²¹ Créances en souffrances / Encours brut de crédits

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Créances brutes en souffrance (1)	13 828	16 532	+20%	17 452	5,57%
Encours brut de crédits (2)	100 075	99 615	-	107 587	8,00%
Taux de contentieux (1) / (2)	13,8%	16,60%	+280 pbs	16,22%	-38 pbs

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2020 – 2021 :

En 2021, le taux de contentieux augmente de 280 pbs pour s'établir à 16,60% contre 13,80% l'exercice précédent. Le volume global des crédits enregistre une quasi-stagnation contre une augmentation de 20% sur l'encours des créances brutes en souffrance.

Analyse 2021 – 2022 :

Le taux de contentieux s'établit à 16,22% au 31/12/2022 et s'inscrit à la baisse de 38 pbs par rapport à l'exercice précédent grâce à la bonne performance en termes de recouvrement conjuguée à l'évolution favorable des encours bruts de crédits.

Le taux de contentieux EQDOM s'établit à 15,43% contre 13,76% en 2021. Cette hausse s'explique par les transferts au contentieux des défauts de la période Covid.

➤ Résultat d'exploitation

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 384	2 549	+7%	2 633	3%
Coût du risque	1 133	1 216	+7%	729	-40%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 251	1 333	+7%	1 903	43%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2020-2021

Le résultat d'exploitation a connu une hausse de 7% passant de 1 251 MMAD à 1 333 MMAD, suite à la contribution de la hausse du résultat brut d'exploitation de 7%, combinée à la hausse également du coût du risque de 7%.

Le coût du risque est constitué du risque de contrepartie qui s'établit à 1 216 MMAD en 2021 contre 1 133 MMAD en 2020 et du risque opérationnel qui atteint 153 MMAD en 2021 contre 13 MMAD en 2020.

Analyse 2021-2022

Sur la période 2021-2022, le résultat d'exploitation a enregistré une hausse de 43% passant de 1 333 MMAD en 2021 à 1 903 MMAD en 2022, principalement liée à la baisse importante du coût du risque passant de 1 216 MMAD en 2021 à 729 MMAD en 2022.

Le coût du risque est constitué du risque de contrepartie qui s'établit à 596 MMAD en 2022 contre 1 080 MMAD en 2021 et du risque opérationnel qui atteint 133 MMAD en 2022 contre 136 MMAD en 2021.

Contribution des différentes filiales consolidées au résultat d'exploitation retraité des flux intragroupe

Entité Consolidée En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22	Part 2020	Part 2021	Part 2022
SGMB	781	868	11%	1342	55%	62,45%	65,09%	70%
SOGELEASE	203	205	1%	178	-13%	16,27%	15,37%	9%



ATHENA courtage	80	90	12%	96	7%	6,39%	6,72%	5%
SOGECOMTACT	-16	-17	-6%	-14	-18%	-1,26%	-1,27%	-1%
SOGEBOURSE	10	12	20%	9	-25%	0,81%	0,93%	0%
SOGECAPITAL GESTION	45	51	14%	50	-2%	3,56%	3,86%	3%
EQDOM	110	90	-18%	194	116%	8,76%	6,74%	10%
INVESTIMA	19	14	-24%	22	57%	1,50%	1,09%	1%
OFFSHORE	23	15	-34%	24	60%	1,84%	1,13%	1%
SOGEPLACEMENT	7	4	-43%	4	0%	0,53%	0,29%	0%
FONCIMMO	-9	0	96%	-1	0%	-0,74%	-0,03%	0%
SOGEFINANCEMENT	-2	1	150%	0	-100%	-0,12%	0,10%	0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 251	1 333	6,56%	1 904	43%	100,00%	100,00%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

A fin 2020, le résultat d'exploitation a baissé de 35% passant de 1 918 MMAD en 2019 à 1 251 MMAD en 2020.

SGMB contribue à hauteur de 62% au résultat d'exploitation en 2020 et 66% en 2019, suivi par SOGELEASE avec une contribution de 13% en 2019 et 16% en 2020 et EQDOM avec 14% de contribution en 2019 et 9% en 2020.

A fin 2021, le résultat d'exploitation s'est stabilisé à 1 333 MMAD en augmentation de 6,56% par rapport à 2020. SGMB a contribué à la formation de ce résultat à hauteur de 65% suivie de SOGELEASE à hauteur de 15% et EQDOM à hauteur de 7%.

A fin 2022, le résultat d'exploitation s'est établi à 1 904 MMAD, en hausse de 43% par rapport à 2021. Par filiale, SGMB a contribué à la formation de ce résultat à hauteur de 70%, suivie d'EQDOM avec 10%, ensuite Sogelease et Athena avec respectivement 9% et 5%

Résultat net part du groupe

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var21/22
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 384	2 549	+ 7%	2 633	3%
Coût du risque	1 133	1 216	+7%	729	-40%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 251	1 333	+7%	1904	43%
+/- Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence	54	49	-9%	53	8%
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	33	-	-6	-118%
RESULTAT AVANT IMPOT	1 305	1 415	+8%	1 958	38%
- Impôt sur les résultats	504	581	+15%	700	20%
RESULTAT NET	800	834	+4%	1 258	51%
Intérêts minoritaires	32	19	-41%	52	174%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	769	815	+6%	1 207	48%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS



Analyse 2020-2021 :

Le RNPG enregistre une hausse de 6% au titre de l'exercice 2021 pour s'établir à 815 MMAD. Cette augmentation s'explique par :

- La hausse du résultat d'exploitation qui enregistre une amélioration de +82 MMAD (+7%) entre 2020 et 2021 ;
- Une augmentation de l'IS de +15 % pour s'établir à 581 MMAD contre 504 MMAD en 2020 ;
- La diminution des intérêts minoritaires de -13 MMAD pour s'établir à 19 MMAD en 2021 contre 32 MMAD en 2020.
- La hausse des gains ou pertes nets sur autres actifs relatifs à la cession de logements de fonction et d'agence au cours de 2021 pour une plus-value de 32,77 MMAD.

Analyse 2021-2022

En 2022, le RNPG s'élève à 1 207 MMAD, enregistrant ainsi une hausse de +48% (soit +392 MMAD) comparé à 2021. Cette hausse importante résulte des effets suivants :

- La hausse du résultat d'exploitation de +43% comparé à 2021, principalement liée à la baisse du coût du risque de -40% sur la période 2021-2022 ;
- L'augmentation de l'IS de +20% pour s'établir à 700 MMAD en 2022 contre 581 MMAD en 2021 ;
- La hausse des intérêts minoritaires de 29 MMAD pour atteindre 52 MMAD en 2022 contre 19 MMAD en 2021 ;
- L'enregistrement d'une perte nets sur autres actifs relatifs à de 6 MMAD en 2022 contre un gain net de 32,77 en 2021.

➤ Contribution des filiales à la formation du RNPG

Le tableau ci-dessous présente la contribution de chaque filiale à la formation du RNPG au titre des exercices 2020, 2021 et 2022 :

Entité Consolidée	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22	Part 2020	Part 2021	Part 2022
SGMB	384	604	+57%	966	60%	49,98%	74,21%	80,0%
SOGELEASE	177	55	-69%	32	-40%	23,07%	6,74%	2,7%
EQDOM	51	16	-69%	55	244%	6,59%	1,92%	4,6%
ATHENA courtage	51	57	+12%	60	5%	6,63%	7,02%	5,0%
OFFSHORE	18	6	-66%	10	67%	2,30%	0,74%	0,8%
SOGECAPITAL GESTION	32	27	-15%	25	-7%	4,17%	3,34%	2,1%
LMV	45	58	+29%	46	-21%	5,84%	7,11%	3,8%
INVESTIMA	11	4	-65%	6	50%	1,42%	0,47%	0,5%
SOGEPLACEMENT	7	0	-93%	0	0%	0,85%	0,06%	0,0%
ALD AUTOMOTIVE	9	-9	-197%	7	-178%	1,14%	-1,07%	0,6%
SOGEFINANCEMENT	-2	-1	-25%	-2	100%	-0,20%	-0,18%	-0,2%
SOGEBOURSE	9	4	-60%	1	-75%	1,21%	0,44%	0,1%
FONCIMMO	-7	-3	-56%	-3	0%	-0,92%	-0,38%	-0,2%



SOGECOMTACT	-16	-3	-78%	4	233%	-2,06%	-0,43%	0,3%
RNPG Global	769	815	6%	1 207	48%	100,00%	100,00%	100,00%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

En 2020, le RNPG recule de 35% passant de 1 177 MMAD à 769 MMAD, sous l'effet de la baisse des résultats de la banque SGMB et des filiales SOGELEASE et EQDOM.

SGMB contribue à hauteur de 59,5% au résultat net part du groupe global en 2019 contre 50,0% en 2020, suivie par SOGELEASE avec une contribution de 17,4% en 2019 contre 23,1% en 2020 et EQDOM avec 9,7% de contribution en 2019 contre 6,6 % en 2020.

En 2021, le RNPG augmente de 6% pour s'établir à 815 MMAD contre 769 MMAD en 2020.

SGMB contribue à hauteur de 74,2% au RNPG global de 2021 contre 50% en 2020, suivie par LMV avec une contribution de 7,11% contre 5,84% en 2020 et ATHENA courtage avec une contribution de 7,02%.

En 2022, le RNPG enregistre une hausse de +48% passant de 815 MMAD en 2021 à 1 207 MMAD en 2022, porté par le bon résultat de la SGMB qui augmente de 60% tirant ainsi que RNPG consolidé.

SGMB contribue à hauteur de 80% au RNPG global de 2022 contre 74,21% en 2021, suivie par Athena avec une contribution de 5% et Eqdom courtage avec une contribution de 4,6%.

Rentabilité des fonds propres et rentabilité des actifs

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Résultat net consolidé (1)	800	834	+4%	1 257	51%
Fonds propres (hors résultat net) (2)	12 193	12 595	+3%	13 214	5%
Actifs (3)	111 879	110 885	-1%	121 319	9%
Return On Equity (ROE) (1)/(2)	6,56%	6,62%	+6 pbs	9,52%	+290 pbs
Return On Assets (ROA) (1)/(3)	0,72%	0,75%	+ 3 pbs	1,04%	+29 pbs

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Entre 2020 et 2022, les fonds propres (hors résultat net) de la banque évoluent à un TCAM de 4,1% passant de 12 193 MMAD à 13 214 MMAD. Pour leur part, les actifs évoluent à un TCAM de +4,2% et s'établissent à 121 319 MMAD en 2022 contre 110 885 MMAD en 2021.

En 2020, le ROE s'est établi à 6,56%, en baisse de 469 pbs en raison de la diminution du résultat net consolidé.

En 2020, le ROA s'établit à 0,72%, en baisse de 40 pbs en raison de la diminution du résultat net consolidé.

En 2021, le ROE s'est établi à 6,62%, en hausse de 6 pbs en raison de l'augmentation du résultat net consolidé.

En 2021, le ROA s'établit à 0,75% en hausse de 4 pbs en raison de l'effet combiné de la hausse du résultat net consolidé et de la baisse de l'actif.

En 2022, le ROE s'est établi à 9,52%, en amélioration de 290 pbs par rapport à 2021 principalement portée par une hausse plus importante du résultat net consolidé (+51% sur la période 2021-2022) comparée à celle enregistrée au niveau des fonds propres (hors résultat net).

En 2022, le ROA s'est établi à 1,04%, en hausse de +28 pbs comparé à 2021 sous l'effet d'une augmentation plus importante du résultat net consolidé (+51%) comparé à la hausse des actifs (+9%).



VI. Bilan consolidé IFRS

Analyse du bilan consolidé IFRS

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Actif	111 879	110 885	-1%	121 319	9%
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 304	3 020	-9%	5 629	86%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 372	2 641	11%	2 557	-4%
Instruments dérivés de couverture	-	-	<-100%	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	<-100%	-	-
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés	3 055	2 614	-14%	2 458	-6%
Prêts et créances sur la clientèle	88 999	87 933	-1%	95 481	9%
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-
Titres au coût amorti	7 094	7 722	9%	7 895	2%
Actifs d'impôt courants	961	793	-17%	844	6%
Actifs d'impôt différé	1 664	1 789	8%	1 839	3%
Comptes de régularisation et autres actifs	940	665	-29%	690	4%
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	406	446	9,77%	476	7,00%
Immeubles de placement	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	2 229	2 089	-6%	2 105	1%
Immobilisations incorporelles	563	882	57%	1 054	20%
Écarts d'acquisition	292	292	0%	292	0%
Passif	111 879	110 885	-1%	121 319	9%
Banques centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	56	42	-25%	34	-19%
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 400	2 310	-32%	10 111	>100%
Dettes envers la clientèle	67 281	69 468	3%	72 729	5%
Titres de créance émis	17 189	15 057	-12%	14 370	-5%
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couvert en taux	-	-	-	-	-
Passifs d'impôt exigible	1 211	1 166	-4%	1 280	10%
Passifs d'impôt différé	684	736	8%	776	5%
Comptes de régularisation et autres passifs	4 602	4 512	-2%	4 328	-4%



Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
Provisions Techniques des contrats d'assurance	-	-	-	-	-
Provisions	1 205	1 284	7%	1 213	-6%
Subventions et fonds assimilés	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	3 258	2 882	-12%	2 006	-30%
Capitaux propres	12 994	13 429	3%	14 472	8%
Capitaux propres part du groupe	12 248	12 732	4%	13 705	8%
<i>Capital et réserves liées</i>	10 533	10 934	4%	11 443	5%
<i>Réserves consolidées – part du groupe</i>	946	983	4%	1 108	13%
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	-	-	-	0	-
<i>Résultat de l'exercice – part du groupe</i>	769	815	6%	1 206	48%
Intérêts minoritaires	746	697	-7%	716	3%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2020 – 2021 :

Au terme de l'exercice 2021, le total actif consolidé s'est élevé à 110 885 MMAD en baisse de 994 MMAD par rapport à 2020. Cette baisse résulte principalement des évolutions suivantes :

- La hausse de 628 MMAD des titres au coût amorti (7 094 MMAD en 2020 ➔ 7 722 MMAD à fin 2021).
- La baisse de 1 066 MMAD des prêts et créances sur la clientèle ;
- La baisse de 284 MMAD (-8,60%) des valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, service des chèques postaux.

Au terme de l'exercice 2021, le total passif consolidé s'est élevé à 110 885 MMAD en baisse de 994 MMAD par rapport à 2020. Cette baisse résulte principalement des évolutions suivantes :

- La hausse de 2 187 MMAD (+3%) des dettes envers la clientèle ;
- La baisse de 1 090 MMAD (-32%) des dettes envers les établissements de crédit et assimilés ;
- La baisse de 2 132 MMAD (-12,40%) des titres de créances émis.

Analyse 2021-2022 :

A fin décembre 2022, le total actif consolidé s'est élevé à 121 319 MMAD contre 110 885 MMAD à fin décembre 2022, soit une hausse de 10 434 MMAD. Cette augmentation provient essentiellement des effets suivants :

- La hausse de 7 548 MMAD (soit +9%) des prêts et créances sur la clientèle et assimilés ;
- La hausse de 2 609 MMAD (soit +86%) des valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, services des chèques postaux ;
- L'augmentation de 173 MMAD (soit +2%) des titres au coût amorti ;
- La hausse de 172 MMAD (soit +20%) des immobilisations incorporelles ;

Le total passif consolidé s'est élevé à 121 319 MMAD en hausse de 10 434 MMAD par rapport à 2021. Cette hausse résulte principalement des évolutions suivantes :

- La hausse de 7 801 MMAD (> +100%) des dettes envers les établissements de crédit et assimilés ;
- La hausse de 3 261 MMAD (+5%) des dettes envers la clientèle ;
- La baisse de 687 MMAD (-5%) des titres de créances émis.



Analyse des actifs financiers à la juste valeur par résultat

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 914	2 025	6%	1 979	-2%
Dont Titres cotés	-	-	-	-	-
Dont Titres non cotés	1 914	2 025	6%	1 979	-2%
Actions et autres titres à revenu variable	347	498	44%	493	-1%
Dont Titres cotés	-	-	-	-	-
Dont Titres non cotés	347	498	101%	493	-1%
Instruments dérivés	111	118	6%	85	-28%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 372	2 641	11%	2 557	-3%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2020 – 2021 :

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat s'établissent à 2 641 MMAD à fin 2021 en augmentation de 269 MMAD par rapport à 2020. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de 158 MMAD des actions et autres titres à revenu variable, ainsi qu'une augmentation de +111 MMAD sur les obligations.

Analyse 2021 – 2022 :

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat s'établissent à 2 557 MMAD à fin 2022 en baisse de -84 MMAD par rapport à 2021. Cette variation porte essentiellement sur l'évolution pour -0,79 GMAD des BTD de trading.

➤ Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

Les prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés de Société Générale Marocaine de Banques s'établissent à 2 457 MMAD à fin 2022.

L'évolution des prêts et créances du Groupe entre 2020 et 2022 se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Comptes à vue	1 898	877	-54%	325	-63%
Prêts	1 161	1 740	+50%	2 136	23%
Opérations de pension	-	-	-	-	-
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédits avant dépréciation	3 058	2 616	-14%	2 461	-6%
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-3	-2	-21%	-4	-100%
<i>Bucket 1</i>	-3	-2	-21%	-4	-100%
<i>Bucket 2</i>	-	-	-	-	-
<i>Bucket 3</i>	-	-	-	-	-
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédits nets de dépréciation	3 055	2 614	-14%	2 457	-6%



Total actif	111 879	110 885	-1%	121 319	9%
Total des prêts et créances sur les EC en % du total actif	2,7%	2,4%	-30 pbs	2,0%	-40 bps

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2020-2021 :

A fin 2021, les prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés ont enregistré une baisse de 14% passant de 3 058 MMAD en 2020 à 2 616 MMAD en 2021. Cette variation provient essentiellement de la baisse des créances sur les établissements bancaires de SGMB pour un montant de 600 MMAD.

Les opérations de pension présentent un solde nul sur les 3 dernières années.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie et afin de profiter d'un meilleur rendement, les dépôts à vue ont été remplacer par des prêts aux établissements bancaires. Ainsi, les prêts et créances envers les établissements bancaires sont en baisse de 37 pbs par rapport au total bilan.

Analyse 2021-2022 :

A fin 2022, les prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés ont baissé de 6% comparé à fin 2021, passant de 2 614 MMAD à fin 2021 à 2 457 MMAD à fin 2022. Cette baisse résulte principalement de la baisse des comptes à vues de 63%.

Les opérations de pension présentent un solde nul à fin 2022.

La baisse des prêts consentis et créances sur les établissements de crédits avant dépréciation, correspond à un effet de glissement des créances à vue sur EC (découverts aux EC/comptes créditeurs EC) au profit des prêts aux EC en JJ (« au Jour le Jour ») et à terme, (à l'instar de la variation 2020/2021), conjugué à une baisse des « autres crédits » en 2022.

Contribution aux prêts et créances envers les établissements de crédit par pôle d'activité entre 2020-2022

La contribution aux prêts et créances envers les établissements de crédit par pôle d'activité entre 2020 et 2022 se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022
Banque de détail	2 687	2 040	2269
Société de financement spécialisées	2	5	3
Banque offshore	366	367	185
Sociétés de gestion d'actifs	-	200	-
Autres	-	-	-
Total prêts et créances sur les EC	3 055	2 614	2 457

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Entre 2020 et 2022, les prêts et créances sur les établissements de crédit émanent principalement de la banque de détail, qui représente 88% en 2020, 78% en 2021 et 92% en 2022 des prêts et créances envers les établissements de crédit.

L'augmentation des prêts et créances sur les établissements de crédit s'explique par l'augmentation des prêts de trésorerie au jour le jour auprès de Bank Al Maghrib

Sur la période étudiée, la banque de détail contribue en moyenne à 86% du total des prêts et créances envers les établissements de crédit consolidé de SGMB.

➤ Prêts et créances sur la clientèle

Les prêts et créances sur la clientèle de Société Générale Marocaine de Banques s'établissent à 95 481 MMAD à fin 2022.



L'évolution des prêts et créances du Groupe entre 2020 et 2022 se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Comptes ordinaires	6 475	7 049	+9%	7 985	13%
Prêts consentis à la clientèle	82 075	81 608	-1%	88 857	9%
Opérations de pension	-	-	-	-	-
Opérations de location-financement	11 525	10 958	-5%	10 745	-2%
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation	100 075	99 615	0%	107 587	8%
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	11 076	11 682	+5%	12 106	4%
Bucket 1	807	588	-27%	466	-21%
Bucket 2	441	329	-25%	532	62%
Bucket 3	9 828	10 765	+10%	11 109	3%
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	88 999	87 933	-1%	95 481	9%
Total actif	111 879	110 885	-1%	121 319	9%
Total des prêts et créances sur la clientèle en % du total actif	79,5%	79,3%	-25 pbs	78,7%	-64 bps

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2021 – 2022 :

A fin 2022, les prêts et créances sur la clientèle (nets de dépréciation) a enregistré une hausse de +9% passant de 87 933 MMAD à fin 2021 à 95 481 MMAD à fin 2022, porté principalement par l'augmentation des Bucket 2 (+62%) et cela malgré la diminution de 21% des Bucket 1.

Hors provisions, les encours sont en hausse de 8 Mrds MAD passant de 99 615 MMAD à 107 587 MMAD, cette évolution s'explique principalement par :

- Hausse des crédits de trésorerie pour 3 Mrds MAD ;
- Hausse des crédits immobiliers pour 1 Mrd MAD ;
- Hausse des crédits équipement de 1 Mrd MAD ;
- Hausse des comptes ordinaires de 0,9 Mrds MAD;
- Hausse de l'activité d'affacturage et des autres crédits pour 600 MMAD ;
- Baisse des encours de l'activité de location-financement pour – 213 MMAD.

La part des prêts et créances sur la clientèle dans le total actif est passée de 79,3% en 2021 à 78,7% à fin 2022.

Analyse 2020 – 2021 :

Au titre de l'exercice 2021, les prêts et créances sur la clientèle a enregistré une légère baisse de 1% passant de 88 999 MMAD à 87 933 MMAD.

Hors provisions, les encours sont en baisse de 0,5 Mrds MAD, cette évolution se décompose de la façon suivante :

- Hausse des comptes ordinaires de 0,6 Mrds MAD dans un contexte de sortie de crise sanitaire et de reprise partielle de la consommation ;
- Hausse de l'activité d'affacturage et des autres crédits pour 1,4 Mrds MAD ;
- Hausse des crédits immobiliers pour 0,4 Mrds MAD ;



- Hausse des crédits de 0,4 Mrds MAD chez EQDOM ;
- Baisse des crédits équipement suite à des remboursements anticipés de la part de clients Corporate pour un montant de 2,5 Mrds MAD ;
- Baisse des encours de l'activité de location-financement pour 0,6 Mrds AD en lien avec les difficultés d'approvisionnement sur les matériels importés.

La part des prêts et créances sur la clientèle dans le total actif est passée de 79,5% en 2020 à 79,3% à fin 2021.

Répartition de l'encours global des créances par bucket entre 2020-2022

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Prêts et créances sur la clientèle	100 075	99 615	0%	107 587	8%
Bucket 1	82 650	80 887	-2%	87 504	8%
Bucket 2	3 597	2 196	-39%	2 631	20%
Bucket 3	13 828	16 532	20%	17 452	6%

Analyse 2020 – 2021 :

La baisse des encours dans le bucket 2 entre 2020 et 2021 s'explique principalement par le reclassement en bucket 3 des expositions sur le secteur de l'hôtellerie à la suite des reports.

Analyse 2021 – 2022 :

La hausse des encours sur les prêts et créances sur la clientèle de +8% correspond principalement à une hausse des encours sains en bucket 1 suite aux déblocages de trésorerie en fin d'année.

Contribution aux prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité entre 2020-2022

La contribution aux prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité entre 2020 et 2022 se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022
Banque de détail	72 223	71 419	79 324
Société de financement spécialisées	16 403	16 108	15 321
Banque offshore	373	406	834
Sociétés de gestion d'actifs	0	0	0
Autres	0	0	0
Total prêts et créances sur la clientèle	88 999	87 933	95 481

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Entre 2020 et 2022, les prêts et créances sur la clientèle émanent principalement de la banque de détail, qui représente 81% en 2020, 81% en 2021 et 83% en 2022 des prêts et créances envers la clientèle du groupe.

Sur la période étudiée, la banque de détail contribue en moyenne à 82% du total des prêts et créances envers la clientèle consolidée de SGMB.

➤ **Titres au coût amorti**

L'évolution des titres au coût amorti se détaille comme suit :

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Titres au coût amorti	7 094	7 722	+8,8%	7 895	2,2%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Entre 2020 et 2022, les titres au coût amorti passent de 7 094 MMAD à fin décembre 2020 à 7 895 MMAD en 2022, soit une hausse de 801 MMAD.



Entre 2020 et 2021, la variation s'établit à +628 MMAD. Cette hausse s'explique principalement par des acquisitions de BDT de placement SGMB à raison de 633 MMAD.

Entre 2021 et 2022, les titres au coût amorti ont enregistré une hausse de 2,2% (soit +173 MMAD), Ce poste porte sur le stock de BDT Banking ALM. La variation de 0,2 GMAD est porté par SGMB pour 0,17 GMAD.

➤ **Immobilisations corporelles et incorporelles**

L'évolution des immobilisations se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Immobilisations corporelles	2 229	2 089	-6,3%	2 105	0,77%
Terrains et constructions	1 359	1 300	-4,3%	1 273	-2%
Equip. mobilier, installation	570	445	-22,0%	706	59%
Biens mobiliers donnés en location	-	-	-	-	-
Autres immobilisations	301	344	14,2%	126	-63%
Immobilisations incorporelles	563	882	56,6%	1 054	19,5%
Logiciels informatiques acquis	456	782	71,5%	570	-27%
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	-	-	-	-	-
Autres immobilisation incorporelles	108	100	-7,5%	484	384%
Total immobilisations	2 793	2 971	6,4%	3 159	6,3%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2020 – 2021 :

Les immobilisations corporelles s'établissent à 2 089 MMAD à fin 2021, en baisse de 140 MMAD par rapport à 2020 en raison de :

- La baisse du poste terrains et constructions de 58 MMAD (-4,3%) durant la période, liée à des cessions de logements fonctionnels et d'agences ;
- La baisse du poste équipements, mobilier et installations de 125 MMAD expliquée essentiellement par l'acquisition de matériels informatiques pour 213 MMAD combinée à la hausse des dotations aux amortissements pour 338 MMAD.

Les immobilisations incorporelles s'établissent quant à elles à 882 MMAD à fin 2021, en hausse de 319 MMAD par rapport à 2020, en lien avec les projets de transformation numérique initiés par la banque.

Analyse 2021 – 2022

A fin 2022, les immobilisations corporelles s'élèvent à 2 105 MMAD contre 2 089 MMAD, en hausse de 16 MMAD sur la période 2021-2022. Cette augmentation provient principalement de l'augmentation des équipements, mobilier et installation de 59% malgré la diminution des autres immobilisations de 63%

Concernant les immobilisations incorporelles, elles s'élèvent à 1 054 MMAD à fin 2022 contre 882 MMAD à fin 2021, soit une hausse de 172 MMAD (+19,5%), en ligne avec l'augmentation des autres immobilisations incorporelles de plus de 300%. A noter que la baisse des logiciels informatiques acquis provient de la constatation en 2022 d'une dotation aux amortissements s'élevant à 210 MMAD.

➤ **Comptes de régularisation et autres actifs**

L'évolution des comptes de régularisation et autres actifs se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
---------	------	------	-----------	------	-----------



Débiteurs divers	217	172	-21%	137	-20%
Valeurs et emplois divers	172	85	-51%	73	-14%
<i>Dont immobilisations par adjudication / dation</i>	172	85	-51%	73	-14%
Autres actifs d'assurance	-	-	-	0	-
Autres	-	-	-	0	-
Autres actifs	389	257	-34%	210	-18%
Produits à recevoir	93	141	52%	133	-6%
charges constatées d'avance	13	14	8%	11	-21%
Autres comptes de régularisation	445	253	-43%	336	33%
Compte de régul. Actif	551	408	-26%	480	18%
Comptes de régularisation et autres actifs	940	665	-29%	690	4%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2020 – 2021 :

Les comptes de régularisation et autres actifs s'établissent à 665 MMAD à fin 2021 en baisse de 275 MMAD par rapport à fin 2019 (-29%).

La baisse des débiteurs divers s'explique principalement par la baisse des créances envers les filiales du Groupe Société Générale.

La baisse des valeurs et emplois divers est liée aux cessions d'actifs acquis par adjudication.

La hausse des autres comptes de régularisation s'explique par la hausse des comptes transitoires et comptes d'attente.

Analyse 2021 – 2022 :

Les comptes de régularisation et autres actifs s'élèvent à 690 MMAD à fin 2022, en hausse de 25 MMAD comparé à fin 2021 (+4%).

La baisse des débiteurs divers s'explique principalement par la baisse des créances envers les filiales du Groupe Société Générale de -20% par rapport à fin 2021.

La baisse des valeurs et emplois divers est liée aux cessions d'actifs acquis par adjudication.

➤ Participations dans des entreprises mises en équivalence

L'évolution des participations dans des entreprises mises en équivalence se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Participations dans des entreprises mises en équivalence	406	446	+9,8%	476	6,8%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2020 – 2021 :

Les participations dans les entreprises mises en équivalence s'établissent à 446 MMAD à fin 2021 en hausse de 40 MMAD par rapport à fin 2020. Cette hausse s'explique par l'amélioration de la situation nette de la filiale LMV de + 51 MMAD limitée par une baisse de – 42 MMAD relative à ALD.

Analyse 2021 – 2022 :



Les participations dans les entreprises mises en équivalence s'élèvent à 476 MMAD à fin 2022, en hausse de 6,8% (soit +30 MMAD) comparé à fin 2021. Cette augmentation s'explique principalement par l'amélioration de la situation nette de LMV qui atteint à elle seule 112 MMAD

➤ **Passifs financiers à la juste valeur par résultat**

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	55,9	41,8	-25%	33,6	-20%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2020 – 2021 :

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat s'établissent à 41,8 MMAD à fin 2021 en baisse 14 MMAD par rapport à 2020. Cette baisse est principalement liée la variation du Mark to Market passif des contrats de change à terme en retrait de - 14 MMAD sur le périmètre de SGMB.

Analyse 2021 – 2022 :

A fin 2022, les passifs financiers à la juste valeur par résultat s'élèvent à 33,6 MMAD, en baisse de 20% (soit -8,2 MMAD) par rapport à fin 2021. Cette diminution est essentiellement expliquée par la variation du MtM passif des contrats de change à terme en retrait de - 8 MMAD sur le périmètre de la SGMB.

➤ **Dettes envers les établissements de crédit et assimilés**

Les dettes envers les établissements de crédit représentent en moyenne 4,6% du total bilan sur les trois dernières années. Le détail des dettes envers les établissements de crédit se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Comptes à vue	582	527	-9,5%	158	-70%
Emprunts	1 922	1 783	-7,2%	7 577	>100%
Opérations de pension	896	0	-100%	2 375	>100%
Total dettes envers les EC	3 400	2 310	-32,1%	10 111	>100%
Total Passif	111 879	110 885	-0,9%	121 319	9,4%
Total dettes envers les EC en % du total passif	3,04%	2,08%	-96 pbs	8,33%	625 pbs

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2020 – 2021 :

Les dettes envers les établissements de crédit ont enregistré une baisse de 32,1% entre 2020 et 2021, passant de 3 400 MMAD à 2 310 MMAD en raison de :

- La baisse des dépôts à vue des établissements de crédit, passant de 582 MMAD à 527 MMAD.
- La baisse des emprunts passant de 1 922 MMAD en 2020 à 1 783 MMAD en 2021.
- La baisse des opérations de pension due à la baisse des opérations de pension livrées auprès de Bank Al Maghrib.

Cette baisse a contribué à la diminution de la part de la dette envers les établissements de crédit dans le total passif du bilan consolidé, et est passé de 3,04% en 2020% à 2,08% à fin 2021.

Analyse 2021 – 2022 :

Les dettes envers les établissements de crédit ont augmenté de 7801 MMAD entre fin 2021 et fin 2022, passant de 2 310 MMAD à 10 111 MMAD, expliquée principalement par les effets suivants :

- La hausse importante des emprunts passant de 1 783 MMAD en 2021 à 7 577 MMAD en 2022 ;



- La hausse des opérations de pension due à l'augmentation des opérations de pensions livrées auprès de Bank Al Maghrib, atténuée par :
- La légère baisse des dépôts à vue des établissements des crédits, passant de 527 MMAD à 158 MMAD.

➤ Dettes envers la clientèle

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Comptes ordinaires créditeurs	50 222	53 226	6,0%	56 287	6%
Comptes à terme	5 879	5 304	-9,8%	5 571	5%
Comptes d'épargne à taux administré	10 079	10 129	0,5%	10 210	1%
Bons de caisse	1 100	809	-26,5%	660	-18%
Opérations de pension	0	0	-	-	-
Total des dettes envers la clientèle	67 281	69 468	3,0%	72 729	4,7%
Total Passif	111 879	110 885	-0,9%	121 319	9,4%
Total dettes envers la clientèle en % du total passif	60,1%	62,6%	+251 pbs	59,9%	-273 pbs

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2020 – 2021 :

Les dettes envers la clientèle ont enregistré une hausse de 3,0% entre 2020 et 2021, passant de 67 281 MMAD à 69 468 MMAD en raison de :

- La hausse des comptes ordinaires créditeurs passant de 50 222 MMAD à 53 226 MMAD (+3 004 MMAD),
- La baisse des dépôts à terme qui ont vu leur encours baisser de 575 MMAD passant de 5 879 MMAD en 2020 à 5 304 MMAD en 2021.

Analyse 2021 – 2022 :

Les dettes envers la clientèle ont augmenté de 4,7% entre 2021 et 2022, passant de 69 468 MMAD à 72 729 MMAD, sous l'effet de l'augmentation de la dette envers la clientèle sur les comptes ordinaires et comptes à terme respectivement de 6% et 5% malgré la diminution des bons de caisses de 18%.

➤ Titres de créance émis

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Titres de créances émis	17 189	15 057	-12,40%	14 370	-4,6%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2020 – 2021

Les titres de créances émis s'établissent à 15 057 à fin 2021 contre 17 189 en 2020. Cette baisse de 2 132 MMAD s'explique principalement par la baisse des émissions de certificats de dépôts courant 2021.

Analyse 2021 – 2022 :

Les titres de créances émis s'élèvent à 14 370 MMAD à fin 2022, en baisse de 4,6% (soit -687 MMAD) comparé à fin 2021. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des émissions de certificats de dépôts sur 2022.



▪ Impôts courants et différés

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Actifs d'impôt exigibles	961	793	-17,4%	844	6,43%
Actifs d'impôt différés	1 664	1 789	7,6%	1 839	2,79%
Actifs d'impôt courants et différés	2 624	2 582	-1,6%	2 683	3,91%
Passifs d'impôt exigibles	1 211	1 166	-3,7%	1 280	9,78%
Passifs d'impôt différés	684	736	7,5%	776	5,43%
Passifs d'impôt courants et différés	1 895	1 902	0,3%	2 056	8,10%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

L'impôt exigible (Actif) augmente de 6,43%, passant de 793 MMAD en 2021 à 844 MMAD en 2022.

➤ Comptes de régularisation et autres passifs

L'évolution des comptes de régularisation et autres passifs se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Opérations diverses sur titres	-	-	-	-	-
Créditeurs divers	300	545	82%	440	-19%
Autres passifs d'assurance	-	-	-	-	-
Autres passifs	300	545	82%	440	-19%
Charges à payer	787	894	14%	834	-7%
Produits constatés d'avance	593	784	32%	937	20%
Autres comptes de régularisation	2 922	2 060	-29%	2 117	3%
Compte de régul. Passif	4 302	3 967	-8%	3 888	-2%
Comptes de régularisation et autres passifs	4 602	4 512	-2%	4 328	-4%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2020– 2021 :

Les comptes de régularisation et autres passifs s'établissent à 4 512 MMAD à fin 2021, en baisse de 90 MMAD par rapport à fin 2020. Cette variation s'explique principalement par la baisse des comptes de régularisation passifs.

La hausse des créditeurs divers est tirée principalement par les comptes transitoires et d'attentes.

L'augmentation des produits constatés d'avance est tirée essentiellement par la marge constatée d'avance sur les produits Mourabaha Immobilière.

Analyse 2021 – 2022 :



Les comptes de régularisation et autres passifs s'élèvent à 4 328 MMAD à fin 2022, en baisse de 184 MMAD comparé à fin 2021. Cette baisse est essentiellement due à la baisse des comptes transitoires et comptes d'attente.

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1 213 MMAD à fin décembre 2022. Leur évolution se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	403	421	4,46%	425	0,95%
Provision pour engagements sociaux	510	547	7,25%	444	-18,83%
Provision pour litige et garanties de passif	-	-	-	-	-
Provisions pour risques fiscaux	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	292	316	8,21%	344	8,86%
Total Provisions pour risques et charges	1 205	1 284	6,57%	1 213	-5,53%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2020 – 2021 :

Les provisions pour risques et charges s'établissent à 1 284 MMAD à fin 2021 en hausse de 79 MMAD par rapport à fin 2020. Cette hausse s'explique principalement par le reclassement de la provision IFRIC 23.

Une hausse des provisions risques d'exécution des engagements par signature s'explique par un effet assiette provisionnable.

La hausse des provisions pour engagements sociaux est principalement en lien avec la revue du taux d'actualisation.

Analyse 2021 – 2022 :

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1 213 MMAD à fin 2022, en baisse de 71 MMAD par rapport à fin 2021. Cette baisse s'explique essentiellement par la baisse des provisions pour engagements sociaux suite à la revue des taux d'actualisation à la hausse sur l'année 2022 impactant à la baisse le stock de provisions AVP.

➤ Détail des dettes subordonnées en cours

Les dettes subordonnées en cours chez SGMB s'élèvent à 1 600 MMAD à fin décembre 2022. Elles se présentent comme suit :

Date d'émission	Montant En KMAD	Mode de remboursement	Taux	Fixe / révisable	Date d'échéance
2015	238 200	In fine	4,77%	Fixe	2025
2015	130 000	In fine	4,77%	Fixe	2025
2015	431 800	In fine	3,51%	Révisable	2025
2018	749 500	In fine	4,00%	Fixe	2028
2018	50 500	In fine	4,00%	Fixe	2028
Total	1 600 000*				



*Total hors intérêts courus

Source : Société Générale Marocaine de Banques

De 2019 à 2022, aucune émission obligataire n'a été réalisée.

➤ Capitaux propres

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Capitaux propres part du groupe	12 248	12 732	4%	13 756	8,04%
<i>Capital et réserves liées</i>	<i>10 533</i>	<i>10 934</i>	<i>4%</i>	<i>11 443</i>	<i>4,6%</i>
<i>Réserves consolidées</i>	<i>946</i>	<i>983</i>	<i>4%</i>	<i>1 108</i>	<i>12,7%</i>
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>769</i>	<i>815</i>	<i>6%</i>	<i>1 206</i>	<i>48,0%</i>
Intérêts minoritaires	746	697	-7%	716	2,7%
Capitaux propres	12 994	13 429	3%	14 472	7,8%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2020 – 2021 :

En 2021, les capitaux propres du groupe s'élèvent à 13 429 MMAD, en hausse de 435 MMAD par rapport à fin 2020. Cette hausse s'explique principalement par :

- Le résultat consolidé qui s'élève à 833 MMAD en 2021 ;
- La mise en distribution de réserves facultatives dont principalement SGMB pour -406 MMAD (dont 207 MMAD sur 2019 constatée en janvier 2021 et 199 MMAD pour l'exercice 2020).

L'augmentation de capital par incorporation des réserves n'a aucun impact sur les fonds propres groupe.

Analyse 2021– 2022 :

A fin 2021, les capitaux propres du groupe s'élèvent à 14 472 MMAD, enregistrant une hausse de 1 043 MMAD comparé à fin 2021. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des réserves consolidées avec l'intégration de Nema Capital au périmètre consolidé.

Contribution par secteur opérationnel aux capitaux propres de Société Générale Marocaine de Banques

La contribution par secteur opérationnel aux capitaux propres de Société Générale Marocaine de Banques entre fin décembre 2020 et fin décembre 2022 se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022
Banque de détail	11 344	11 845	12 771
Société de financement spécialisées	1 276	1 197	1 217
Banque offshore	65	65	79
Sociétés de gestion d'actifs	23	31	29
Autres ²²	286	291	436
Total capitaux propres	12 994	13 429	14 472

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

²² INVESTIMA, LMV, ALD, FONCIMMO, ATHENA, SOGECONTACT



Entre 2020 et 2022, les capitaux propres de Société Générale Marocaine de Banques sont essentiellement constitués des capitaux propres de la banque de détail. Ces derniers représentent 88% des capitaux propres du Groupe sur la période étudiée.

➤ **Tableaux du hors bilan consolidé IFRS**

Engagement de financement (MMAD)	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Engagement de financements donnés	-	-	-	-	-
• Aux établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
• A la clientèle	2 489	6 457	>100%	6 560	2%
• Ouverture de crédit ouvert	-	-	-	-	-
• Autre engagement en faveur de la clientèle	-	-	-	-	-
Total des engagements de financement donnés	2 489	6 457	>100%	6 560	2%
Engagement de financement reçus	-	-	-	-	-
• des établissements de crédits	286	2 656	>100%	-	-100%
• de la clientèle	-	-	-	-	-
Total des engagements de financement reçus	286	2 656	>100%	-	-100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2020 – 2021 :

En 2021, les engagements de financements donnés ont augmenté de 3 968 MMAD passant de 2 489 MMAD à 6 457 MMAD.

La hausse des engagements de financement donnés à la clientèle est portée par la hausse sur SGMB des acceptations à payer.

Les engagements de financement reçus ont augmenté 2 370 MMAD passant de 286 MMAD à 2 656 MMAD.

Analyse 2021– 2022

En 2022, les engagements de financements donnés ont augmenté de 103 MMAD passant de 6 457 MMAD à 6 560 MMAD.

La hausse des engagements de financement donnés à la clientèle est portée par la hausse sur SGMB des acceptations à payer.

Les engagements de financement reçus sont nuls en 2022.

Sur la période 2021-2022, les engagements de financement reçus des établissements de crédits sont passés de 2 656 MMAD en 2021 (composés entièrement d'engagements chez EQDOM, donnés par SGMA) à 0 MMAD en 2022. Cette baisse résulte d'une régularisation comptable opérée en 2022, consistant à retraiter les engagements d'EQDOM en flux intra-groupe – ces derniers n'étant pas été retraités en 2021.



➤ Engagements de garantie

Engagements de garantie (en MMAD)	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Engagements de garantie donnés	-	-	-	-	-
D'ordre des établissements de crédit	3 251	3 416	5%	3 832	12%
D'ordre de la clientèle	10 058	10 521	5%	10 646	1%
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	-	-	-	-	-
Autres garanties d'ordre à la clientèle	-	-	-	-	-
Total des engagements de garantie donnés	13 309	13 937	5%	14 479	4%
Engagement de garantie reçus	-	-	-	-	-
des établissements de crédit	8 927	2 198	-75%	2 323	6%
de l'état et d'autres organismes de garantie	4 996	4 448	-11%	5 592	26%
Total des engagements de garantie reçus	13 923	6 645	-52%	7 916	19%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2020– 2021 :

Les engagements de garantie donnés sont passés de 13 309 MMAD en 2020 à 13 397 MMAD en 2021, soit une hausse de 5%. Les engagements de garantie donnés à la clientèle ont augmenté de 5% pour s'établir à 10 521 MMAD et suivant la même tendance, les engagements de garantie donnés à des établissements de crédit ont aussi augmenté de 5% pour s'établir à 3 416 MMAD. La hausse des engagements de garantie d'ordre des établissements de crédit s'explique par la hausse des cautions/garanties sur SGMB sur la période.

Les engagements de garantie reçus, ont baissé de -52% pour s'établir à 6 645 MMAD. Cette variation s'explique par la baisse de 75% observée sur les engagements de garantie reçus des établissements de crédit qui sont passés de 8 927 MMAD en 2020 à 2 198 MMAD en 2021 ainsi que par la hausse des engagements de garanties reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie qui se sont établis à 4 448 MMAD marquant ainsi une baisse de -11% par rapport à 2020. Cette baisse des garanties reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie porte principalement sur SGMB notamment le crédit de TVA en l'affacturage. La baisse des garanties reçues des établissements de crédit est portée par la SGMB.

Analyse 2021– 2022 :

Les engagements de garantie donnés sont passés de 13 397 MMAD en 2021 à 14 479 MMAD en 2022, soit une hausse de moins de 4%. Les engagements de garantie donnés à la clientèle ont augmenté de 1% pour s'établir à 10 646 MMAD. Parallèlement, les engagements de garantie donnés à des établissements de crédit ont augmenté de 12% pour s'établir à 3 832 MMAD. La hausse des engagements de garantie d'ordre des établissements de crédit s'explique par la hausse des cautions/garanties sur SGMB sur la période.

Les engagements de garantie reçus, ont augmenté de +19% pour s'établir à 7 916 MMAD. Cette variation s'explique par la hausse de 6% observée sur les engagements de garantie reçus des établissements de crédit qui sont passés de 2 198 MMAD en 2021 à 2 323 MMAD en 2022 ainsi que par la hausse des engagements de garanties reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie qui se sont établis à 5 593 MMAD, en hausse de 26% par rapport à 2021. La hausse des garanties reçues des établissements de crédit est portée par la SGMB.

➤ Ratio de transformation de la banque

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
Encours crédits bruts	103 113	99 615	-3%	107 587	+8%
Encours ressources	95 202	89 716	-6%	99 216	+11%



Encours crédits / Encours ressources	108%	111%	+ 300 pbs	108%	- 300 pbs
--------------------------------------	------	------	-----------	------	-----------

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2020- 2021 :

En 2021, le ratio encours crédits bruts / encours ressources s'établit à 111% contre 108% en 2020 suite à une baisse des encours de ressources plus importante que celle de l'encours de crédit bruts.

Analyse 2021– 2022 :

En 2022, le ratio encours crédits bruts / encours ressources s'établit à 108% contre 111% en 2021 suite à une hausse des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de 8 Mrds MMAD, plus importante que celle de l'encours de crédit bruts.

➤ Évolution du ratio de solvabilité

- Sur base consolidée :

Coefficient minimum de solvabilité (en MMAD)	2020	2021	2022
Fonds propres de base ¹	11 472	11 825	12 666
Total des fonds propres admissibles ¹	13 258	13 399	13 950
Total des actifs pondérés	93 614	94 212	102 670
Ratio de fonds propres de base (T1)	12,25%	12,55%	12,34%
Ratio de solvabilité réglementaire	14,16%	14,22%	13,59%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

(1) Les fonds propres consolidés et les actifs pondérés sont calculés selon la circulaire 14/G de Bank Al Maghrib.

Analyse 2020 – 2021 :

A fin 2021, le ratio de solvabilité consolidé de Société Générale Marocaine de Banques s'établit à 14,22% contre 14,16 % en 2020 et le ratio de fonds propres de base Tier-One s'établit à 12,55% contre 12,25% à fin 2020.

Analyse 2021– 2022 :

A fin 2022, le ratio de solvabilité consolidé de Société Générale Marocaine de Banques s'établit à 13,59% contre 14,22% en 2021 et le ratio de fonds propres de base Tier-One s'établit à 12,34% contre 12,55% à fin 2021.

- Sur base sociale :

Coefficient minimum de solvabilité (en MMAD)	2020	2021	2022
Fonds propres de base	8 695	8 942	10 473
Total des fonds propres admissibles	10 722	10 698	11 939
Total des actifs pondérés	80 313	77 486	88 121
Ratio de fonds propres de base (T1)	10,83%	11,54%	11,89%
Ratio de solvabilité réglementaire	13,35%	13,81%	13,55%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes sociaux

Analyse 2020 – 2021 :

Au 31 décembre 2021, le ratio de solvabilité de Société Générale Marocaine de Banques s'établit à 13,81% contre 13,35% en 2020 et le ratio de fonds propres de base s'établit à 11,54% contre 10,83% à fin 2020.

Analyse 2021– 2022 :

Au 31 décembre 2022, le ratio de solvabilité de Société Générale Marocaine de Banques s'établit à 13,55% contre



13,81% en 2021 et le ratio de fonds propres de base s'établit à 11,89% contre 11,54% à fin 2021.

➤ **Évolution du ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio)**

Depuis juillet 2015, les banques ont été tenues de respecter un ratio minimum de liquidité de 60%, devant augmenter progressivement de 10 points par an pour atteindre 100% en juillet 2019. Depuis son entrée en vigueur, Société Générale Marocaine de Banques a respecté ce ratio sur une base de calcul sociale et consolidée.

Le ratio de liquidité à court terme (LCR) de Société Générale Marocaine de Banques (en base consolidée et sociale) sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

		LCR base consolidée	LCR base sociale
	2019	102%	111%
	2020	107%	115%
	2021	120%	121%
	2022	103%	109%

Analyse 2020 – 2021 :

Au 31 décembre 2021, le ratio LCR base consolidée s'établit à 120% contre 107% en 2020 et le ratio LCR base sociale s'établit à 121% contre 115% à fin 2020.

Analyse 2021 – 2022 :

Au 31 décembre 2022, le ratio LCR base consolidée s'établit à 103% contre 120% en 2021 et le ratio LCR base sociale s'établit à 109% contre 121% à fin 2021.

Le LCR SGMB est piloté autour d'une moyenne de 105% marquant un pilotage plus fin et une optimisation des ressources. Le LCR consolidé relate l'accompagnement de la maison mère au funding des filiales dans un contexte de tension sur la liquidité et de la rareté des ressources.

➤ **Ratio de levier**

Au 31 décembre 2022, le ratio de levier base consolidée s'établit à 8,86% contre 8,08% en base sociale.

➤ **Tableau de passage des capitaux propres**

Le tableau de passage des capitaux propres du 31/12/2020 au 31/12/2022 se présente comme suit:

En MMAD	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2020	2 050	8483	1 714	-	12 248	746	12 994
Opérations sur capital	103	298	-401	-	0	-	0
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-407	-	-407	-68	-475
Résultat de l'exercice	-	-	815	-	815	19	834
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-	-	-	-

Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	-	-	-	-	-	-	-
Divers	-	-	77	-	77	-	77
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture 31.12.2021	2 153	8 781	1 798	-	12 732	697	13 429
Opérations sur capital	-	509	-509	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-348	-	-348	-29	-377
Résultat de l'exercice	-	-	1206	-	1206	52	1258
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	-	-	-	-	-	-	-
Divers	-	-	136	-	136	-1	135
Variation de périmètre	-	-	31	-	31	-4	27
Capitaux propres clôture 31.12.2022	2 153	9 290	2 314	-	13 757	715	14 472

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2020 – 2021 :

A fin 2021, les capitaux propres du groupe s'élèvent à 13 429 MMAD, en hausse de 697 MMAD principalement due à :

- L'enregistrement d'un résultat net de 834 MMAD ;
- La distribution des dividendes dont principalement SGMB pour –406 MMAD (dont 207 MMAD sur 2019 constatée en janvier 2021, et 199 MMAD pour l'exercice 2020).

Analyse 2021 – 2022 :

A fin 2022, les capitaux propres du groupe s'élèvent à 14 472 MMAD, en hausse de 1 043 MMAD principalement expliquée par :

- L'enregistrement d'un résultat net de 1 258 MMAD ;
- La distribution des dividendes dont principalement SGMB pour –348 MMAD.

VII. Tableaux de flux de trésorerie consolidés IFRS

En MMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
---------	------	------	-----------	------	-----------



Résultat avant impôts	1 305	1 416	+8%	1 957	38%
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	284	330	+16%	366	11%
Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-	-	-	-
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	0,2	3,5	>100%	-1	<-100%
Dotations nettes aux provisions	771	782	+1%	214	-73%
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-54	-49	-8%	-53	8%
Perte nette / (gain net) des activités d'investissement	-13	2	>100%	-10	<-100%
Perte nette / (gain net) des activités de financement					
Autres mouvements	68	-81	<-100%	-1	-99%
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 057	986	-7%	514	-48%
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-889	-1 614	-82%	7 774	<-100%
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-394	2 714	>100%	-4 766	<-100%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-1 833	-2 959	-61%	-608	-79%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-12	152	>100%	-99	<-100%
Impôts versés	-530	-573	+8%	-680	19%
Diminution / (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-3 659	-2 279	<-100%	1 621	<-100%
Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	-1 297	123	>100%	4 093	>100%
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	16	-225	<-100%	23	<-100%
Flux liés aux immeubles de placement	-	-	-	-	-
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-340	-509	-50%	-545	7%
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-324	-734	-126%	-523	-29%
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	5	-269	<-100%	-320	19%
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-375	-376	0%	-875	>100%
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-370	-645	-74%	-1196	85%
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-43	7	>100%	53	>100%
Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-2 035	-1 249	+39%	2 427	<-100%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	6 653	4 619	-31%	3 370	-27%



Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	5 245	3 304	-37%	3 020	-9%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 408	1 315	-7%	350	-73%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	4 619	3 370	-27%	5 796	72%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	3 304	3 020	-9%	5 629	86%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 315	350	-73%	167	-52%
Variation de la trésorerie nette	-2 035	-1 249	39%	2 427	<-100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2020 – 2021 :

➤ Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle

En 2021, l'activité opérationnelle génère un excédent de trésorerie de 122 MMAD contre un déficit de 1 297 MMAD à fin 2020, soit une amélioration de 1 419 MMAD. Cette évolution s'explique principalement par :

- La hausse de 1 380 MMAD des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles sous l'effet conjugué de :
 - ✓ La baisse de 725 MMAD des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés ;
 - ✓ La hausse de 3 108 MMAD des flux liés aux opérations avec la clientèle.
 - ✓ La baisse de 1 126 MMAD des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers.

➤ Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement

En 2021, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'établissent à -734 MMAD contre -324 MMAD en 2020, expliqués principalement par la baisse des flux liés aux actifs financiers et aux participations qui sont passés de 16 MMAD en 2020 à - 225 MMAD en 2020. A cette variation s'ajoute une variation sur les flux liés aux immobilisations incorporelles et corporelles qui passent de -340 MMAD en 2020 à -509 MMAD en 2021.

➤ Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement

En 2021, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement baissent de 275 MMAD passant de -370 MMAD en 2020 à -645 MMAD en 2020. Cette évolution s'explique principalement par une détérioration des flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires, suite à la décision de distribuer des dividendes courant 2021.

Analyse 2021– 2022 :

➤ Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle

En 2021, l'activité opérationnelle génère un excédent de trésorerie de 4 093 MMAD contre un excédent de 123 MMAD à fin 2021, soit une amélioration de 3 970 MMAD. Principalement due à :

- La hausse de 3 900 MMAD des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles qui s'explique par:
 - ✓ La hausse de 9 388 MMAD des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés ;
 - ✓ La baisse de 7 480 MMAD des flux liés aux opérations avec la clientèle expliquée par la hausse des crédits à l'équipement en 2022 de 1 Mrd MAD contre des remboursements anticipés des clients Corporate en 2021.
 - ✓
 - ✓ La hausse de 2 351 MMAD des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers.

➤ Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement



Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement passent de -734 MMAD en 2021 à -523 MMAD en 2022. Cette variation s'explique essentiellement par :

- La hausse des flux liés aux actifs financiers et aux participations qui sont passés de -225 MMAD en 2021 à 23 MMAD en 2022
- La légère variation de -36 MMAD des flux liés aux immobilisations incorporelles et corporelles

➤ **Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement**

En 2022, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement baissent de 551 MMAD passant de -645 MMAD en 2021 à -1 196 MMAD en 2022. Cette variation s'explique principalement par une baisse des flux de trésorerie provenant des activités de financement de -500 MMAD.



VIII. Etats financiers au 31/03/2023

Avertissement : ces comptes n'ont pas fait l'objet d'une revue par les Commissaires aux Comptes

Bilan consolidé IFRS

En MMAD	31/12/2022	31/03/2023	Var 2022-T1 2023
Actif	121 319	117 707	-3%
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	5 629	5 680	1%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 557	3 729	46%
Instruments dérivés de couverture	0	0	0%
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0	0%
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés	2 458	5 311	>100%
Prêts et créances sur la clientèle	95 481	88 068	-8%
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	0	0	0%
Titres au coût amorti	7 895	7 735	-2%
Actifs d'impôt courants	844	473	-44%
Actifs d'impôt différé	1 839	1 863	1%
Comptes de régularisation et autres actifs	690	850	23%
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	476	492	3,49%
Immeubles de placement	0	0	0%
Immobilisations corporelles	2 105	2 103	0%
Immobilisations incorporelles	1 054	1 110	5%
Écarts d'acquisition	292	292	0%
Passif	121 319	117 707	-3%
Banques centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	0	0	N.A.
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	34	37	11%
Instruments dérivés de couverture	0	0	0%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	10 111	7 554	-25%
Dettes envers la clientèle	72 729	72 786	0%
Titres de créance émis	14 370	12 991	-10%
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couvert en taux	0	0	0%
Passifs d'impôt exigible	1 280	1 141	-11%
Passifs d'impôt différé	776	779	0%
Comptes de régularisation et autres passifs	4 328	4 349	0%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0%
Provisions Techniques des contrats d'assurance	0	0	0%



Provisions	1 213	1 244	3%
Subventions et fonds assimilés	0	0	0%
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	2 006	2 021	1%
Capitaux propres	14 472	14 804	2%
Capitaux propres part du groupe	13 757	14 075	2%
<i>Capital et réserves liées</i>	11 443	11 443	0%
<i>Réserves consolidées</i>	1 108	2 311	>100%
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	0	0	0%
<i>Résultat de l'exercice</i>	1 206	322	-73%
Intérêts minoritaires	664	716	8%

Compte de résultat IFRS

En MMAD	31/03/2022	31/03/2023	Var T1 2022-T1 2023
+ Intérêt et produits assimilés	1 135	1 266	12%
- Intérêts et charges assimilées	-241	-314	30%
MARGE D'INTERET	894	952	6%
+ Commissions (Produits)	392	465	19%
- Commissions (Charges)	-69	-106	54%
MARGE SUR COMMISSIONS	323	359	11%
+/- Gains ou Pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	10	11	8%
+/- Gains ou Pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	0	0	n/a
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	0	1	>100%
+ Produits des autres activités	47	51	8%
- Charges des autres activités	-12	-25	>100%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 263	1 349	7%
- Charges générales d'exploitation	-609	-599	-2%
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-89	-91	2%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	565	659	17%
- Coût du risque	-205	-151	-26%
RESULTAT D'EXPLOITATION	360	508	41%
+/- Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	n/a
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	9	17	79%
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	0,3	0	-45%
RESULTAT AVANT IMPOT	370	525	42%
- Impôt sur les résultats	-122	-190	56%
RESULTAT NET	248	334	35%



- Intérêts minoritaires	-4	-13	>100%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	244	322	35%

Dans un contexte économique marqué par des incertitudes, Société Générale Maroc affiche, au titre du 1er trimestre 2023, des résultats en progression avec un Résultat net consolidé à 334 MMAD, en hausse de +35 % par rapport à la même période en 2022.

Le PNB affiche en consolidé une hausse de +6,80% par rapport à la même période en 2022.

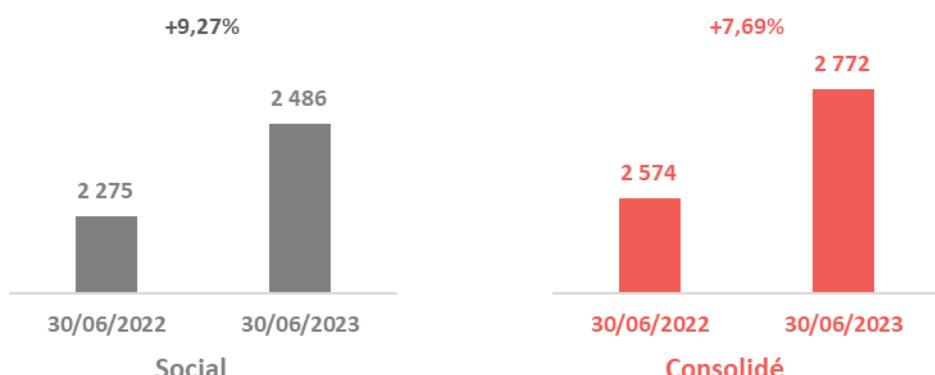
Une bonne maîtrise des frais généraux avec une baisse d'un peu moins de 2% en consolidé dans un contexte d'investissement continu dans la banque pour accompagner sa transformation.

Le CNR est en baisse de -26,31% en consolidé par rapport à la même période en 2022.

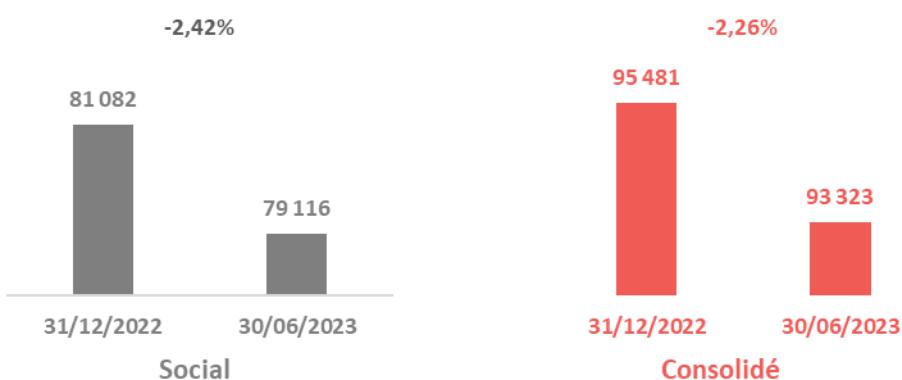
IX. Etats financiers au T2-2023

Avertissement : ces comptes n'ont pas fait l'objet d'une revue par les Commissaires aux Comptes

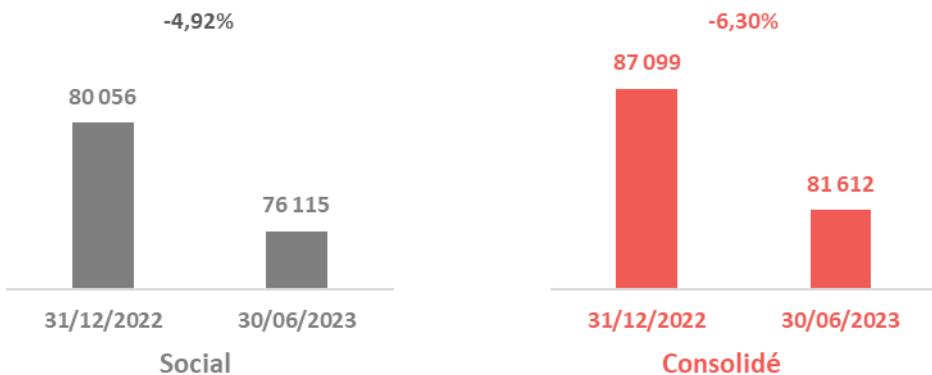
PRODUIT NET BANCAIRE (PNB) EN MMAD



ENCOURS EN MMAD



LES DEPÔTS* EN MMAD



(*) Les dépôts portent les certificats de dépôts

A fin juin 2023, le produit net bancaire (PNB) a enregistré une croissance significative de +9,27% en social et +7,69% en consolidé. Cette bonne performance est liée à la bonne dynamique de l'ensemble des lignes métiers de la banque.

Les encours Crédits à la clientèle s'établissent à 79 116 MMAD au 30 juin 2023 en social et 93 323 MMAD en consolidé affichant une baisse respective de -2,42% et de -2,26% par rapport au 31 décembre 2022. Cette tendance s'explique par un effet de base exceptionnel sur les crédits de trésorerie enregistrés en 2022.

Les dépôts ont enregistré un léger recul en social et en consolidé s'établissant respectivement à 76 115 MMAD et 81 612 MMAD au 30/06/2023.



PARTIE V. Perspectives



Avertissement

Les perspectives ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Ces perspectives sont présentées à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.

Tout au long de son déploiement, le plan « Avenir 19-21 » a permis d'établir les fondamentaux d'une transformation durable qui a initié l'évolution du modèle bancaire de Société Générale Maroc, mettant en avant l'innovation et l'excellence opérationnelle en tant que leviers de croissance favorisant l'émergence de nouvelles expériences-clients à forte valeur ajoutée. Forte de ces réalisations, Société Générale Maroc s'inscrit dans un nouveau plan stratégique ambitieux dans la continuité des chantiers préalablement entamés, capitalisant sur les enseignements post-crise.

Jossour 25, des passerelles vers la banque de demain

Ce plan s'inscrit également dans les orientations et la raison d'être du Groupe : « *Construire ensemble, avec nos clients, un avenir meilleur et durable en apportant des solutions financières responsables et innovantes* »

Le programme de transformation Jossour s'inscrit dans les tendances structurelles du marché et a pour objectif de transformer les modèles relationnels et opérationnels de la banque à horizon 2025. Plusieurs inflexions majeures et profondes sont initiées pour répondre aux besoins et nouveaux usages des clients, délivrer une proposition de valeur bancaire différente et leverager sur les capacités digitales et Data, le tout adossé à un modèle opérationnel industriel, agile, et efficient.

L'ambition stratégique Jossour s'articule autour de **5 axes majeurs** :

Modèles relationnels et opérationnels : accélérer la transformation Retail et consolider la transformation Corporate, driver de croissance et de rentabilité. Cette dynamique est matérialisée par :

- L'industrialisation du nouveau Modèle Relationnel Retail grâce au développement des agences Relationnelles qui constitueront 73 % du réseau à horizon 2025 avec plusieurs typologies innovantes d'agences spécialisées par segments et les « Agences sans caisse ». Ce dispositif est accompagné par :
 - La mise en place des outils Self Care clients (ELS, Applications, Accès Transactionnel « open » dans l'ensemble des agences...) avec objectif d'équiper 140 points de ventes en ELS et GAB Multifonctions et d'améliorer le taux des départs des opérations de 60%.
 - Accélération de la transformation du modèle relationnel SGMB, avec la mise en place de 41 agences Premium à fin 2022, dont l'objectif est d'apporter un conseil et des parcours personnalisés aux clients à valeur.
- Une digitalisation au service du Nouveau modèle relationnel par la création de la marque **SOGé** (un modèle distant et full-digital avec des expériences client simplifiées) et une autonomisation clients **Retail et Corporate**. La banque s'est fixée à ce titre pour objectif à horizon 2025 de réaliser 25% d'acquisition client via le canal digital (8% à date), 60% sur l'usage du canal Digital et des ventes à distance de 15%. SoGé étoffe sans cesse son offre de services pour mieux répondre aux besoins d'une clientèle plurielle, que ce soit en matière d'autonomisation, de proximité relationnelle, de qualité de service. Avec ce dispositif, SoGé, participe à la démarche d'inclusion financière et économique au Maroc.
 - **Lancement de SoGé Ado, première offre destinée aux jeunes de 12 à 18 ans et à leurs parents !** L'offre SoGé Ado met ainsi à la disposition des jeunes de 12 à 18 ans, sous la supervision des parents, une proposition de valeur complète de services bancaires et extra-bancaires fluides et simples, pour les assister au quotidien dans la gestion de leur budget et le développement de leur autonomie financière.

Innovation & Technologie : une volonté de transformer la banque en entreprise technologique agile, orientée client et résultats, en faisant du modèle opérationnel un avantage compétitif. A ce titre la banque se projette sur :

- L'industrialisation du delivery avec ~90% des projets agiles à horizon 2025,
- Accroissement et intensification de la part du build vs buy
- Une automatisation des process Front to back pour une meilleure efficience et impact client (Time to yes, time to cash....)



- Une meilleure exploitation de la donnée en capitalisant sur les nouvelles capacités et technologies Data/Intelligence artificielle afin de proposer des solutions ciblées aux clients/prospects

Capital Humain: renforcer l'accompagnement des collaborateurs dans cette transformation, la préparation et le développement des nouvelles compétences par rapport aux métiers bancaires de demain ainsi que l'accélération des partenariats de formations externes en encourageant les initiatives Upskiling / Reskiling. Une initiative Reskiling DEV en partenariat avec une grande école EFREI Paris a déjà été lancée courant 2022 et d'autres parcours sont en cours de cadrage.

RSE : L'engagement continu du Groupe pour un développement profitable et durable en faveur d'une économie plus inclusive place la Responsabilité Sociétale et Environnementale en tant qu'axe stratégique transverse. Société Générale Maroc renforce la composante RSE, avec l'ambition de devenir le best in class en matière éthique et un acteur national de référence sur le volet RSE, précurseur en matière de transition énergétique et solidaire avec une stratégie orientée Mécénat culturel et social ;

Transformation : s'approcher du best in class en termes de coefficient d'exploitation, avec une structure de coûts allégée et un mindset du « mieux dépenser », une top line drivée par des services à valeur ajoutée grâce à nos expertises produits,. Ces performances permettront de dégager la capacité d'investissement sur des activités génératrices de valeur, pour capter de la croissance. »

Le positionnement renforcé du Maroc en tant que plateforme technologique pour le Groupe en Afrique. En plus des filiales spécialisées, le dispositif du groupe au Maroc compte notamment près de 1000 ingénieurs répartis entre les activités architecture et SI et les services liés aux activités des marchés de la banque de financement (SGABS et SGATS).

En MMAD	2022 ^r
Montant des investissements	434

Source : Société Générale Marocaine de banques – Investissements engagés





PARTIE VI. Faits Exceptionnel



Situation économique et impacts potentiels sur l'économie nationale

Après un fort rebond en 2021 (+7,9%, bien au-dessus du reste de la région MENA +3,7%), l'économie marocaine a enregistré un ralentissement en 2022 (+1,1% selon la note mensuelle de la revue de la conjoncture économique nationale publiée par Bank Al-Maghrib). Ce ralentissement intervient dans un contexte marqué par les évènements suivants :

- La chute de la production agricole provoquée par la sécheresse. Le Maroc a ainsi connu la plus sèche année depuis plus de trois décennies ;
- La poussée inflationniste entraînant la hausse du taux directeur par Bank Al-Maghrib à plusieurs reprises ;
- La flambée des prix internationaux des matières premières, résultat du prolongement de l'instabilité géopolitique internationale (guerre en Ukraine). En 2022, les importations marocaines ont augmenté de +42,3% en glissement annuel, principalement en raison d'un effet prix aggravé par la dépréciation du dirham. Les exportations de marchandises et les recettes de MRE ont conservé, quant à elles, leur dynamisme tout au long de l'année ;
- La forte reprise du tourisme national et international après la levée des restrictions de déplacement en début de 2022 ;

Accord entre le GPBM (Groupement Professionnel des Banques du Maroc) et l'Union Syndicale Interbancaire

Société Générale Marocaine des Banques est soumise à l'accord conclu entre le GPBM et l'Union Syndicale Interbancaire qui a été signé en juin 2023 et qui prévoit notamment :

- L'augmentation des salaires bruts mensuels à attribuer aux collaborateurs titulaires au 30 juin 2023 et dont le salaire brut annuel est inférieur ou égale à 240 000 Dirhams ;
- La généralisation de la retraite complémentaire aux salariés âgés de 40 ans et plus et ne bénéficiant pas de dispositif de retraite complémentaire conventionnel actuel.



PARTIE VII. Litiges et Affaires Contentieuses



A la date d'enregistrement du présent document de référence, Société Générale Marocaine de Banques n'enregistre pas de litiges ou d'affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.





PARTIE VIII. Facteurs de Risques



Gestion globale des risques :

Chaque année, La SGMB conduit une revue de son « appétit pour le risque ». L'objectif est de définir le niveau de prise de risque acceptable au regard des ambitions de développement des métiers et la stratégie de la banque. Cet exercice s'appuie sur les processus clés d'identification des risques, et est conduit en cohérence avec les autres processus stratégiques tels que le plan stratégique et financier (PSF), le processus d'évaluation de l'adéquation du capital (ICAAP) et le plan de redressement de crise interne (PRCI).

L'Appétit pour le risque est ainsi formalisé de manière qualitative, au travers d'un ensemble de principes et politiques applicables aux différents types de risques et quantitative, au travers d'un dispositif d'encadrement d'indicateurs clés selon la nature de risque, par des limites et des seuils d'alerte.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE en tant qu'organe d'administration, approuve l'appétit au risque et s'assure de son respect au travers un dispositif d'alerte ad hoc. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE a institué deux Comités chargés de l'assister en matière de suivi des Risques et d'évaluation du dispositif de Contrôle Interne :

- LE COMITE DES RISQUES, en charge des risques de contrepartie, des risques de marché et du suivi des indicateurs d'appétit au risque.
- LE COMITE D'AUDIT, qui, outre la validation des comptes du Groupe, est chargé du pilotage des Risques Opérationnels, des risques de non-conformité, des risques structurels ; et de l'évaluation du Contrôle Interne.

Cette approche permet un pilotage adéquat de la stratégie de la banque en ligne avec son appétit au risque et dans le respect des exigences de Bank Al-Maghrib.

Le risque de crédit correspond au risque de perte résultant de l'incapacité des clients, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers.

La prise de risque de crédit est au cœur de l'objectif stratégique de la SGMB d'accompagner le financement de l'économie et de construire des relations à moyen et long terme avec ses clients (notamment d'être la banque relationnelle de référence).

L'appétit pour le risque de crédit est piloté à travers un dispositif de politiques de crédit, limites de risque et de politiques de tarification, visant à sécuriser au niveau de la Banque :

- Un niveau prévisionnel de Charge Nette du Risque (CNR) compatible avec les objectifs de rentabilité prédefinis dans le cadre du budget annuel et du plan financier ;
- Une variabilité de la CNR compatible avec la tolérance prédefinie de la SGMB quant à la détérioration de sa solidité financière sous hypothèse de stress ;
- Une couverture acceptable du risque de pertes de crédit par les revenus de marge d'intérêt (équilibre « rentabilité / risque »), à travers des politiques de tarification différencierées selon le degré de risque.

Pour la gestion proactive de son risque de crédit SGMB s'appuie sur les leviers ci-dessous :



I. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est généré par le décalage dans le temps des flux d'actifs et de passifs, représente donc pour un établissement de crédit l'éventualité de ne pas pouvoir faire face, à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances même par la mobilisation de ses actifs. Deux sources majeures peuvent générer une telle situation :

- L'incapacité d'un établissement à se procurer les fonds nécessaires pour faire face à des obligations inattendues survenues à court terme, notamment un retrait massif de dépôts et un tirage de lignes hors-bilan ; et ce à travers le financement d'actifs à moyen et long terme par des passifs à court terme.
- Un risque de financement ou aussi appelé risque économique lié au coût de financement ou aussi de placement. L'établissement peut subir un renchérissement des ressources consécutif, par exemple, à des tensions sur les marchés. L'établissement s'expose ainsi au risque d'une hausse du coût de la liquidité, qui peut alors aller au-delà de ce que l'établissement avait espéré initialement dans le crédit au titre du risque de liquidité (via le TCI).

La gestion du risque de liquidité repose sur le calcul et le suivi proactif de plusieurs indicateurs réglementaires et internes.

Le respect des obligations réglementaires :

- La SGMB a pour objectif de respecter le ratio réglementaire de Liquidity Coverage Ratio (LCR) avec une marge de sécurité suffisante. A la limite réglementaire, est appliqué un add-on pour la couvrir les différents aléas du marché. Le LCR est calculé quotidiennement pour un pilotage optimal de la liquidité, ainsi qu'un LCR prévisionnel mensuel est élaboré en vue d'anticiper les éventuels dépassements et de proposer un plan d'action éventuellement, dans le cadre du comité de trésorerie.
- SGMB vise également à anticiper l'entrée en vigueur du ratio réglementaire Net Stable Funding Ratio (NSFR) qu'elle calcul pour les besoins du Groupe, bien que le pilotage de cet indicateur n'est toujours pas en vigueur (son entrée en vigueur prévue en 2023).
- Pour les stress test réglementaires préconisé par BAM (directive N° G/2/2011), SGMB veille au respect du minimum exigé, pour chaque scénario.

La gestion de la liquidité en interne :

En plus de l'approche réglementaire, un pilotage du risque de liquidité est réalisé selon une approche interne, basée sur deux types les limites en fonction de la métrique calculée :

- Un encadrement des positions de transformation et d'anti-transformation (risque de prix), via l'indicateur d'impasse statique Business as Usual (BAU), observée sur les maturités comprises entre un et 10 ans. Cette impasse mesure l'écoulement en liquidité des opérations initialement en stock (sans production nouvelle) en fonction de leur échéancement contractuel, conventionné ou modélisé sur la base d'hypothèses comportementales dans un environnement économique habituel, sur les maturités de 1 à 10 ans, permettant une mesure du risque de financement long-terme ;
- Ainsi pour une vision globale jusqu'à extension du bilan, une impasse de liquidité est calculée à laquelle est associé un vecteur de seuils et limites définissant le minimum et le maximum exigible à intangible par pas de temps, ces limites sont calibrées afin d'attribuer à la banque une capacité de transformation à hauteur des fonds propres avec la convention d'un écoulement des fonds propres sur 10 ans linéaire annuelle avec un coût ou un prix raisonnable et optimisé.
- Sur le Court terme, des limites de gestion de trésorerie sont instaurés afin de piloter la capacité de refinancement à court terme. SGMB a instauré un seuil et une limite inférieur sur le Gap de trésorerie quotidien, à hauteur d'un pourcentage de son portefeuille des bons du Trésor. Cette règle permet en cas de recours important à la liquidité court terme de refinancer les tombées de repos sur ces titres mis en collatéral.

En plus des métriques calculées dans des scénarios de business as usual, l'ALM calcul périodiquement un LCR et un gap de liquidité selon des scénarios stressés, reposant sur une simulation d'une crise de liquidité combinant un stress global du marché et une crise idiosyncratique.

Pour chaque métrique calculée, tout franchissement des seuils déclenche automatiquement un plan d'action de couverture. Ces plans de mitigation sont proposés par l'ALM lors des comité ALCO et validé par le directoire. L'ALM s'assure par la suite du suivi des plans d'action validés.



II. Risque de financement

Le risque de financement se définit comme le risque pour la banque de ne pas pouvoir financer le développement de ses activités pour un volume compatible avec ses objectifs commerciaux et à un coût compétitif par rapport à ses concurrents. La capacité à lever des financements s'articule autour :

- d'une possibilité de levée sur le marché de Titres de Créances Négociables (dettes jusqu'à 7 ans) ;
- de la possibilité d'émettre de la dette Obligataire Subordonnée sur le LT (10 ans ou plus) pour les besoins de pilotage des ratios prudentiels principalement.

III. Risque de solvabilité

La Société Générale Maroc est soumise aux réglementations prudentielles de Bank Al-Maghrib qui concernent le calcul et le maintien du ratio de solvabilité minimum. Selon la circulaire de Bank Al-Maghrib relative au coefficient minimum de solvabilité des établissements de crédit, la banque doit respecter un ratio de solvabilité minimum de 12 %, dont 9 % en Tier1, tant au niveau individuel que consolidé.

La mission de la Direction Financière consiste à garantir en permanence l'adéquation entre les fonds propres disponibles et les RWA (actifs pondérés en fonction du risque) de la banque, en accord avec les objectifs de gestion établis.

Le calcul des besoins en fonds propres prend en compte plusieurs éléments, notamment :

- Les RWA et les fonds propres actuels ;
- Les prévisions concernant l'évolution des agrégats bilanciels ;
- Les projections sur l'utilisation future des fonds propres (dette subordonnée, résultat, etc.) ;
- La politique de distribution des dividendes ;
- Les éventuelles modifications attendues dans les réglementations ou normes relatives au calcul.

Ce processus de Planification du Capital est exécuté simultanément avec l'exercice budgétaire, auquel il est étroitement lié. Une mise à jour du Planification du Capital est réalisée chaque fois que cela s'avère nécessaire.

La Direction Financière communique trimestriellement au Groupe Société Générale le niveau actuel du ratio de solvabilité et sa tendance. Si besoin, elle propose des mesures visant à atteindre les objectifs de gestion fixés, et met en œuvre ces mesures après approbation. Les instruments financiers émis (par exemple : dettes subordonnées) par la Société Générale Maroc dans le cadre de la gestion des fonds propres relèvent de la responsabilité de la Direction Financière.

Société Générale Maroc présente des fondamentaux solides qui lui permettent de faire face à l'ensemble de ses engagements, comme en atteste le ratio de solvabilité dégagé sur la période 2020 – 2022 :

Social (MMAD)	juin-20	déc.-20	juin-21	déc.-21	juin-22	déc.-22
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (T1)	8 804	8 695	8 844	8 942	9 261	10 473
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	2 021	2 027	2 049	1 756	1 554	1 466
FONDS PROPRES	10 826	10 722	10 893	10 698	10 815	11 940
Risques Pondérés Crédit, Opérationnel, Marché	82 932	80 290	82 263	77 486	85 069	88 122
Risques Pondérés Crédit	72 979	70 405	72 069	67 078	72 671	75 928
Risques Pondérés Opérationnel	7 885	7 887	8 062	8 066	8 095	8 136
Risques Pondérés Marché	2 067	1 998	2 132	2 342	4 304	4 057
Ratio de Fonds Propres de Base (Tier 1)	10,62%	10,83%	10,75%	11,54%	10,89%	11,89%
Ratio de solvabilité	13,05%	13,35%	13,24%	13,81%	12,71%	13,55%

Sur la période 2020-2022, Société Générale Maroc répond aux exigences réglementaires en termes de solvabilité et de ratio tiers one et ressort à 11.89 % à fin 2022.

Le ratio de solvabilité au 31 décembre 2022, ressort à 13.55 %. Ce ratio affiche un niveau de solvabilité traduisant une capacité importante de la banque à faire face aux engagements via les fonds propres.

Les risques pondérés sont calculés en approche standard pour les risques de crédit, de contrepartie et les risques du marché et en méthode d'indicateurs de base pour les risques opérationnels.

La fréquence de déclaration des ratios de solvabilité au régulateur est semestrielle, celle-ci est accompagné par la publication du Pilier III destiné à garantir une transparence de l'information financière : détail des ratios



prudentiels, composition des fonds propres réglementaires, répartition des risques pondérés.

Ratios de solvabilité prévisionnels :

Les fonds propres prudentiels sont calculés conformément à la circulaire 14 G 2013 et la notice technique 01/DSB/2018 intégrant les impacts IFRS9.

Les tableaux ci-après présentent l'évolution du ratio de solvabilité prévisionnel de Société Générale Maroc sur les 18 prochains mois :

<i>En social</i>	juin-23	déc-23	juin-24	déc-24
Ratio de solvabilité	13,81%	13,69%	13,84%	13,88%
Ratio Tier 1	12,20%	12,26%	12,60%	12,82%

<i>En Consolidé</i>	juin-23	déc-23	juin-24	déc-24
Ratio de solvabilité	14,07%	14,00%	14,12%	14,19%
Ratio Tier 1	12,84%	12,93%	13,20%	13,43%

Les projections de ratios de Société Générale Maroc à fin 2022, tant au niveau individuel que consolidé, dépassent largement les seuils réglementaires minimums en vigueur : le ratio de solvabilité sur fonds propres de catégorie 1 atteint 9,0%, tandis que le ratio de fonds propres global s'établit à 12,0%, grâce à la stratégie interne de gestion du capital.

IV. Risques structurels

Le risque structurel de taux (autrement appelé IRRBB : « Interest Rate Risk in the Banking Book ») désigne le risque – avéré ou prospectif – que présente, pour les fonds propres et les résultats du Groupe (donc pour la Valeur Actuelle Nette et la Marge Nette d'Intérêt), l'incidence de fluctuations défavorables des taux d'intérêt sur les éléments de son portefeuille bancaire. On distingue principalement quatre types de risque :

- le risque de niveau des taux ;
- le risque de courbe, lié à la structure par échéance des instruments du portefeuille bancaire ;
- le risque d'optionalité, lié aux options automatiques et aux options comportementales (typiquement le droit pour un emprunteur de rembourser un emprunt à taux fixe sans pénalité) ;
- le risque de base correspondant à l'incidence des variations relatives des différents indices de taux présents au bilan et hors-bilan.

Ces quatre types de risque peuvent faire varier la valeur, ou le rendement (ou le coût) des actifs, passifs et postes de hors-bilan sensibles aux taux d'intérêt.

SGMB pilote le risque de taux à travers deux types d'indicateurs dits de revenue et de valeur :

- Indicateurs de la valeur : gap de taux et Sensibilité de la VAN/EVE
- Indicateurs de revenu : sensibilité de la MNI

1. Indicateurs de la valeur

- ✓ Le gap de taux des éléments du bilan et hors bilan amortis, dans lequel les écoulements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements de la clientèle (notamment pour les dépôts à vue, l'épargne à régime spécial et les crédits remboursables par anticipation), complétés d'hypothèses à caractère conventionnel sur certains postes du bilan ;
- ✓ La sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (« VAN ») des éléments de bilan sur le bloc bancaire à taux fixe (à l'actif ou au passif) aux mouvements de taux d'intérêt, selon différents scénarios.



2. **Indicateurs de revenu**, avec la mesure de la sensibilité de la marge nette d'intérêt (« MNI ») selon des hypothèses de stress test de variation de la courbe des taux à des horizons prédéfinis.

▪ **Risques structurels de change**

Le risque de change est le risque de perte lié à la présence de positions de change au sein du bilan. Il y a position de change dès lors que le bilan enregistre un avoir ou une dette dans une devise différente de la devise d'exercice (devise de reporting), sans l'exacte contrepartie de l'autre côté du bilan.

L'exposition au risque structurel de change est mesurée par l'indicateur de position de change pour chaque devise et sur les opérations de bilan/hors bilan structurelles.

Le risque structurel de change de la SGMB se compose historiquement de :

- ✓ La position de change billets liée à l'activité de change manuel auprès des agences. Celle-ci reste incompressible mais limitée à des montants historiquement bas et stables.
- ✓ Et de sa position de change structurelle.

L'encadrement du risque structurel de change se base sur un pourcentage des Fonds Propres Normatifs et réalisé sous la gouvernance du comité ALCO.

V. Risque de concentration

Concentration individuelle

En plus du suivi lié au coefficient minimal de division des risques (CMDR), ratio réglementaire pour limiter le risque de concentration individuel à 20% des fonds propres de la banque, SGMB définit une politique de gestion du risque de concentration individuelle s'appuyant sur une grille interne de référence pour l'évaluation du niveau de concentration individuelle, ainsi que de limites durement validées par la filière risque, utilisées pour les contreparties ou groupe d'intérêt en fonction de leur notation.

Concentration sectorielle

La SGMB évalue chaque trimestre en CORISQ les risques de concentrations sectorielles tenant compte du montant cumulé d'exposition de la banque sur le secteur concerné, des risques propres au secteur (volatilité/cyclicité, évolutions technologiques) et de la diversification à l'intérieur du secteur. La politique de risque sectorielle de la SGMB est dynamique et évolue avec l'économie Marocaine.

VI. Risque de crédit

Une filière risque de crédit experte et indépendante :

La filière risques de crédit est du ressort de la Direction des Risques et du Recouvrement qui couvre l'ensemble des aspects relatifs à l'octroi des crédits, et à la surveillance des engagements, en plus de la supervision de l'activité du recouvrement précontentieux et contentieux.

L'organisation de la filière Risque obéit aux principes généraux suivants :

- Indépendance de la filière risque vis-à-vis de la filière commerciale : la filière risque est indépendante hiérarchiquement de la filière Commerciale au siège et en région. Ce principe vise à assurer une gestion saine et transparente des risques en évitant la dilution des responsabilités et les conflits d'intérêts ;
- Séparation entre l'octroi de crédit et la surveillance des risques : les activités d'octroi de crédit et de surveillance des risques sont prises en charge par des entités distinctes ;
- Séparation entre l'octroi de crédit et la production de crédit : les activités d'octroi de crédit et de production de crédit sont prises en charge par des entités distinctes.
- L'octroi du crédit est exercé en fonction de limites d'autorisations déléguées aux divers intervenants en fonction du montant, de la nature des crédits, des garanties et de la notation des clients.

Des politiques de Risque de crédit en matière d'octroi revues régulièrement :

La SGMB s'appuie sur des Politiques de Risque de crédit en matière d'octroi durement formalisées et actualisées chaque année. Les principes généraux régissant ces politiques d'octroi sont rappelés ci-dessous :



- La banque privilégie une perspective de relation clientèle à moyen et long terme, en ciblant à la fois des clients avec lesquels la banque a une relation établie de confiance et des prospects présentant un potentiel de développement d'affaires rentable à moyen terme.
- Toute prise d'engagement de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et une bonne compréhension de la finalité de l'opération. L'acceptabilité du risque repose en premier lieu sur la capacité de l'emprunteur à faire face à ses engagements, notamment au travers des flux de trésorerie qui assureront la bonne fin de l'opération. La prise de sûretés est recherchée pour réduire le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie mais ne peut, sauf exception, constituer la seule justification de la prise de risque.
- L'adossement au poste clients : La mobilisation du poste clients constitue un objectif majeur du développement de la relation avec nos clients, car elle permet tout à la fois de sécuriser les encours et de capter un mouvement d'affaires. Le financement du poste clients, qu'il convient de privilégier par rapport au découvert ou crédit de trésorerie, peut être assuré par le moyen de l'escompte commercial classique, de lignes spécialisées de type avance sur marché, la cession de créance professionnelle et par l'affacturage en s'appuyant sur l'offre d'assurance-crédit d'ACMAR.
- Les sûretés sont évaluées en appliquant des décotes de prudence et en portant une attention particulière à la faculté effective de leur mise en œuvre.
- La mise en place d'opérations complexes ou présentant un profil de risque spécifique relève d'équipes spécialisées disposant du niveau de compétence et d'expertise requis.
- Les politiques d'octroi de crédit de la SGMB doivent se conformer aux critères définis dans le cadre de la politique de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) ; Une orientation forte est de diminuer son soutien aux secteurs polluants et de s'engager de manière volontariste sur le financement des énergies renouvelables.
- La notation des contreparties constitue un critère clé de la politique d'octroi et sert de base au dispositif de délégation déployé dans la filière commerciale et la filière risque. Le dispositif de notation s'appuie sur des modèles internes conformes aux exigences réglementaires. Une vigilance particulière est apportée à la mise à jour régulière des notations (qui en tout état de cause sont soumises à une revue annuelle).
- La SGMB recherche une diversification des risques en encadrant le risque de concentration et en maintenant une politique de division des risques à travers un partage avec d'autres partenaires financiers (banques ou organismes de cautionnement).

Dispositif de Notations

Lors de la décision d'octroi des crédits, les clients de la banque font l'objet d'une notation, définie suivant les standards du groupe Société Générale et annuellement mise à jour. En plus du langage commun des risques qu'elle instaure, la notation a pour but :

- D'aider à la prise de décision ;
- De permettre de suivre l'évolution de la qualité du risque de la contrepartie ;
- De déterminer l'étendue des délégations pour l'octroi des concours ;
- D'apprécier la qualité des risques sur un portefeuille donné.

Dispositif de surveillance des risques :

Le monitoring du portefeuille et le dispositif de recouvrement constituent des axes majeurs pour la gestion opérationnelle du risque de crédit :

- La gestion proactive des risques dégradés est la clé pour contenir le risque de perte finale en cas de défaillance d'une contrepartie. A ce titre, la SGMB met en place des procédures rigoureuses et de outils de détection précoce et de mise sous surveillance et/ou de suivi renforcé des contreparties dont le profil de risque est en dégradation.
- Les contreparties saines dont le profil de risque est en dégradation significative doivent être classées avec diligence en « Noms sous surveillance » (« Watch List ») à l'initiative de la Direction des Risques ou de la filière Commerciale afin de faire l'objet d'une surveillance rapprochée. En cas de défaut de la contrepartie et afin de minimiser le risque de perte finale, la gestion individuelle des dossiers les plus importants est confiée à des équipes spécialisées de recouvrement, séparées des unités responsables de l'origination du prêt.



- Le dispositif de recouvrement aussi bien en phase amiable que contentieuse, est soutenu par l'amélioration de l'expertise des acteurs du recouvrement, la mise en place d'outils et d'indicateurs pour le suivi du taux d'efficacité et du taux d'encaissement par phase de recouvrement. Les dossiers importants ou sensibles Retail / Non Retail sont confiés à la Direction des Affaires Spéciales, rattachée au Directoire, pour un circuit de décision plus court sur ces dossiers.

VII. Risque de concentration

Concentration individuelle

En plus du suivi lié au coefficient minimal de division des risques (CMDR), ratio réglementaire pour limiter le risque de concentration individuel à 20% des fonds propres de la banque, SGMB a défini une politique de gestion du risque de concentration individuelle s'appuyant sur une grille interne de référence pour l'évaluation du niveau de concentration individuelle, ainsi que de limites durement validées par la filière risque, utilisées pour les contreparties ou groupe d'intérêt en fonction de leur notation.

Concentration sectorielle

La SGMB évalue chaque trimestre en CORISQ les risques de concentrations sectorielles tenant compte du montant cumulé d'exposition de la banque sur le secteur concerné, des risques propres au secteur (volatilité/cyclité, évolutions technologiques) et de la diversification à l'intérieur du secteur. La politique de risque sectorielle de la SGMB est dynamique et évolue avec l'économie Marocaine. Elle a ainsi fait l'objet d'ajustement dans le contexte de la crise Covid 19.

VIII. Risque de contrepartie lié aux opérations de marchés

Le risque de contrepartie est le risque de crédit sur les opérations de marché. La valeur future de l'exposition face à une contrepartie ainsi que sa qualité de crédit sont incertaines et variables dans le temps, toutes deux étant affectées par l'évolution des paramètres de marché.

Ce risque est mesuré par les pertes potentielles liées à l'incapacité des contreparties à honorer leurs engagements. Chaque type de transaction génère une typologie de risque de contrepartie spécifique.

Le risque de remplacement (**CVaR**) est une composante de cette catégorie de risque, il correspondant au coût du remplacement d'une opération en cas de défaut de la contrepartie d'origine et de la nécessité de fermer auprès d'une autre contrepartie la position qui en découle. Ainsi, le coût du remplacement résulte de la variation du prix du marché entre la date de conclusion de la transaction d'origine et la date du défaut. Ce risque émane des opérations de change à terme, swap de change et repo/reverse repo.

Ces expositions sont encadrées par des limites que le Front Office est tenu de respecter lors de la conclusion des deals. Ces lignes sont définies en fonction du besoin du client et validées par la filière Risque.

Risque Débiteur (Debtor)

Faisant partie des risques de crédit, le risque débiteur est lié aux opérations de prêt en MAD ou en devise. Ce risque est pris dans le cadre de la gestion de la trésorerie par la Salle des Marchés, exclusivement sur des contreparties bancaires, dans le cadre de limites prédéfinies.

Risque de livraison (RLI)

Ce risque naît notamment dans le cas d'opérations donnant lieu à des échanges simultanés et réciproques à la date d'irrévocabilité de l'ordre de paiement et s'éteint à la date de constat de la réception des fonds, et est classé dans la catégorie risque de crédit.

IX. Risque pays

L'activité de la SGMB peut conduire à prendre du risque sur des contreparties en dehors du territoire Marocain (ex : garantie reçue par la SGMB émise par une banque non Marocaine dans le cadre de financements locaux ou confirmation de crédits documentaires export). La Banque a mis en place, sur avis du groupe Société Générale, une limite maximale d'exposition par pays pour encadrer ce risque.

X. Risque de marché

Les risques de marché désignent le risque de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Ils concernent l'ensemble des opérations du portefeuille de négociation et certains portefeuilles bancaires.



L'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs types d'indicateurs :

- Un ensemble de stress-tests multi-facteurs historiques (scénarios déjà observés par le passé) et hypothétiques (scénarios élaborés avec les économistes de la banque) permettant de prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles d'occurrence décennale. Ces indicateurs estiment la perte résultant d'une évolution sévère des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées. La limite en Stress Test Global porte sur le scénario le plus dégradé ;
- Ces scénarios sont complétés par un ensemble de stress-tests adverses calculés par activité ou facteur de risque pour prendre en compte des risques extrêmes sur un marché spécifique (dislocation, liquidité, concentration ...) ;
- Les indicateurs en « sensibilité » et en NPV « Net Present Value » permettent d'encadrer la taille des positions. Les sensibilités sont calculées sur les principaux facteurs de risques de valorisation ; les encadrements en NPV sont utilisés pour les positions significatives en terme de risque. Aussi, les sensibilités peuvent être limitées à certaines maturités ;
- Autres indicateurs utilisés : durée de détention maximale d'une position, spread de crédit ainsi que le stress test de crédit ;
- Un encadrement du risque de change à travers une limite de position de change globale ainsi que des limites par devise. Ces limites sont exprimées en NPV « Net Present Value »

Ces indicateurs sont encadrés par un ensemble de limites, définies et calibrées par la Direction des Risques en liaison avec les Front Offices.

XI. Risque de contrepartie lié aux opérations de marchés

Le risque de contrepartie est le risque de crédit sur les opérations de marché. La valeur future de l'exposition face à une contrepartie ainsi que sa qualité de crédit sont incertaines et variables dans le temps, toutes deux étant affectées par l'évolution des paramètres de marché.

Ce risque est mesuré par les pertes potentielles liées à l'incapacité des contreparties à honorer leurs engagements. Chaque type de transaction génère une typologie de risque de contrepartie spécifique.

Le risque de remplacement (**CVaR**) est une composante de cette catégorie de risque, il correspondant au coût du remplacement d'une opération en cas de défaut de la contrepartie d'origine et de la nécessité de fermer auprès d'une autre contrepartie la position qui en découle. Ainsi, le coût du remplacement résulte de la variation du prix du marché entre la date de conclusion de la transaction d'origine et la date du défaut. Ce risque émane des opérations de change à terme, swap de change et repo/reverse repo.

Ces expositions sont encadrées par des limites que le Front Office est tenu de respecter lors de la conclusion des deals. Ces lignes sont définies en fonction du besoin du client et validées par la filière Risque.

Risque Débiteur (Debtor)

Faisant partie des risques de crédit, le risque débiteur est lié aux opérations de prêt en MAD ou en devise. Ce risque est pris dans le cadre de la gestion de la trésorerie par la Salle des Marchés, exclusivement sur des contreparties bancaires, dans le cadre de limites prédéfinies.

Risque de livraison (RLI)

Ce risque naît notamment dans le cas d'opérations donnant lieu à des échanges simultanés et réciproques à la date d'irrévocabilité de l'ordre de paiement et s'éteint à la date de constat de la réception des fonds, et est classé dans la catégorie risque de crédit.

XII. Risques opérationnels

La SGMB encourt des risques opérationnels inhérents à ses activités : erreurs d'exécution, fraude interne et externe, défaillance des systèmes d'information, actes de malveillance contre les systèmes informatiques, perte de moyens d'exploitation, litiges commerciaux, non-respect d'obligations fiscales, etc.

La Banque se donne pour objectif d'assurer la maîtrise de ces risques à travers :

- une analyse de l'environnement en termes de risque opérationnel et un système de détection des signaux faibles ;



- le déploiement de processus de traitement sécurisés, de dispositifs de prévention spécifique et un dispositif de contrôle interne, ainsi que la définition d'un dispositif permettant la continuité d'activité en situation de crise ;
- la mise en place d'indicateurs clés de suivi et de contrôle des risques (KRI) ;
- la promotion, à travers la Banque, d'une « culture risques » solide en matière de risques opérationnels ;
- une attente vis-à-vis de ses prestataires de services critiques d'un niveau de résilience et de sécurité de l'information équivalent au sien.

- **Risque de réputation**

La maîtrise du risque de réputation est fondée avant tout sur une approche préventive. Pour ce faire, Société Générale Maroc :

- ✓ S'attache à maîtriser strictement le risque de non-conformité et de conduite non appropriée ;
- ✓ S'est engagée, en tant qu'acteur responsable, à agir conformément à un code de conduite formalisé et à un ensemble d'instructions internes. Au-delà de ce cadre, les transactions et relations commerciales susceptibles de créer une atteinte à la réputation de Société Générale Maroc, en lien avec ces sujets, font l'objet d'une identification et d'une analyse spécifique ;
- ✓ Soumet tout projet de nouveau produit, service ou activité à un processus d'approbation préalable visant à assurer que les risques induits, de toutes natures, sont identifiés, évalués, atténués dans la mesure du possible et acceptés dans leur part résiduelle. Dans ce cadre, le risque d'atteinte à la réputation de Société Générale Maroc fait l'objet d'une analyse spécifique ;
- ✓ Approfondit la connaissance de ses clients afin de leur proposer des produits et services adaptés à leur situation, à leurs besoins et à leur degré d'expertise, et s'attache constamment à fournir des services de qualité. Une attention particulière est portée aux signes d'insatisfaction de la clientèle transmis notamment par les réclamations écrites et orales

- **Risque de non-conformité**

La fonction de conformité est chargée du suivi du risque de non-conformité, définie comme étant le risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions législatives et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de déontologie.

À cet effet, Société Générale Maroc s'attache à respecter strictement les réglementations nationales et internationales auxquelles elle doit se soumettre compte tenu de ses activités.

Afin de respecter ces règles, Société Générale Maroc veille notamment à :

- ✓ Connaître ses clients en mettant en œuvre les vigilances nécessaires de KYC (Know Your Customer) ;
- ✓ Travailier avec des clients et des partenaires dont les pratiques sont conformes aux règles et standards internationaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- ✓ Travailier avec des clients, ou réaliser des transactions dans le respect des règles d'embargos et de sanctions financières internationales ;
- ✓ Offrir des produits et des services de conseil et travailler avec des partenaires dans le respect des réglementations en matière de protection de la clientèle ;
- ✓ Mettre en œuvre les diligences nécessaires et réaliser ses transactions dans le respect de l'intégrité des marchés ;
- ✓ Mettre en œuvre une politique et déployer un dispositif de lutte contre la corruption, prévenir et gérer les conflits d'intérêts, veiller au comportement responsable de ses collaborateurs dans le respect du Code de Conduite ;
- ✓ Appliquer ses engagements en matière de transparence fiscale ;
- ✓ Respecter la protection des données de ses clients et de ses collaborateurs. Le programme « Culture and Conduct » développe une culture de conformité chez les collaborateurs et leur assure l'exercice d'un droit d'alerte



- **Risque de conduite inappropriée (misconduct)**

Le risque de conduite inappropriée résulte d'actions (ou inactions), ou de comportements de la banque ou de ses employés, qui seraient incompatibles avec le code de conduite de la banque, pouvant aboutir à des conséquences négatives pour les parties prenantes, ou mettant en risque la pérennité ou la réputation de la banque. Les parties prenantes incluent notamment les clients, les employés, les investisseurs, les actionnaires, les fournisseurs, l'environnement et la société civile...

Société Générale Maroc vise les plus hauts standards de qualité de service, d'intégrité et de comportements de ses collaborateurs ; elle n'a pas d'Appétit pour le risque en matière de conduite inappropriée.

Société Générale Maroc a défini des valeurs et des principes de comportement applicables à l'ensemble de ses collaborateurs :

- ✓ Elle veille à la loyauté du comportement de ses collaborateurs à l'égard de la clientèle et à l'intégrité de ses pratiques ;
- ✓ Elle développe une culture forte qui guide les comportements de tous ses collaborateurs afin d'exercer ses métiers avec éthique et responsabilité. Cette culture se traduit par des références partagées au sein de la banque : les Valeurs, le Code de Conduite, et le modèle de leadership qui définit pour chaque valeur les comportements et les compétences attendus des collaborateurs ;
- ✓ Elle s'assure de leur mise en œuvre et de leur respect notamment à travers l'alignement des processus RH (recrutement, formation, évaluation de la performance, etc.) sur ces valeurs et principes comportementaux.

- **Autres risques opérationnels**

Au-delà des risques cités ci-dessus, Société Générale Maroc encourt d'autres risques opérationnels inhérents à ses activités : erreurs d'exécution, fraude interne et externe, défaillance des systèmes d'information, actes de malveillance contre les systèmes informatiques, perte de moyens d'exploitation, litiges commerciaux, non-respect d'obligations fiscales, etc.

Société Générale Maroc se donne pour objectif d'assurer la maîtrise de ces risques à travers :

- ✓ Une analyse de l'environnement en terme de risque opérationnel et un système de détection des signaux faibles;
- ✓ Le déploiement de processus de traitement sécurisés, de dispositifs de prévention spécifiques ;
- ✓ Un dispositif de contrôle interne robuste ;
- ✓ La mise en place d'indicateurs clés de suivi et de contrôles des risques (KRI) ;
- ✓ La promotion d'une « culture risques » solide en matière de risques opérationnels.

XIII. Risque lié à l'environnement et aux changements climatiques

Société Générale, considère que les facteurs de risques environnementaux, sociaux ou relatifs aux droits humains sont majoritairement des facteurs déclenchant ou aggravant de certains types de risques, notamment de crédit, de non-conformité et de réputation. Société Générale oriente progressivement son offre en faveur d'une transition juste, écologique et inclusive.

Le Groupe a publié des principes généraux E&S qui définissent le cadre global de son système de gestion des risques E&S pour un engagement responsable dans ses activités bancaires et financières. Dans ce cadre, le Groupe a élaboré des déclarations transversales abordant les enjeux communs à tous les secteurs dans lesquels il est présent, ainsi que des politiques sectorielles qui ciblent certains secteurs plus sensibles d'un point de vue E&S et dans lesquels il joue un rôle actif.

Les politiques E&S sont publiques par souci de transparence vis-à-vis des parties prenantes externes du Groupe et sont accessibles sur le site internet. Le Groupe travaille avec des clients dont les pratiques sont conformes à ces standards E&S ou visent à s'y conformer.

La gestion des risques E&S, liés aux clients Entreprises ou aux sous-jacents des transactions et services dédiés, se décline en deux processus suivant deux approches non exclusives :

- Un processus de gestion des risques E&S sur les Clients, synchronisé avec le processus KYC (Know Your Customer)
- Un processus de gestion des risques E&S sur les Transactions/ Services dédiés aux sous-jacents connus, aligné avec le processus d'octroi de crédits.



SGMB a entamé le déploiement du dispositif de gestion des risques E&S dans le cadre de sa volonté d'alignement à la directive D 5 W 2021 de Bank Al Maghrib ainsi qu'à la démarche de développement durable du Groupe. En 2022, les efforts se sont poursuivis pour la formation des front officers des clients Entreprises, et des équipes en charge des risques et de la conformité. La revue E&S des clients prioritaires, principalement concernés par des politiques E&S, ainsi que des contreparties ayant formulé d'importantes demandes de financement, a suivi son cours. Cette revue a couvert 462 clients représentant environ 40% de l'exposition globale de la banque.

Le déploiement de la notation du risque de crédit lié au risque climat continue. L'objectif de ce dispositif est d'identifier les contreparties les plus vulnérables aux enjeux de transition énergétique et d'amorcer les discussions avec ces contreparties pour les accompagner dans leurs démarches de transition.

Depuis 2019, SGMB dispose d'un expert E&S dont la mission principale est d'analyser et d'évaluer les risques environnementaux et sociaux liés aux clients Entreprises, ainsi qu'aux transactions dédiées lorsqu'un risque E&S est identifié par les équipes commerciales. Il est aussi un référent apportant conseil, formation et accompagnement aux acteurs impliqués dans le dispositif et assurant la diffusion du cadre normatif en la matière défini par le Groupe.

En 2022, SGMB a identifié plusieurs clients et projets sur des secteurs comme l'agriculture, l'agroalimentaire, l'industrie, ... portant des risques E&S. Des due diligences ont été menées afin d'évaluer les risques relatifs auxdits clients et projets et définir les actions à mener pour se conformer aux standards du groupe Société générale. Pour certaines contreparties, la mise en place de plans d'actions E&S et le respect d'engagements E&S ont même été intégrés dans les contrats de crédit.





PARTIE IX. Annexes



I. Statuts

<https://www.sgmaroc.com/pdf/statuts.pdf>

II. Rapport de notation

<https://www.fitchratings.com/research/banks/fitch-affirms-sgmb-national-rating-at-aaa-mar-outlook-stable-06-02-2023>

III. Rapports généraux des commissaires aux comptes

Comptes consolidés :

- 2022 : <https://www.sgmaroc.com/rapport-annuel-2022/>
- 2021 : <https://www.sgmaroc.com/rapport-annuel-2021/>
- 2020 : <https://www.sgmaroc.com/rapport-annuel-2020/>

Comptes sociaux :

- 2022 : <https://www.sgmaroc.com/rapport-annuel-2022/>
- 2021 : <https://www.sgmaroc.com/rapport-annuel-2021/>
- 2020 : <https://www.sgmaroc.com/rapport-annuel-2020/>

IV. Rapports spéciaux des commissaires aux comptes

- 2022 : <https://www.sgmaroc.com/rapport-annuel-2022/>
- 2021 : <https://www.sgmaroc.com/rapport-annuel-2021/>
- 2020 : <https://www.sgmaroc.com/rapport-annuel-2020/>

V. Rapport annuel 2022

- <https://www.sgmaroc.com/rapport-annuel-2022/>

VI. Rapports de gestion

- 2022 : <https://www.sgmaroc.com/rapport-annuel-2022/>
- 2021 : <https://www.sgmaroc.com/rapport-annuel-2021/>
- 2020 : <https://www.sgmaroc.com/rapport-annuel-2020/>

VII. Communication financière

- 2022 : https://www.sgmaroc.com/comfinanciere/2022/compteSG_31Dec2022.pdf
- 2021 : https://www.sgmaroc.com/comfinanciere/2021/compteSG_31Dec2021.pdf
- 2020 : https://www.sgmaroc.com/comfinanciere/2021/CompteSG_31Dec2020.pdf

VIII. Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale

- 2022 : <https://www.sgmaroc.com/comfinanciere/rapport-esg/2022/>
- 2021 : <https://www.sgmaroc.com/comfinanciere/rapport-esg/2021/>
- 2020 : <https://www.sgmaroc.com/comfinanciere/rapport-esg/2020>

IX. Communiqués de presse

<https://www.sgmaroc.com/nous-connaitre/sinformer-et-nous-suivres/publications/communiques-de-presse-financiers/>

